

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 MAI 2021

Rapport avec présentation

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
P.2 :	Approbation du compte rendu du Conseil métropolitain du 02 avril 2021
P.58 :	Modification des représentants du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de la commune du Cendre

<u>COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES DE PROXIMITÉ</u>	
P.60 :	Avis sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Nohanent
P.64 :	Élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal de Clermont Auvergne Métropole (RLPi) - Débat sur les orientations générales du projet
P.81 :	Convention de groupement de commandes entre Clermont Auvergne Metropole et les communes adhérentes au groupement de commandes pour le marché de travaux d'aménagement et de gros entretien de voirie réseaux divers
P.83 :	Cournon d'Auvergne - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation
P.86 :	Le Cendre - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
P.89 :	Pont-du-Château : désaffectation des deux emprises rue Henri Barbusse et rue Victor Hugo
P.90 :	Ceyrat - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - Rue du 8 mai
P.91 :	Lempdes - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - Rue du Puy de Mur
P.92 :	Cournon d'Auvergne - Désaffectation d'une emprise foncière du domaine public - Rue des Chemerets
P.93 :	Bassin d'orage Galaxie / Fontgiève : mandat à la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne
P.95 :	Enfouissement des réseaux de télécommunications électroniques chemin des Barelles commune de Chateaugay
P.96 :	Enfouissement des réseaux télécoms chemin des Barelles commune de Chateaugay
P.98 :	Délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz pour les travaux d'éclairage public et signalisation tricolores pour l'année 2021 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

<u>COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE, AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE, ALIMENTATION</u>	
P.101 :	Actualisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre "Patrimoine et Compétences" de la collectivité
P.160 :	Convention partenariale 2021 avec Atmo Auvergne Rhône-Alpes
P.162 :	Convention annuelle d'objectifs 2021 avec l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (Aduhme)
P.164 :	Subvention d'Investissement à l'association Détours
P.165 :	Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) signée avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône Alpes

P.166 :	Convention portant accord sur le portage des risques liés au raccordement du pôle Vernéa au futur réseau de chaleur urbain Saint-Jacques+
---------	--

COMMISSION SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

P.169 :	Stade Gabriel-Montpied - Aménagements des infrastructures pour obtenir une homologation Ligue 2 et Ligue 1
P.171 :	Modalités de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022
P.175 :	Inscription à l'inventaire réglementaire des musées métropolitains labellisés musées de France - 2020
P.182 :	Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel-Chabrier - droits d'inscription
P.184 :	Domiciliation Association pour la Promotion des Musées d'Auvergne - APROMA
P.185 :	Pôle imagO C2N : projet de fonctionnement
P.187 :	Lecture publique - projet culturel, scientifique, éducatif et social
P.190 :	Musées métropolitains - tarifs de vente en boutique
P.194 :	Culture - compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation
P.195 :	Sports : Demandes de subventions 2021

COMMISSION FINANCES, FISCALITÉ, MOYENS GÉNÉRAUX, AFFAIRES JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE BÂTI, RH, ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

P.197 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget Principal
P.221 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe Régie autonome de l'eau potable
P.228 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe Régie autonome de l'assainissement
P.236 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe des Déchets ménagers
P.243 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe ADIV
P.247 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe de l'ancien Centre Routier du Brézet
P.251 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe Crématorium
P.257 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe PLIE
P.261 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budgets annexes ZAE
P.275 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe Parcs et aires de stationnement
P.281 :	Compte administratif et affectation des résultats 2020 - Budget annexe équipements à vocation économique
P.287 :	Compte de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes hors budgets régies autonomes de l'eau potable et de l'assainissement
P.322 :	Compte de gestion 2020 - Budget annexe régie autonome de l'eau potable
P.325 :	Compte de gestion 2020 - Budget annexe régie autonome de l'assainissement
P.328 :	Délégation au Président pour l'octroi de remises gracieuses
P.329 :	Budget principal et budget annexe des déchets ménagers : admission en non valeur et créances éteintes des exercices 2016, 2017, 2019 et 2020

P.331 :	Budget annexe régie autonome de l' eau : admissions en non valeur et créances éteintes des exercices 2018, 2019 et 2020
P.333 :	Budget annexe régie autonome de l'assainissement : admissions en non valeur et créances éteintes des exercices 2017, 2018 et 2019
P.335 :	Extension bibliothèque Alphonse Daudet à Gerzat - Participation financière définitive entre Clermont Auvergne Métropole et la commune de Gerzat
P.337 :	Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêt Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 26 logements - 48 boulevard Lafayette - Ville de Clermont-Ferrand
P.340 :	Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêt Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 21 logements - 48 boulevard Lafayette - Ville de Clermont-Ferrand
P.343 :	Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêt Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 5 logements - 48 boulevard Lafayette - Ville de Clermont-Ferrand
P.346 :	Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêt Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 15 logements - 48 boulevard Lafayette - Ville de Clermont-Ferrand
P.349 :	Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêt Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 2 logements - 133 rue du Var et 32 rue de la Vaillance - Ville de Clermont-Ferrand
P.352 :	Contrat d'objectif territorial - Fonds chaleur - Attribution des aides
P.354 :	Contrat d'Objectif Territorial : Avenant n°1 au contrat d'attribution des aides n°20200929-014
P.355 :	Convention de financement 2021 avec l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - Approbation
P.356 :	Approbation de la convention de mise à disposition de service entre la commune d'Aulnat et la Métropole
P.357 :	Information du Conseil métropolitain sur les décisions prises en matière de marchés publics
P.359 :	Adaptation du Tableau des Effectifs
P.363 :	Avenant à la convention COSACAM 2021
P.364 :	Fourrière automobile - Application de la réforme visant à simplifier et moderniser les procédures

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE, GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE INTELLIGENTE

	Soutien à l'entrepreneuriat, innovation et pôles de compétitivité
P.368 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à l'association Initiative Clermont Métropole
P.370 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à l'association France Active Auvergne
P.372 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à l'association ADIE
P.374 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à l'association Réseau Entreprendre Auvergne
P.376 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à l'association BGE Auvergne
P.378 :	Soutien à l'entrepreneuriat - subvention à la couveuse d'entreprises COAGIR
P.380 :	Subvention à la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité
P.382 :	Subvention à l'association "Landestini" pour la gestion de la ferme urbaine
P.390 :	Subvention de fonctionnement à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Productives (URSCOP)
P.392 :	Adhésion au réseau AURA PEP'S
P.394 :	Métropole Terreau de l'Ambition - Soutien à l'incubateur Cocoshaker
P.396 :	Métropole Terreau de l'Ambition - Soutien à l'incubateur Alter'incub

P.398 :	Dissolution du GIP Quartier Numérique "Le Bivouac"
P.401 :	Métropole terreau de l'ambition - Soutien de Clermont Auvergne Métropole à une allocation doctorale I-Site CAP 20-25 / UCA / BRGM
P.404 :	Projet de vidéoprojection sur le pôle économique "Cournon-le-Cendre" - Schéma d'implantation des caméras et budget d'investissement afférent
P.406 :	Projet de vidéoprojection sur le parc technologique de la Pardieu : mise en œuvre de caméras supplémentaires sur la commune d'Aubière
P.408 :	Opération de requalification des anciennes zones d'activité de Lempdes : validation de l'avant-projet relatif aux espaces publics
P.411 :	Parc Logistique Clermont Auvergne (commune de Cébazat) : convention de portage du foncier par l'Etablissement Public Foncier Auvergne
P.413 :	Substitution de la garantie financière dans le cadre de la DSP Covage
P.414 :	Travaux d'alimentation en Haute Tension et en Basse Tension du secteur Sud de la Fontanille 2

COMMISSION HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ

P.417 :	Amélioration de l'Habitat privé / programme d'intérêt général (PIG) 2016-2021 : avenant à la convention initiale
P.418 :	Démarche Logement d'abord : Programme d'actions année 2021, avenant à la convention financière et financement GIP logement solidaire Puy-de-Dôme
P.421 :	Aide et soutien aux associations : ANEF Association Nationale d'Entraide Féminine (SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 115)
P.423 :	Subventions aux associations : ADIL63
P.425 :	Agence régionale de l'orientation
P.426 :	Modification du règlement intérieur du fonds métropolitain d'aide aux jeunes
P.427 :	Poursuite de l'accueil de services civiques au sein des services de la Métropole

VŒUX

Tiré à part	Vœu relatif aux conséquences de la loi de transformation de la fonction publique : pour une véritable reconnaissance des agent·e·s de la fonction publique territoriale présenté par le Groupe Communiste et Citoyen
Tiré à part	Vœu pour un rétablissement du dispositif Pinel dans les zones B2 présenté par les Groupes des élus Non inscrits et Métropole et Proximité
Tiré à part	Vœu relatif à la mobilisation contre la réforme de l'assurance chômage, présenté par le groupe des élus Socialistes et apparentés, Europe Écologie Les Verts, Génération.s social et écologiste, Parti Communiste
Tiré à part	Vœu pour la régularisation des étudiant.e.s étranger.ère.s présenté par les groupes : Génération.s social et écologiste, Europe Ecologie les Verts, Communiste et Citoyen, Socialistes et Apparentés et Clermont en Commun France Insoumise
Tiré à part	Vœu pour le respect du droit international en solidarité avec le peuple palestinien présenté par les groupes Communiste et Citoyen, Europe Écologie les Verts, Génération.s social et écologiste et Clermont en Commun France Insoumise

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 02 AVRIL 2021

Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte-rendu de la réunion du Conseil métropolitain du 02 avril 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte du compte-rendu du Conseil métropolitain du 02 avril 2021.

CONSEIL DU 2 AVRIL 2021

Le texte intégral des délibérations, la vidéo du Conseil et le Recueil des Actes sont consultables :

- > auprès du Pôle Assemblées
au PARVIS - 64 avenue de l'Union Soviétique (6^{ème} étage)
- > sur le site Internet : <http://www.clermontmetropole.eu>
Lien de la vidéo : <https://youtu.be/Ag3U4hT1BfE>

SÉANCE PRÉSIDÉE PAR : OLIVIER BIANCHI
DATE DE LA CONVOCATION : 26/03/21

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 13:05 (= TEMPS SUR LA VIDÉO)

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Anne-Marie PICARD pouvoir à Jean PICHON
Wendy LAFAYE pouvoir à Florent GUITTON
Samir EL BAKKALI pouvoir à Magali GALLAIS
Vincent SOULIGNAC pouvoir à Marion BARRAUD
Christine BIGOURET pouvoir à Cécile LAPORTE

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

0:19:19: Olivier BIANCHI

0:27:58 - Approbation du compte rendu du Conseil métropolitain du 26 février 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du compte-rendu du Conseil métropolitain du 26 février 2021.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Christine BIGOURET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE

0:28:15 - Désignation des représentants au sein de l'AVICCA

Le Conseil métropolitain décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver, pour siéger au sein de l'AVICCA, les désignations de :

Titulaire		Suppléant	
Henri GISSELBRECHT		Blandine GALLIOT	

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Christine BIGOURET,

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Fatima CHENNOUF-TERRASSE

0:29:09 - Désignation des représentants au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)

Le Conseil métropolitain décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les désignations ci-dessous afin de siéger au sein du CRHH :

NOM – PRÉNOM DU REPRÉSENTANT - Collège des collectivités territoriales	
Odile VIGNAL	
NOM – PRÉNOM DES REPRÉSENTANTS - Bureau du CRHH	
Titulaire	Suppléant
Odile VIGNAL	Grégory BERNARD

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

3/56

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Christine BIGOURET,

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Fatima CHENNOUF-TERRASSE

0:29:46 - Création d'un Conseil de développement commun à Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne Communauté, Billom Communauté et au Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un Conseil de développement commun à Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne Communauté, Billom Communauté rattaché au PETER du Grand Clermont.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Christine BIGOURET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE

1 COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - RESSOURCES HUMAINES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

0:30:31 - Rapport d'avancement du schéma de mutualisation

Conseillers ayant pris part au débat :

0:30:50: Marion CANALES

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

0:40:20 - Information des conseillers métropolitains concernant les indemnités versées aux élus au titre de l'année 2020

Conseillers ayant pris part au débat :

0:40:22: Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

0:41:37 - Règlement budgétaire et financier de Clermont Auvergne Métropole

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de Clermont Auvergne Métropole .

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Stanislas RENIÉ, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Christine BIGOURET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE

0:42:07 - Budget principal - Budget primitif 2021

Conseillers ayant pris part au débat :

0:42:14: Hervé PRONONCE

1:04:11: Marianne MAXIMI

1:09:14: Julien BONY

1:16:36: Lucie MIZOULE

1:23:04: Anne-Laure STANISLAS

1:28:54: Éric FAIDY

1:34:27: Pierre SABATIER

1:42:49: Flavien NEUVY

1:48:06: Grégory BERNARD

1:52:52: Henri GISSELBRECHT

1:56:29: Hervé PRONONCE

2:02:59: Marianne MAXIMI

2:08:22: Isabelle LAVEST

2:09:34: Olivier BIANCHI

2:10:03: Odile VIGNAL

2:12:24: Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget principal d'un montant total de 216 634 385,45 € en section de fonctionnement et 150 694 073,42 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:33:20 - Budget annexe de la régie autonome de l'eau potable - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe régie autonome de l'eau potable d'un montant total de 25 109 524,30 € en section de fonctionnement et 10 454 471,12 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:33:52 - Budget annexe de la régie autonome de l'assainissement - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe Régie autonome d'assainissement d'un montant total de 25 479 443,70 € en section de fonctionnement et 40 094 634,11 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5/56

2:33:55 - Budget annexe des déchets ménagers - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe des déchets ménagers d'un montant total de 44 188 865,05 € en section de fonctionnement et 8 932 601 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:03 - Budget annexe de l'ADIV - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe ADIV d'un montant total de 329 396,94 € en section de fonctionnement et 498 890 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:05 - Budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet d'un montant total de 180 590 € en section de fonctionnement et 932 323,03 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:08 - Budget annexe du crématorium - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe du crématorium d'un montant total de 736 193,29 € en section de fonctionnement et 834 174,32 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

2:34:13 - Budget annexe du PLIE - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe du PLIE d'un montant total de 1 761 562,75 € en section de fonctionnement et 270 077,95 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:16 - Budgets annexes des zones d'activités économiques - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver les propositions de Budget primitif 2021 des budgets annexes des zones d'activité économique :

Parc Logistique pour un montant total de 9 392 710 € en section de fonctionnement et 7 615 846,77 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

Gerzat Sud pour un montant total de 604 780 € en section de fonctionnement et 433 458,04 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

Sarliève Nord pour un montant total de 476 030 € en section de fonctionnement et 501 469,97 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

Champratel pour un montant total de 161 630 € en section de fonctionnement et 304 788,31 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

L'Eminée Ernest Cristal pour un montant total de 0 € en section de fonctionnement et 87 486,14 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

Les Graveyroux pour un montant total de 0 € en section de fonctionnement et 1 278,58 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock),

Les Grandes pour un montant total de 0 € en section de fonctionnement et 8 102,39 € en section d'investissement (opérations réelles et de stock).

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:19 - Budget annexe des parcs et aires de stationnement - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe Parcs et aires de stationnement d'un montant total de 4 357 540,43 € en section de fonctionnement et 1 982 426,46 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:23 - Budget annexe des équipements à vocation économique - Budget primitif 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la proposition de Budget primitif 2021 du budget annexe des équipements à vocation économique (EVE) d'un montant total de 1 554 096,83 € en section de fonctionnement et 1 177 731,68 € en section d'investissement.

VOTE	Pour	71	Contre	13	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	----	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

CONTRE : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:34:32 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les taux de fiscalité 2021 proposés :
 - pour la cotisation foncière des entreprises : 25,75 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11,28 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,36 %
 - pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 7,99 %
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3 COMMISSION HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ

2:35:10 - Appel à projets "Contrat de Ville" - Subventions accordées pour l'année 2021

Conseillers ayant pris part au débat :

2:35:23: Aline FAYE

2:48:36: Odile VIGNAL

2:44:41: Sondès EL HAFIDHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'attribution des subventions pour les 50 projets ciblés dans le tableau, pour un montant total de 401 950 €, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 (HAB1-52-RUPV-POLV-65748- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE) : Tous Deux Roues 12 000 €, SAMA 15 000 €, Co-cooking la cuisine partagée 2 000 €, L'Onde Porteuse 10 000 €, Comité Régional Mosaic Auvergne-Rhône-Alpes 3 000 €, A.V.E.C 63 4 500€, EGCV 2 000 €, Family Social Club 5 000 €, Association des familles de Cournon 2 500 €, HS-Projets 4 000 €, Cultures du coeur Auvergne 1 000 €, Association Suprême Legacy 3 000 €, Boom'sstructur 12 000 €, Association les Portes de l'Auvergne gestionnaire de Radio Arverne 3 000 € (projet "Mon quartier, Mon Histoire, Mes Mémoires"), Association les Portes de l'Auvergne gestionnaire de Radio Arverne 5 000 € (projet "Les Ondes de Saint-Jacques"), Association CENTRAL PARKOUR 2 500 €, ASC Clermont Nord 1 500 €, Ecole de la deuxième chance 50 750 €, Les Compagnons Bâtitseurs Auvergne 3 000 € (projet "Actions de dynamisation des espaces urbains et d'animation de la vie sociale"), Entreprendre Pour Apprendre 2 000 €, Mission Locale de Cournon 5 000 €, La Coop des Dômes 7 000 €, Mission Locale de Clermont Métropole et Volcans 5 000 €, ASKIP 5 000 €, Institut Télémaque 5 000 €, Collectif Citoyen de Cournon 1 000 €, BGE Auvergne 4 000 €, Association Nogozone 5 000 €, la Courte Echelle 5 000 €, Bloffique Théâtre 6 700 €, CLCV 4 000 €, Enfance et familles du quartier de Saint-Jacques 2 000 €, la Mallette urbaine 3 000 €, Auvergne Habitat 10 000 € (médiation sociale à Cournon), Chom'actif 1 000 €, ASM Omnisports 10 000 € (CPO 2 ans), Renaissance des objets oubliés 2 000 € (CPO 2 ans), Centre de Loisirs des Jeunes Police Nationale 6 000 € (CPO 2 ans), Entreprise Job Agglo 60 000 € (CPO 2 ans), AFEV Auvergne 1 500 € (CPO 2 ans), Les Compagnons Bâtitseurs Auvergne 37 000 € (CPO 2 ans), ESACM 17 000 € (CPO 2 ans), La Terrasse aux termites 18 000€ (CPO 2 ans), Collectif Oralité Auvergne 5 000 € (CPO 2 ans), Par Ici Messieurs Dames 5 000 € (CPO 2 ans), Compagnie la Transversale 13 000 € (CPO 2 ans), Ludothèque Clermont Saint-Jacques 2 000 € (CPO 2 ans), l'ADIE 2 500 € (CPO 2 ans), CIDFF 1 500 € (CPO 2 ans), La Cravate Solidaire 10 000 € (CPO 2 ans).

8/30

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat pour 2021 et les conventions d'objectifs pour deux années, et à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en oeuvre et à procéder aux versements des subventions allouées.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:53:06 - Soutien aux deux missions locales au titre de l'année 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire les subventions de Clermont Auvergne Métropole de 71 500 € pour la Mission Locale du secteur de Cournon et de 290 000 € pour la Mission Locale Clermont Métropole et Volcans, ainsi que la prise en charge de ses loyers des locaux situés Boulevard Léon Jouhaux à Clermont-Ferrand,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec les deux missions locales, ainsi que de procéder aux versements des subventions allouées.

VOTE	Pour	74	Contre	0	Abst.	0	NPPV	10
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS,

NPPV : Wendy LAFAYE, Sylvie DOMERGUE, Aline FAYE, Jocelyne CHALUS, René DARTEYRE, Cécile AUDET, Christine BIGOURET, Bernard BARRASSON, Jacqueline BOLIS, Fabienne VOUTE,

2:53:38 - Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté : compléments à la programmation

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les deux dernières actions au titre de la première année de contractualisation avec l'État dans le cadre de la Stratégie Pauvreté,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:53:47 - Partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre du PLIE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant à la convention bilatérale de coopération avec Pôle emploi, permettant une prolongation au titre de l'année 2021, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
- d'approuver l'avenant à la convention d'intégration d'un conseiller Pôle emploi au sein de la Cellule Emploi Grands Chantiers, guichet unique de la clause sociale, pour la prolonger au titre de l'année 2021 et la prise en charge financière par la Métropole d'une partie de ce poste à hauteur de 12 571 €. La subvention sera inscrite au budget annexe du PLIE, chapitre 11, ligne 65748,
- d'approuver la convention RGPD relative à l'échange d'information avec Pôle Emploi
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'outil informatique "OPUS" développé par Pôle emploi,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les dites conventions de partenariat avec Pôle emploi et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:53:53 - Adhésion à Alliances Ville Emploi, réseau national des PLIE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à Alliance Villes Emploi pour l'année 2021, pour un montant de cotisation de 5 745,50 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif annexe du PLIE au compte budgétaire 6281.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:54:03 - Compléments à la programmation du PLIE pour 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver :
 - la convention avec le Relais Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) fixant les conditions de versement d'une subvention de 7 500 €,
 - la convention avec l'association « La Cravate Solidaire » prévoyant les modalités de collaboration pour la mise en œuvre de 50 ateliers à destination des bénéficiaires du PLIE pour un montant de 4000 €,
 - la convention avec le CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes précisant les conditions de versement d'une subvention de 4 000 € pour la réalisation de l'observatoire des parcours « Données 2019 » et afin d'évaluer l'évolution du PLIE la réalisation d'un observatoire « Consolidation 2015-2019 »
 - le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CCAS de Clermont-Ferrand pour la mise en œuvre du salon de beauté social « Joséphine »,
- de valider la poursuite des rencontres insertion emploi (RIE) en co-animation avec les communes de Clermont-Ferrand et de Courmoulin d'Auvergne,
- d'autoriser le financement de l'action "Savoir et pouvoir bouger" avec FIT pour un montant de 4 800 €, l'action de coaching "Caféine by Aïgo" pour un montant de 8 100 € et l'action « Numéractif, activer ses compétences numériques pour accéder à l'emploi ou à la formation » pour un montant de 2 500 €,
- de valider le dossier d'assistance technique lié à la délégation de gestion FSE pour l'année 2021 d'un montant de 26 226 €, dont 60 % de FSE, montant qui englobe le renouvellement du marché public passé dans ce cadre ainsi qu'une partie de la prise en charge du poste de responsable administratif et financier du PLIE.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:54:09 - Édition 2021 de l'opération Ouvre Boîtes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider dans le cadre de l'action "Ouvre Boîtes - édition 2021" les propositions des jurys et attribuer les bourses d'aide à la création, chacune d'un montant de 1 500 € et de procéder à leurs versements,
- de solliciter pour l'action "Ouvre Boîtes – édition 2021" les financements de l'Etat,
- de verser une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association France Auvergne Active pour la réalisation de cette action. Cette subvention sera inscrite au budget annexe du PLIE (chapitre 11, article 65748),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

2:54:18 - Candidature Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Avancement de la dynamique territoriale sur le territoire Gerzat – Les Vergnes

Conseillers ayant pris part au débat :

2:54:30: Marianne MAXIMI

2:56:07: Olivier BIANCHI

2:55:46: Olivier BIANCHI

2:56:25: Marianne MAXIMI

2:55:50: Marianne MAXIMI

2:56:35: Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la charte,
- de valider la co-présidence du Comité Local pour l'Emploi par Monsieur le Maire-Président ou son représentant et par Monsieur le Maire de la Ville de Gerzat ou son représentant,
- de valider le principe de l'appel à manifestation d'intérêt pour des structures intéressées par le portage d'une entreprise à but d'emploi.

VOTE	Pour	81	Contre	3	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

CONTRE : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

2:57:09 - Actions et aides financières en faveur du logement social : Ajustement de la programmation 2020 de logements locatifs sociaux

Conseillers ayant pris part au débat :

2:57:22: Fatima CHENNOUF-TERRASSE

3:06:36: Marion CANALES

2:58:00: Olivier BIANCHI

3:10:12: Olivier BIANCHI

2:58:44: Fatima CHENNOUF-TERRASSE

3:12:22: Odile VIGNAL

2:58:51: Olivier BIANCHI

2:21:52: Fatima CHENNOUF-TERRASSE

2:58:55: Fatima CHENNOUF-TERRASSE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les ajustements du soutien financier à la production de 499 logements locatifs sociaux dans le cadre de la programmation 2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à verser les participations financières de Clermont Auvergne Métropole aux maîtres d'ouvrage des opérations dans la limite de l'Autorisation de Programme de 3 860 900,00 €, pour la programmation de droit commun,
- d'autoriser le Président ou son représentant à finaliser l'élaboration de la programmation 2020 de droit commun, à signer les documents nécessaires à sa finalisation,
- de valider l'actualisation des crédits de paiement successifs à inscrire aux budgets à venir de la Métropole (sous réserve du vote des budgets concernés), soit pour la programmation de droit commun : 30 % en 2022, 35 % en 2023 et 35 % en 2024 sur les imputations 20422 et 204182,
- d'autoriser le Président ou son représentant à finaliser l'avenant n°4 de gestion 2020 à la convention de Délégation des aides à la pierre de l'État sur la base des éléments,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 de gestion 2020 à la convention de Délégation des aides à la pierre de l'État.

VOTE ⁵⁶	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
--------------------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:24:22 - NPRU : Attribution de mandats d'études et de travaux en aménagement à la SPL Clermont Auvergne sur les quartiers des Vergnes et de Saint-Jacques Nord

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à désigner la Société Publique Locale Clermont Auvergne en qualité de mandataire aux fins de lui confier la poursuite de la mission de réalisation des études et travaux préalables des opérations d'aménagement des Vergnes et de Saint-Jacques Nord,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mandat avec la SPL Clermont Auvergne, les avenants sans incidence financière ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	75	Contre	0	Abst.	3	NPPV	6
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Christine MANDON, Odile VIGNAL, Cécile BIRARD, Henri GISSELBRECHT, Jean-Christophe CERVANTÈS, Claude AUBERT

3:25:00 - Subventions de fonctionnement accordées au titre de la solidarité pour l'année 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de décider d'attribuer les subventions de fonctionnement pour ces deux structures pour un montant total de 15 000 €, répartis comme suit : Banque Alimentaire 10 000 €, Planning Familial 5 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 (ligne HAB1-52-65748-RUPV-POL).
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat pour 2021 et de procéder aux versements des subventions allouées.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4 COMMISSION MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES DE PROXIMITÉ

3:25:10 - Appel à projet national en faveur des transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux : accompagnement de Clermont Auvergne Métropole, auprès du SMTC pour la réalisation du réseau InspiRe

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accompagner le SMTC dans sa démarche de candidature au « 4ème appel à projet national en faveur des transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux », pour faciliter la réalisation des opérations nécessaires, ciblées dans le cadre du projet InspiRe.
- de participer à cette démarche en inscrivant dans la réponse à l'appel à projet les projets métropolitains liés à la mobilité tels que le déploiement du Schéma Directeur Cyclable, Installation de bornes de Recharges de Véhicules Electriques, Zone à Faible Emission.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:25:22 - Cournon d'Auvergne : Zone d'Activité Économique Sarliève Sud : Travaux d'alimentation Basse Tension d'une station de relevage - Aménagement de voie

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet des travaux en vue de l'alimentation Basse Tension de la future station de relevage et de la création d'une voie, située dans la Zone d'Activité Économique Sarliève Sud sur la commune de Cournon d'Auvergne, présenté sous forme de chiffrage, par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) du Puy-de-Dôme,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- de fixer le montant du fonds de concours de Clermont Auvergne Métropole à 31 000 euros HT, suivant le devis,
- d'autoriser le versement de cette participation au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

3:25:43 - Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art de l'autoroute A710W.

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la présente convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art de l'autoroute A710W,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:25:56 - Délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat intercommunal d'électricité et de gaz pour les travaux d'éclairage public sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public listés,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G du Puy-de-Dôme,
- d'approuver la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses, suivant les conventions de financement et d'autoriser le versement de cette participation au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- d'approuver les travaux figurant dans le tableau "liste des travaux par commune" ci-dessous
- d'approuver les conventions de financement afférentes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à chacun des projets listés et effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à régler ces dépenses inscrites au budget primitif 2021 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 512 – Nature 2041582 – Direction DIAM - Services MOA - MOE – Gestionnaire, Diam 1 pour les zones d'activités économiques, Pôle 2 pour Lempdes et Pont du château, Pôle 3 pour Courmond'Auvergne et Le cendre, Pôle 4 pour Aubière et Romagnat, Pôle 5 pour Beaumont et Ceyrat, Pôle 7 pour Cébazat.

LISTE DES TRAVAUX PAR COMMUNE

Communes	Adresses	Type de Travaux	Montant total HT travaux	Participation Métropole montant travaux + eco taxe (lampe)	Participation SIEG selon typologie A-B ou C
Aubière	Giratoire Sarliève et Abords	Refection de l'éclairage public	50 000,00€	24 806,99€	25 193,04€
Beaumont	Giratoire Pourliat et Abords	Refection de d'éclairage public	47 000,00€	42 301,92€	4 700,00€
	Place Jacques Bingen	Refection de l'éclairage public	42 000,00€	37 804,56€	4 200,00€
Cebazat	Rue de Fontenille	Installation de l'éclairage public	34 000,00€	17 001,92€	17 000,00€
	Bd J.Moulin / Maison Blanche	Modifications feux tricolores	3 400,00€	1 360,00€	2 040,00€
Ceyrat	Diverses voies	Remplacement câbles défectueux	13 000,00€	6 501,20€	6 500,00€
Cournon d'Auvergne	Diverses Voies	Travaux d'éclairage postes Domes, Margnat, Sauzede	6 200,00€	3 100,00€	3 100,00€
	Avenue Livradois-Pasteur	Refection feux tricolores	79 000,00€	31 606,48€	47 400,00€
Le cendre	Rue Marie Curie	Mise en conformité T5 éclairage public	145 000,00€	72 506,48€	72 500,00€
Lempdes	Rue de la source	Installation de l'éclairage public	20 000,00€	10 001,92€	10 000,00€
Pont du Chateau	Chemin de Decauville	Installation de l'éclairage public	6 800,00€	6 120,48€	680,00€
	Rue Paul Doumer	Installation de l'éclairage public	7 300,00€	6 570,96€	730,00€
	Giratoire Champ Lamet et Abords	Refection de l'éclairage public	21 000,00€	18 905,04€	2 100,00€
Romagnat	Impasse des Mancenilles	Travaux d'éclairage public	6 300,00€	3 151,68€	3 150,00€
	Chemin de Monerice et rue des sources	travaux d'éclairage public complément	4 000,00€	2 000,24€	2 000,00€
Diverses Communes	Zones d'activités économiques	Renouvellement éclairage public lot 16	64 800,00€	33 804,76€	31 000,52€
		Renouvellement éclairage public lot 1	48 000,00€	32 136,94€	15 872,18€
		TOTAL	597 800,00€	349 681,57€	248 165,74€

VOTE	Pour	71	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Estelle BRUANT, Anne-Laure STANISLAS, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Julie DUVERT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Anne-Marie PICARD, Jean PICHON, Marie DAVID, Rémi CHABRILLAT, Marion BARRAUD, Thomas WEIBEL, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Eric FAIDY, Fatima BISMIR

3:26:20 - Opération de revitalisation du territoire (ORT) - Avenant à la convention-cadre de mise à disposition de données et modalités de partenariat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention-cadre concernant la mise à disposition de données FSL et les modalités de partenariats établies entre Clermont Auvergne Métropole et l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:26:36 - NPRU Saint-Jacques Nord : acquisition de la station service sise 72 rue des Liondards – portage foncier par l'établissement public foncier Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de portage foncier entre Clermont Auvergne Métropole et l'EPF Auvergne pour le projet NPRU Saint Jacques Nord : acquisition de la station service sise 72 rue des Liondards au prix de 1 800 000 euros HT.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention.

VOTE	Pour	53	Contre	0	Abst.	2	NPPV	27
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Estelle BRUANT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Jean-Marc MORVAN, Marcel ALEDO

3:27:29 - Nouveau programme de Renouveau Urbain du quartier de la Gauthière - Portage foncier par l'EPF AUVERGNE

Conseillers ayant pris part au débat :

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier le portage foncier des garages sis commune de Clermont-Ferrand, rue du Pré Juge, cadastrés section AM n° 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 191, 192, 193, 196, 197, 199, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 251, 255, 256, 257, 258, 259, 261 et 262 à l'EPF Auvergne,
- d'approuver la « convention de portage foncier entre Clermont Auvergne Métropole et l'EPF Auvergne dans le cadre du NPRU de la Gauthière : acquisition de batteries de garages »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE ⁵⁶	Pour	53	Contre	0	Abst.	2	NPPV	27
--------------------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Jean-Marc MORVAN, Marcel ALEDO

3:27:57 - Clermont-Ferrand : Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier de La Gauthière - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) par l'EPF AUVERGNE

Conseillers ayant pris part au débat :

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'EPF Auvergne à solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique des acquisitions à réaliser des garages sis commune de Clermont-Ferrand, rue du Pré Juge, cadastrés section AM n° 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 191, 192, 193, 196, 197, 199, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 251, 255, 256, 257, 258, 259, 261 et 262, correspondant aux opérations d'aménagements prévues à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, et à demander à Monsieur le Préfet de soumettre rapidement le projet à une enquête conjointe d'Utilité Publique et Parcellaire,
- de mandater l'EPF Auvergne pour mener ladite procédure jusqu'à son terme autant du point de vue administratif que judiciaire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	53	Contre	0	Abst.	2	NPPV	27
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Jean-Marc MORVAN, Marcel ALEDO

3:28:13 - CLERMONT-FERRAND : Nouveau programme de Renouveau Urbain du quartier de la Gauthière - Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'EPF AUVERGNE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déléguer le droit de préemption dont dispose Clermont Auvergne Métropole à l'EPF Auvergne afin d'acquérir les garages sis Commune de Clermont-Ferrand, rue du Pré Juge, cadastrés section AM n° 115, 116, 117, 118, 119, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 176, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 191, 192, 193, 196, 197, 199, 202, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 247, 248, 251, 255, 256, 257, 258, 259, 261 et 262, correspondant aux opérations d'aménagements prévues à l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme,
- par suite de ce qui précède, le Président ayant reçu délégation par délibération du Conseil métropolitain en date du 10 juillet 2020 ne pourra plus, le temps de la délégation à l'EPF Auvergne, exercer le droit de préemption au nom de la Métropole sur les garages susvisés, ni déléguer ce dernier ponctuellement à une commune, à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sur les garages dont il s'agit,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	53	Contre	0	Abst.	2	NPPV	27
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Jean-Marc MORVAN, Marcel ALEDO

3:28:31 - Instauration de périmètres de prise en compte d'opération d'aménagement pour les trois NPNRU Saint-Jacques, La Gauthière et les Vergnes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre en considération l'opération d'aménagement et d'approuver la délimitation des trois périmètres évoqués, conformément aux dispositions de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme.

Ces périmètres sont institués pour une durée de 10 ans, et permettent de surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsque des travaux, constructions ou installations, envisagés sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation des projets d'aménagement des secteurs de la Gauthière, les Vergnes et Saint Jacques Nord.

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la présente délibération de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation et ne pourra excéder deux ans, ou trois ans si d'autres motifs rendent possible l'intervention d'une telle décision. Les périmètres ainsi créés sont précisément définis par le plan.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

3:28:47 - Modification du périmètre de Droit de Préemption Urbain

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un Droit de Préemption Urbain renforcé sur les secteurs suivants :
 - le foncier situé entre le parc dit de la Muraille de Chine et la place Henri Dunant
 - l'aspect Ouest du boulevard Claude Bernard et de la Place Henri Dunant, jusqu'au boulevard Winston Churchill, sur le linéaire situé en vis à vis direct des bâtiments et installations du CHU Gabriel Montpied
 - l'aspect Est de la rue Henri Turrette et de la rue Jacques Magnier, jusqu'à fermer l'îlot Edgar Quinet, boulevard John Kennedy
 - les copropriétés privées du Château des Vergnes jusqu'à l'emprise foncière du centre commercial
 - le petit îlot pavillonnaire autour de la piscine de Flamina, à l'aspect Nord du stade Leclanché
 - le secteur de l'Eminée, sur l'ensemble de la Zone d'Activité de la Pardieu et des Sauzes
 - la Zone d'Activité dite de Claveloux
 - la zone du Brézet étendue à la zone de l'aéroport, avenue Jean Mermoz, rue Youri Gagarine (jusqu'à la limite de commune avec Aulnat), avenue du Brézet, fonciers limitrophes au secteur de Gandaillat et rue Louis Blériot
 - le secteur des Gravanches, la zone de Trelleborg, la ZAC du Parc d'activités des Gravanches, les fonciers Michelin, les fonciers Etat/Ministère de la Défense, la zone de Bourdon et la ZAC du Petit Clos
- de créer un Droit de Préemption Urbain simple sur les secteurs suivants :
 - l'aspect Ouest de l'avenue Léon Blum jusqu'à son intersection avec la rue des Liondards
 - l'ensemble des abords de la rue de l'Oradou
 - les abords des avenues Bergougnan et du Puy de Dôme

conformément au plan.

* d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération et notamment pour procéder à :

- son affichage au siège de Clermont-Auvergne Métropole, ainsi qu'en mairie de Clermont-Ferrand durant un mois
- sa publication au registre des actes administratifs
- sa transmission à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme et aux personnes publiques suivantes conformément à l'article R 211.3 du Code de l'urbanisme, à savoir :

Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques
La Chambre Départementale des Notaires du Puy de Dôme
Le Conseil de l'Ordre du Barreau du tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand
Le Greffe du même Tribunal
Le Conseil Supérieur du Notariat

- son insertion dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R 211.2 du Code de l'urbanisme, à savoir la Montagne et le Semeur Hebdo

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:28:58 - Instauration d'un périmètre de prise en compte d'une opération d'aménagement sur la Zone d'Activité Economique du Brézet

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre en considération l'opération d'aménagement et d'approuver la délimitation du périmètre évoqué, conformément aux dispositions de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre est institué pour une durée de 10 ans, et permet de surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsque des travaux, constructions ou installations, envisagés sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet de requalification de la zone d'activité économique du Brézet.

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la présente délibération de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation et ne pourra excéder deux ans, ou trois ans si d'autres motifs rendent possible l'intervention d'une telle décision.

Le périmètre ainsi créé est précisément défini par le plan.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

3:29:10 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Clermont Auvergne Métropole - Définition des modalités de la concertation (délibération modificative de la délibération du 4 mai 2018 prescrivant l'élaboration du PLUI)

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en œuvre la concertation selon les modalités décrites précédemment.

La présente délibération sera affichée dans son intégralité, transmise au Préfet du Puy-de-Dôme et notifiée :

- au Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- au Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
- au Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont
- au Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise,
- au Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:29:22 - Règlement Local de Publicité Intercommunal de Clermont Auvergne Métropole / délibération modificative à la délibération de prescription du 29 juin 2018 portant sur les modalités de concertation complémentaires et les modalités de collaboration entre la Métropole et les communes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en oeuvre la concertation selon les modalités décrites précédemment
- d'arrêter les modalités de collaboration entre Clermont Auvergne Métropole et ses communes membres, telles que présentées dans ce rapport.

La présente délibération sera affichée dans son intégralité, transmise au Préfet du Puy-de-Dôme et notifiée :

- au Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- au Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme,
- au Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
- au Président du Syndicat Mixte du Grand Clermont en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont,
- au Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise,
- au Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:29:37 - Gerzat - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modalités de mise à disposition du public

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition du public, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gerzat et l'exposé des motifs selon les modalités suivantes :

- mise à disposition au siège de de Clermont Auvergne Métropole et en mairie de Gerzat ;
- mise à disposition sur le site internet de la commune <https://www.ville-gerzat.fr> et de la Métropole <https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/> ;
- ouverture d'un registre permettant de consigner des observations, en mairie de Gerzat et au siège de la Métropole du lundi 03 mai 2021 au jeudi 03 juin 2021 inclus, aux jours et heures d'ouverture ;
- Les observations écrites pourront également être formulées à l'adresse suivante :
Clermont Auvergne Métropole
Direction de l'Urbanisme
Modification simplifiée n°2 PLU Gerzat
64-66 avenue de l'Union Soviétique- BP 231 -
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
ou plu-gerzat@clermontmetropole.eu

- de porter à la connaissance du public, un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie de Gerzat et au siège de Clermont Auvergne Métropole dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes permettant la mise en oeuvre de la présente délibération. À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au Conseil métropolitain qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Gerzat et au siège de la Métropole Clermont Auvergne Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après transmission en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:29:47 - Participation aux côtés de la commune d'Aulnat à la 16ème session du concours European sur le thème "Villes vivantes" - signature de la Charte des sites

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accompagner la commune d'Aulnat et de co-candidater à ses côtés, à la seizième session du concours European "villes vivantes : des projets -processus créatifs pour régénérer des milieux habités" ;
- d'adhérer à cet effet à l'association European France et de verser à cette dernière, un montant de 37500 €, payable en deux versements l'un sur 2021 puis l'autre sur 2022, équivalent à la prise en charge de 50% du montant total de la cotisation - les 50% restants seront à la charge de la commune;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la Charte des Sites European 16, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre et la poursuite de cette candidature au concours European 16.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:29:59 - Renaturation des berges de l'Artière le long de la promenade Amédée Cotte à Aubière - Portage foncier par l'Etablissement Public Foncier Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier le portage foncier des parcelles cadastrées section BI n° 01, 02 et section BY n° 61, 63, 64, 75, 76, 78, 79, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 178, 179, 183, 185, 187, 188, 193, 197 situées aux lieuxdits La Ganne, les Sauzettes Sud Ouest et Laschamps sur la commune d'Aubière à l'Etablissement Public Foncier Auvergne,
- d'approuver la convention de portage foncier entre Clermont Auvergne Métropole et l'EPF Auvergne pour le projet de renaturation des berges de l'artière le long de la Promenade Amédée Cotte à Aubière,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention sus évoquée.

VOTE	Pour	54	Contre	0	Abst.	0	NPPV	28
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Marion CANALES, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Dominique ADENOT, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Philippe MAITRIAS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Charles DUBREUIL, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Christine BIGOURET

NPPV : Christine MANDON, Christine PEROL BEYSSI, Richard BERT, Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Louis GISCARD D'ESTAING, Nicolas BONNET, Marion BARRAUD, Julien BONY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Pierre SABATIER, Dominique BRIAT, Grégory BERNARD, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Anne-Laure STANISLAS, Rémi CHABRILLAT, Cécile LAPORTE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jérôme AUSLENDER, Bernard BARRASSON, Blandine GALLIOT, Jean-Paul CORMERAIS, Christine FAURE, Jean-Marc MORVAN, Marcel ALEDO, Christophe BERTUCAT

3:30:17 - ROMAGNAT : Acquisition de la parcelle AO 569 - Impasse Lavoisier

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de ce terrain au prix et modalités proposés de 95 000 € dont 7 000 € de commission d'agence
- de financer cette acquisition sur la ligne budgétaire dédiée, DECH 1 – 7212 – 2111 – DECH. TTC
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document afférent à cette acquisition.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

20/56

5 COMMISSION EAU, ASSAINISSEMENT (CONSEIL D'EXPLOITATION), GEMAPI

3:30:28 - Prélèvement d'eau au Maar d'Enval - Mise en place des périmètres de protection et ouverture d'une enquête publique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection des forages du Maar d'Enval.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:30:42 - Contribution des syndicats d'eau et d'assainissement au fonds de solidarité eau métropolitain - avenant à la convention

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les avenants n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un fonds de solidarité eau et assainissement fixant la contribution 2021 des syndicats dédiés (759 € HT pour le Syndicat Mixte de l'eau de la Région d'Issoire et des communes de la barlieue sud clermontoise, et 2 621 € HT pour la SEMERAP pour le compte du SIAEP Basse-Limagne, du SIAEP Plaine de Riom et du SIAREC) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	78	Contre	0	Abst.	0	NPPV	6
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Christophe VIAL, François CARMIER, Roger FLOQUET, Flavien NEUVY, Luc LEVI ALVARES, Nathalie CARDONA

3:31:12 - Arrêté d'autorisation type de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement collectif métropolitain précisant les prescriptions pour les eaux usées et les eaux pluviales

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un coefficient de rejet et d'un coefficient de pollution,
- de prendre acte du modèle d'arrêté-type d'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement collectif. L'arrêté-type, fixe les conditions techniques, financières et administratives de raccordement et de pré-traitement des effluents rejetés sur le territoire métropolitain (hormis Lempdes et Pont-du-Château).

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:31:27 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de prise en charge financière pour le dévoiement de réseaux humides chemin de Giroux à Romagnat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la désignation de Clermont Auvergne Métropole comme maître d'ouvrage unique pour les travaux de reprise des réseaux d'eau potable chemin du Giroux à Opme – Commune de Romagnat,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, fixant les modalités techniques et financières de réalisation des travaux,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

3:31:40 - Convention de groupement de commande avec Riom Limagne et Volcans relative à l'étude de renaturation de l'Artière dans la plaine de Limagne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commande avec Riom Limagne Volcans relative à l'étude de renaturation de l'Artière dans la plaine de Limagne,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention de groupement de commande relative à l'étude de renaturation de l'Artière dans la plaine de Limagne.
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

6 COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE, AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE, ALIMENTATION

3:32:02 - Projets de conventions d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sous forme d'ombrières de parking et de toiture photovoltaïque

Conseillers ayant pris part au débat :

3:32:20: Nicolas BONNET

3:44:47: Christine FAURE

3:51:24: Diego LANDIVAR

4:03:11: Flavien NEUVY

4:08:22: Rémi CHABRILLAT

4:12:42: Éric FAIDY

4:13:56: Nicolas BONNET

4:19:44: Luc LEVI ALVARES

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser la mise à disposition des parkings de la Margeride, du crématorium, de la Pardieu et les parkings Pascalis 1 et 2 à Clermont Ferrand, du parking de l'ECP Puy Valleix à Nohanent, du parking de l'ECP le Caméléon à Pont-du-Château, du parking de l'ECP la Vague à Gerzat et du parking Androsace à Cournon d'Auvergne ainsi que la toiture de médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat pour la mise en place, par la société Ombrières d'Auvergne, d'ombrières solaires photovoltaïques et une installation solaire photovoltaïque sur toiture,
- d'approuver les termes des conventions d'occupation du domaine public pour chacun de ces sites,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	74	Contre	3	Abst.	7	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

22/56

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

CONTRE : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

ABSTENTION : Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Samir EL BAKKALI, Cyril CINEUX, Richard BERT

4:23:11 - Mise en oeuvre du Schéma de Transition énergétique et écologique - Soutien à l'agriculture urbaine - Subvention à l'association "Ferme de Sarliève"

Conseillers ayant pris part au débat :

4:23:51: Jean-Marie VALLÉE

4:32:07: Olivier BIANCHI

4:29:54: François RAGE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'association "Ferme de Sarliève". Cette somme est inscrite au budget primitif 2021, (ligne DCPC1-020-65748-DCPC).
- d'approuver la convention de financement, précisant le plan d'actions pour 2021 ainsi que les modalités financières.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:33:22 - Contrat d'Objectif Territorial - Avenant n°1 au contrat d'attribution des aides n°180515-002

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 du contrat d'attribution des aides n°180515-002 pris dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial afin d'acter le changement de dénomination sociale de Logidôme,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:33:37 - Groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et le Département du Puy-de-Dôme pour l'achat d'électricité

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la dissolution du groupement de commandes constitué par l'acte constitutif relatif à l'achat d'électricité et services associés pour les points de livraison ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, avec effet aux termes des marchés en cours, à savoir au 31 décembre 2021 ;
- de prendre acte de la dissolution du groupement de commandes constitué par l'acte constitutif relatif à l'achat d'électricité et services associés pour les points de livraison ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, avec effet aux termes des marchés en cours, à savoir le 31 décembre 2022 ;
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur pour l'ensemble des sites identifiés à ce jour. La liste de ces sites demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont Clermont Auvergne Métropole est propriétaire ou locataire ;

23/56

- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:33:48 - Délégation de service public pour la production et la distribution de chaleur du quartier de la Gauthière - Avenant n°5

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5, à la convention de délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique du quartier de la Gauthière ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°5, et à effectuer toutes les démarches et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération, notamment par la mise à jour des annexes au contrat de délégation de service public affectées par le présent avenant, et ce compris le Règlement de Service.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

4:34:04 - Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur des quartiers de Croix de Neyrat, Champrat et les Vergnes – Avenant n°9

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°9, à la convention de Délégation de Service Public de production et de distribution d'énergie calorifique des quartiers de Croix de Neyrat, Champrat et Les Vergnes, et notamment d'autoriser le délégataire à exporter de l'énergie calorifique vers le site Cataroux de la société MICHELIN et d'importer de la chaleur fatale industrielle en provenance de ce même site, pour une durée de 10 ans ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°9, et à effectuer toutes les démarches et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération, notamment par la mise à jour des annexes au contrat de délégation de service public affectées par le présent avenant, et ce compris le Règlement de Service.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

4:34:17 - Service public de production et de distribution de chaleur - Avenant n°1 à la Convention tripartite pour la fourniture de chaleur du réseau de Croix de Neyrat au réseau de la Gauthière

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1, à la convention tripartite pour la fourniture de chaleur du réseau de Croix de Neyrat au réseau de la Gauthière, établie dans le cadre du service public de production et de distribution d'énergie calorifique ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1, et à effectuer toutes les démarches et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

4:34:34 - Convention d'objectifs pour la gouvernance et la gestion du "Bien" haut lieu tectonique Chaîne des Puys/Faille de Limagne - Chaîne des Puys - Puy de Dôme/Grand Site de France

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention "Pour la gouvernance et la gestion du Bien haut lieu tectonique Chaîne des Puys-Faille de Limagne/Chaîne des Puys-Puy-de-Dôme Grand Site de France" précisant les engagements des signataires sur la période 2021-2026
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

7 COMMISSION SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

4:34:49 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Athlétisme Auvergne

Conseillers ayant pris part au débat :

4:35:16: Claire BRIEU

4:39:03: Marianne MAXIMI

4:37:38: Christine FAURE

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Athlétisme Auvergne	220 000 €
Niveau élite (maintien)	

- d'approuver les termes des conventions correspondantes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:41:23 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Auvergne Clermont Danse sur Glace

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Auvergne Clermont Danse sur Glace	10 000 €
Niveau interrégional à international	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:41:31 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Foot 63 Association (section féminine)

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Foot 63 Association Section féminine	25 000 €
Championnat régional 1 (maintien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:41:42 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Foot 63 Association (Centre de formation)**DECISION** : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Foot 63 Association Centre de formation	80 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:41:49 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Hockey Clermont Communauté Auvergne**DECISION** : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Hockey Clermont Communauté Auvergne Division 1 (entretien)	170 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:41:58 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Association Sportive Montferrandaise (Centre de formation)**DECISION** : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Association Sportive Montferrandaise Centre de formation	130 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:07 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Auvergne Patinage Artistique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Auvergne Patinage Artistique	14 000 €
Tous niveaux (loisirs et compétition)	

- d'approuver les termes des conventions correspondantes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:20 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Communauté Canoë Kayak

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Communauté Canoë Kayak	20 000 €
Niveau départemental à national	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:29 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Handball Clermont Auvergne Métropole 63

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Handball Clermont Auvergne Métropole 63 Division 2 Féminine (maintien)	127 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:38 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Baseball et Softball Club Clermontois

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Baseball et Softball Club Clermontois Division Nationale Masculine 1 Senior (maintien)	20 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:47 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Football Américain Les Servals

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Football Américain Les Servals Division Nationale 3 (maintien)	20 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:42:56 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - ASM Romagnat Rugby Féminin

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
ASM Romagnat Rugby Féminin	100 000 €
Première Division Elite 1 Top 8 (maintien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:04 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Clermont Université Club

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Clermont Université Club	25 000 €
Niveau amateur et loisirs	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:12 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Le Volant des Dômes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Le Volant des Dômes	5 000 €
Division nationale 2 (maintien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:19 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Basket Ball Cournon Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Basket Ball Cournon Auvergne	16 000 €
Division nationale féminine 2 (maintien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:26 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Lempdes BMX Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Lempdes BMX Auvergne	25 000 €
Division Nationale 1 (maintien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:31 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Vélo Club Cournon Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Vélo Club Cournon Auvergne	10 000 €
Division Nationale 1 (entretien)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:37 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Handball Club Cournon Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Handball Club Cournon Auvergne	35 000 €
Division Nationale masculine 1 (montée)	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:44 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Volley Ball Club Chamalières

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Volley Ball Club Chamalières Division Professionnelle Féminine Ligue A (maintien)	185 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:52 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - Club Arverne Handisport

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Club Arverne Handisport Tous niveaux	6 000 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:43:59 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - HCCA Para Ice Hockey

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
HCCA Para Ice Hockey Tous niveaux	3 500 €

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:08 - Sports : demande de subvention de fonctionnement 2021 - B'UP Clermont Escalade

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
B'UP Clermont Escalade	1 500 €
Tous niveaux	

- d'approuver les termes de la convention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:14 - Sports : demande de subvention manifestation 2021 - Comité Départemental Handisport 63 - Finales du Championnat de France de Futsal Adultes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive	
Comité Départemental Handisport 63 Finales du Championnat de France de Futsal Adultes – 23 mai 2021	1 000 €

- d'approuver les termes de la convention de subvention correspondante,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:24 - Sports : demande de subvention manifestation 2021 - Association pour le Cyclisme Elite Dans l'Agglomération Clermontoise - La Durtorccha

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive	
Association pour le Cyclisme Elite Dans l'Agglomération Clermontoise La Durtorccha	2 000 €

- d'approuver les termes de la convention de subvention correspondante,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:33 - Sports : demande de subvention manifestation 2021 - Association pour le Cyclisme Elite Dans l'Agglomération Clermontoise - Course élite nationale du circuit des communes de la vallée du Bédât

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive	
Association pour le Cyclisme Elite Dans l'Agglomération Clermontoise Course élite nationale du circuit des communes de la vallée du Bédât	2 000 €

- d'approuver les termes de la convention de subvention correspondante,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:46 - Sports : Demande de subvention de fonctionnement 2021 - Plexus Power

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le montant de subvention proposé suivant :

Subvention de fonctionnement	
Plexus Power	3 000 €

- d'approuver les termes de la convention de subvention correspondante,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de subvention.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:44:54 - Remises sur redevances facturées

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer un prorata de remise sur les redevances facturées au regard du nombre de mois de suspension d'activité, comme suit :
 - Société MAC 1 (brasserie de la patinoire) :
 - Concernant la redevance d'occupation du domaine public (830 € par mois) :
 - Exonération sur 5 mois (de novembre 2020 à mars 2021) compte tenu de sa fermeture totale.
 - Facturation suspendue après l'échéance d'octobre 2020, soit une perte de recettes de 4 150 €.
 - Concernant la redevance d'intéressement (1,7% du chiffre d'affaire annuel réalisé) :
 - Depuis septembre 2019 jusqu'au 31 juillet 2020 (soit 11 mois), la redevance d'intéressement s'élève à 2 330 €.
 - Redevance d'intéressement facturée (de septembre 2019 à février 2020) : 1 271 €
 - Redevance d'intéressement exonérée (de mars 2020 à juillet 2020) : 1 059 €
 - Concernant les charges d'occupation (200 € par mois : chauffage des locaux mis à disposition, nettoyage des parties communes, consommation d'eau et électricité) :
 - Exonération sur 5 mois (de novembre 2020 à mars 2021) compte tenu de sa fermeture totale.
 - Avance sur charges exonérée : 1 000 €
 - Soit une perte totale de 6 209 €.
 - Topsec Equipement (équipements nautiques métropolitains) : redevance pour les appareils de distribution automatique d'articles de natation (16 380 € par an).
 - Exonération sur 5 mois (de novembre 2020 à mars 2021).
 - Facturation de novembre 2020 à mars 2021 annulée, soit une perte de recettes de 6 825 €.
 - Association Rallye Saint-Genès (L'Escapad') : mise à disposition des installations (2 573 € par an)
 - Exonération sur 5 mois (de novembre 2020 à mars 2021).
 - Réfaction de 42 % lors de la facturation annuelle, soit une perte de recettes de 1 072 €.
 - CER Les Dômes (Stade des Gravanches) : mise à disposition des installations (4 200 € par an)
 - Exonération sur 1 mois et demi (de novembre 2020 au 15 décembre 2020).
 - Réfaction de 12,5 % lors de la facturation annuelle, soit une perte de recettes de 525 €.
 - Groupement auto-école (Stade Gabriel-Montpied) : mise à disposition des installations (3 000 € par an)
 - Exonération sur 1 mois et demi (de novembre 2020 au 15 décembre 2020).
 - Réfaction de 12,5 % lors de la facturation annuelle, soit une perte de recettes de 375 €.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:45:02 - Stade des Gravanches - Réalisation d'un terrain synthétique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le projet de réalisation d'un terrain synthétique pour la pratique de sports collectifs,
- de valider cette opération d'un montant prévisionnel de 750 000 € TTC dont les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2021 – section investissement de la Direction des Sports,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:45:08 - Sports : compte rendu de décisions prises par le Président sur délégation

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte de la décision prise par le Président sur délégation, à savoir :
 - le 18 février 2021 : décision de cession de 20 tables de tennis de table pour un coût de 2 800 €.
 - Que l'amortissement de ce matériel a été réalisé.
 - Que l'usage intensif des tables de tennis de table ainsi que les dégradations liées à une utilisation quotidienne depuis l'ouverture de l'Arténium en 2008, ne permettent plus de garantir le niveau de qualité de jeu lors des compétitions.
 - Que les communes et clubs de la Métropole se portent volontaires pour acquérir les tables proposées à la vente afin de pouvoir les mettre à disposition de leurs écoles, services périscolaires et scolaires, ou adhérents de club :
 - Blanzat – 1 table
 - Clermont-Ferrand – 6 tables
 - Durtol – 2 tables
 - Le Cendre – 4 tables
 - Nohanent – 1 table
 - le club Castelpontin tennis de table – 3 tables
 - Le Stade Clermontois tennis de table – 3 tables

4:45:23 - Bibliothèques métropolitaines : modalités de remboursement des documents et matériels égarés ou détériorés

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver, l'application au 1^{er} mai 2021, des principes de remboursement des documents détériorés ou non rendus dans le réseau de lecture publique de Clermont Auvergne Métropole tels que détaillés ci-dessous :

Modalités de remboursement pour les documents détériorés ou non rendus		
Documents imprimés : Livres, périodiques, partitions musicales	Tous documents imprimés	Remplacement à l'identique ou remboursement suivant modalités ci-dessous :
	Documents dont le prix est indiqué sur la notice du catalogue de la bibliothèque	Montant indiqué remisé
	Documents dont le prix est manquant au catalogue de la bibliothèque	Livres de poche et albums de moins de 15 cm : 10 € Autres livres : 16 € Partitions : 15 €
	Ouvrages de la bibliothèque du Patrimoine	un devis sera établi par la bibliothèque
	Périodiques (journaux, revues)	Non remboursés exception faite des revues dont le prix au numéro excède 15 €
Documents sonores : CD musique et CD textes lus Disques vinyles	Tous documents sonores	Remplacement à l'identique ou remboursement suivant modalités ci-dessous :
	Documents dont le prix est indiqué sur la notice exemplaire du catalogue de la bibliothèque	Montant indiqué remisé
	Documents dont le prix est manquant au catalogue de la bibliothèque	CD / TL / Vinyle : 20 € Coffret : 20 € pour le 1 ^{er} document + 10 € par document supplémentaire
Documents avec droits : DVD	Documents dont le prix est indiqué sur la notice exemplaire du catalogue de la bibliothèque	Montant indiqué remisé
	Documents dont le prix est manquant au catalogue de la bibliothèque	DVD : 40 € Coffret : 40 € + 10 € par document

37/56

		supplémentaire
Liseuses électroniques	Prix d'achat remisé	
Jeux vidéo	Prix d'achat remisé indiqué sur la notice du jeu	
Jeux de société	Prix d'achat remisé indiqué sur la notice du jeu	
Consoles de jeux	Prix d'achat remisé	
Tablettes	Prix d'achat remisé	
Petit matériel	Housse de protection liseuse Chargeur Casque Manette de jeu Volant	Prix d'achat remisé
Dans le cas des documents multi supports c'est le tarif le plus élevé qui s'applique		

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:45:33 - Musées métropolitains - tarifs de vente en boutique

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs de vente d'ouvrages au Muséum Henri-Lecoq de Clermont Auvergne Métropole tels que présentés ci-dessous :

Titre de l'ouvrage	auteur(s)	Éditeur	Prix de vente unitaire TTC	Exemplaires acquis	Dont exemplaires vente	Dont exemplaires courtoisie
Enquêtes au Muséum : L'œuf du dernier grand pingouin	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le papillon du bout du monde	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le secret de Mélusine	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : L'ombre du croque-mitaine	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le tombeau souterrain	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : La statuette à deux têtes	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Au pays des oiseaux qui ne volent pas	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le mystère des oiseaux sans pattes	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : L'île aux monstres	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Dans l'œil du cyclope	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
38/Enquêtes au Muséum : Le collectionneur de sirènes	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0

Enquêtes au Muséum : En piste, Punch !	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Les maléfices de la gorgone	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : La galerie des vampires	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le cirque aux sept merveilles	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : La malédiction du gecko	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : L'énigme de la patte de chat	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Les animaux du roi	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le roi des rats	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le fragment d'étoile	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : Le monstre marin	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0
Enquêtes au Muséum : A la recherche du nénuphar géant	Laurence Talairach	Plume de carotte	6 €	5	5	0

- de valider les tarifs de vente de produits dérivés au Musée Bargoin de Clermont Auvergne Métropole tels que présentés ci-dessous :

Nom du produit	éditeur	Prix de vente unitaire TTC	Exemplaires acquis	Dont exemplaires vente	Dont exemplaires courtoisie
Médailles de soie anciennes japonaise et bois	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	20 €	48	30	18
Cols en soie	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	50 €	20	19	1
Échantillons de soie	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	10 €	100	99	1
Petits Cadres noirs	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	25 €	3	3	0
Moyens Cadres noirs	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	45 €	2	2	0
Grands Cadres Laiton	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	70 €	3	3	0
Moyens Cadres Laiton	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	55 €	1	1	0
Petits Cadres Laiton	Les Hautes Étoffes / La Cité Interdite	45 €	1	1	0

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
-------------	-------------	----	---------------	---	--------------	---	-------------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:45:40 - Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel-Chabrier – adhésion à l'association Radio Campus

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole à l'association Radio Campus. Le montant de la cotisation annuelle est de 150 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 à la ligne chap11 - fonction 311- antenne CRR - nature 6281,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:45:52 - Conservatoire à rayonnement régional – Tarifs et remboursement partiel des frais d'inscriptions 2020-2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la grille tarifaire,
- d'adopter les modalités de remboursement pour les usagers du Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel-Chabrier (CRR) selon les modalités suivantes :

Nombre de semaines de cours annulés ou assurés en distanciel	Pourcentage de réduction appliqué sur le tarif annuel ci-annexé
• 12 à 14 semaines	• 20 %
• 15 à 19 semaines	• 30 %
• 20 à 29 semaines	• 40 %
• 30 semaines et plus	• 50 %

La remise ainsi calculée fera l'objet :

- soit d'un avoir automatiquement déduit des frais d'inscription 2021-2022, pour les usagers se réinscrivant en 2021-2022,
 - soit d'un remboursement par chèque de la régie d'avance du CRR, pour les usagers ne se réinscrivant pas en 2021-2022, sur demande expresse de leur part.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

40/56

4:46:01 - Dons d'ouvrages des bibliothèques

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser les dons de documents désaffectés, dont la liste est disponible auprès du service de la Lecture Publique, aux structures à but non lucratif suivantes :
- 178 documents à l'ANEF 63
- 414 documents au CADA – EMMAÛS de Bussières et Pruns
- 322 documents à l'association Des livres pour les îles
- 312 documents à l'École itinérante 63
- 186 documents à l'école maternelle Henri Matisse de Cournon d'Auvergne
- 122 documents à l'EHPAD de Romagnat
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:46:11 - Halle aux blés - subvention d'investissement à la Région Auvergne Rhône-Alpes

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 1 000 000 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réhabilitation de la Halle aux Blés à Clermont-Ferrand permettant d'accueillir le Fonds régional d'art contemporain qui concourra à une meilleure valorisation de l'art contemporain sur le territoire métropolitain,
- Les crédits correspondants à l'acompte soient 300 000 € sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 204 – nature 204122 – Fonction 311 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:46:21 - Université Clermont Auvergne - partenariat relatif à la cartographie et à la valorisation du patrimoine géologique et de la géodiversité

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et l'Université Clermont Auvergne (UCA) afin d'intégrer l'inventaire des géosites et /ou des affleurements effectué par l'UCA dans le système d'information géographique de Clermont Auvergne Métropole et de mettre en œuvre des actions de mise en valeur de ces données,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	0	NPPV	4
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMURROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Lucie MIZOULE, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN,

4:46:39 - Subventions aux opérateurs culturels

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 150 000 € à l'association AGORA. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention d'application de l'association AGORA,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association AGORA,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 120 000 € à l'association Pop'art. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association Pop'art,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Pop'art,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 110 000 € à l'association Clermont Auvergne Opéra. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association Clermont Auvergne Opéra,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Clermont Auvergne Opéra,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 65 000 € à l'association Musiques d'aujourd'hui à Clermont / Musiques démesurées. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association Musiques d'aujourd'hui à Clermont / Musiques démesurées,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Musiques d'aujourd'hui à Clermont / Musiques démesurées,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 50 000 € à l'association Europavox. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat de l'association Europavox,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Europavox,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 22 500 € à l'association APIRE La Baie des Singes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 12 000 € à l'association Orchestre Symphonique des Dômes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 4 500 € à l'association APEC-API. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 46 000 € à l'association Artistes en résidences. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association Artistes en résidences,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Artistes en résidences,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 40 000 € à l'association FRAC Auvergne. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention de partenariat de l'association FRAC Auvergne,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association FRAC Auvergne,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 29 000 € à l'association In Extenso. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association In Extenso,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association In Extenso,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 15 000 € à l'AMAC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 11 500 € à l'association du Creux de l'Enfer. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 255 000 € à l'association Sauve qui peut le court métrage. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention d'application de l'association Sauve qui peut le court métrage,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Sauve qui peut le court métrage,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 46 000 € à l'association Vidéoformes, ainsi qu'une bourse à la création de 7 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs de l'association Vidéoformes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Vidéoformes,
- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 320 000 € à la Comédie Scène nationale. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'approuver les termes de la convention d'application de la Comédie Scène nationale,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Comédie Scène nationale,

- d'attribuer pour l'année 2021 une subvention de 8 000 € à la Compagnie Les Guêpes Rouges. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la collectivité (chapitre 65 – nature 65748 – gestionnaire CULT1),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Isabelle LAVEST,

4:46:55: Isabelle LAVEST

4:47:09: Chritine DULAC-ROUGERIE

4:47:25 - Musées métropolitains - évolution des tarifs - empruntez un musée !

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la grille tarifaire par la création d'un laissez-passer gratuit « Empruntez un musée ! » empruntable dans le réseau des médiathèques et bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole,
- de compléter la grille tarifaire par l'acceptation du "Thermal Pass" de Clermont Auvergne Tourisme, adressé aux curistes et valable 3 semaines, il ouvre droit à la gratuité d'entrée dans les musées pour le premier musée visité et d'un tarif réduit à partir du deuxième musée visité,
- de compléter la grille tarifaire du Musée de la Résistance à Chamalières par
 - un tarif de visite commentée thématique proposée aux visiteurs individuels adultes sur inscription : 6€ et 4€ pour les bénéficiaires du tarif réduit, entrée incluse,
 - un tarif de visite commentée pour les groupes constitués : 70€ par groupe, entrée incluse,
- d'autoriser la mise en application de cette nouvelle grille tarifaire à compter du 15 avril 2021,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:47:30 - Convention de partenariat avec Wikimedia et l'Université Clermont Auvergne

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Clermont Auvergne Métropole, l'Université Clermont Auvergne (UCA) et Wikimedia France afin de participer à l'amélioration globale des thématiques qui les concernent sur les projets Wikimedia, de valoriser leur expertise, leurs collections auprès d'un large public,
- d'autoriser l'adhésion à Wikimedia France pour un montant annuel de cotisation de 100 €/an. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP2021 ligne CULT1 – 311 – DSC – 6281,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- d'accueillir un wikipédien en résidence pour 6 mois au sein des services de Clermont Auvergne Métropole. Les crédits nécessaires, évalués à 25 000 € sont inscrits au BP 2021 (chapitre 65 – nature 65748 – Fonction 311 – gestionnaire CULT1),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	0	NPPV	4
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Lucie MIZOULE, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN,

4:47:44 - Classes passerelles Démos : création d'une entente avec la Ville de Clermont-Ferrand et convention avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation d'une Entente avec la Ville de Clermont-Ferrand pour la mise en oeuvre du dispositif passerelle Démos,
- d'approuver la convention instituant cette Entente,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de l'Entente,
- d'approuver la convention avec la Philharmonie de Paris pour la mise en oeuvre du dispositif passerelle Démos,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Philharmonie de Paris,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:47:57 - Désignation des représentants de Clermont Auvergne Métropole à la conférence de l'entente pour la mise en oeuvre des classes passerelles Démos

Le Conseil métropolitain décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret

Conseillers ayant pris part au débat :

4:48:24: Olivier BIANCHI

4:48:27: Marianne MAXIMI

4:48:33: Olivier BIANCHI

4:48:35: Marianne MAXIMI

4:48:37: Olivier BIANCHI

4:48:39: Marianne MAXIMI

4:48:43: Olivier BIANCHI

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Isabelle LAVEST, Aline FAYE et Claire BRIEU pour siéger à la conférence de l'entente en tant que représentants de Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

4:48:48 - Syndicat Intercommunal Thermal du Puy-de-Dôme - versement de la cotisation annuelle 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement de la contribution, au titre de l'année 2021, au Syndicat Intercommunal Thermal du Puy-de-Dôme qui s'élève à 69 150, 50 € et qui est demandée au Budget primitif sur la ligne 6281 "concours divers" du chapitre 011 "charges à caractère général";
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Marcel ALEDO,

4:48:57 - Association Terre ou Art - subvention de fonctionnement pour l'édition 2021 du "Festival Art'Air"

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association « Terre ou Art » d'un montant de 5 000 € TTC pour l'organisation du « Festival Art'Air » à Royat du 14 au 18 juillet 2021 sous réserve de son inscription au Budget 2021, sur la ligne "6574 – subvention de fonctionnement associations et autres" du chapitre "65 – autres charges de gestion courantes ».
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:49:07 - Université Clermont Auvergne - signature d'une convention de partenariat relatif à un projet tutoré

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat relative à un projet tutoré, entre Clermont Auvergne Métropole et l'Université Clermont Auvergne ;
- d'approuver le versement à l'Université Clermont Auvergne de 942 € TTC pour remboursement des frais engendrés par la mission sous réserve de son inscription au Budget 2021, sur la ligne "611 – contrats de prestation de services " du chapitre "011 – charges à caractère général ».
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	0	NPPV	4
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Lucie MIZOULE, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN,

4:49:23 - Clermont Dessine - subvention de fonctionnement pour l'édition 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association « Il faut aller voir » d'un montant de 3 000 € TTC pour l'organisation de « Clermont Dessine ! » les 18, 19 et 20 juin 2021 sous réserve de son inscription au Budget 2021, sur la ligne "6574 – subvention de fonctionnement associations et autres" du chapitre "65 – autres charges de gestion courantes ».
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:49:32 - Les Arts en balade - subvention de fonctionnement pour l'édition 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association « Les Arts en Balade » d'un montant de 3 000 € TTC pour l'organisation de l'édition du 28 au 30 mai 2021 sous réserve de son inscription au Budget 2021, sur la ligne "6574 – subvention de fonctionnement associations et autres" du chapitre "65 – autres charges de gestion courantes ».
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

1 COMMISSION FINANCES - FISCALITÉ - MOYENS GÉNÉRAUX - AFFAIRES JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RESSOURCES HUMAINES - ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

4:49:38 - Compte-rendu des décisions prises en matière de gestion de la dette et de la trésorerie

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

4:49:48 - Information du conseil métropolitain sur les décisions prises en matière de régies comptables

Conseillers ayant pris part au débat :

4:49:57: Marianne MAXIMI

4:54:16: Hervé PRONONCE

4:52:07: Marion CANALES

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

4:55:45 - Actualisation des durées d'amortissement - nomenclature M57

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouvelles durées d'amortissement au 1^{er} janvier 2021 sur la nomenclature M57,
- d'appliquer à ces biens la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis,
- de maintenir pour tous les autres biens les durées et modalités d'amortissement fixées par délibération du 30 mars 2018 et détaillées dans l'état récapitulatif.

VOTE	Pour	84	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:56:02 - Renouvellement de l'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- que la garantie soit octroyée dans les conditions exposées et détaillées, aux titulaires de documents ou titres émis par l'AFL, (les bénéficiaires);
- d'autoriser le Président, ou son représentant, pendant la durée du mandat, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Clermont Auvergne Métropole, dans les conditions définies, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	78	Contre	3	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

CONTRE : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Hervé PRONONCE, Marion BARRAUD

4:56:24 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 8 logements - 75 Avenue Joseph Claussat - Commune de Chamalières

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les deux lignes du prêt n°114235 d'un montant total de 206 702 € :
ligne 5386549 - PLUS d'un montant de 118 131 €
ligne 5386550 - PLUS Foncier d'un montant de 88 571 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les deux lignes du prêt n°114236 d'un montant total de 320 962 € :
ligne 5386551 - PLAI d'un montant de 159 734 €
ligne 5386552 - PLAI Foncier d'un montant de 161 228 €
suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :
ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), situés 75 avenue Joseph Claussat à 63400 CHAMALIERES.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:56:56 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 37 logements - 94 Avenue de l'Oradou - Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour le prêt PLUS n°1041455 d'un montant total de 135 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLAI n°1041456 d'un montant total de 90 000 € :

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 94 rue de l'Oradou à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:57:11 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 26 logements - Chemin de la Saulée - Commune de Pérignat-lès-Sarliève

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLUS n°1041738 d'un montant total de 60 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLAI n°1041740 d'un montant total de 36 000 € :

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés chemin de la Saulée à 63170 PERIGNAT-LES-SARLIEVE.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:57:23 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 39 logements - Rue du Sable d'étampes - Boulevard Gambetta - Commune de Chamalières

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour le prêt PLUS n°1041660 d'un montant total de 150 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLAI n°1041665 d'un montant total de 90 000 € :

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés rue du Sable d'Etampes – Boulevard Gambetta à 63400 CHAMALIERES.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:57:38 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 4 logements - Avenue Fernand Forest - Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour le prêt PLUS n°1041614 d'un montant total de 30 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLAI n°1041616 d'un montant total de 30 000 € :

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés avenue Fernand Forest à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUFTERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:57:47 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 18 logements - 3 et 3 bis Avenue de Riom - Commune de Pont-du-Château

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLUS n°1041715 d'un montant total de 104 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour le prêt PLAI n°1041718 d'un montant total de 57 000 € :

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 3 et 3 bis avenue de Riom à 63430 PONT-DU-CHATEAU.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUFTERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:57:59 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Action Logement Services) - Opération 14 logements - Avenue Fernand Forest - Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le prêt PLS n°1041617 d'un montant total de 75 000 €

suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :

CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés avenue Fernand Forest à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUFTERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:58:12 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'Assemblia (prêts Caisse d'épargne) - Opération 10 logements - 20 avenue d'Italie - Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour les prêts n°0068343 et n°0068345 d'un montant de 1 017 870 € et 465 801 € suite à la demande formulée par ASSEMBLIA pour l'opération :
ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 10 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 20 avenue d'Italie à 63000 CLERMONT-FERRAND.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	70	Contre	0	Abst.	0	NPPV	11
------	------	----	--------	---	-------	---	------	----

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Sylvain CASILDAS, Henri GISSELBRECHT, Louis GISCARD D'ESTAING, Eric FAIDY, Jean-Christophe CERVANTÈS, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI

4:58:22 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêts Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 30 logements - 4 Place Renoux - Commune de Royat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les deux lignes du prêt n°114730 d'un montant total de 2 728 173 € :
ligne 5389927 - PLUS d'un montant de 2 142 109 €
ligne 5389928 - PLUS Foncier d'un montant de 586 064 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les deux lignes du prêt n°114731 d'un montant total de 946 800 € :
ligne 5389929 - PLAI d'un montant de 705 113 €
ligne 5389930 - PLAI Foncier d'un montant de 241 687 €
suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :
CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 4 place Renoux à 63130 ROYAT.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL

4:58:35 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de l'Ophis (prêts Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 5 logements - 42 boulevard Barrieu - Commune de Royat

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les trois lignes du prêt n°114402 d'un montant total de 310 725 € :
ligne 5387312 - PLUS d'un montant de 186 916 €
ligne 5387313 - PLUS Foncier d'un montant de 108 809 €
ligne 5387316 - PHB 2.0 tranche 2018 d'un montant de 15 000 €
- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les deux lignes du prêt n°114403 d'un montant total de 114 383 € :
ligne 5387315 - PLAI d'un montant de 59 666 €
ligne 5387314 - PLAI Foncier d'un montant de 44 717 €
ligne 5387317 - PHB 2.0 tranche 2018 d'un montant de 10 000 €
suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :
ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 42 boulevard barrieu à 63130 ROYAT.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	81	Contre	0	Abst.	0	NPPV	2
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL

4:58:47 - Demande de garantie d'emprunt pour l'opération de CDC Habitat Social (prêts Caisse des Dépôts et Consignations) - Opération 16 logements - 18 rue Jacques Prévert - Ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les deux lignes du prêt n°114184 d'un montant total de 1 042 314 € :
ligne 5387711 - PLUS d'un montant de 580 950 €
ligne 5387712 - PLUS Foncier d'un montant de 461 364 €
 - d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les deux lignes du prêt n°114185 d'un montant total de 265 628 € :
ligne 5387709 - PLAI d'un montant de 124 189 €
ligne 5387710 - PLAI Foncier d'un montant de 141 439 €
- suite à la demande formulée par CDC HABITAT SOCIAL pour l'opération :
ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 16 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 18 rue Jacques Prévert à 63000 CLERMONT-FERRAND.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

4:59:12: Hervé PRONONCE

5:00:10 - Plan De Mobilité Employeur 2021-2026

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention du PDME 2021-2026 et à mettre en œuvre les actions prévues dans ce plan.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:00:21 - Cellule d'accompagnement des violences sexistes et de discriminations

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la Métropole dans la mise en place d'une Cellule d'écoute et d'accompagnement des violences sexistes et de discrimination, conjointement avec la Ville de Clermont Ferrand et le CCAS de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser l'adhésion de la Métropole au groupement de commandes dans le cadre de la mise en place d'une Cellule d'écoute et d'accompagnement des violences sexistes et de discrimination,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre la Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché pour le compte des membres du groupement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à assurer l'exécution financière du marché pour la part qui le concerne,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cette mission.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:00:30 - Convention COSACAM 2021

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention pour un montant de 483 600 € au Comité des oeuvres sociales des agents de Clermont Auvergne Métropole au titre de l'année 2021.
- d'autoriser le Président à signer la convention et les mises à disposition individuelles.

VOTE	Pour	79	Contre	0	Abst.	0	NPPV	3
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Julie DUVERT, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Fatima BISMIR, Chantal LAVAL,

5:00:42 - Recrutement et rémunération des vacataires

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à recruter des agents vacataires sur les missions prévues par la délibération,
- de rémunérer les intéressés après service fait, en fonction des taux votés par l'assemblée,
- de prévoir au budget des dépenses de personnel, les crédits nécessaires au chapitre 012-64131.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:00:51 - Adaptation du tableau des effectifs

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux adaptations et créations de postes après l'avis du Comité Technique du 11 mars 2021.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:00:58 - S.A Parking de la Poterne - Procédure de fin de bail à construction

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention et notamment: la prise en charge par la SA la Poterne d'une indemnisation de 30 000 euros à destination de la Métropole et la remise des justificatifs techniques ou attestations justifiant la régularité réglementaires des travaux réalisés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:01:06 - Indemnisations pour dommages de travaux publics

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à la SARL "RESTO BURO" représentée par Monsieur Frédéric BARBIER domicilié 4 bis, place des Carmes Déchaux à Clermont-Ferrand , le solde de l'indemnisation définitive pour l'année civile 2020, soit 13 552 € net (treize mille cinq cent cinquante deux euros).
- d'accorder à l'entreprise "LE CHOUCAS" représentée par Madame Dominique COLL domiciliée 6, place des Carmes Déchaux à Clermont-Ferrand, le solde de l'indemnisation définitive pour l'année civile 2020 de 9 960 € net (neuf mille neuf cents euros).
- d'accorder à la SARL "VEGAS" représentée par Monsieur Grégory QUEMAR domicilié 70, rue Henri Barbusse à Clermont-Ferrand , le solde de l'indemnisation définitive pour l'année civile 2020 de 7 541 € net (sept mille cinq cent quarante et un euros).
- d'accorder au Tabac Presse VERNET représenté par Madame Françoise VERNET domiciliée 4, place des Carmes Déchaux à Clermont-Ferrand, le solde de l'indemnisation définitive pour l'année civile 2020 de 26 636 € net (vingt six mille six cent trente six euros).
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les protocoles transactionnels correspondants.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Héléne VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:01:17 - Information du Conseil métropolitain sur les décisions prises en matière de marchés publics

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

5:01:25 - Acquisition de matériel audiovisuel - groupement de commandes entre la Métropole et la ville de Clermont-Ferrand

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'engager la Métropole dans l'acquisition de matériel audiovisuel, conjointement avec la Ville de Clermont Ferrand,
- d'autoriser l'adhésion de la Métropole au groupement de commandes du marché, ainsi que sa désignation en tant que coordonnateur.
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché pour le compte des membres du groupement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à assurer l'exécution financière du marché pour la part qui le concerne,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cette étude.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRÉCHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:01:34 - Rapport d'information - Clermont Auvergne Métropole et l'accessibilité à tous - Bilan annuel des travaux et actions menés en 2020 en terme d'accessibilité

DECISION : Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE, GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE INTELLIGENTE

5:01:49 - Zone de la Fontanille 2 à Lempdes - Mise à jour des prix de cession

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle tarification pour la zone de la Fontanille 2 à Lempdes, à savoir : 70 € HT le m² pour le secteur dit sud et 60 € HT le m² pour le secteur dit nord selon le plan.

VOTE	Pour	80	Contre	0	Abst.	3	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

5:02:05 - Désignation de représentant.e.s de Clermont Auvergne Métropole

Le Conseil métropolitain décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Jean-Marc Morvan (titulaire) et Sylvain Casildas (suppléant) pour siéger au Conseil d'Ecole de SIGMA Clermont / INP Clermont Auvergne en tant que représentants de Clermont Auvergne Métropole ;
- de désigner Blandine Galliot (titulaire) et Sylvie Domergue (suppléante) pour siéger au Conseil de gouvernance de l'ISIMA / INP Clermont Auvergne en tant que représentantes de Clermont Auvergne Métropole ;
- de désigner Sylvie Domergue (titulaire) et Blandine Galliot (suppléante) pour siéger au Conseil de gouvernance de Polytech Clermont-Ferrand / INP Clermont Auvergne en tant que représentantes de Clermont Auvergne Métropole ;
- de désigner Lucie Mizoule pour siéger au comité d'engagement financier d'IAIT au titre du Fonds d'Innovation Métropolitain, en tant que représentante de Clermont Auvergne Métropole en remplacement de Marion Canalès ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	76	Contre	0	Abst.	3	NPPV	4
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISELBRÉCHT, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

ABSTENTION : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Lucie MIZOULE, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN

5:03:14 - Métropole Laboratoire Soutien à l'émergence du Campus des Métiers et Qualifications Mobilité Durable Avenant n°1

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la prolongation de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2022 de la convention du 15 novembre 2019 relative au projet « Soutien à l'émergence du Campus des Métiers et Qualifications Mobilité Durable » porté par l'Université Clermont Auvergne,
- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 € à l'Université Clermont Auvergne en soutien au projet « Soutien à l'émergence du Campus des Métiers et Qualifications Mobilité Durable ». Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget Primitif 2021,
- d'agrèer les termes de l'avenant n°1,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de présente délibération.

VOTE	Pour	83	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:03:27 - Métropole Laboratoire Adhésion au GIP IADT

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole au GIP IADT,
- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP IADT actant l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole,
- d'autoriser le versement d'une participation annuelle d'un montant de 12 000 €. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6281 du Budget Primitif de Clermont Auvergne Métropole,
- de désigner Jean-Marc Morvan pour représenter Clermont Auvergne Métropole au sein du GIP IADT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	Pour	Contre	0	Abst.	0	NPPV	1
	82						

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Charles DUBREUIL,

5:03:37 - Métropole Laboratoire Programme Clermont Innovation / Recherche-Action

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la poursuite du programme "Clermont Innovation / Recherche-Action" visant à promouvoir des projets de recherche reposant sur un partenariat étroit entre laboratoires académiques de recherche et acteurs socio-économiques (associations, collectivités, entreprises, etc.). La recherche-action suppose que le partenariat acteur-chercheur conduise à l'élaboration conjointe du programme de recherche, des modalités de gouvernance et d'implication des parties.
- de valider les modalités de ce programme décrites dans le guide de procédure :
- "Clermont Innovation / Recherche-Action" permet d'accompagner la mise en oeuvre de projet de recherche-action pour une période allant de 6 à 12 mois (renouvelable 6 mois), en soutenant les surcoûts de fonctionnement nécessaires à la réalisation et la valorisation du projet (dont du temps-chercheur ou des dépenses de salaires de personnels contractuels, ingénieur d'étude ou de recherche). L'aide de Clermont Auvergne Métropole sera une subvention au bénéfice de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche tutelle du laboratoire de recherche partenaire de la recherche-action. Le montant de la subvention de Clermont Auvergne Métropole s'élève à 35 000 € au maximum par projet retenu. La Métropole peut être le partenaire acteur.
- de renouveler l'autorisation dans le cadre de ce programme, du lancement d'un appel à projets "Clermont Innovation / Recherche-Action" annuel ouvert sur une période déterminée, dont les projets feront l'objet d'une expertise scientifique externe consultative avant décision finale en Conseil métropolitain.

VOTE	Pour	Contre	0	Abst.	0	NPPV	0
	83						

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

5:03:55 - Métropole Terreau de l'Ambition Soutien à une allocation doctorale CNES - UCA - I-Site CAP 20-25

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 54 000 € à l'Université Clermont Auvergne afin de soutenir le cofinancement d'une allocation doctorale dans le cadre du projet "Nouvelle génération de piles primaires au lithium MnO2-Cfx" à l'ICCF. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget Primitif 2021.
- d'agréer les termes de la convention et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

VOTE	Pour	79	Contre	0	Abst.	0	NPPV	4
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET

NPPV : Jean-Marc MORVAN, Lucie MIZOULE, Charles DUBREUIL, Hélène VEILHAN

Vœu**5:04:17 - Vœu - Remise en service de la ligne TER entre Thiers et Boën présenté par les Groupes Socialistes et Apparentés, Communiste et Citoyen.ne.s- l'Humain d'Abord et Europe Écologie les Verts**

Conseillers ayant pris part au débat :

5:04:58: Pierre SABATIER

5:08:53: Catherine PINET-TALLON

5:13:38: Lucie MIZOULE

5:14:32: Nicolas BONNET

5:17:05: Catherine PINET-TALLON

5:17:32: Flavien NEUVY

5:17:58: Éric FAIDY

5:19:36: Olivier BIANCHI

5:21:39: Éric FAIDY

5:22:01: Olivier BIANCHI

5:22:15: Marianne MAXIMI

5:22:31: Olivier BIANCHI

5:22:41: Marianne MAXIMI

5:23:42: Olivier BIANCHI

5:24:12: Louis GISCARD D'ESTAING

5:27:39: Pierre SABATIER

5:28:16: Catherine PINET-TALLON

DECISION : Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

VOTE	Pour	67	Contre	0	Abst.	7	NPPV	9
------	------	----	--------	---	-------	---	------	---

POUR : Olivier BIANCHI, François RAGE, Christine MANDON, Henri GISSELBRECHT, René DARTEYRE, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Richard BERT, Eric GRENET, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Nicolas BONNET, Florent GUITTON, Roger FLOQUET, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Pierre SABATIER, Nathalie CARDONA, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Philippe MAITRIAS, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean-Paul CUZIN, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Hélène VEILHAN, Marion BARRAUD, Estelle BRUANT, Rémi CHABRILLAT, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julie DUVERT, Fatima BISMIR, Eric FAIDY, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI, Anne-Marie PICARD, Wendy LAFAYE, Samir EL BAKKALI, Vincent SOULIGNAC,

ABSTENTION : Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jean-Paul CORMERAIS, Jean-Pierre BRENAS, Christine BIGOURET, Marcel ALEDO

NPPV : Flavien NEUVY, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Hervé PRONONCE, Jean-Marc MORVAN, Louis GISCARD D'ESTAING, Chantal LAVAL

**MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DE LA
COMMUNE DU CENDRE**

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 juillet 2020 désignant des représentants de Clermont Auvergne Métropole dans divers organismes et instances, dont les délégués du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Marc BRUSTEL, représentant titulaire du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) pour la commune du Cendre ;

Considérant ainsi la nécessité de remplacer l'un des délégués titulaires du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) pour cette même commune ;

Il est proposé de désigner :

- Jean-François RAZAVET, délégué titulaire, en remplacement de Jean-Marc BRUSTEL ;

La nouvelle liste des délégués titulaires du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) pour la commune du Cendre serait donc la suivante :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Bruno PONTRUCHER	Ludovic DEPLAGNE
Jean-François RAZAVET	

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil métropolitain de décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la désignation de Jean-François RAZAVET, en remplacement de Jean-Marc BRUSTEL, en qualité de délégué titulaire du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) pour la commune du Cendre,

- d'entériner la nouvelle composition de liste des délégués du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et de Gaz (S.I.E.G) pour la commune du Cendre.

COMMISSION N°4

**« MOBILITÉS, URBANISME, AMÉNAGEMENT, VOIRIE, PÔLES
DE PROXIMITÉ »**

AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE NOHANENT

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2018;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.422-2 et R.421-1;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1 et R.122-7;

Considérant le dossier de permis de construire n°PC06325421G0001, déposé par la société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT le 14 janvier 2021, en Mairie de Nohanent;

Dans le prolongement de ses échanges avec la Métropole et les communes d'implantation du projet, la société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT, détenue à 100% par la société VALECO - spécialisée dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (éolien, solaire, cogénération...), a déposé le 14 janvier dernier un permis de construire en vue de la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque sur une partie du site de l'ancienne carrière de Basalte à ciel ouvert des communes de Nohanent et Durtol (cf plan ci-annexé).

Le projet de revalorisation de ce secteur concernera uniquement des parcelles associées à l'ancienne activité du site sur la commune de Nohanent. Il impactera donc seulement des terrains déjà dégradés. Plusieurs parcelles d'une surface cumulée de 15,6 hectares, sont réparties entre plusieurs propriétaires privés. La zone d'implantation stricte (clôturée) occupera une surface de 11,7 hectares, les tables de modules couvriront environ 10,4 hectares. La différence entre ces deux surfaces correspond aux espaces laissés libres pour les pistes d'accès, zone de stationnement, cuve d'eau et les zones laissées intactes (mares, bandes boisées, zone inconstructible...).

La centrale aura une puissance estimée de 12,2 MWh pour une production envisagée de 15 250 MWh/an, soit la consommation approximative de 7 000 foyers. Elle permettra d'éviter les émissions de 3 630 tonnes de CO₂ chaque année, en comparaison avec les émissions moyennes de l'électricité française.

La centrale fonctionnera durant 30 ans et sera constituée d'éléments photovoltaïques, appelés couramment panneaux solaires. Elle est composée d'autres éléments comme les onduleurs, les transformateurs et le poste de livraison.

Le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur puisque selon le plan local d'urbanisme de la commune de Nohanent, le secteur d'implantation potentielle du projet est compris dans l'emprise du périmètre de la zone "AU s" qui est une zone d'urbanisation future dédiée à la production d'énergie solaire.

Il convient également de souligner que le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Grand Clermont encourage la production des énergies renouvelables telles que les centrales solaires.

En outre, l'installation projetée étant d'une puissance supérieure à 250 kWc, le projet est soumis à évaluation environnementale. En ce sens, une étude d'impact jointe au dossier de permis de construire a été réalisée.

Cette dernière a souligné la faible atteinte du projet à son environnement et a défini le cas échéant, des mesures compensatoires qui devront être mises en oeuvre par le porteur de projet.

Ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs de développement de l'énergie photovoltaïque, identifiée comme 1er potentiel d'énergie renouvelable du territoire de Clermont Auvergne Métropole dans son Schéma de Transition

Énergétique et Écologique, ayant valeur de Plan Climat Air Énergie Territorial. Clermont Auvergne Métropole ambitionne en effet de devenir un Territoire à Énergie Positive.

De point de vue de la préservation de la biodiversité, il est nécessaire pour atteindre les objectifs énergétiques évoqués ci-dessus d'identifier des zones à faible enjeu écologique pour l'implantation des centrales photovoltaïques. Au vu du caractère dégradé et anthropisé du site, et des mesures prises pour éviter les quelques zones d'intérêt écologique, et comme le soulignent les conclusions de l'étude d'impact, ce projet de centrale photovoltaïque ne représente qu'une faible atteinte à la biodiversité.

Dans ce contexte, Clermont Auvergne Métropole affirme vouloir développer un projet de territoire pour ce massif, fédérer un réseau d'acteurs variés et concilier les usages du site afin de lui conserver cette dimension d'espace naturel de proximité. En lien avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain en cours d'élaboration, ce projet de centrale photovoltaïque devra s'inscrire dans un projet de territoire à construire autour du site des Côtes regroupant les communes de Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, dans une vision globale et intercommunale.

En termes paysager, le principal enjeu est la visibilité depuis le site du Puy-de-Dôme. Le choix de l'orientation, en décalage par rapport à l'orientation optimale pour la production énergétique, évitera les phénomènes d'éblouissement et permettra de limiter cet impact. La topographie du lieu limite naturellement les impacts paysagers depuis d'autres points de vue.

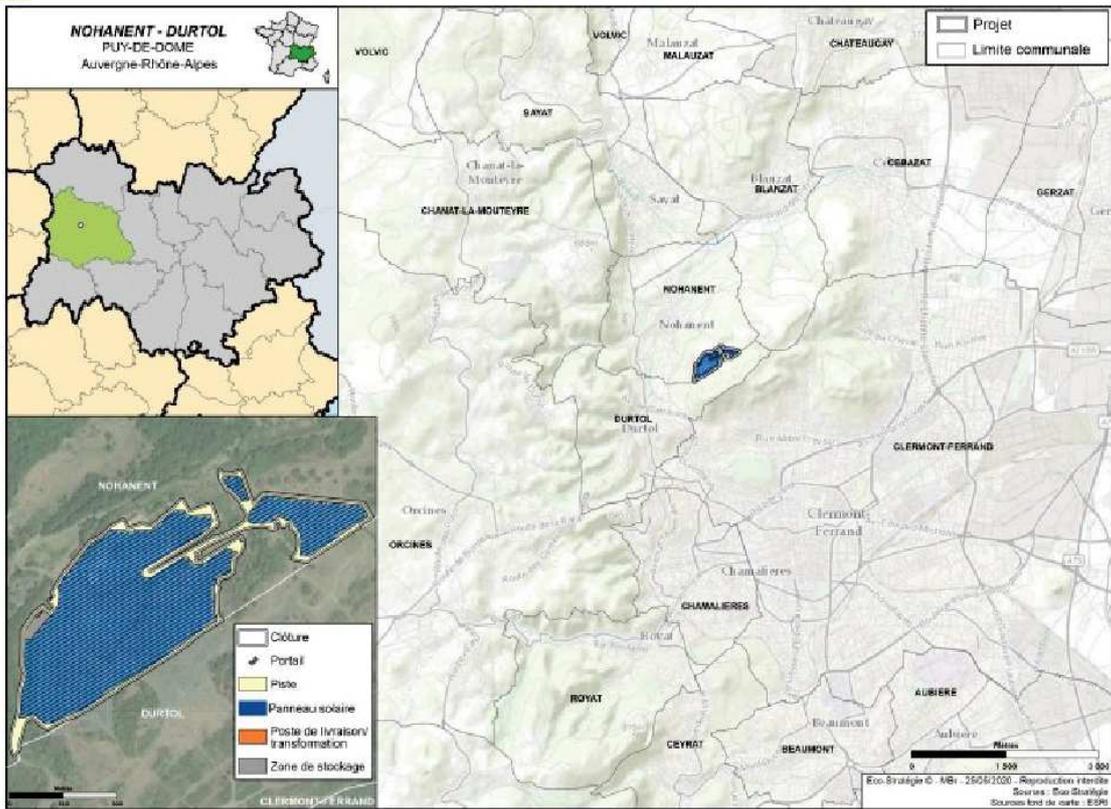
Enfin, il convient de rappeler qu'en préalable à la délivrance de l'arrêté de permis de construire par l'Etat, autorité compétente en la matière, le projet fera l'objet d'une enquête publique.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

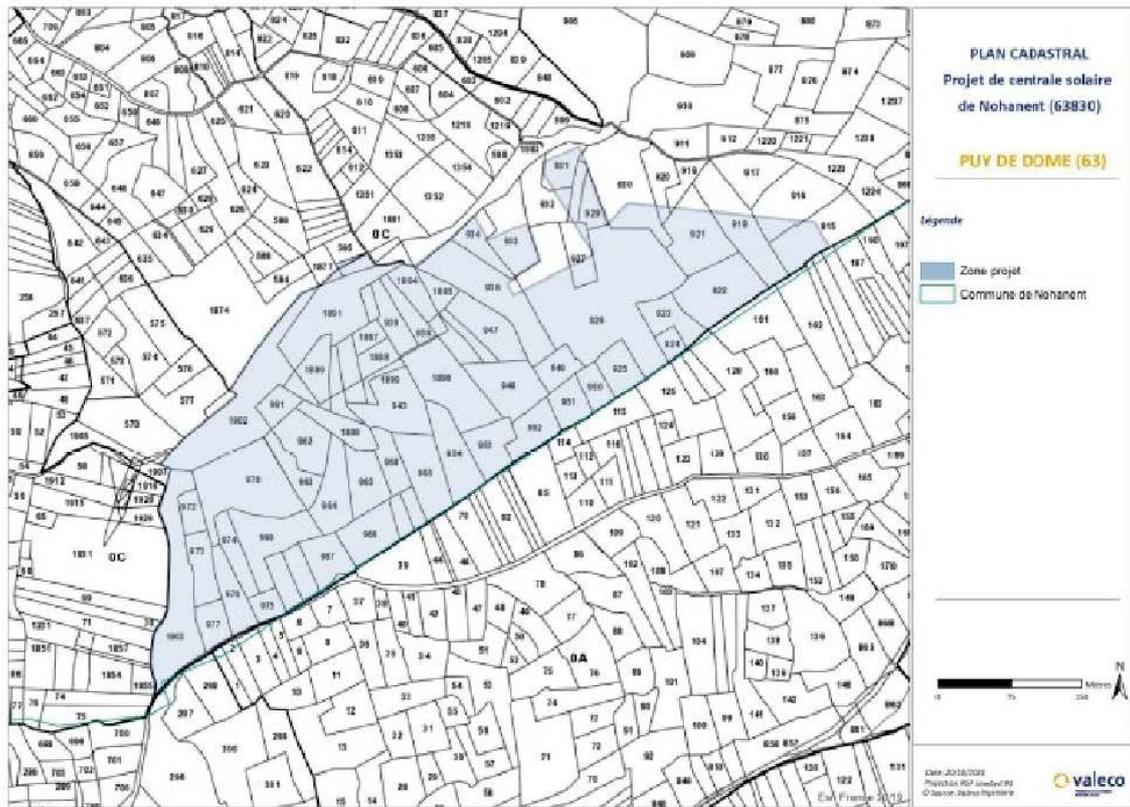
D'émettre un avis favorable sur le projet de permis de construire d'un parc photovoltaïque sur la commune de Nohanent, tel que déposé par la société CENTRALE SOLAIRE DE NOHANENT,

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier et à sa mise en oeuvre.

Rapporteur désigné : Madame Christine MANDON



Plan de localisation du projet de parc photovoltaïque sur la commune de Nohanent



ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
(RLPi) - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée «Clermont Auvergne Métropole» ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-12 ;

Vu le Code de l'environnement, les articles L. 581-1 et suivants et notamment l'article L. 581-14 relatif à l'élaboration des Règlements Locaux de Publicité ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain, en date du 29 juin 2018, prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Clermont Auvergne Métropole, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation préalable et de collaboration avec les communes membres ;

Vu les orientations générales du projet de RLPi annexées à la présente délibération.

Considérant que Clermont Auvergne Métropole, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), est compétente pour élaborer un RLP intercommunal sur son territoire.

Considérant l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme mentionnant la tenue de ces débats lors de l'élaboration du document par un établissement de coopération intercommunal : « Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme ».

Ce modèle de délibération a été transmis aux communes par courriel le 26 février 2021 pour permettre la tenue des débats au sein des Conseils municipaux.

1. Contexte de l'élaboration

Clermont Auvergne Métropole est concernée par onze Règlements Locaux de Publicité communaux (RLP). Ces différents règlements ne couvrent qu'une partie du territoire métropolitain et sont en outre souvent obsolètes ou ne correspondent plus aux exigences du territoire (en matière de préservation de l'environnement, du patrimoine, des paysages).

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil métropolitain a prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui se substituera aux règlements communaux existants, caducs au 25 octobre 2022. En l'absence d'élaboration d'un RLPi, les pouvoirs de police et d'instruction détenus par les Maires des communes dotées d'un RLP communal seront transférés au Préfet qui appliquera la seule réglementation nationale de publicité.

Le RLPi fixe dans le cadre de la réglementation nationale de publicité, les règles applicables à la publicité, aux préenseignes et aux enseignes visibles depuis une voie ouverte à la circulation publique.

La procédure d'élaboration du RLPi est identique à celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle comprendra :

- un débat sur les orientations générales (équivalent au Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi) dans chaque Conseil municipal ainsi qu'en Conseil métropolitain ;
- un arrêt en Conseil métropolitain ;
- une enquête publique ;

pour une approbation prévue en 2022.

2. Objectifs de l'élaboration

La délibération de prescription du RLPi fixe les objectifs suivants qui doivent être déclinés en orientations applicables, qui elles-mêmes feront l'objet d'une traduction réglementaire.

Les objectifs inscrits dans la délibération de prescription du 29 juin 2018 sont les suivants :

- **Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie et valoriser les paysages et le patrimoine de la Métropole.**
- **Traiter les entrées de ville commerciales** pour mieux maîtriser la publicité, enseigne et préenseigne sur ces secteurs. Proposer des dispositions adaptées sur les communes les plus concernées par ces activités commerciales : Aubière, Lempdes, Cournon-d'Auvergne, Clermont-Fd,...
- **Adapter les prescriptions (forme, type, taille, positionnement..) aux entités urbaines** qui seront dégagées suite au diagnostic et éviter ainsi les effets de seuil entre les cœurs de ville protégés et le reste de la ville, dont les secteurs résidentiels (dispositions constatées dans les RLP communaux).
- **Rechercher une harmonisation des dispositifs** à l'échelle de la Métropole (habillage, couleur, qualité des matériaux,...), ainsi que des dispositions communes sur certains secteurs : grands axes en entrée de ville, cœur de ville patrimonial, nature en ville,...
- **Tenir compte des nouveaux procédés** et des nouvelles technologies en matière d'affichage, de publicité (publicités numérique, covering grand format, publicité au sol...).
- **Intégrer qualitativement les enseignes** dans leur environnement architectural et urbain.
- **Prendre en compte les exigences en matière de développement durable** (réduction de la facture énergétique), pour ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie, source de pollution lumineuse (encadrement des seuils de luminance et des extinctions nocturnes).

La délibération de prescription du RLPi définit également les conditions de collaboration avec les communes et l'association des Personnes Publiques Associées (Etat, Autorité Environnementale, Département du Puy-de-Dôme, la Chambre d'Industrie et du Commerce, le Parc Naturel Régional, etc.). Elle définit enfin une concertation, à la fois citoyenne et avec les organismes compétents et/ou concernés (professionnels de l'affichage et associations).

3. La démarche en cours

L'élaboration du projet a pour base un diagnostic du territoire métropolitain réalisé de septembre 2018 à juin 2019 qui fait émerger des enjeux au regard de l'affichage extérieur, dont notamment :

- la préservation du cadre paysager, image du territoire de la Métropole ;
- la prise en compte des activités touristiques ;
- la maîtrise des dispositifs en cœur de bourgs/villes et en secteur patrimonial ;
- l'amélioration de la lisibilité des activités notamment en zones commerciales ;
- la valorisation des entrées d'agglomération ;
- la préservation de la biodiversité avec l'intégration des principes de trame noire ;
- ...

Les élus se sont exprimés sur ce projet d'orientations au cours de deux rencontres au deuxième semestre 2019 et avec les nouvelles équipes municipales suite aux élections de juin 2020, au cours de deux rencontres en octobre et en novembre 2020. Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées ont été rencontrées à deux reprises depuis le lancement de cette procédure, tout comme les professionnels de l'affichage et les associations de protection de l'environnement et des paysages.

A l'issue de ce processus, quatre grandes orientations ont été établies pour apporter des réponses concrètes permettant de concilier la préservation du cadre de vie des habitants du territoire métropolitain et l'attractivité économique. Chaque orientation se décline en objectifs.

Ce sont les propositions d'orientations générales sur lesquelles il est proposé de débattre dans chaque Conseil municipal et au sein du Conseil métropolitain.

4. Les orientations

Sont donc présentées, afin d'être débattues, les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Clermont Auvergne Métropole.

- Orientation 1 : les paysages et le patrimoine naturel emblématique : une identité à préserver
 - Affirmer l'image d'un territoire de nature en mettant en œuvre des **mesures de protection sur tous les espaces naturels** ceinturant le territoire métropolitain,
 - Tout en permettant la **visibilité des activités de proximité**,
 - **Préserver les vues vers les sites emblématiques** du territoire métropolitain,
 - Conforter l'image d'un territoire engagé dans la **préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique**.

- Orientation 2 : les espaces urbains, d'activités et les grands axes : une image et une attractivité à valoriser
 - Maîtriser les pratiques d'affichage aux abords des **axes routiers structurants** pour **valoriser les vitrines du territoire, images de la Métropole**,
 - Qualifier et **maîtriser les dispositifs** d'affichage pour améliorer la lisibilité et **l'attractivité des zones d'activités économiques**,
 - **Uniformiser les pratiques** d'affichage aux abords des **lignes de transport en commun structurantes (A-B-C)** dans leur positionnement d'axe majeur,
 - Confirmer **la continuité écologique** du territoire en atténuant **les obstacles à la trame noire**.

- Orientation 3 : les espaces du quotidien, patrimoine et centralités : une qualité à conforter
 - Préserver de manière adaptée le **cadre de vie de toutes les zones à usage d'habitat**,
 - Maintenir les **ambiances apaisées dans les espaces de vie quotidiens**,
 - **Préserver le caractère des espaces patrimoniaux** et des cœurs de bourgs tout en permettant l'animation de ces espaces du quotidien.

- Orientation transversale : vers un parc publicitaire et d'enseignes de qualité
 - Instaurer **des règles de qualité esthétique** pour harmoniser la perception des dispositifs publicitaires et des enseignes **sur l'ensemble du territoire**,
 - **Réduire le format d'affichage maximal actuel (4*3)** pour limiter l'impact visuel des publicités et des préenseignes.

Il est demandé au Conseil métropolitain de débattre du contenu des orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal de Clermont Auvergne Métropole, en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme qui stipule qu'un débat sur des orientations du projet doit être organisé au sein du Conseil métropolitain et, est réputé tenu au sein des Conseils municipaux des communes membres s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet.

Après en avoir débattu, le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole prend acte de la présentation des quatre grandes orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Clermont Auvergne Métropole (RLPi), reprises ci-dessous, et du débat qui s'est tenu :

- Orientation 1 : les paysages et le patrimoine naturel emblématique : une identité à préserver,
- Orientation 2 : les espaces urbains, d'activités et les grands axes : une image et une attractivité à valoriser,
- Orientation 3 : les espaces du quotidien, patrimoine et centralités : une qualité à conforter,
- Orientation transversale : vers un parc publicitaire et d'enseignes de qualité.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

Rapporteur désigné : Madame Christine MANDON

Règlement

Local

de **PUBLICITÉ** intercommunal

Conseil métropolitain – débat sur les orientations

28 mai 2021

+ **rlpi**
Règlement Local
Intercommunal
ublicité

ORDRE du jour

1 – L'élaboration du RLPI, préambule

- ✓ Définition - procédure
- ✓ Calendrier

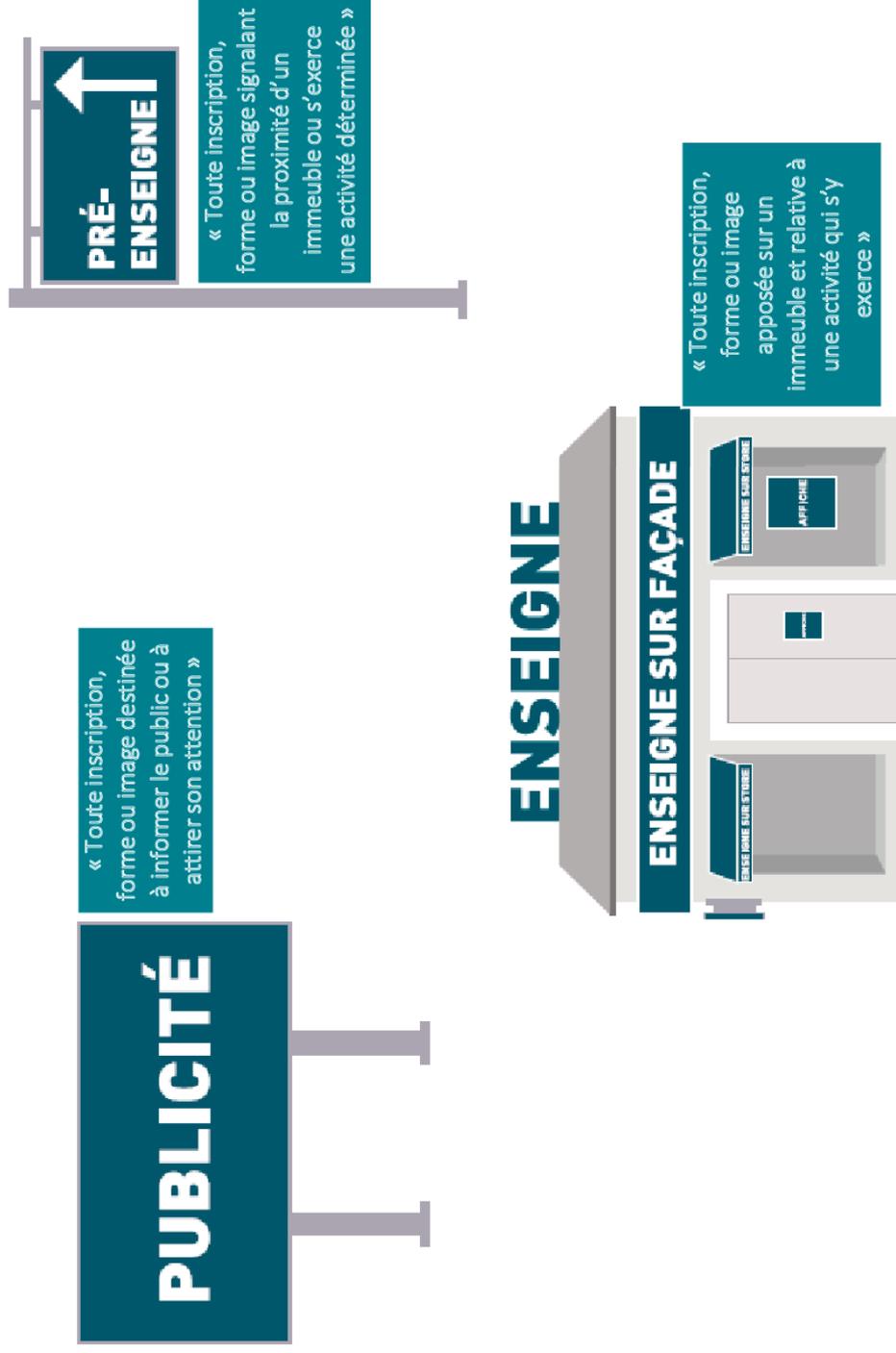
2 – #Phase 2 – Les orientations

- ✓ Structure du projet d'orientations
- ✓ Déclinaisons

L'élaboration **rlpi** du

Préambule

L'affichage extérieur : quels dispositifs concernés ?



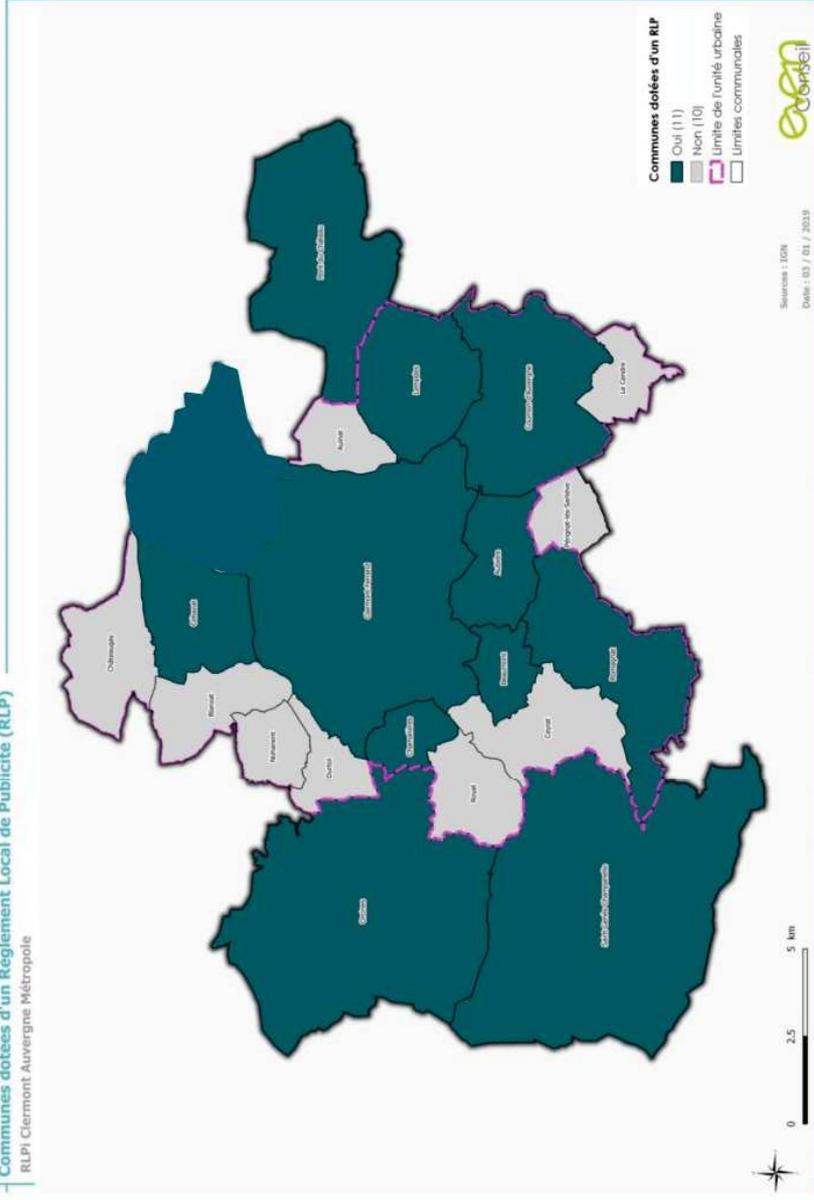
Du RNP au RLPi : évolutions législatives et caducité

Un report de l'échéance de caducité des RLP au 25 octobre 2022

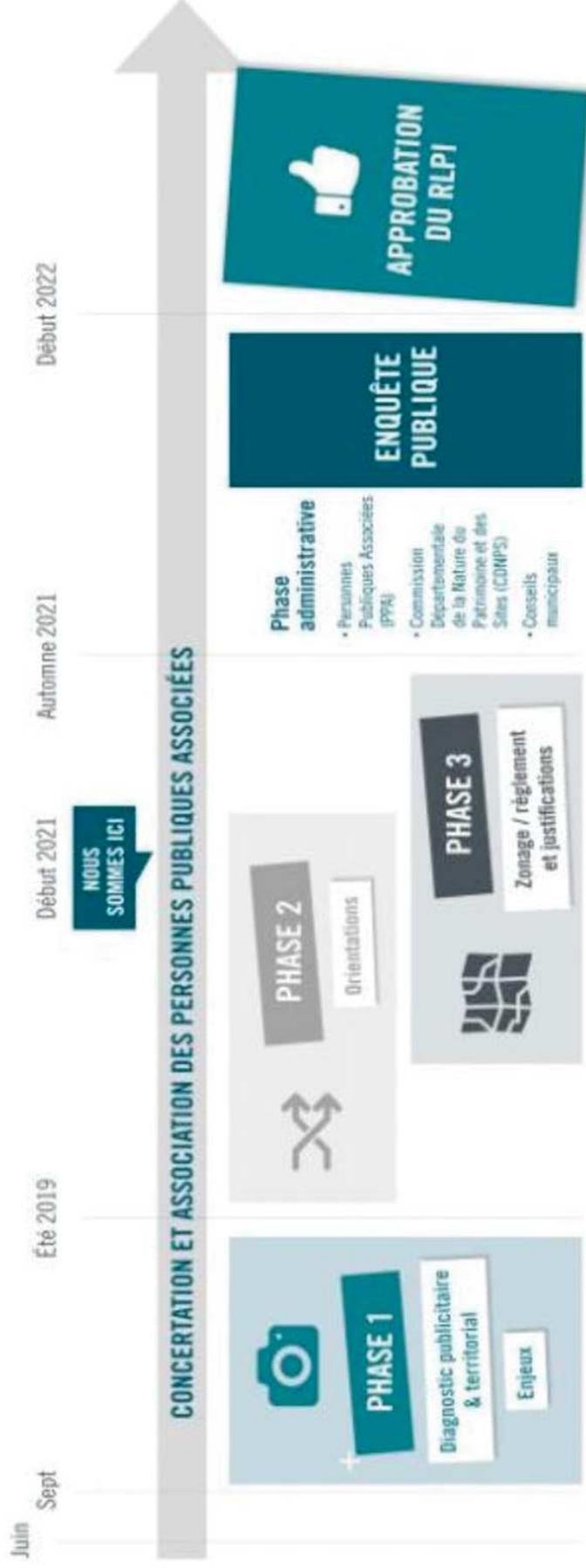
➤ Une poursuite de la démarche plus sereine pour Clermont Auvergne Métropole

Attention : délais entre arrêt et approbation, 6 mois *incompressibles* (phase administrative)

Communes dotées d'un Règlement Local de Publicité (RLP)
RLPi Clermont Auvergne Métropole



Le RLPi : une procédure d'urbanisme



Un dossier final comprenant :

- Un **rapport de présentation** : diagnostic et justification des choix effectués ;
- L'expression du **projet politique** : les orientations ;
- La **traduction réglementaire** écrite et graphique : le règlement et le zonage ;
- Des **annexes** : zonage, limites d'agglomération, actes de la procédure.

L'élaboration
des
ORIENTATIONS

Les grandes orientations

Structure du projet d'orientations : 4 échelles

L'échelle des grands paysages de la Métropole

- Le grand paysage et les vues
- Les espaces naturels
- L'activité touristique et les bourgs

L'échelle des zones urbaines et grandes infrastructures

- Les espaces urbains
- Les axes routiers structurants
- Les lignes de TC structurantes
- Les zones d'activités

L'échelle des espaces du quotidien

- Les zones d'habitat
- La « nature en ville »
- Les cœurs de bourgs
- Les secteurs patrimoniaux

Echelle transversale

- La qualité des dispositifs

LES GRANDS PAYSAGES DE LA METROPOLE

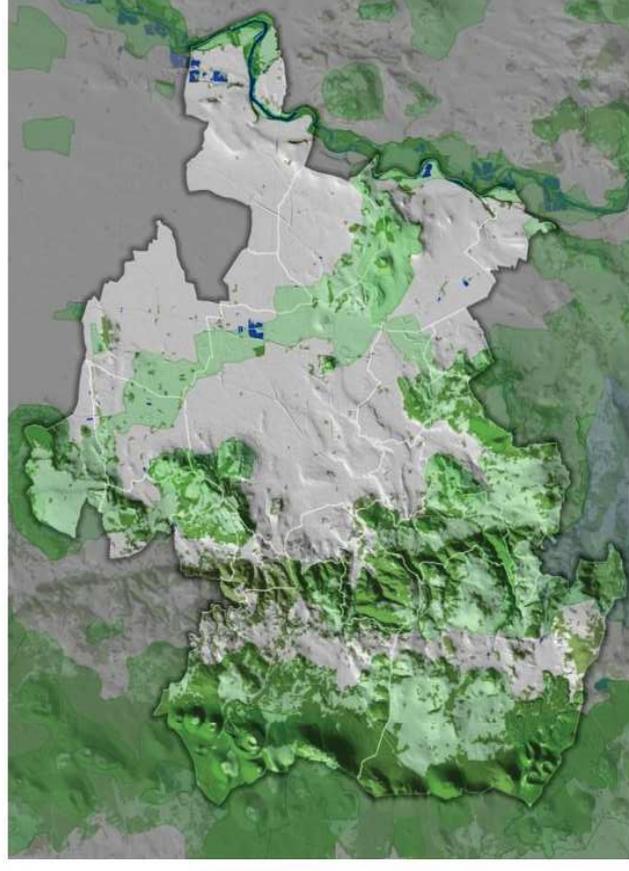
Les paysages et le patrimoine naturels emblématiques : une identité à préserver

1/ Affirmer l'image d'un territoire de nature en mettant en œuvre des **mesures de protection sur tous les espaces naturels** ceinturant le territoire métropolitain

2/ Tout en permettant la **visibilité des activités de proximité**

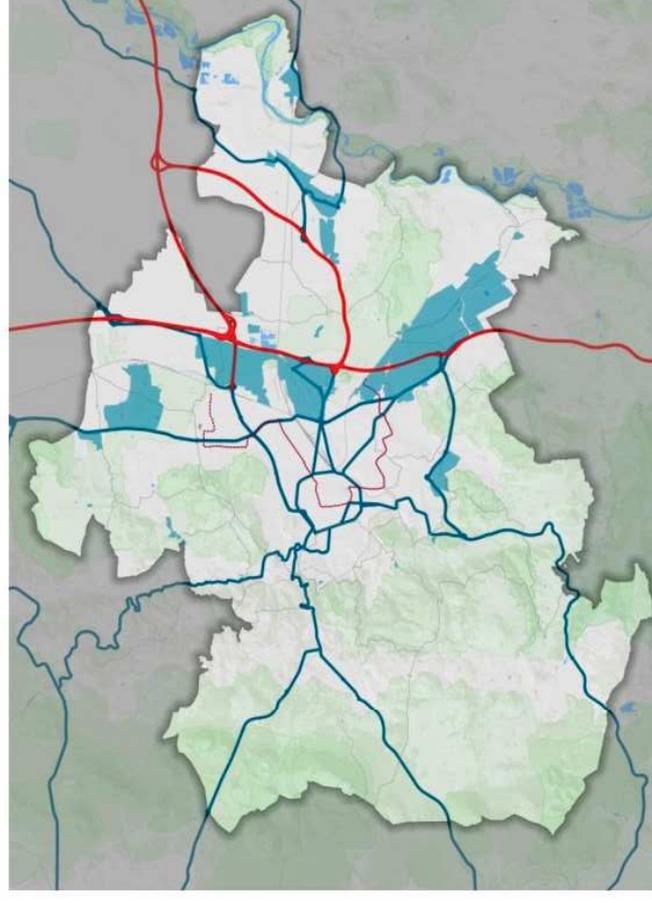
3/ **Préserver les vues vers les sites emblématiques** du territoire métropolitain

4/ Conforter l'image d'un territoire engagé dans la **préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique**



ZONES URBAINES, D'ACTIVITES ET INFRASTRUCTURES

Les espaces urbains, d'activités et les grands axes : une image et une attractivité à valoriser



1/ Maîtriser les pratiques d'affichage aux abords des **axes routiers structurants** pour **valoriser les vitrines du territoire, images de la Métropole**

2/ Qualifier et **maîtriser les dispositifs** d'affichage pour améliorer la lisibilité et **l'attractivité des zones d'activités économiques**

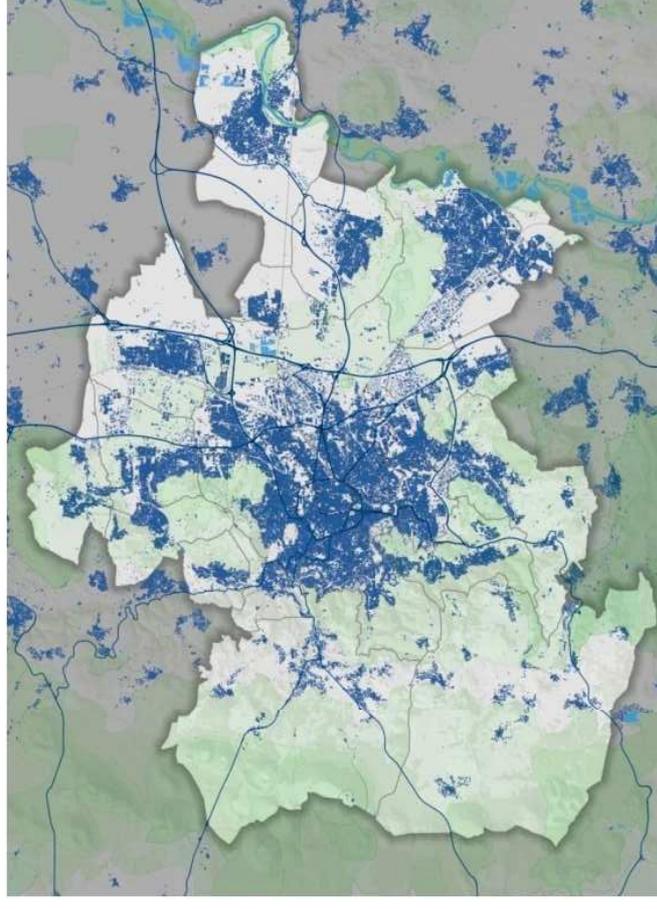
3/ Uniformiser les pratiques d'affichage aux abords des **lignes de transport en commun structurantes (A-B-C)** dans leur positionnement d'axe majeur

4/ Confirmer la **continuité écologique** du territoire en atténuant **les obstacles à la trame noire**

ESPACES DU QUOTIDIEN

Espaces du quotidien, patrimoine et centralités : une qualité à conforter

- 1/ Préserver de manière adaptée le **cadre de vie de toutes les zones à usage d'habitat**
- 2/ Maintenir les **ambiances apaisées dans les espaces de vie quotidiens**
- 3/ **Préserver le caractère des espaces patrimoniaux** et des cœurs de bourgs tout en permettant l'animation de ces espaces du quotidien



ECHELLE TRANSVERSALE

Vers un parc publicitaire et d'enseignes de qualité

- 1/ Instaurer des **règles de qualité esthétique** pour harmoniser la perception des **dispositifs** publicitaires et des enseignes sur l'ensemble du territoire
- 2/ **Réduire le format d'affichage maximal actuel (4*3)** pour limiter l'impact visuel des publicités et des préenseignes

+
clermont
auvergne
métropole

Clermont Auvergne Métropole

64/66, avenue de l'Union Soviétique

BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand - Cedex 1

Lun-Ven 8h00-17h30

Tél: 04 73 98 34 00

www.facebook.com/clermontmetropole/

www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/rpi-reglement-local-de-publicite-intercommunal/

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LES COMMUNES
ADHÉRENTES AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE GROS
ENTRETIEN DE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS**

L'accord-cadre de travaux d'aménagement gros entretien de voirie de l'espace public de Clermont Auvergne Métropole arrive à expiration le 11 janvier 2022.

Pour relancer ce marché dans un objectif de rationalisation des procédures et d'économie d'échelle, il a été proposé à l'ensemble des collectivités de la Métropole de constituer un nouveau groupement de commandes temporaire, en application des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, permettant à chacune d'avoir accès à cet accord-cadre pour faire exécuter les travaux de voirie lui incombant en vertu des compétences qui lui sont conférées depuis le transfert de compétences du 1^{er} janvier 2017.

Le groupement de commandes est constitué jusqu'au terme du marché objet de ce groupement.

Clermont Auvergne Métropole en assure la coordination. A ce titre, elle aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence (élaboration des pièces de la consultation et de la publicité, organisation et mise en œuvre de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire, signature et notification du marché), de l'élaboration des actes modificatifs et de la résiliation du marché après accord des membres.

Chaque membre du groupement passe les commandes dont il a besoin, en contrôle la bonne exécution et règle les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché.

Le marché sera un accord-cadre à bons de commande comportant cinq lots avec maximum et un opérateur par lot, en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Le 5^{ème} lot concernant les voiries métropolitaines sur les périmètres des Zones d'Activités Economiques (ZAE) ne sera pas utilisé par le groupement de commandes et n'intéressera que Clermont Auvergne Métropole.

La solution de l'accord-cadre à bons de commande permet de définir une enveloppe financière limitée par des montants maximum annuels par lot. Il est conclu pour une durée de quatre ans maximum, à compter de sa notification au titulaire. Les lots sont précisés ci-après :

- LOT n°1 : périmètre Clermont-Ferrand secteurs centre et nord
intéressant dans le cadre de ce groupement de commandes Clermont Auvergne Métropole et la commune de Clermont-Ferrand, pour un montant maximum annuel de : 3 000 000 € HT
- LOT n°2 : périmètre Clermont-Ferrand secteurs est et sud et périmètre Gerzat
intéressant dans le cadre de ce groupement de commandes Clermont Auvergne Métropole, la commune de Clermont-Ferrand et la commune de Gerzat, pour un montant maximum annuel de : 3 400 000 € HT
- LOT n°3 : périmètre Aulnat, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont-du-Château
intéressant dans le cadre de ce groupement de commandes Clermont Auvergne Métropole, pour un montant maximum annuel de : 2 500 000 € HT
- LOT n°4 : périmètre Aubière, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chateaugay, Durtol, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarlièves, Romagnat, Royat et Saint-Genes-Champagnelle
intéressant dans le cadre de ce groupement de commandes Clermont Auvergne Métropole, la commune de Royat et la commune de Ceyrat pour un montant maximum annuel de : 2 700 000 € HT

- LOT n°5 : voiries exclusivement métropolitaines sur le périmètre des zones d'activité économique, sur l'ensemble du périmètre métropolitain

Ce lot n'est pas concerné par le groupement de commandes.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre Clermont Auvergne Métropole et les communes de Clermont-Ferrand, de Royat, de Ceyrat et de Gerzat pour le marché de travaux d'aménagement et de gros entretien de voirie conformément à la convention ci-jointe,
- d'autoriser le lancement de la procédure de consultation afférente,
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole ou son Vice-Président ayant reçu délégation, à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues, à signer tous les actes afférents à l'exécution de l'accord-cadre (actes modificatifs, sous-traitances notamment) ainsi qu'à procéder à leur résiliation si nécessaire en fonction des conditions d'exécution en tant que coordonnateur et pour le compte de chaque membre du groupement.

COURNON D'AUVERGNE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-41 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cournon d'Auvergne approuvé par délibération de Clermont Auvergne Métropole en date du 29 juin 2018 approuvant la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cournon d'Auvergne,

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 2 janvier 2020 modifié le 16 novembre 2020 prescrivant la modification n°1 du PLU,

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 26 janvier 2021 prescrivant la mise à enquête publique du projet de modification n°1 du PLU,

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2018,

Le PLU de la commune de Courno d'Auvergne doit être adapté pour prendre en compte les évolutions suivantes :

OAP sectorielles :

- adaptation des l'OAP n°1 (Foumariaux) en vue de prendre en compte les effets de la topographie du site sur la densité et la gestion des eaux pluviales ; et l'OAP n° 4 (Dômes Clemenceau) en tant que centralités de quartier ;
- transcription des études urbaines réalisées dans les OAP n°2 (gare) et n°3 (Collège Marc Bloch) ;
- Création d'une OAP sur l'îlot "Liberté Foirail" et sur le secteur « Centre technique Municipal» traduisant les résultats du concours d'idées ;
- traduire réglementairement les volets urbain, paysager et environnemental du dossier de réalisation de la ZAC République dans l'OAP n° 6 (Place République)-

Règlement :

- modification du zonage pour prendre en compte la modification du SCoT relative aux Parc de Développement Stratégique (PDS) et à l'extension du pôle commercial sur la plaine de Sarliève ;
- corriger des erreurs graphiques ;
- réaliser des modifications et adaptations mineures du règlement écrit (précisions, définitions, protection archéologique ...)
- modification des articles 3, 4, 5, 6 et 7 (mixité fonctionnelle, implantations, protection du patrimoine bâti, emprise au sol, hauteur des pylônes, toitures, annexes, clôtures, coefficient de biotope, stationnement...)
- intégrer dans le règlement les prescriptions du porter à connaissance préfectoral en date du 12 juillet 2018 relatif à l'étude de danger du site Antargaz (Titre 4)
- rectification et suppression d'emplacements réservés

Annexes :

- rectification de périmètres de SUP et d'erreurs matérielles dans la liste et le plan des SUP
- rectification d'erreurs matérielles dans la carte des périmètres de ZAC

Le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Cournon d'Auvergne comprenant :

- L'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 16 novembre 2020 prescrivant la procédure de modification n°1 du PLU de Cournon.
- Le projet de modification du PLU.
- Les avis émis par les collectivités et organismes associés ou consultés au titre du Code de l'urbanisme.
- L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et mentionné à l'article L.104-6 du Code de l'urbanisme.
- L'arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique.
- L'avis d'ouverture d'enquête publique et les extraits de journaux le publiant.

a fait l'objet d'une enquête publique :

- du 1 février 2021 au 17 mars 2021 inclus,
- en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures d'ouverture et sur les sites internet de la commune et de la Métropole.

Cette enquête publique a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la mairie de Cournon et au siège de la Métropole du 29 janvier 2021 au 19 mars. 2021.

L'annonce des modalités et dates de l'enquête publique a également fait l'objet de parutions dans les journaux La Montagne , Les Petites Affiches d'Auvergne , Le Semeur en date du 31 janvier 2021 , 30 janvier 2021 ainsi que le 19 février 2021.

Un registre en mairie de Cournon et au siège de Clermont Auvergne Métropole a été mis à la disposition du public pour consigner les observations formulées.

Madame la commissaire enquêtrice, Brigitte FLORET, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand s'est tenue à la disposition du public pour recevoir ces observations à la Mairie de Cournon les jours et heures suivants :

- Lundi 15 février 2021 de 14h à 17h,
- Jeudi 04 mars 2021 de 8h00 à 12h00,
- Mercredi 17 mars 2021 de 13h00 à 17h00,

L'avis d'enquête publique affiché en mairie et au siège de la Métropole ainsi que les annonces presse d'enquête publique précisaient les modalités possibles de formulation des remarques :

- par courrier au Président de Clermont Auvergne Métropole,
- sur l'adresse internet dédiée à la modification du PLU de la commune de Cournon "plu-cournon@clermontmetropole.eu".

Par courrier en date du 24 mars 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été sollicitée afin de définir la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale concernant la modification n°1 du PLU de la commune de Cournon.

Par courrier en date du 07 mai 2021 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a fait part de sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification n°1 de la commune de Cournon d'Auvergne.

Par courriers en date du 28 décembre 2020, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le dossier de modification n°1 du PLU de la commune de Cournon a été transmis au Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique de la modification n°1 du PLU de Cournon s'est achevée le 17 mars 2021.

Plusieurs observations (3) ont été consignées dans les registres tenus à disposition du public en mairie de Cournon et au siège de la Métropole.

Aucun courrier n'a été adressé au Président de la Métropole.

Quatre observations ont été faites sur l'adresse internet dédiée à la modification n°1 de la commune de Cournon "plu-cournon@clermontmetropole.eu".

Sur les 10 personnes publiques consultées, 4 avis ont été émis : 3 ont émis un avis favorable avec des remarques à prendre en compte (DDT, Le Grand Clermont, le SMTC) 1 avis émis favorable avec des réserves (DDT).

Les autres Personnes Publiques (6) sollicitées n'ont pas répondu au courrier. Aussi, conformément aux dispositions de l'article R.153-4 du Code de l'urbanisme, cette absence de remarque vaut validation du projet

A l'issue de cette enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification N°1 de la commune de Cournon -d'Auvergne.

A la suite de la réception des avis des PPA et du déroulement de l'enquête publique, la collectivité compétente doit apprécier la pertinence des demandes et remarques pour éventuellement les prendre en compte et amender le projet du PLU.

Le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur reprend l'ensemble des remarques formulées par les PPA et celles-ci sont assorties pour chaque remarque de la réponse de la collectivité compétente sur sa prise en compte ou non et de la modification en conséquence des différentes pièces du PLU. Les documents exhaustifs sont annexés à la présente délibération.

.....

Considérant que les avis émis par des Personnes Publiques Associées et les remarques faites lors de l'enquête publique détaillées en annexe, justifient certains compléments ou modifications sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Cournon-d'Auvergne,

Considérant que le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est ci-après annexé, est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-43 du Code de l'urbanisme.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de modifier le projet du Plan local d'Urbanisme qui a été soumis à l'enquête publique pour prendre en compte certains avis des personnes publiques associées et certaines observations émises lors de l'enquête publique,
- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cournon-d'Auvergne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La délibération d'approbation fera l'objet d'un affichage au siège de Clermont Métropole et en Mairie de Cournon d'Auvergne pendant un mois. Elle fera l'objet également d'une publicité dans un journal officiel diffusé dans le département.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public pendant un an à Clermont Auvergne Métropole et en Mairie de Cournon-d'Auvergne aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme. Il sera consultable sur le site internet de Clermont Métropole. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

LE CENDRE - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants et R151-1 et suivants,

Vu l'article L153-12 du Code de l'urbanisme relatif aux modalités de débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil municipal du Cendré en date du 18 mai 2016 qui prescrit la révision du PLU et qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal du Cendré en date du 15 décembre 2016, qui prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Clermont Communauté » en Communauté urbaine « Clermont Auvergne Métropole » à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal du Cendré en date du 26 avril 2017 donnant accord à la Communauté urbaine, Clermont Auvergne métropole pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision générale n°1 du PLU engagée avant le transfert de compétence,

Vu le débat au Conseil municipal de la commune du Cendré en date du 31 mars 2021 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présenté en annexe.

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le PADD doit définir :

«1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

Les orientations générales du PADD doivent être débattues en Conseil municipal et au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, en application de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, qui précise que ce débat peut avoir lieu «au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.»

Les travaux d'élaboration du PLU sont animés par le cabinet Frantz DERLICH, ils ont débuté le 3 août 2016, composés de 2 phases qui ont fait chacune l'objet d'une concertation.

1-Diagnostic territorial qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux de la révision

Ce travail a été réalisé en réunion thématique autour des enjeux de l'aménagement (habitat, économique, agricole, environnement et paysage).

Une réunion de concertation avec les PPA (Personnes Publiques Associées) a eu lieu le 17 novembre 2016 pour présenter ce diagnostic.

2-Elaboration du PADD

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables est issu des objectifs et des enjeux du diagnostic.

Une première réunion de concertation avec les PPA a eu lieu le 2 octobre 2017, puis une deuxième réunion de concertation avec les PPA a eu lieu le 4 février 2021 suite à la mise à jour des données du diagnostic. Le PADD, tel que présenté, tient compte des remarques émises lors de cette dernière réunion.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est décliné en deux objectifs, les orientations générales développées en quatre axes et la modération de la consommation de l'espace:

Objectif 1 : Orientations générales

Axe 1 : Requalifier certains espaces supports du renouvellement urbain de la commune.

Cet axe a pour objectif de renforcer l'attractivité de la commune en favorisant la mutation de certains espaces et en poursuivant la démarche d'embellissement des espaces publics.

1. POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE MISE EN VALEUR DU «COEUR DE VILLE»

- 1.1. Faire évoluer l'espace central
- 1.2. Poursuivre la réhabilitation du quartier de l'église
- 1.3. Requalifier les espaces commerciaux

2. REQUALIFIER LE SECTEUR DES GRAVEYROUX

3. RECONVERTIR LE SECTEUR DES GRANDES

4. RESTRUCTURER L'ÉCOLE DES FONTENILLES

Axe 2 : Permettre le développement urbain encadré des espaces disponibles, dans l'enveloppe urbanisée actuelle, en inscrivant la commune dans le projet de l'agglomération.

Cet axe a pour objectif de renforcer l'attractivité de la commune en développant l'intermodalité de la gare SNCF, en intégrant la démarche de contournement Sud-Est de l'agglomération et en permettant le développement encadré de l'urbanisation dans certains secteurs.

1. DÉVELOPPER DE FAÇON ENCADRÉE LES SECTEURS

- 1.1. La Montorière
- 1.2. Les Fontenilles
- 1.3. De Lourme

2. CONFORTER CERTAINES VOIES EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE CIRCULATION ET EN ÉTUDIANT LES POSSIBILITÉS DE MISES À SENS

- 2.1. Rue du Closon - Avenue du Puy Marmant
- 2.2. Rue du Moulin - rue de la Mairie

3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ITINÉRAIRES ALTERNATIFS PIÉTONS/CYCLES

- 3.1. Itinéraires extérieurs
- 3.2. Itinéraires urbains

4. DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ AU NIVEAU DE LA GARE

5. INSCRIRE LE PROJET COMMUNAL DANS LE PROJET DE L'AGGLOMÉRATION

- 5.1. Supprimer l'ancienne zone d'activité des Grandes initialement prévue
- 5.2. Anticiper la mise en place du futur contournement routier de l'agglomération

Axe 3 : Préserver les paysages et les éléments du patrimoine local.

Cet axe a pour objectif de préserver les espaces sensibles comme l'espace agricole, les secteurs archéologiques, globalement le paysage local mais également les éléments constitutifs du patrimoine local.

1. PRÉSERVER LES POINTS DE VUE ET LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE LOCAL

- 1.1. Mettre en valeur les points de vue identitaires
- 1.2. Mettre en valeur le patrimoine local

2. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DES CONSTRUCTIONS

3. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE LOCAL

4. PRÉSERVER L'ESPACE AGRICOLE PÉRIPHÉRIQUE

- 4.1. Secteur du Lac

4.2. Secteurs de Marmant

4.3. Secteur du Camp de César

Axe 4 : Protéger et mettre en valeur l'environnement à travers la préservation de la trame verte et bleue.

Cet axe a pour objectif de préserver les espaces naturels, de préserver et mettre en valeur les continuités écologiques.

1. PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

1.1. Secteur de la vallée de l'Allier

1.2. Coulée Verte de l'Auzon

1.3. Secteur du Puy Marmant

2. PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

2.1. Conforter la trame verte et bleue à l'intérieur des espaces urbanisés

2.2. Conforter la trame verte et bleue à l'extérieur des espaces urbanisés

Objectif 2 : Modération de la consommation de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain

1. FAVORISER LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

2. FAVORISER LE COMPLEMENT DES DENTS CREUSES DANS LES QUARTIERS PRIPHÉRIQUES

3. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES CONSTRUCTIONS

Ce PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 4 février 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme et après l'exposé du contenu du projet de PADD, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération, le débat en Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole est ouvert sur les orientations générales du PADD du PLU en cours de révision de la commune du Cendre.

Le Conseil métropolitain prend acte :

- de la tenue d'un débat, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la procédure de révision n°1 du PLU de la commune du Cendre ;
- que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération. La présente délibération sera transmise en Préfecture et fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie du Cendre pendant un mois.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

PONT-DU-CHÂTEAU : DÉSAFFECTATION DES DEUX EMPRISES RUE HENRI BARBUSSE ET RUE VICTOR HUGO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-41, L5211-57, et L1321-1 et suivants.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1.

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12.

Vu le décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole".

En application des articles L5211-17 et L1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune de Pont-du-Château a mis à la disposition de la Métropole les voies du domaine public routier existantes à la date du transfert de compétence.

Vu la délibération du Conseil municipal de Pont du Château en date du 18 septembre 2020 donnant un avis favorable à la désaffectation de deux emprises du domaine public situées Rue Henri Barbusse et Rue Victor Hugo, telles qu'elles apparaissent sur le plan ci-annexé, en vue de les céder à Auvergne Habitat, propriétaire des résidences riveraines de ces espaces.

Il convient de constater la désaffectation des espaces publics suivants :

- une emprise de 1562 m2 environ, située Rue Henri Barbusse
- une emprise de 264 m2 environ, située Rue Victor Hugo

Ces emprises n'ont donc plus lieu d'être affectées à l'usage public.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation de deux emprises d'environ 1562m2 située Rue Henri Barbusse et de 264 m2 environ située Rue Victor Hugo à Pont-du-Château
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

CEYRAT - DÉSAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DU DOMAINE PUBLIC - RUE DU 8 MAI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-41, L5211-57 et L1321-1 et suivants.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12.
Vu le décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole.

En application des articles L5211-17 et L1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Ceyrat a mis à la disposition de la Métropole les voies du domaine public routier existantes à la date du transfert de compétence.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Ceyrat en date du 9 décembre 2019, donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 70 m², non cadastrée, jouxtant la parcelle AN202, située rue du 8 mai, à Boissejour sur le territoire de la commune de Ceyrat.

Il convient de constater la désaffectation de cet espace public, qui n'a plus vocation à être affecté à Clermont Auvergne Métropole.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 70 m² située rue du 8 mai à Boissejour, sur le territoire de la Commune de Ceyrat selon plan joint en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

LEMPDES - DÉSAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DU DOMAINE PUBLIC - RUE DU PUY DE MUR

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-41, L5211-57 et L1321-1 et suivants.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12.

Vu le décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de LEMPDES en date du 30 septembre 2020 donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 65 m² située dans la rue du Puy de Mur au droit de la parcelle cadastrée AN n°210.

En application des articles L5211-17 et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de LEMPDES a mis à la disposition de la Métropole les voies du domaine public routier existantes à la date du transfert de compétence.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation sur la commune de Lempdes, d'une emprise d'environ 65 m² située rue du Puy de Mur au droit de la parcelle cadastrée AN n°210.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

COURNON D'AUVERGNE - DÉSAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DU DOMAINE PUBLIC - RUE DES CHEMERETS

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-41, L5211-57 et L1321-1 et suivants.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-3 et L141-12.
Vu le décret n° 2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole.

En application des articles L5211-17 et L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Cournon d'Auvergne a mis à la disposition de la Métropole les voies du domaine public routier existantes à la date du transfert de compétence.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Cournon d'Auvergne en date du 3 février 2021 donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 355 m², issue de la parcelle AX339 située dans la rue des Chemerets.

Il convient de constater la désaffectation de fait de l'espace public suivant :

- Une emprise foncière d'environ 335m² propriété de la Ville de Cournon d'Auvergne, située dans la rue des Chemerets, intégrée de fait à la parcelle AX339 (voir plan annexé).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 335 m² située rue des Chemerets, prise sur la parcelle AX339 sur la Commune de Cournon d'Auvergne.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

BASSIN D'ORAGE GALAXIE / FONTGIÈVE : MANDAT À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CLERMONT AUVERGNE

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations approuvé le 8 juillet 2016 impacte le bassin versant de la Tiretaine Nord entre la zone « Galaxie » et l'institution Saint-Alyre, en définissant des aléas d'inondations interdisant certains aménagements en fonction des secteurs mais en permettant d'autres sous réserve qu'ils prennent en compte le risque d'inondation dans leur conception.

Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont étudié une requalification urbaine, paysagère et environnementale autour de la Tiretaine Nord dans le cadre de la labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte » sur le périmètre évoqué supra. Le but est de bâtir un programme d'actions permettant de restaurer et valoriser la trame verte et bleue, facteur de biodiversité et de bon état écologique du cours d'eau.

Répondant à ces enjeux croisés, a émergé un projet d'aménagement de bassin d'orage dans le quartier « Fontgiève » intégrant une forte requalification paysagère et environnementale de la Tiretaine, qui implique la démolition de la surface commerciale existante à ce niveau pour la restituer à proximité, en permettant la création d'un parc paysager linéaire, intégrant ces bassins et permettant la découverte de la Tiretaine aujourd'hui canalisée.

Réunis dans une volonté de préserver les populations d'une crue décennale de la Tiretaine et de créer et gérer les bassins d'orage comme des espaces de vie et de mixité fonctionnelle, Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand, le CCAS de Clermont-Ferrand et la société IMMO MOUSQUETAIRES se sont rapprochés pour trouver un terrain d'entente permettant la réalisation des objectifs attendus dans le respect des contraintes de chacun. Ces objectifs sont formalisés dans un mémorandum signé le 30 décembre 2019.

Pour concrétiser ce projet de reconversion urbaine et compte tenu de sa complexité, Clermont Auvergne Métropole décide de confier par mandat d'étude le pilotage du projet de création d'un parc résilient à Fontgiève à la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne.

En son nom et pour le compte de Clermont Auvergne Métropole, la SPL (mandataire) sera ainsi chargée des attributions suivantes :

1. Appropriation des données disponibles et définition d'une stratégie de mise en œuvre du projet.
2. Recrutement des prestataires, suivi des études préalables et acquisitions de données complémentaires.
3. Recrutement de la maîtrise d'œuvre (concours).
4. Pilotage général de l'opération.
5. Participation à la concertation sur le projet.
6. Archéologie préventive.

En tranche optionnelle :

7. Recrutement de prestataires et suivi d'études complémentaires d'acquisitions de données.
8. Analyse de candidature(s) supplémentaire(s) de maîtrise d'œuvre.

La rémunération de la SPL correspondant à la réalisation de l'ensemble de ces missions est de 108 720 € TTC pour une durée estimée de 18 mois.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de mandat d'étude pour le pilotage du projet de création d'un parc résilient à Fontgèze à la Société Publique Locale (SPL) Clermont Auvergne, tel qu'annexée
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le mandat à la SPL et ses avenants éventuels, à engager les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'inscrire les crédits de paiement nécessaires à la réalisation du mandat notamment les sommes engagées par le mandataire au nom et pour le compte du mandant.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES CHEMIN DES BARELLES COMMUNE DE CHATEAUGAY

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil Métropolitain qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de communications électroniques cités en objet en coordination avec les réseaux électriques.

Ces travaux sont prévus en application de la convention cadre relative à l'enfouissement des communications électroniques déployés par SFR Fibre SAS signée le 8 décembre 2018.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme SIEG, auquel la collectivité Clermont Auvergne Métropole est adhérente.

Le détail des dépenses, précisant le montant de financement à la charge de la Métropole, est fourni en annexe. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être éventuellement réajustée aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs.

Les crédits nécessaires à l'engagement de ces dépenses sont inscrits au Budget primitif 2021 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 844 – Nature 2041582 – Direction DEPP – Services PROX – Gestionnaire POLE7, de la commune concernée :

- SFR Fibre SAS réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture du matériel, la dépose des ses propres appuis et le coût de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil estimés à 6 432,00 € H.T., soit 7 718,40 € T.T.C.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 18 000,00 € H.T., soit 21 600,00 € T.T.C.
- Déduction faite de la quote-part des coûts de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie versés par SFR Fibre SAS, le reste est à la charge de Clermont Auvergne Métropole est de 13 881,60 € T.T.C (21 600,00€ T.T.C. – 7 718,40 € T.T.C)

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau de communications électroniques présenté par Monsieur le Président.

- de confier la réalisation des travaux d'étude, de pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.

- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole déduction faite de la quote-part des coûts de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil au financement des dépenses de génie civil à 11 568,00 € H.T. soit 13 881,60 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie du Puy-de-Dôme SIEG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS CHEMIN DES BARELLES COMMUNE DE CHATEAUGAY

Préalablement à la création de la Métropole, et en application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications signée le 07 juin 2005, et ses avenants n°1 et n°2 signés respectivement les 15 septembre 2010 et 21 mars 2016, entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, chaque commune participait financièrement à l'étude, la fourniture et la pose du matériel de génie civil nécessaire à l'opération d'enfouissement.

Les modalités de la prise de compétence par Clermont Auvergne Métropole telle que délibérées le 27 mai 2016, prévoient explicitement la continuité des accords de chaque commune avec le SIEG. Sur le point de l'enfouissement des réseaux de télécommunication, il est nécessaire de formaliser, pour chacun des projets retenus par chacune des gouvernances locales, une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage (incluant les volets financiers et travaux), approuvant l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication réalisé par le SIEG et fixant le montant des participations financières de Clermont Auvergne Métropole (joint en annexe).

Le détail des dépenses, précisant le montant de financement à la charge de la Métropole, est fourni en annexe. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être éventuellement réajustée aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs. Seuls les réseaux de télécommunications sont concernés par le projet de convention annexé.

Les crédits nécessaires à l'engagement de ces dépenses sont inscrits au Budget primitif 2021 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 844 – Nature 2041582 – Direction DEPP – Services PROX – Gestionnaire POLE7, de la commune concernée. Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil Métropolitain qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

- La tranchée en domaine public est à la charge de Clermont Auvergne Métropole
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel de génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 22 000,00 € H.T., soit 26 400,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Président
- de prendre en charge la tranchée en domaine public.
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.
- de fixer la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses de génie civil à 22 000,00 € H.T. soit 26 400,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme SIEG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION TRICOLORES POUR L'ANNÉE 2021 SUR LE TERRITOIRE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE.

Préalablement à la création de la Métropole, 19 des 21 communes de la Communauté d'agglomération avaient transféré leur compétence optionnelle "éclairage public" au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme. Cette compétence englobe les éléments suivants : investissement, entretien, exploitation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Les modalités de la prise de compétence par Clermont Auvergne Métropole telles que délibérées le 27 mai 2016, prévoient explicitement la continuité des accords de chaque commune avec le S.I.E.G.

Les actions relatives à l'exercice de cette compétence comprennent :

- la maintenance du parc d'éclairage public et des carrefours à feux tricolores sur le domaine public des communes ayant adhéré,
- la maîtrise d'ouvrage des investissements nécessaires à l'extension ou à la création des mêmes installations, selon un programme arrêté en concertation avec les communes adhérentes.

Sur ce dernier point, il est nécessaire de formaliser, pour chacun des projets retenus par les communes, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (incluant les volets financiers et travaux), fixant le montant des participations financières respectives du S.I.E.G. et de Clermont Auvergne Métropole.

En effet, et conformément aux décisions prises par son Comité syndical, le S.I.E.G. prend en charge financièrement une part du montant H.T. des travaux, calculée pour chaque commune en fonction de leur classement en type A, B ou C dans la typologie adoptée par le S.I.E.G. Ce montant est majoré de la T.V.A. grevant les dépenses. Le complément est assumé par Clermont Auvergne Métropole, qui prend aussi en charge l'intégralité du montant T.T.C. de l'Eco-taxe, d'où les écarts entre les montants totaux H.T. de travaux d'une part, et la somme des participations de Clermont Auvergne Métropole et le S.I.E.G. d'autre part.

Le détail des dépenses, précisant les répartitions financières entre le S.I.E.G. et la Métropole, est fourni en annexe, pour chacun des projets concernés. Ces participations seront revues en fin de travaux pour être éventuellement réajustées aux montants des dépenses constatées lors des décomptes définitifs.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les travaux figurant dans le tableau "Liste des travaux par commune" ci-dessous,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public figurant dans le tableau ci-avant,
- de confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- d'approuver la participation de Clermont Auvergne Métropole au financement des dépenses correspondantes et d'autoriser le versement de cette participation au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme,
- d'approuver les termes des conventions de financement afférentes ci-annexées et d'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à régler ces dépenses inscrites au Budget Primitif 2021 de Clermont Auvergne Métropole, sur les lignes Fonction 512 – Nature 2041582 – Direction DIAM - Services MOA – MOE - Gestionnaire Pôle 1 pour Gerzat, Pôle 2 pour Pont-du-Château, Pôle 3 pour Cournon d'Auvergne, Pôle 5 pour Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle, Pôle 7 pour Cébazat et Châteaugay,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES TRAVAUX PAR COMMUNE

Communes	Adresses	Type de travaux	Montant total H.T. travaux	Participation Métropole Montant travaux + Eco-taxe (lampe)	Participation S.I.E.G. selon typologie A, B ou C
Cébazat	Avenue de la République	Modifications feux tricolores	5 800,00 €	2 320,72 €	3 480,00 €
Châteaugay	Route de Pompignat – Z.A.C. des Graviers 2	Installation de l'éclairage public	38 000,00 €	19 004,32 €	19 000,00 €
Cournon d'Auvergne	Rue du Liseron	Installation de l'éclairage public	71 000,00 €	35 505,76 €	35 500,00 €
Gerzat	Rue François Charrier	Remise en état et réfection de l'éclairage public	17 000,00 €	15 302,64 €	1 700,00 €
Pont-du-Château	Voies diverses	Réfection de l'éclairage public – Tranche 2	150 000,00 €	135 055,68 €	15 000,00 €
Royat	Carrefour Hippolyte Mallet-Anatole France	Aménagement de feux tricolores	28 000,00 €	25 201,92 €	2 800,00 €
	Voies diverses	Réfection des lanternes d'éclairage public en LED	155 000,00 €	139 645,68 €	15 500,00 €
	Impasse de la Châtaigneraie	Installation de l'éclairage public	2 900,00 €	2 610,00 €	290,00 €
Saint-Genès-Champanelle	Divers hameaux et Laschamps	Réfection de l'éclairage public – Dossier FEDER	82 000,00 €	41 030,00 €	41 000,00 €
		TOTAL	549 700,00 €	415 676,72 €	134 270,00 €

COMMISSION N°6

**« ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE,
AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE,
ALIMENTATION »**

ACTUALISATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE "PATRIMOINE ET COMPÉTENCES" DE LA COLLECTIVITÉ

Contexte et méthodologie

Comme toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics employant plus de 250 salariés, Clermont Auvergne Métropole est tenue de réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) depuis la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » d'une organisation évalue les émissions liées au fonctionnement interne de cette organisation et aux services qu'elle procure à la population. Il s'agit d'estimer les émissions générées (en tCO₂e ou « tonne équivalent CO₂ ») sur l'année étudiée en les comparant avec celles du bilan précédent, d'identifier des postes à enjeux, pour mettre à jour des objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre (GES) et les orientations d'actions de la collectivité.

Clermont Auvergne Métropole a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les données 2011, puis sur les données 2015. Elle est accompagnée par le bureau d'étude LAMY Environnement pour le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre qui porte sur les données 2018, accompagnement réalisé en groupement de commande avec la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand.

Cet exercice concourt aux objectifs de Clermont Auvergne Métropole de s'orienter vers une politique d'exemplarité en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction de son empreinte carbone.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est un exercice qui se déroule sur plusieurs mois, pour collecter les données nécessaires aux calculs des émissions de GES et travailler sur une « stratégie carbone ». Les exemples d'actions étudiés dans cette stratégie, regroupés sous le terme de « Plan de transition », font l'objet d'hypothèses pour évaluer les baisses d'émissions de GES qui pourraient être obtenues par la mise en place de telles actions. Le plan de transition constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour la collectivité.

Conformément à la méthodologie nationale, le bilan des émissions de GES comptabilise les émissions liées :

- aux consommations énergétiques du patrimoine mobilier (parc de véhicules, parc informatique) et immobilier (bâtiments),
 - à l'amortissement « carbone » de ces patrimoines (émissions induites par la fabrication des matériaux mobilisés, ramenées à une année en tenant compte d'une durée de vie estimée),
 - aux fuites de gaz frigorigènes,
 - à la gestion des déchets (traitement des volumes de déchets collectés),
 - aux déplacements domicile-travail et professionnels des agent.e.s et des élu.e.s,
 - aux achats de biens et de services, dénommés « intrants » (ce que la collectivité utilise pour son fonctionnement et qui a généré des gaz à effet de serre pour être produit),
 - au transport de marchandises.

Les émissions de la collectivité sont réparties par « poste » d'émissions (selon la nomenclature ci-dessus). Une présentation alternative selon les domaines de compétence de la collectivité est également proposée.

Les résultats consolidés de l'étude, ainsi que le plan de transition détaillé sont joints en annexe.

Principaux résultats

Pour l'année 2018, les émissions de gaz à effet de serre de Clermont Auvergne Métropole ont été estimées à 76 659 tCO₂e, en augmentation de 11,1 % par rapport à l'exercice 2015.

- Analyse par poste d'émissions

Le traitement des déchets représente 37,4 % des émissions globales de la Métropole, en augmentation de 1,3 % par rapport à l'année 2015. Ces émissions sont liées à 85 % à l'incinération des ordures ménagères et résiduelles (OMR). La valorisation matière et énergétique des déchets permet cependant d'éviter 10 263 tCO₂e (ces "émissions évitées" sont données à titre d'information et ne sont pas déduite du bilan de la Métropole selon la méthodologie nationale), soit 36 % des émissions de ce même poste. Les 2/3 de ces émissions évitées le sont grâce au recyclage, et 1/5 grâce à la valorisation énergétique.

Les consommations d'énergie représentent 26,9 % des émissions globales de la Métropole, en augmentation de 27,8 % depuis 2015. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation du patrimoine de la Métropole, et en partie par l'élargissement des compétences « réseaux de chaleur urbains » et « eau-assainissement », pour lesquelles seul le périmètre clermontois faisait l'objet d'une évaluation lors du précédent bilan.

Les immobilisations sont responsables de 13 % des émissions globales, en augmentation de 25,7 % par rapport à 2015, en lien avec l'augmentation du patrimoine bâti de la collectivité et des linéaires de réseau d'eau et d'assainissement.

Viennent ensuite les émissions liées au poste des intrants, qui représentent 11,5 % des émissions globales et sont en hausse de 59,8%, en lien avec l'augmentation des montants des travaux, des contrats de maintenance, des achats de fournitures et de matériaux pour les réseaux d'assainissement et d'eau. La moitié des émissions du poste des intrants est liée aux travaux d'entretien des réseaux d'assainissement et d'eau.

Enfin, les émissions liées aux postes des déplacements et du fret représentent respectivement, 5,1 % et 3,6 % des émissions globales. Les procédés de la station d'épuration (STEP) et les fuites de gaz frigorigènes génèrent respectivement 2,3 % et 0,1 % des émissions globales.

- Analyse par compétence

Afin de correspondre au mieux avec les politiques publiques mises en œuvre par Clermont Auvergne Métropole, les émissions de GES estimées pour 2018 ont été ventilées selon 9 compétences : la gestion des déchets, la compétence « eau-assainissement », les réseaux de chaleur urbains, le sport, les espaces publics et l'urbanisme, l'administration générale, la culture, l'habitat et le développement économique. Si certaines données peuvent être rattachées de façon avérée à une compétence (par exemple, les quantités de déchets sont rattachées à la compétence « gestion des déchets »), d'autres, comme celles relatives aux déplacements domiciles-travail, ont été réparties au pro-rata des effectifs des directions concernées.

Les émissions de GES liées à la compétence « gestion des déchets » (traitement et collecte des déchets) représentent 42 % des émissions de la Métropole, en diminution de 3 % par rapport à 2015. Cette diminution est liée à la baisse des consommations de carburants pour la collecte.

La compétence « eau et assainissement » représente 23,6 % des émissions de la Métropole, en augmentation de 40,8 % par rapport à 2015 en lien avec l'élargissement du périmètre étudié et l'entretien des réseaux liés.

La compétence « réseaux de chaleur urbains » représente 17,5 % des émissions de la Métropole, soit une augmentation de 52,9 % par rapport à 2015, induite par l'intégration de deux nouveaux réseaux de chaleur urbains fonctionnant au gaz.

La compétence « sport » est responsable de 6 % des émissions de la Métropole, en hausse de 3,6 % par rapport à 2015, notamment en raison de l'augmentation des consommations du Centre Aquatique de Chamalières et du stade nautique de Coubertin.

La compétence « espace public et urbanisme » est responsable de 5,3 % des émissions de la Métropole, en baisse de 12,5 % par rapport à 2015.

Viennent ensuite les compétences « administration générale », « culture », « habitat » et « développement économique » avec respectivement 2,6 %, 2,1 %, 0,4 % et 0,3 % des émissions de la Métropole.

Plan de transition

Le « plan de transition » a été travaillé en identifiant des actions engagées par Clermont Auvergne Métropole depuis 2018, ou envisagées dans ce nouveau mandat. Certaines orientations devront être confirmées dans le programme pluriannuel des investissements à venir.

Les baisses d'émissions de gaz à effet de serre que ces actions pourraient générer sont estimées aux horizons 2024 et 2030, dates correspondant à l'actualisation d'un prochain BEGES et à l'une des échéances énoncées par le Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE).

Ces baisses (hors émissions générées par les réseaux de chaleur urbains) pourraient atteindre 6 784 tCO₂e en 2024, soit -8,9 % (respectivement 9 570 tCO₂e en 2030 soit -12,5 %), soit l'équivalent de 2 670 voitures en moins sur le territoire en 2024 (respectivement 3 770 voitures en moins en 2030), ou encore la quantité de carbone séquestré annuellement par une forêt de 230 ha (respectivement 320 ha).

Quatre postes portent la majeure partie de ces objectifs de réduction des émissions de GES.

- Eau et assainissement : 54 % du potentiel de réduction de 2024 (38 % en 2030)

Ces gains sont obtenus par la méthanisation des boues de STEP et l'optimisation de la filière de traitement, qui permettra la baisse des consommations énergétiques, la réduction de l'usage de la chaux et la réduction des déplacements.

- Gestion des déchets : 19 % du potentiel de réduction de 2024 (21 % en 2030)

Ces gains sont obtenus par des actions complémentaires de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets.

- Energie du patrimoine : 11 % du potentiel de réduction de 2024, (25 % en 2030)

La principale source de réduction des émissions de gaz à effet de serre est la mise en œuvre du décret tertiaire sur les sites concernés, entraînant une réduction de 40 % des consommations énergétiques en 2030.

Le suivi des consommations, le développement du bois pour l'Arténium, la réduction des consommations pour l'éclairage public, ainsi que le raccordement de bâtiments métropolitains aux réseaux de chaleur urbains, représentent des gains additionnels potentiels (5 % du volet patrimoine).

- Déplacements : 14 % du potentiel de réduction de 2024 (16 % en 2030)

L'actualisation du Plan de Mobilité Employeur permettra de faire évoluer les pratiques des déplacements, à travers notamment le report modal vers les modes doux et vers les transports en commun et le train pour les déplacements domicile-travail, une réduction des distances parcourues pour les déplacements professionnels, et le développement du télétravail.

- Cas particulier des réseaux de chaleur urbains

Le développement des RCU devrait engendrer des émissions supplémentaires pour la Métropole de 7 828 tCO₂e en 2024 et de 8 387 tCO₂e en 2030.

Ces réseaux sont néanmoins bien moins émetteurs que des systèmes de chauffage classiques indépendants grâce à la volonté de les alimenter en grande partie par des énergies renouvelables peu carbonées. Le taux d'énergies renouvelables était de 62 % en 2018, et devrait atteindre 72 % en 2024 et 74 % en 2030.

L'augmentation des émissions de l'institution Métropolitaine traduit en fait son plus grand pouvoir d'action sur les émissions de GES du territoire : les RCU ont déjà permis de réduire les émissions liées au chauffage du territoire de 2,6 % en 2018 (par rapport à du chauffage au gaz). Ils devraient permettre de les réduire de 8,4 % en 2024 et de 9,3 % en 2030.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider la réactualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre "Patrimoine et Compétences" de Clermont Auvergne Métropole.

Rapporteur désigné : Madame Anne-Marie PICARD

Bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Compétences » de Clermont Auvergne Métropole



104/427

Présentation des résultats – Enjeux (version révisée)

4 mars 2021



SOMMAIRE

1. Objectifs de l'étude
2. Résultats du bilan d'émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et compétences » 2018 de Clermont Auvergne Métropole
3. Enjeux pour Clermont Auvergne Métropole & rappel du plan d'action 2015



Objectifs de l'étude

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le **Bilan des émissions de gaz à effet de serre "Patrimoine et compétences"** évalue les **émissions de GES liées au fonctionnement interne de la collectivité et aux services** qu'elle procure à la population : fonctionnement des bâtiments, des infrastructures et des services assurés par la collectivité (par exemple, collecte et traitement des déchets, voirie, espaces verts...).

OBJECTIFS :

-  **Présenter les résultats du Bilan GES « Patrimoine et compétences » 2018 de Clermont Auvergne Métropole, selon l'organisation existante**
-  **Voir les principales évolutions par rapport au bilan précédent de 2015 à périmètre similaire (nombreux transferts de compétence entre 2015 et 2018).**
-  **Identifier les enjeux par poste et/ou par compétence,**
-  **(re)prendre connaissance des préconisations qui avaient été faites en 2015 et les actualiser**

NOTES :

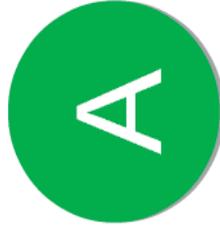
- Les résultats du bilan GES et le plan d'action de réduction des GES doivent être **mis en ligne sur une plateforme numérique** de l'ADEME.
- Le bilan GES doit être **mis à jour à minima tous les 3 ans**
 Prochain BEGES sur les données 2021

2

Résultats du BEGES Patrimoine et compétences 2018 de Clermont Auvergne Métropole

RESULTATS DU BILAN GES

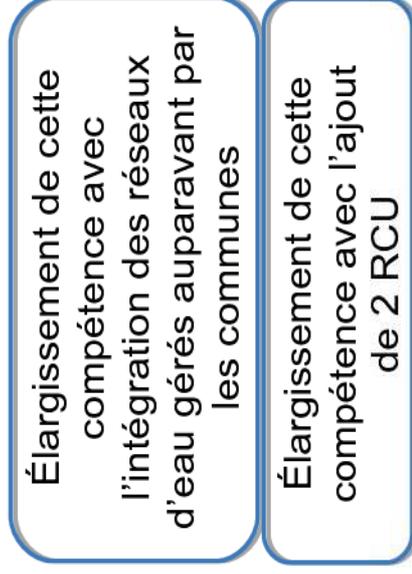
Les résultats du Bilan GES « Patrimoine et Compétences » sont présentés selon deux axes.



PRÉSENTATION PAR POSTE

On répartit les émissions dans les catégories d'usages définies par la méthodologie Bilan Carbone® :

- Energie
- Hors Energie (clim + procédé d'épuration)
- Intrants
- Fret
- Déplacements
- Déchets
- Immobilisations



PRÉSENTATION PAR COMPÉTENCES

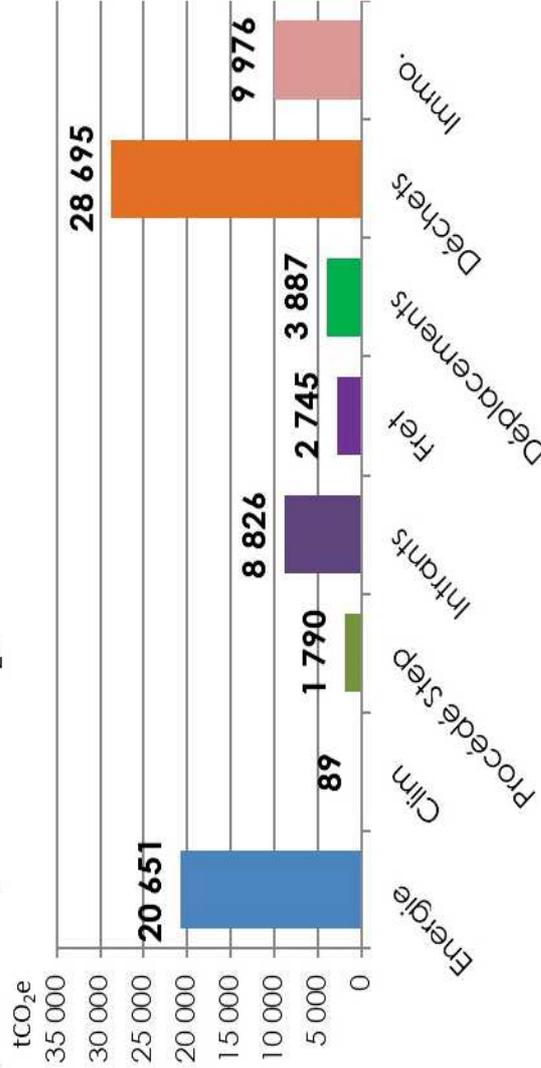
On répartit les émissions dans les 9 grandes compétences de Clermont Auvergne Métropole en 2018 :

- Administration générale
- Culture
- Sport
- Gestion des déchets
- Développement économique
- Habitat
- Eau-Assainissement
- Espaces publics et urbanisme
- Réseaux de chaleur

RESULTATS DU BILAN GES

Répartition par poste

Émissions de GES de Clermont Auvergne Métropole en 2018 = 76 659 tCO₂e
(tonnes équivalent CO₂).



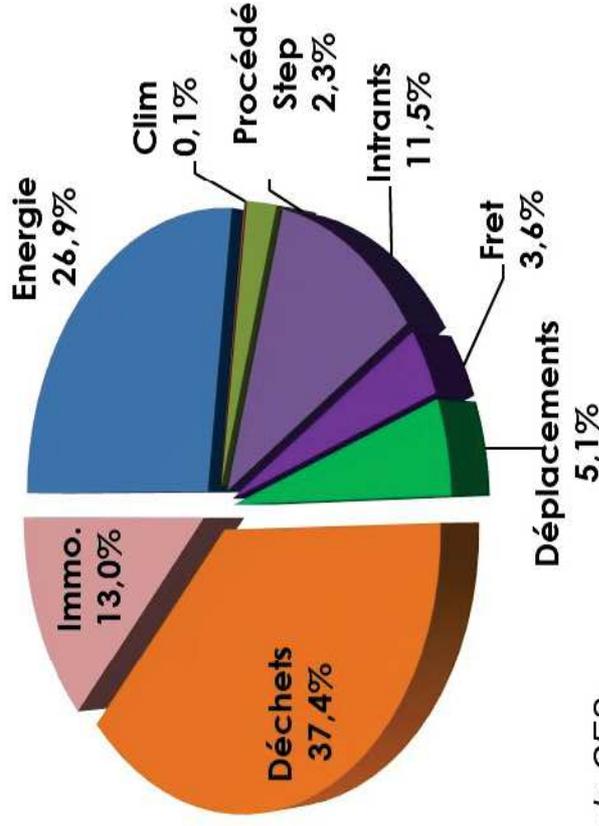
Principales origines des émissions de GES

Déchets (37,4 %) → Traitement de l'ensemble des déchets du territoire

Energie (26,9 %) → Consommations d'énergie de l'ensemble des structures de la métropole et réseaux de chaleur + consommations d'électricité pour l'éclairage public.

Immobilisations (13 %) → Emissions liées à la construction des réseaux d'eau et d'assainissement

Ces 3 postes représentent 77% des émissions globales.



RESULTATS DU BILAN GES

Evolution par rapport à 2015

En 2015, les compétences de la Métropole étaient moins étendues. Les évolutions les plus importantes sont le transfert de :

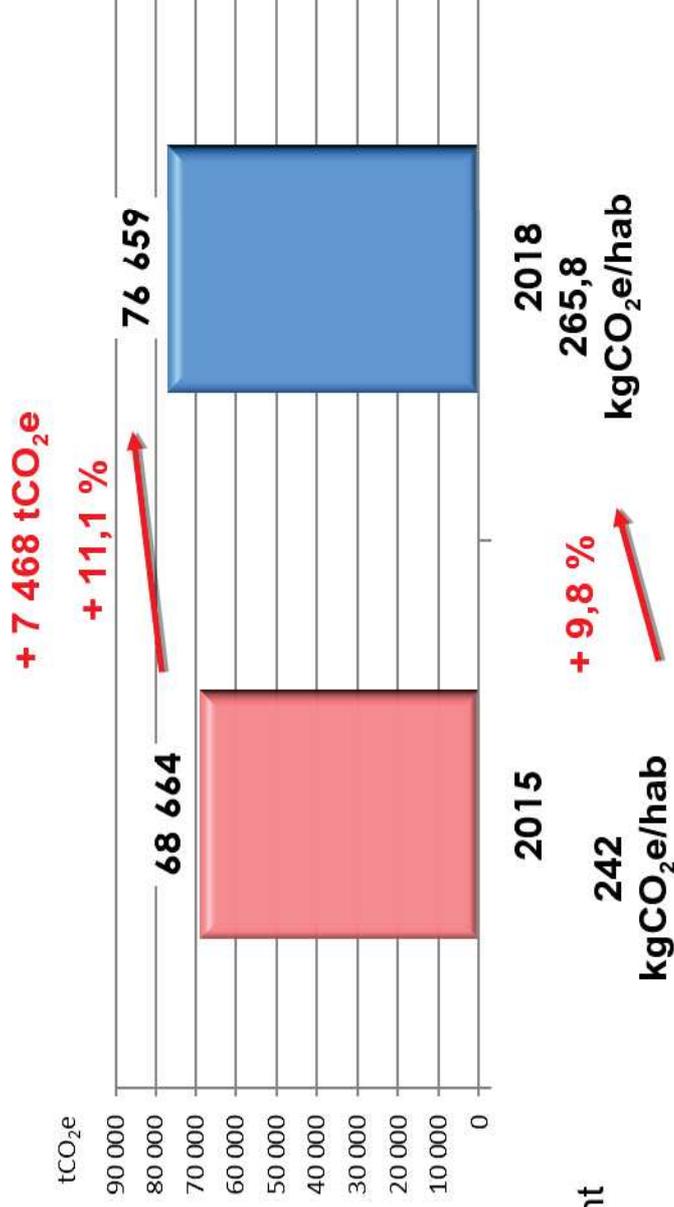
- ✓ la gestion des réseaux de chaleur,
- ✓ la production d'eau potable,
- ✓ la compétence espaces publics et l'urbanisme
- ✓ la gestion des musées et de l'office du tourisme.

Les comparaisons faites dans ce document par rapport à 2015 sont à prendre avec précaution :

- Lors du bilan GES 2015, **les émissions de GES « après transfert de compétence » avaient été estimées** en intégrant un facteur d'incertitude (par exemple, des données générales sont réparties dans plusieurs compétences selon un prorata).
- **Les émissions de GES de la compétence « Administration générale » en 2018 ont été prises, par hypothèse, égales à celles de 2015.** L'estimation faite en 2015 n'avait pas pris en compte l'évolution du nombre d'agents.
- **2 réseaux de chaleur et la production d'eau potable des communes hors Clermont-Ferrand** ont été intégrées pour la première fois.

RESULTATS DU BILAN GES

Evolution par rapport à 2015



Ratio par habitant

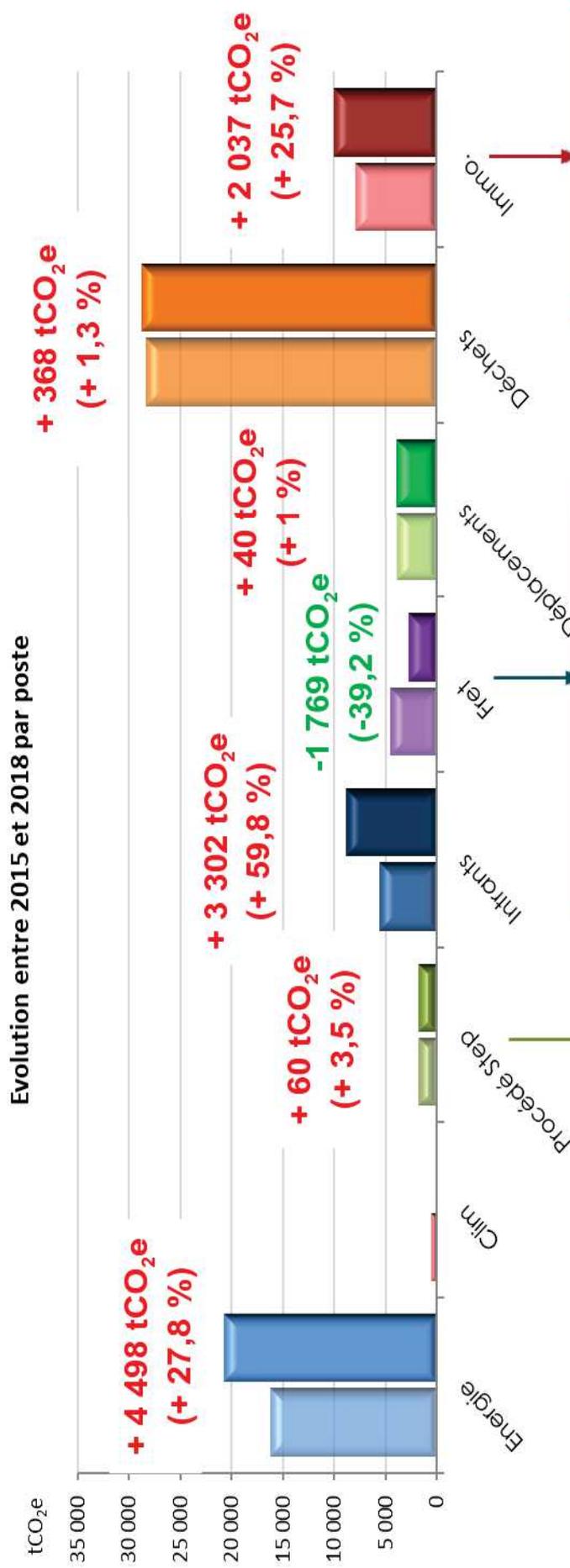
L'objectif du STEE est de faire du territoire de Clermont Auvergne Métropole un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050, avec 2012 comme année de référence. Cela implique de diviser les consommations énergétiques par 2, de couvrir les besoins résiduels par des EnR, de diviser par 4 les émissions de GES.

Sur le périmètre du territoire, cela signifie une réduction des consommations énergétiques de 13% et une réduction des émissions de GES de 34%, entre 2015 et 2024.

Les émissions de Clermont Auvergne Métropole représentent 5,4 % des émissions du territoire.

RESULTATS DU BILAN GES

Evolution par rapport au bilan précédent



Principales explications de l'évolution constatée

Augmentation de la quantité d'azote rejetée et ajout 2 250 EH

Réduction de la consommation de carburant liée à la collecte des déchets en DSP

Augmentation du patrimoine bâti
Amortissement de l'ensemble des réseaux (eau – assainissement)

Postes Energie, Déchets, Intraits, voir détail dans les analyses pages suivantes.

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées au traitement des déchets

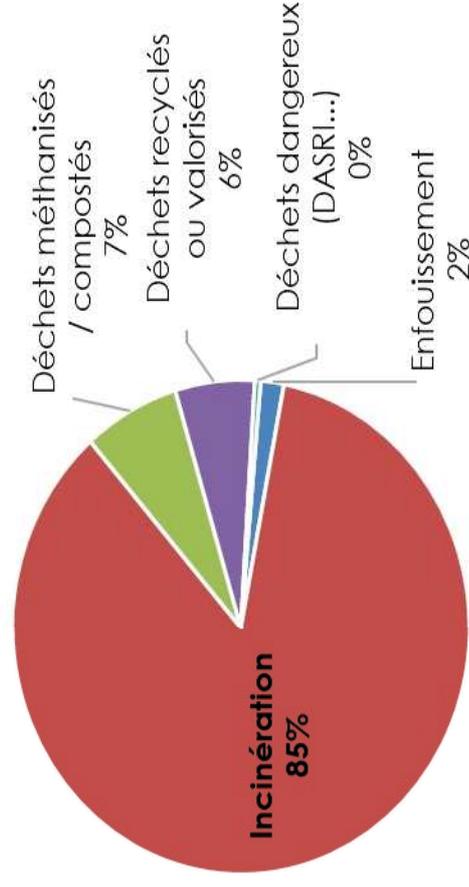
- Poste « **Déchets** » = émissions de gaz à effet de serre liées au **traitement des déchets** collectés sur le territoire.
- Ne prend pas en compte la collecte des déchets (poste « Fret »)

L'analyse globale de la « Gestion des déchets » sera effectuée dans l'analyse par compétence.

- **Incinération des OMR* = plus gros poste d'émission (85% du poste « Déchets »).**
- Ceci est dû à la quantité d'OM incinérée (usine d'incinération Vernéa de Clermont-Ferrand) qui génère des émissions de GES lors du procédé de combustion.
- Remarque : Enfouissement : peu de GES car le tri mécanique en amont permet d'extraire les matières fermentescibles.

- Les émissions liées au traitement des déchets ont augmenté de **1,3 %** en raison de **l'augmentation de la quantité de déchets collectés** sur le territoire (+1,4 %).

Répartition des émissions liées au traitement des déchets



* Déchets non recyclables, refus de tri et encombrants

RESULTATS DU BILAN GES

Les émissions évitées

- Le **recyclage** de matériaux (verre, plastiques, métaux...) permet de faire des économies d'énergies fossiles.
↑ Le recyclage évite des opérations d'extraction et de fabrication des matériaux.
- Le **compostage** et la **méthanisation** de déchets verts et organiques permet la production d'amendement organique.
↑ L'amendement organique évite l'utilisation d'engrais chimiques.
- L'usine de Vernéa permet une **valorisation énergétique** sous forme d'électricité ✓ de la chaleur produite par l'incinération ✓ du biogaz issu de la méthanisation des biodéchets
↑ Economie d'énergies fossiles
L'énergie produite à partir d'une énergie fatale n'est pas à produire à partir d'une énergie nucléaire ou fossile.



Emissions CO₂ évitées

Attention, selon la méthodologie Bilan Carbone®, les émissions évitées ne peuvent pas être déduites des résultats d'un Bilan GES

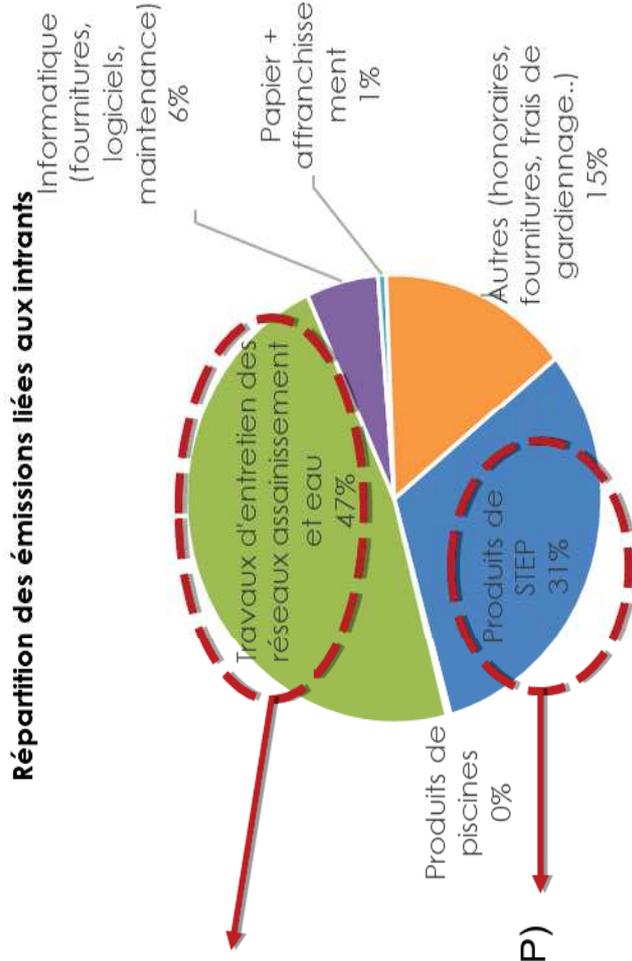
→ Au total, la **valorisation** des déchets collectés sur le territoire de la Métropole a permis d'**éviter 10 263 tCO₂e** en 2018 (6 952 tCO₂e évitées par le recyclage, 1 102 tCO₂e évitées par le compostage/méthanisation, 2 168 tCO₂e évitées par la production d'électricité sur Vernéa) soit de l'ordre de **36% des émissions produites** par le traitement des déchets sur la même période (28 695 tCO₂e).

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées aux intrants

- Poste « Intrants » : 11,5 % des émissions globales.

- ✓ 6 M€ de travaux sur réseaux eau et UPEP
- ✓ 18,7 M€ sur réseau assainissement et STEP
- ✓ Chaux (90 % des émissions des produits de STEP)
- ✓ Chlorure ferrique, polymère, javel...



→ L'augmentation des émissions liées au poste intrants vient de l'augmentation du montant des travaux, contrats de maintenance et achats de fourniture et matériaux pour les réseaux d'assainissement et d'eau.

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées à l'énergie

L'énergie représente 26,9 % des émissions globales de la Métropole. Il s'agit du second poste d'émission. Ce poste a augmenté de 27,8 % par rapport à 2015.

Cette croissance est liée à :

- L'élargissement de la compétence RCU avec l'ajout de deux réseaux de chaleur + 5 275 tCO₂e
100% gaz
- L'élargissement de la compétence Eau-assainissement qui a conduit à intégrer de nombreux équipements de pompage, relevage... + 100 tCO₂e
- L'augmentation du parc patrimoine pris en compte : en 2018, les consommations de 85 infrastructures ont été prises en compte contre 62 en 2015 (hors équipements de pompage, relevage). + 224 tCO₂e

On notera que, à patrimoine identique les consommations sont restées stables (+0,4 %) mais que les émissions de GES ont baissé de 640 tCO₂e (- 10%).

Cela s'explique par l'amélioration des facteurs d'émission de l'électricité du fait de la diminution d'énergie fossile dans son mix énergétique.

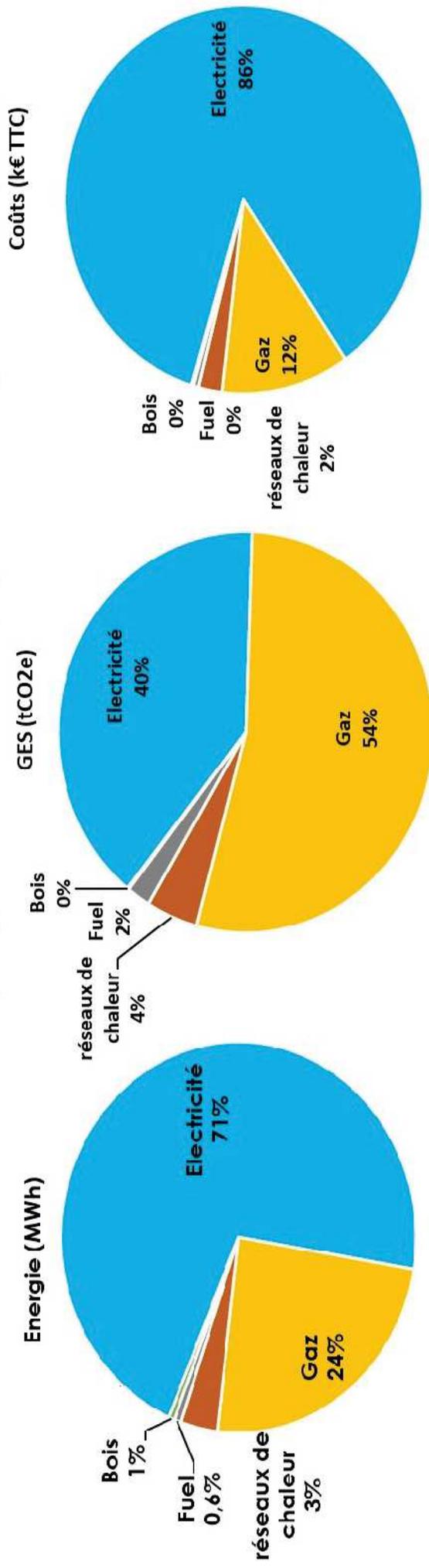
Rappel :

L'un des objectifs du Schéma de Transition Energétique et écologique de la Ville et de la Métropole est de baisser de 39 % de la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2015

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées à l'énergie

consommée par le patrimoine bâti et l'éclairage public, hors énergie consommée par les RCU



Dans le poste énergie :

- l'électricité représente 71 % des consommations, pour 86 % des dépenses et 40 % des émissions de GES.
- le gaz représente 24 % des consommations, pour 12 % des dépenses, mais 54 % des émissions de GES.

↳ L'objectif est d'augmenter les réseaux de chaleur EnR et bois, le solaire thermique et photovoltaïque

En 2018, le coût des dépenses énergétiques (hors énergie consommée par les RCU) **s'est élevé à environ 8,7 M€ TTC** (soit environ 5 % des dépenses de fonctionnement 2018 de la Métropole*)

* Dépenses 2018 = 175,97 M€

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées à l'énergie

consommée par le patrimoine bâti et l'éclairage public, hors énergie consommée par les RCU

- La Métropole de Clermont-Ferrand utilise **plusieurs sources d'énergie** pour les bâtiments : l'électricité, le gaz, le fioul, le bois et des réseaux de chaleur.
- En tenant compte du mix énergétique de l'électricité¹, du mix énergétique des réseaux de chaleur² et des consommations de carburant de la flotte de véhicule³, **42 % de la consommation d'énergie de la Métropole est d'origine renouvelable** en 2018.

Rappel :

*L'un des objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Loi Energie Climat est de porter la part des énergies renouvelables au niveau national à **23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % en 2030.***

(1) En 2018, les consommations en **tarif bleu** sont en **électricité de réseau**. Elles représentent environ 15 % des consommations d'électricité. Les **autres tarifs** sont en « **électricité verte** ».

Selon le bilan électrique transmis par RTE, le mix énergétique de la production d'électricité en France en 2018 est :

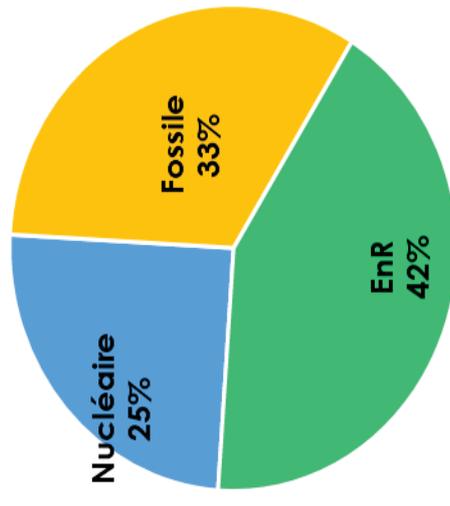
- Nucléaire : 71,7 %
- EnR : 21,1 %
- Thermique : 7,2 %

(2) Mix énergétique RC Croix de Neyrat : 95,5 % bois – 4,5 % gaz

Mix énergétique RC La Gauthière : 51,8 % bois – 48,2 % gaz

(3) ~ 486 000 litres de carburant

Mix énergétique global 2018



RESULTATS DU BILAN GES

Emissions liées à l'énergie selon les compétences

1) Sport représente 51 % des émissions liées à l'énergie



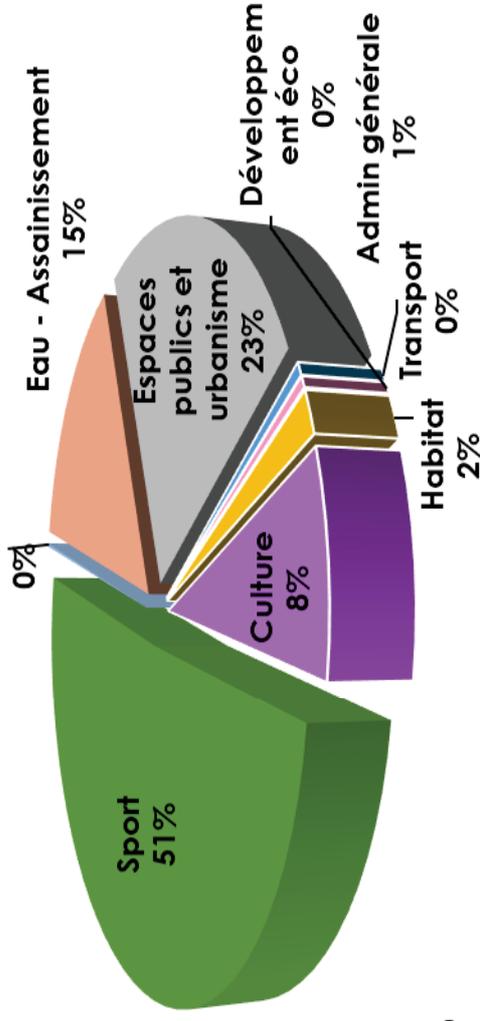
Des infrastructures très énergivores, notamment les centres nautiques : Le centre Aquatique de Chamalières + le stade nautique P. de Coubertin représentent **58 % des conso de gaz de la Métropole**

2) Espaces publics et urbanisme représente 23 % des émissions liées à l'énergie



L'éclairage public représente 43 % des consommations globales d'électricité de la Métropole

Répartition des émissions de GES par compétence



3) Eau-assainissement représente 15% des émissions liées à l'énergie



La STEP des 3 rivières + l'usine de production d'eau potable (UPEP) + l'ensemble des pompes de relevage représentent 30 % des conso. globales d'électricité de la Métropole.

Note :

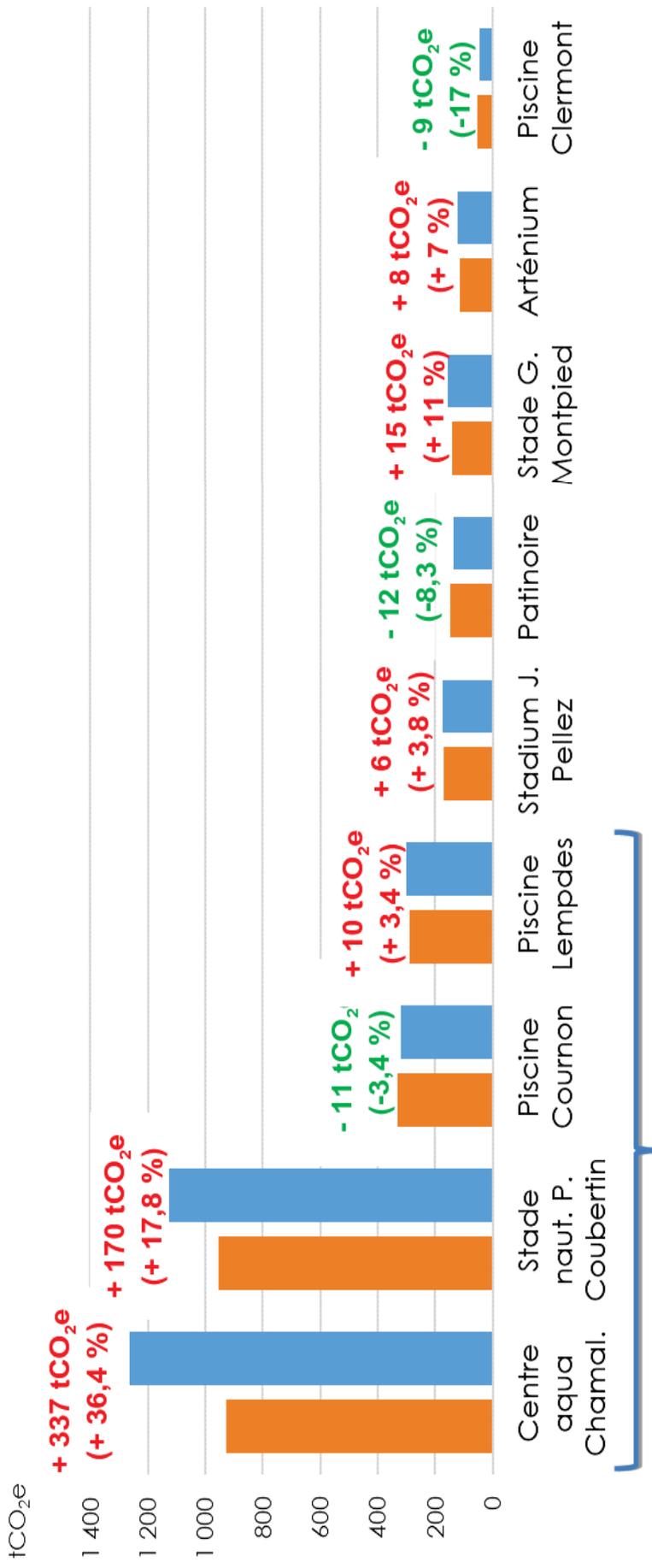
Conso élec STEP 3 Rivières : **- 13,3 %**

Conso élec UPEP : **+ 13,7 %**

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées à l'énergie

Evolution des émissions de GES des équipements sportifs entre 2015 et 2018

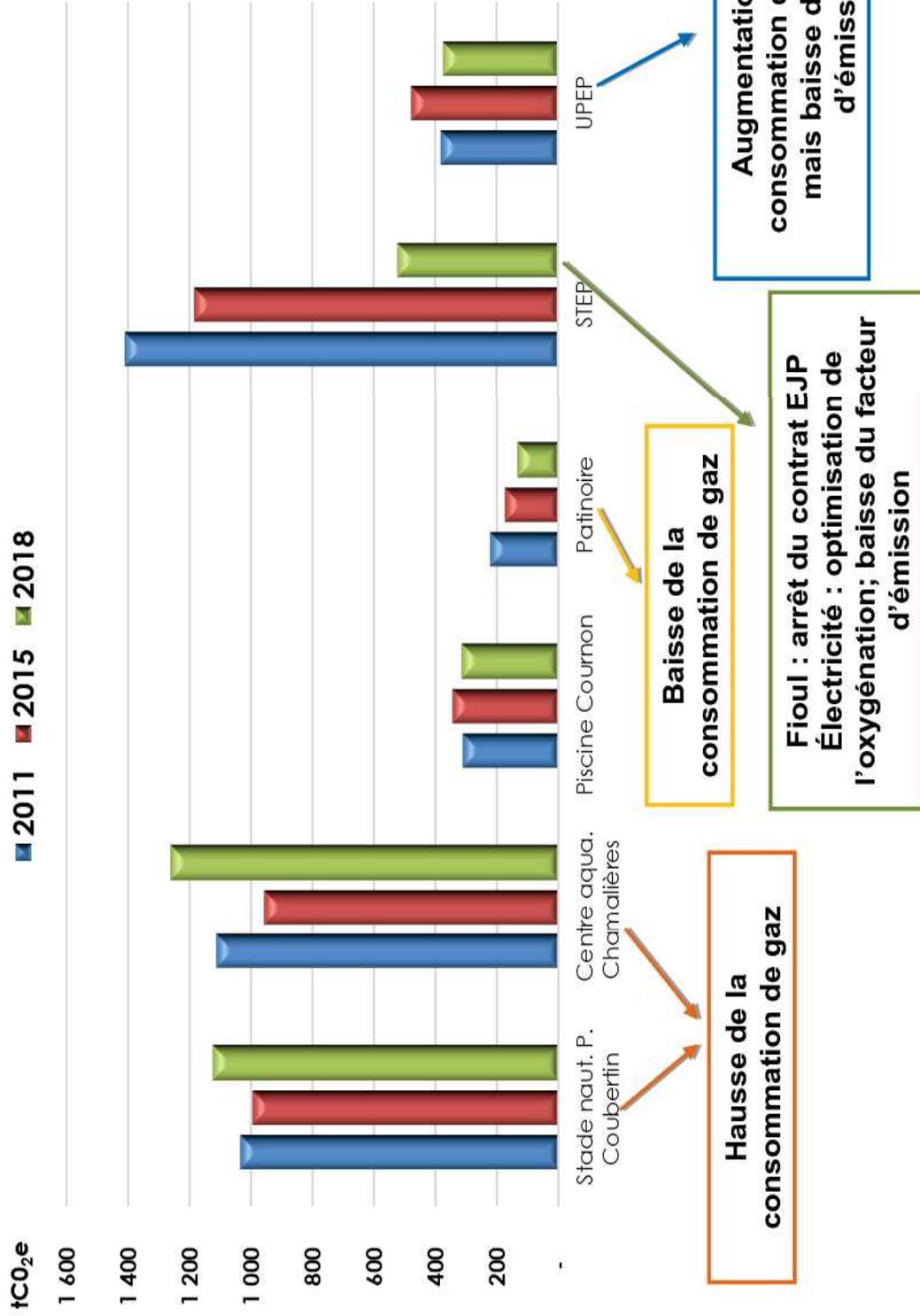


Ces 4 infrastructures représentent la moitié des émissions de GES liées à l'énergie et 4 % des émissions globales.

RESULTATS DU BILAN GES

Analyse des émissions liées à l'énergie

Évolution des émissions de GES d'infrastructures fortement consommatrices entre 2011 et 2018

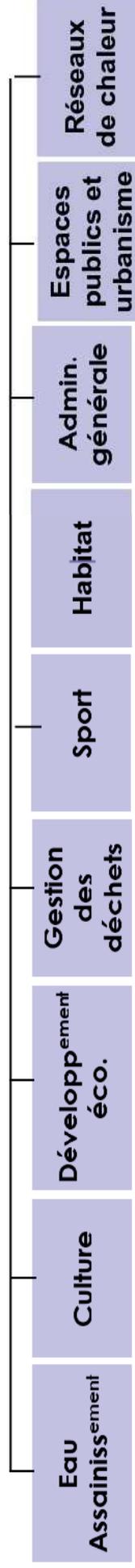


RESULTATS DU BILAN GES



Présentation par
compétences

Bilan GES Patrimoine et compétence de Clermont Auvergne Métropole

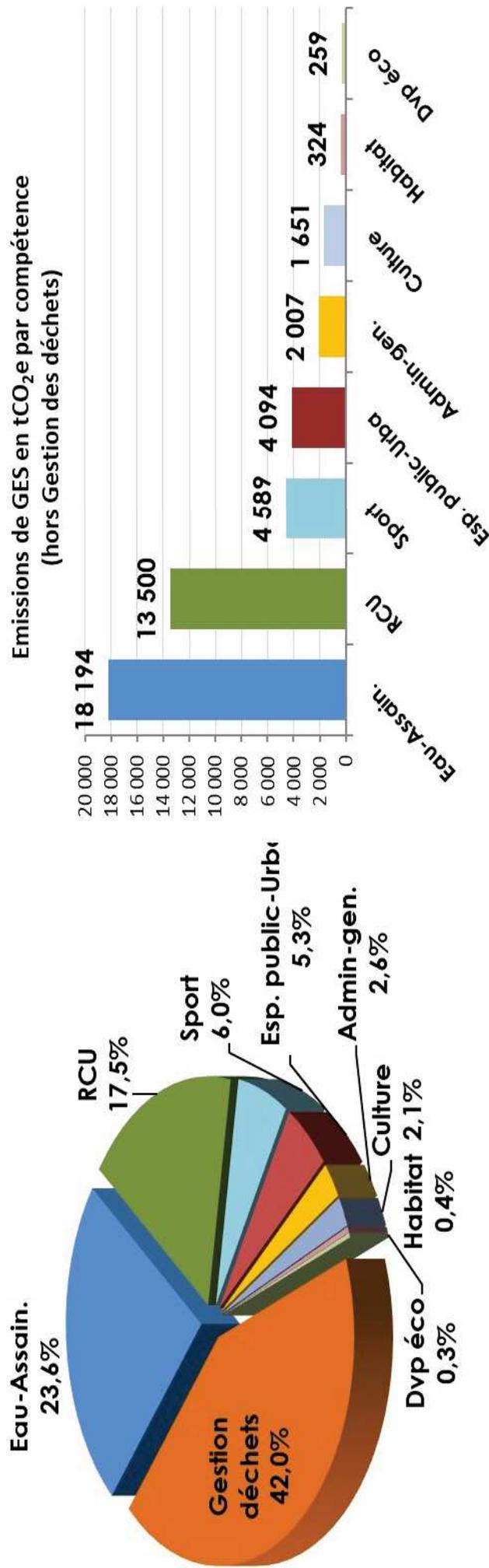


- **Eau/Assainissement** : Équipements de production, de distribution et d'assainissement de l'eau, produits chimiques utilisés et traitement des déchets de STEP
- **Culture** : Équipements culturels (médiathèques, bibliothèques, musées, office du tourisme, école supérieure d'Arts)
- **Développement éco.** : Pépinière d'entreprise, zones d'activité...
- **Gestion des déchets** : Collecte et traitement des déchets (hors déchets STEP), déchèteries
- **Sport** : Équipements sportifs (piscines, patinoire, stades, autres équipements sportifs)
- **Habitat** : Aire d'accueil, crématorium
- **Administration générale** : Administratif
- **Espaces publics et patrimoine** : urbanisme, voirie, espaces verts, fontaines, parcs, jardins
- **Réseaux de chaleur**

Note : Les lignes de bus sont gérées par le SMTC. Elles ne sont pas prises en compte dans ce bilan (idem 2015).

RESULTATS DU BILAN GES

Résultats par compétences

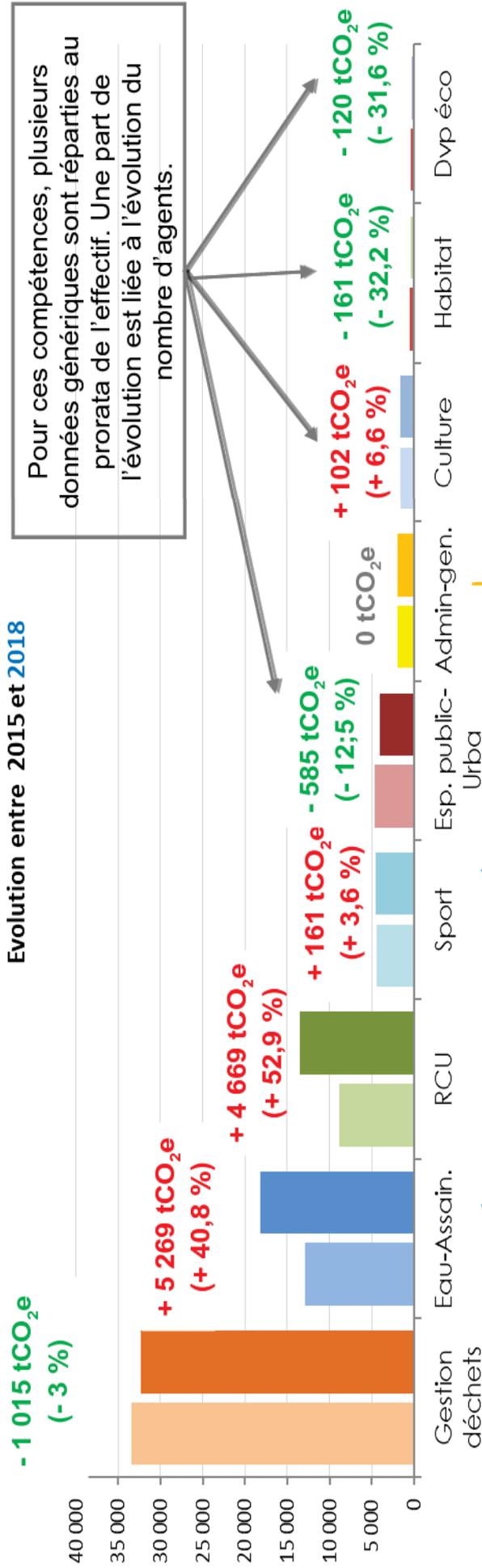


Principales origines des émissions de GES

- 1^{er} **Gestion des déchets** (42 %) → Traitement et collecte des déchets du territoire
- 2^e **Eau-assainissement** (23,6 %) → Entretien des réseaux d'assainissement, process d'épuration et traitement des boues, consommation d'énergie STEP et UPEP, produits utilisés pour la STEP (chaux...), entretien des réseaux d'assainissement.
- 3^e **Réseaux de chaleur** (17,5 %) → Consommation d'énergie pour la production de chaleur

RESULTATS DU BILAN GES

Evolution par rapport à 2015



Élargissement du périmètre : production d'eau + ajout 2 250 EH

Augmentation de la quantité de déchet traités mais diminution de la conso de carburant pour la collecte des déchets

Élargissement du périmètre : 2 nouveaux RC 100% gaz

Augmentation conso de chaleur du Centre aqua Chamalières et du stade naut. P. Coubertin

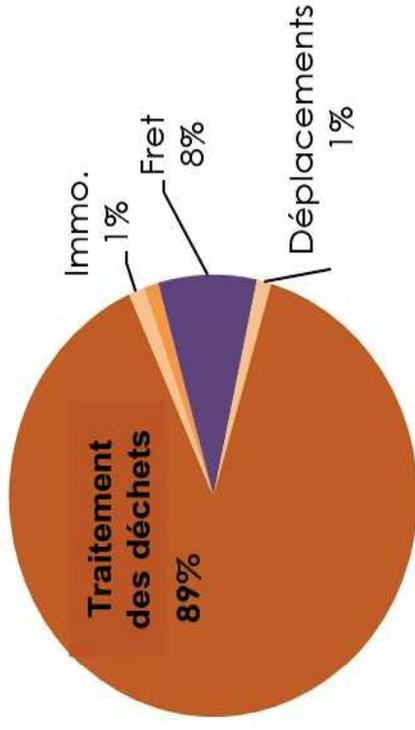
Pris par hypothèse idem 2015 et 2018

Principales explications de l'évolution constatée

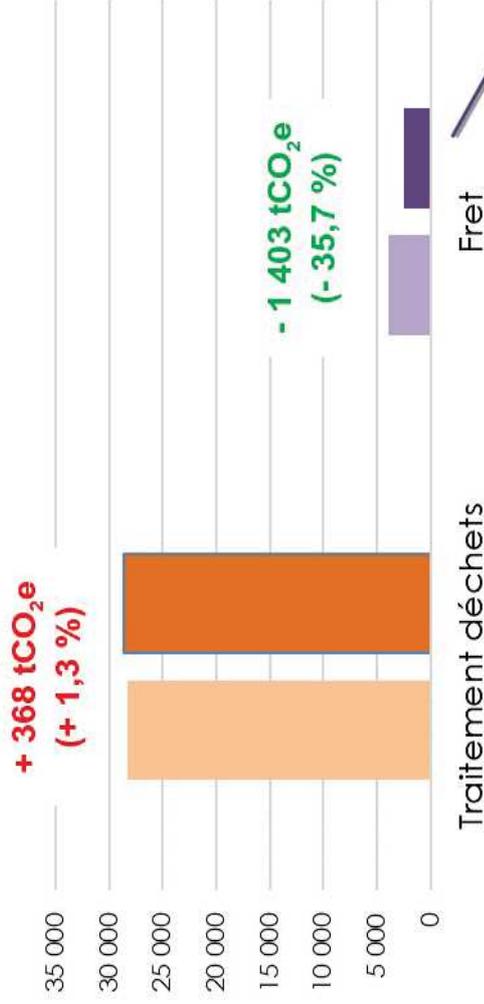
RESULTATS DU BILAN GES

Gestion des déchets : Plus de 40 % des émissions

- Le **traitement des déchets** représente 89 % des émissions liées à la gestion des déchets.
- Le **fret** (collecte des déchets et évacuation des bennes de déchèteries) représente 8 % des émissions liées à la gestion des déchets.



Évolution entre 2015 et 2018



Diminution de la conso de carburant pour le collecte des déchets (en DSP principalement)

Augmentation de la quantité de déchet traités

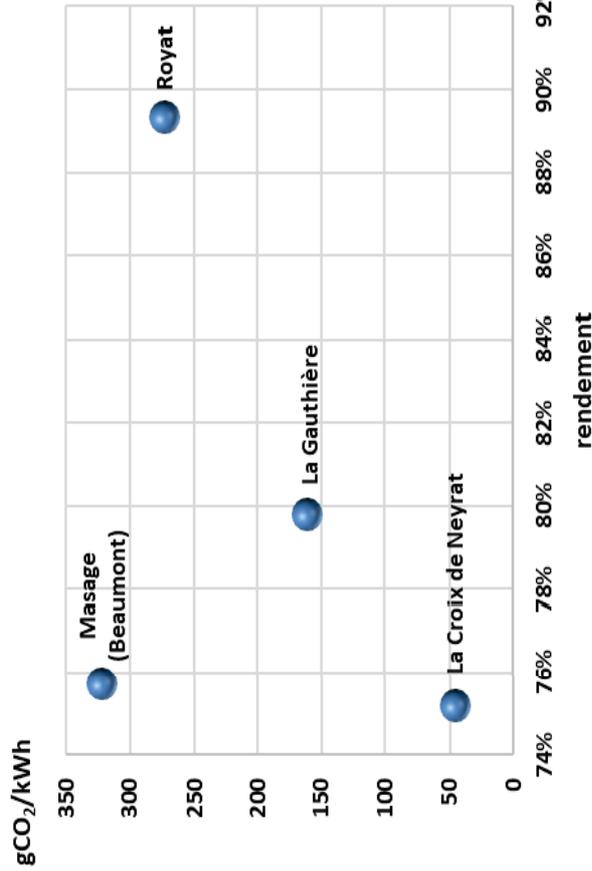
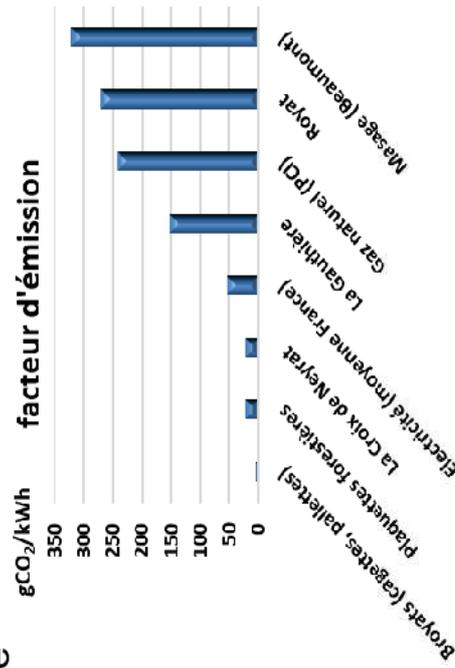
RESULTATS DU BILAN GES

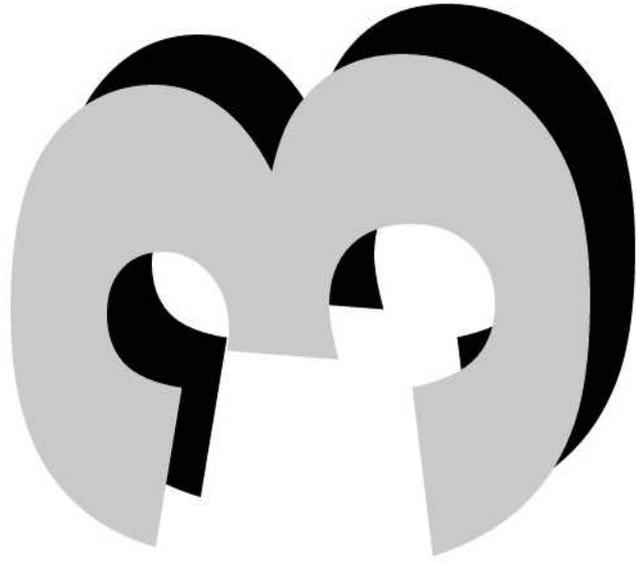
Réseaux de chaleur : 18 % des émissions

- 4 réseaux de chaleur :

RC	Gaz	Bois	Chaleur	Elec.
La Croix de Neyrat	4 %	96 %	40,5 GWh	-
La Gauthière	48 %	52 %	34,3 GWh	5,2 GWh
Masage (Beaumont) 1 réseau ; 3 chaufferies	100%	-	6,4 GWh	4,2 GWh
Royat	100%	-	6,8 GWh	-

- 2 critères :
 - rendement = énergie produite/ énergie consommée = rendement production x rendement distribution
 - contenu en CO₂ de l'énergie produite = émissions / kWh utile





Enjeux pour Clermont Auvergne Métropole Rappel plan d'action 2015

128/427

ENJEUX POUR LA METROPOLE

- 3 enjeux majeurs découlent de ces résultats :

La gestion des déchets



Les réseaux de



Les intrants

(notamment pour la STEP et le réseau d'assainissement)



- ✓ Des émissions importantes liées au traitement des déchets

- ✓ Part des EnR à améliorer
- ✓ 2 réseaux de chaleur renouvellement intégrés



- ✓ Des émissions importantes liées aux produits utilisés

Le développement de réseaux de chaleur alimentés par une source d'énergie faiblement carbonée, telle que le bois, est un moyen de diminuer de manière massive les émissions liées à la production de chaleur.

PLAN D'ACTION 2015

Rappel des axes du plan d'action défini à la suite du bilan GES 2015 :

↑ ENERGIE / BATIMENTS

- ☞ Définir un plan bâtiment
- Mise en place d'outils de suivi des consommations
- Etablir un schéma directeur des usages et de rénovation des bâtiments en commençant par les piscines

↑ RESEAUX DE CHALEUR

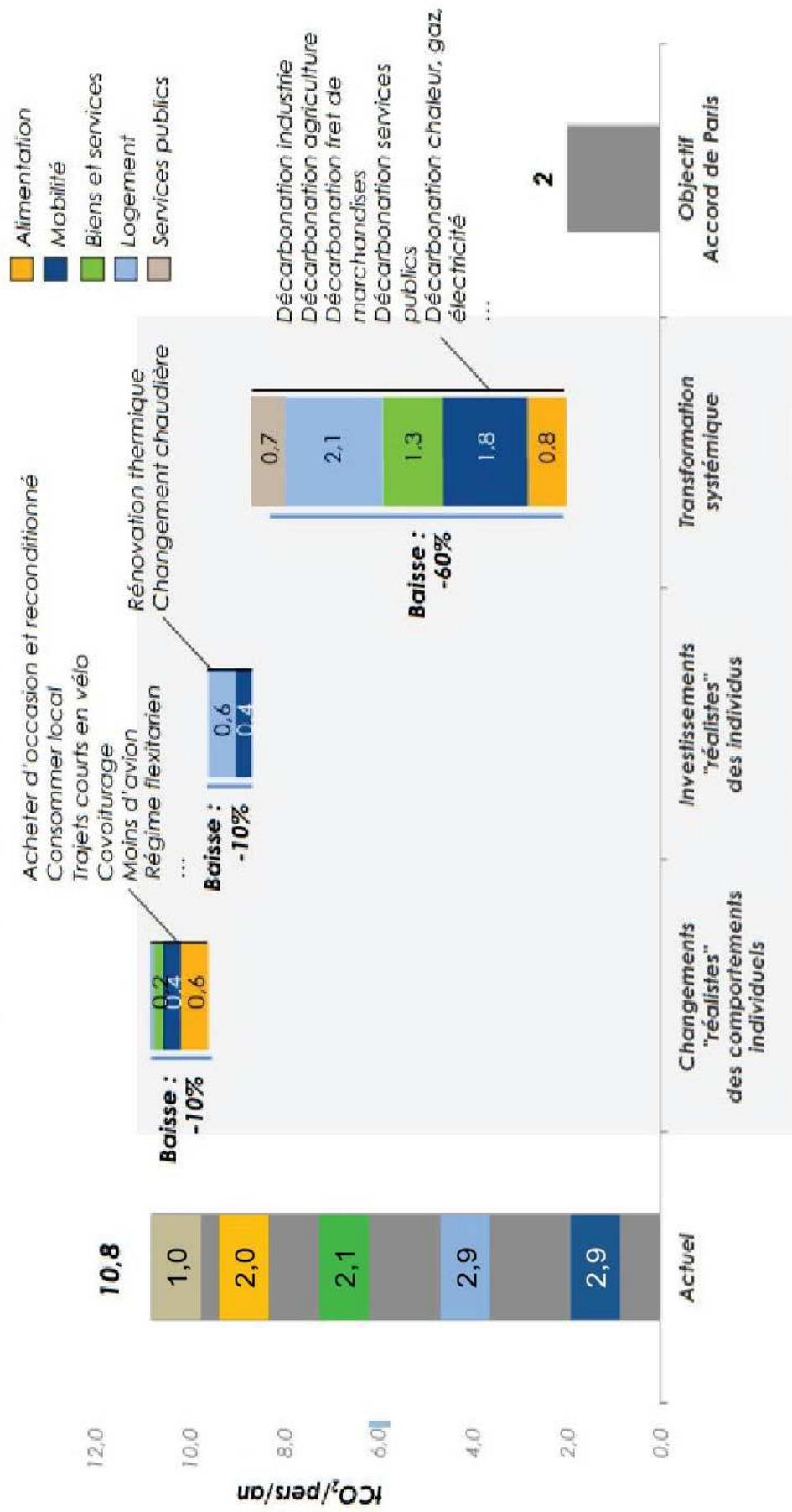
- ☞ Développer l'utilisation des **réseaux de chaleur** et étudier la possibilité d'accroître l'utilisation du bois comme source d'énergie

↑ DECHETS

- ☞ **Massifier la collecte de bio-déchets** (restaurants, cantines...) ; travailler sur la résolution des problèmes techniques rencontrés
Rappel : La LTECV impose de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets (y compris les citoyens) d'ici 2025.
- ☞ Etudier le **remplacement de la flotte de véhicule de collecte par du GNV**
- ☞ Poursuivre les **actions de sensibilisation** menées sur le tri, le compostage, la réduction des OMR...

QUI PEUT AGIR?

Leviers de réduction de l'empreinte carbone moyenne Engagement personnel « réaliste » des individus*



Proposition de plan de transition pour Clermont Auvergne Métropole



132/427

PLAN DE TRANSITION

- Conformément à la réglementation, **Clermont Auvergne Métropole** doit **définir un plan de transition** pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Des actions d'amélioration ont été recensées en lien avec les enjeux identifiés :
 - ↳ **Les réseaux de chaleur**
 - ↳ **L'énergie du parc patrimoine**
 - ↳ **Le traitement des déchets**
 - ↳ **Le traitement des boues de STEP**
 - ↳ **Les déplacements**

PLAN DE TRANSITION

- Pour ces actions, les gains annuels en émissions de GES ont été évalués en fonction d'hypothèses prises
- Les gains ont été estimés selon deux échéances :
 - 2024 (date sur laquelle portera un prochain bilan GES)
 - 2030 (date en lien avec le STEE et des objectifs nationaux).

Rappel : le prochain bilan aura lieu en 2022 sur les données 2021.

- L'objectif est de **déterminer des ordres de grandeur de gains en émissions de GES** afin d'aider Clermont Auvergne Métropole dans le choix de son plan de transition.

Remarques :

- **A ce stade, la faisabilité technico-économique des hypothèses formulées n'est pas prise en compte.**
- **Les gains CO₂ estimés ne tiennent pas compte des émissions liées aux travaux.**
- **Les gains économiques estimés ne prennent pas en compte le coût des investissements (travaux...) et sont calculés en ne considérant que les coûts des consommations énergétiques (à des tarifs identiques à ceux de 2018).**
- **D'autres critères sont à prendre en compte...**

PLAN DE TRANSITION

> Réseaux de chaleur

Actions		Hypothèses 2024 / 2030			
Adoption et mise en œuvre du Schéma directeur des réseaux de chaleur existants		Développement des RCU selon hypothèses ci-dessous avec notamment la création du réseau St - Jacques +			

RCU	2018		2024		2030	
	GWh livrés chaleur + élec	Taux EnR	GWh livrés chaleur + élec	Taux EnR	GWh livrés chaleur	Taux EnR
Ecla	40,5	95,5 %	80,5	75 %	80,5	75 %
Clervia	39,5	51,8 %	53,6	72,5 %	36,5	76,2 %
Royat	6,8	0 %	6,8	0 %	12	75 %
Masage	10,6	0 %				
St - Jacques +			67	75 %	90	70 %
TOTAL	97,4	61,7%	207,9	72,3%	219	73,7%

Émissions de CO₂ des RCU : **13,5 ktCO₂e**

21,9 ktCO₂e

Ratio tCO₂ / GWh livré **138 tCO₂e/GWh livré**

102 tCO₂e/GWh livré

100 tCO₂e/GWh livré

Émissions de CO₂ si les RCU n'existaient pas* :

23 ktCO₂e

52,2 ktCO₂e

56,1 ktCO₂e

Émissions en moins à l'échelle du territoire :

9,6 ktCO₂e

30,9 ktCO₂e

34,2 ktCO₂e

Soit une diminution de 2,5% des émissions liées au chauffage du territoire (résidentiel + tertiaire)

Soit une diminution de 7,8% des émissions liées au chauffage du territoire (résidentiel + tertiaire)

Soit une diminution de 8,5% des émissions liées au chauffage du territoire (résidentiel + tertiaire)

PLAN DE TRANSITION

> Énergie du parc patrimoine

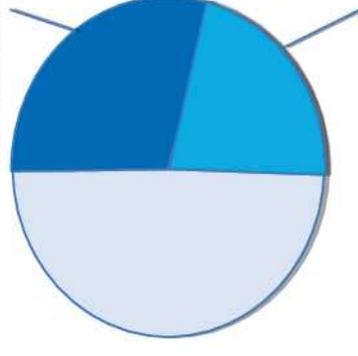
Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
Mise en œuvre du décret tertiaire	Réduction de 10% / 40 % des consommations de chauffage et d'électricité par rapport à 2018		-471	-1 883

Gains estimés sur 29 sites concernés par le décret tertiaire.

Notes :

- L'objectif de réduction de 40% correspond à l'objectif global du décret tertiaire sans tenir compte des seuils réglementaires qui peuvent corriger cet objectif.
- L'année 2018 a été retenue comme « année de référence » pour cette estimation car la consommation globale corrigée DJU est plus importante en 2018 qu'en 2015.

Centre aquatique
de Chamalières
27 % des gains
globaux potentiels
du décret tertiaire



Stade nautique
Coubertin
24 % des gains
globaux potentiels
du décret tertiaire



	2024	2030
Gains économiques estimés	484 k€	1 935 k€

PLAN DE TRANSITION

> Energie du parc patrimoine

Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
Suivi des consommations, des températures de consignes, sensibilisation des usagers, gestion de l'occupation, détection des anomalies...	Réduction de 5 % de la consommation de chauffage pour les sites de moins de 1000 m ² à échéance 2024 / Idem pour 2030		-6	-6
	Remarque : gain inclus dans l'action de mise en œuvre du décret tertiaire pour les sites > 1000 m ²			

Ce gain représente plus de 10 % des gains obtenus par la mise en œuvre du décret.
Et ces 10 % ne coûtent pas cher !

Gains économiques estimés	2024	2030
		2 k€



PLAN DE TRANSITION

> Energie du parc patrimoine

Actions	Hypothèses 2024 / 2030	Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
		2024	2030
Développement du bois sur Arténium	<p>Augmentation de la part du bois à 80% (20% gaz) à échéance 2024 contre 46 % bois (54 % gaz) en 2018.</p> <p>Cet équipement étant concerné par le décret tertiaire, réduction de la consommation de chauffage de 40%</p>	-74	-74



	2024	2030
Gains économiques estimés	18 k€	18 k€

PLAN DE TRANSITION

> Energie du parc patrimoine

Actions	Hypothèses 2024 / 2030	Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
		2024	2030
Réduction des consommations d'éclairage public	Réduction de 5% des consommations d'éclairage public à échéance 2024 et de 20% à échéance 2030	-70	-282

Le facteur d'émission du kWh d'électricité à usage « éclairage public » est plus élevé que le facteur d'émission moyen du kWh d'électricité.



	2024	2030
Gains économiques estimés	80 k€	322 k€

PLAN DE TRANSITION

> *Energie du parc patrimoine*

Actions	Hypothèses 2024 / 2030	Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
		2024	2030
Production d'électricité PV sur UPEP et STEP	<ul style="list-style-type: none"> Production de 4,584 GWh d'élec. PV La totalité de la production d'électricité est autoconsommée Hypothèses idem pour 2024 et 2030 	-9	-9
Production d'électricité PV en toitures et ombrières de parking	<ul style="list-style-type: none"> Production de 2,166 GWh d'élec.PV La totalité de la production d'électricité est autoconsommée Hypothèses idem pour 2024 et 2030 	-4	-4

Peu de gain : l'écart de facteur d'émission entre une production PV et l'électricité de réseau est très faible (2 gCO₂e/kWh)



PLAN DE TRANSITION

> *Energie du parc patrimoine*

Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
Raccordement de bâtiments aux RCU				
	<p>Raccordement du Parvis, actuellement avec source de chauffage électrique, au RCU ECLA (Croix de Neyrat) pour la consommation propre + consommation en copropriété)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le chauffage représente 40 % des consommations électriques globales o Hypothèses idem pour 2024 et 2030 		-4	-4
	Raccordement du stade G Montpied (2018)		-96	-96

Peu de gain pour le raccordement du Parvis : La source de chauffage étant actuellement électrique, il y a peu de gain en termes de GES.



	2024	2030
Gains économiques estimés	21 k€	21 k€

PLAN DE TRANSITION

> *Energie du parc patrimoine*

CO₂e



Remarque : tout nouvel équipement conduira à des émissions supplémentaires.

	Hypothèses	Emissions suppl.
Médiathèque	Superficie : 700 m ² Chauffage : gaz Performance chauffage : 30 kWh/m ² Performance électrique (tous usages) : 80 kWh/m ²	8
Bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel Dieu	Superficie : 10 000 m ² Chauffage : PAC Performance chauffage : 30 kWh/m ² Performance électrique (tous usages) : 80 kWh/m ²	63
Extension stade G. Montpied (travaux réalisés en 2021)	Raccordé au RCU Ecla en 2018 Augmentation de 20% de la consommation d'électricité Augmentation de 40% de la consommation de chauffage	16
		~ 87

Attention, estimations basées sur des données théoriques ou hypothétiques

PLAN DE TRANSITION

> Déplacements

Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO2e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
Faire évoluer le parc véhicules	○ 30 % / 50 % de la flotte de véhicule à faible émission		-189	-336

Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) :

Pour les collectivités, la proportion de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement annuel du parc doit être de :

- 20 % jusqu'au 30 juin 2021
- 30% à partir du 1^{er} juillet 2021
- 37,4 % à partir du 1^{er} janvier 2026.

Faire évoluer les pratiques des déplacements professionnels	○ 15 % / 20 % de distance parcourue en moins par rapport à 2018 (gains estimés après évolution du parc véhicule)	-376	-438
---	--	-------------	-------------

PLAN DE TRANSITION

> Déplacements

Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO2e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
Déplacements domicile-travail : faire évoluer les pratiques	<ul style="list-style-type: none"> La part modale* de la voiture passe à 55 % en 2024 et 35 % en 2030 (78 % en 2018) La part modale* du bus passe à 15 % en 2024 et 35 % en 2030 (6 % en 2018) Nombre de jours travaillés sur site idem 2018 (~5 jrs/sem.) 		-348	-543
Développer le télétravail	<ul style="list-style-type: none"> 10 % / 20 % des agents sont en télétravail 2 jours par semaine 		-97	-195

PLAN DE TRANSITION

> Déchets

Actions	Hypothèses 2024 / 2030		Gains en tCO2e par rapport à 2018	
	2024	2030	2024	2030
<p>Sensibilisation et éducation à la réduction des déchets</p> <p>Finaliser la valorisation des biodéchets dans la restauration collective publique et scolaire</p>			-1 319	-1 979
	○ Réduire de 10 % en 2024 et 15 % en 2030 la quantité de déchets incinérés (biodéchets pouvant être compostés)			

PLAN DE TRANSITION

> Assainissement

Actions	Hypothèses 2024 / 2030	Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
		2024	2030
Extension des filières de traitement des boues de STEP, incluant l'optimisation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de plus de 50 % en 2024 et en 2030 la quantité de chaux utilisée ○ Les gains sur les émissions de process liées au traitement des boues ne sont pas chiffrables (pas de facteur d'émission). 	-1002	-1002
Extension des filières de traitement des boues de STEP	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire de 15 % en 2024 et en 2030 le transport des boues 	-14	-14

Actions	Hypothèses 2024 / 2030	Émissions évitées en tCO ₂ e	
		2024	2030
Valorisation énergétique des boues de STEP (méthanisation) et injection du biogaz dans le réseau	<ul style="list-style-type: none"> ○ Produire 12 GWh/an de biométhane en 2024 et en 2030 	-2 662	-2 662

PLAN DE TRANSITION

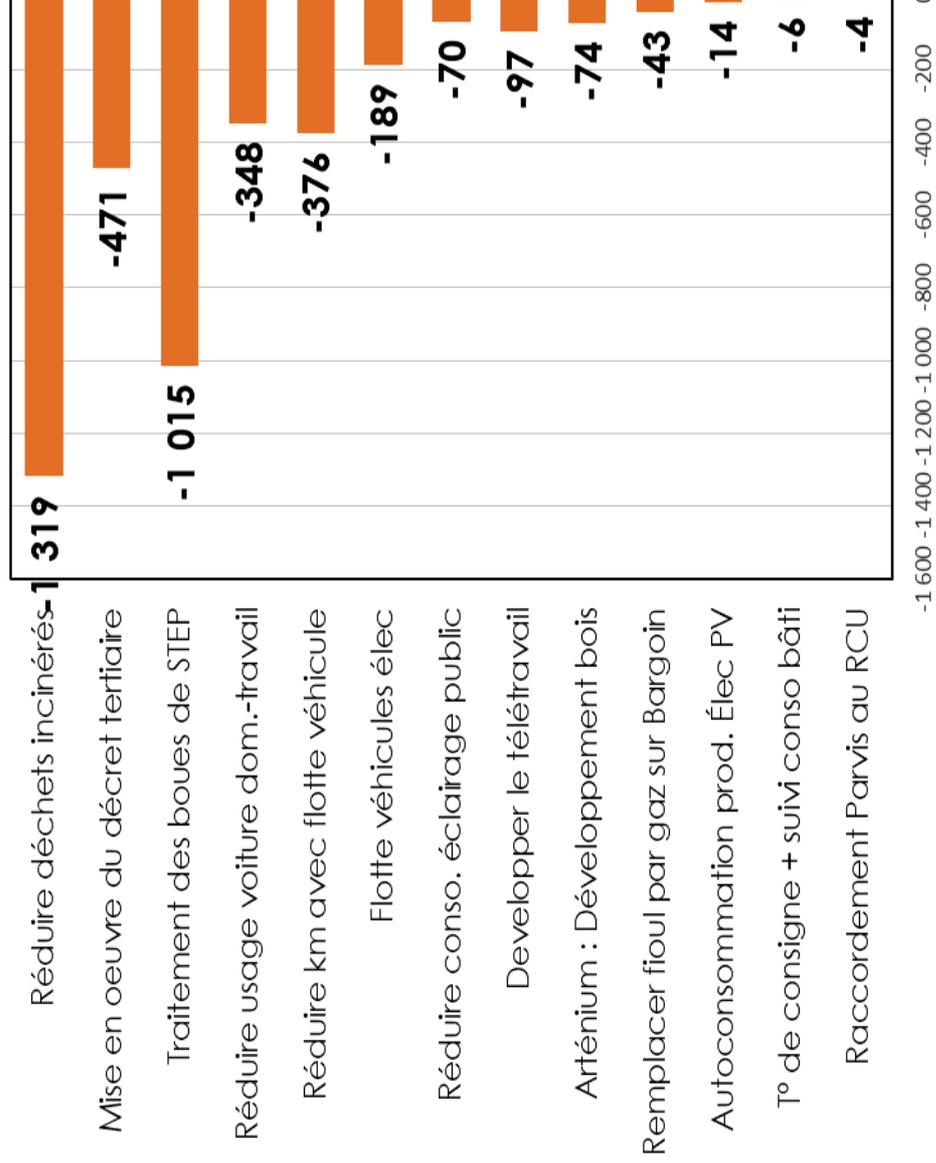
> *Intrants*

Actions	Commentaires
Intégration de clauses environnementales dans les achats publics (marchés de travaux...)	Gains difficilement chiffrables compte-tenu des données d'entrées utilisées (montants monétaires)
Fournir aux acheteurs publics des outils pour intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les procédures d'achats	Pas de gain direct
Intégrer des éco-matériaux dans les constructions de CAM	Permet de limiter l'augmentation des émissions liées à de nouveaux équipements → Gains faibles sur les GES et facteurs d'émission approximatifs <i>Exemple, pour un bâtiment de 1500 m², l'écart des émissions annuelles (amortissement sur 60 ans) est de l'ordre de 7 tCO₂e entre une structure béton et une structure bois</i> → Mais séquestration de carbone et gains sur d'autres critères environnementaux

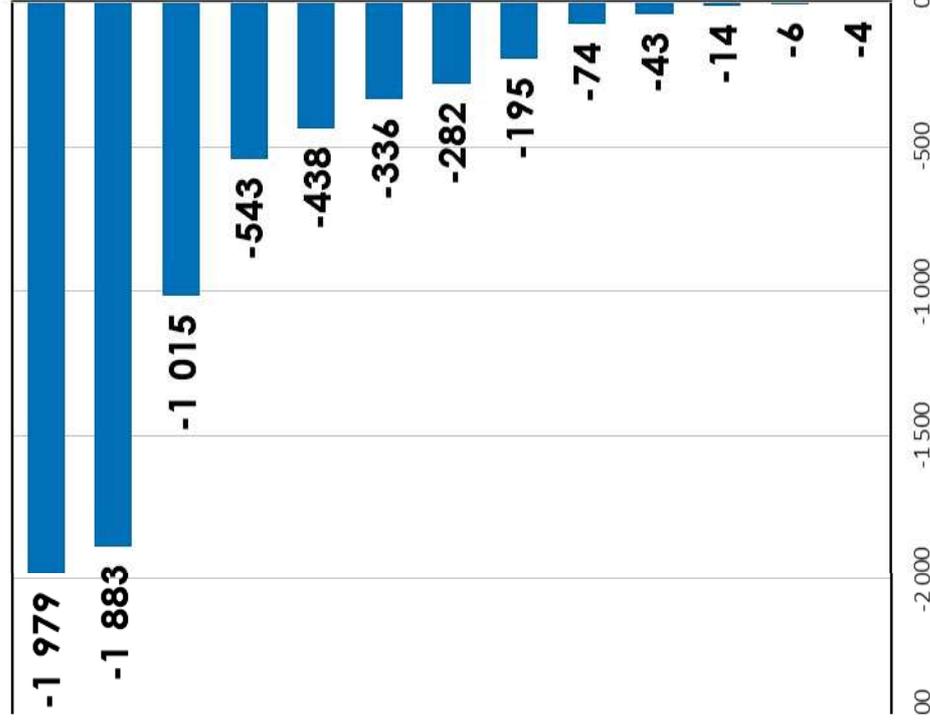
PLAN DE TRANSITION

> Synthèse

Échéance 2024



Échéance 2030



PLAN DE TRANSITION

> Synthèse

Gains en tCO ₂ e par rapport à 2018	
2024	2030
- 6 784 tCO₂e	- 9 570 tCO₂e
soit - 5,4 % des émissions avec RCU	Soit - 9,1 % des émissions avec RCU
Soit - 8,9 % des émissions hors RCU	Soit -12,5 % des émissions hors RCU

Total gains
(hors développement RCU)

**Le développement des RCU va engendrer des émissions supplémentaires :
+ 7 828 tCO₂e en 2024 et + 8 387 tCO₂e en 2027.**

Mais ces réseaux sont bien moins émetteurs que des systèmes de chauffage classiques indépendants grâce à la volonté de les alimenter en grande partie par des EnR.

Taux d'EnR : 62 % en 2018 ; 72 % en 2024 ; 74 % en 2027.

Les RCU ont permis de réduire les émissions liées au chauffage du territoire de **2,6 % en 2018** (par rapport à du chauffage au gaz). Ils devraient permettre de les réduire de :

-8,4 % en 2024

-9,3 % en 2030

La méthanisation des boues de STEP permettra d'éviter :
-2 662 tCO₂e en 2024 et en 2030

Ces gains permettent-ils d'atteindre les objectifs nationaux / territoriaux ?

PLAN DE TRANSITION

> Cohérence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Trajectoire des émissions de GES selon les objectifs de la [loi Energie Climat \(LEC\)](#)



LEC = Loi Energie Climat de novembre 2019

Objectifs selon article L100-4 du Code de l'énergie

Plan de transition CAM

23 mars 2021
19/

PLAN DE TRANSITION

> *Cohérence avec objectifs nationaux / territoriaux ?*

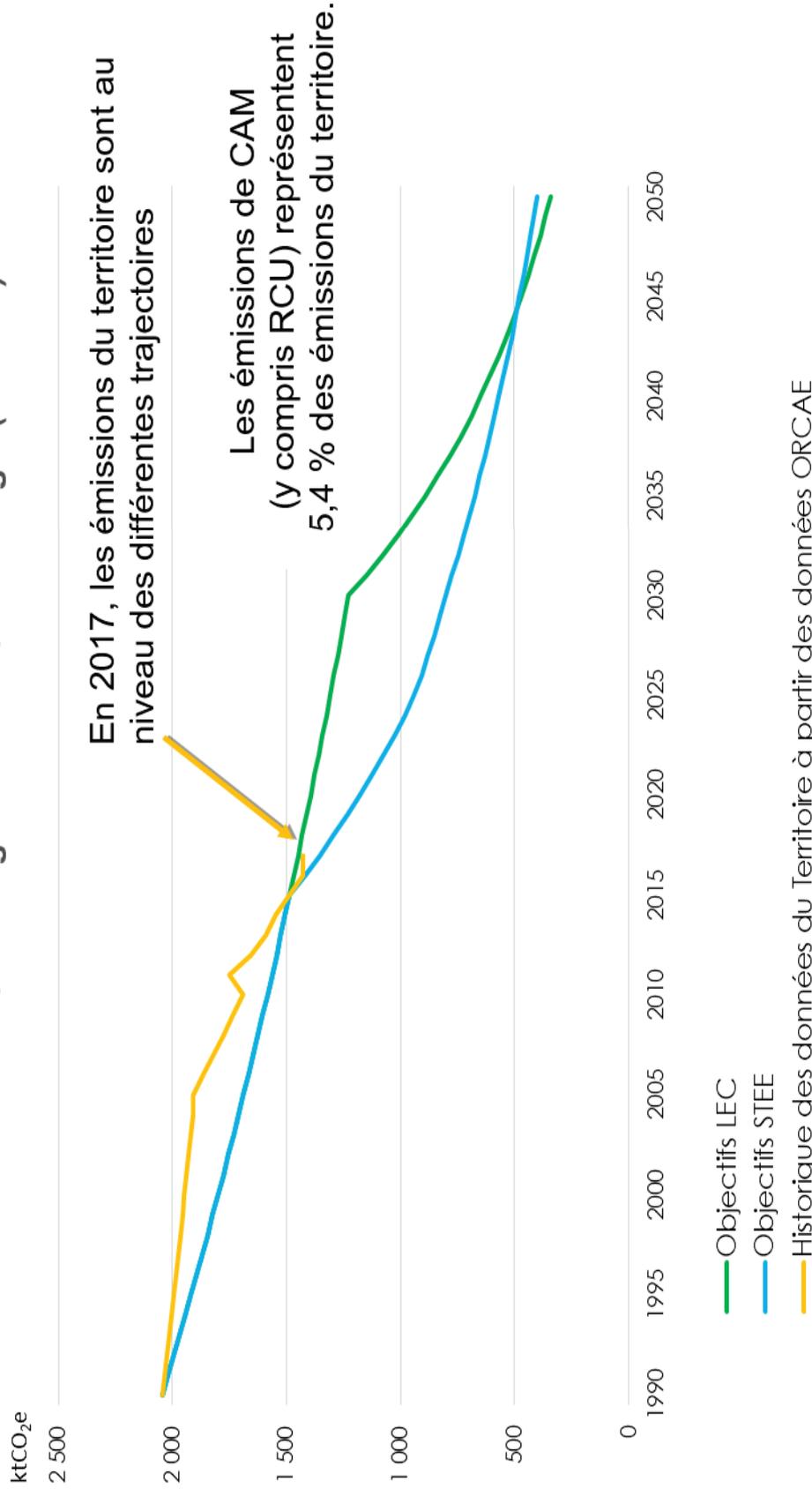
Trajectoire des émissions de GES selon les objectifs du [Schéma de Transition Énergétique et Ecologique \(STEE\)](#)



PLAN DE TRANSITION

> Coherence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Historique des **émissions du territoire** de Clermont Auvergne Métropole selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

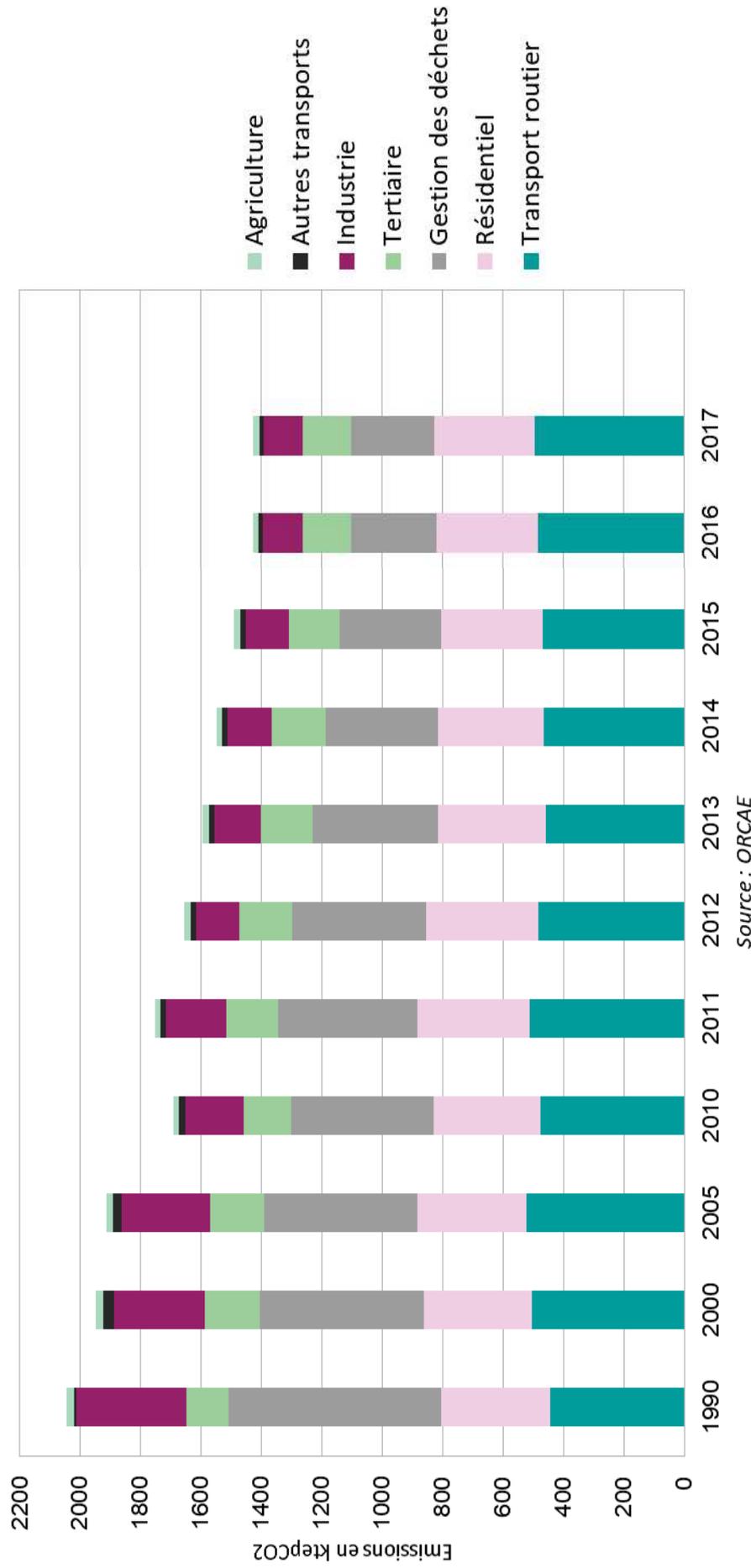


ORCAE : Observatoire Régional Climat Air Energie

PLAN DE TRANSITION

> Coherence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Historique des **émissions du territoire** de Clermont Auvergne Métropole selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

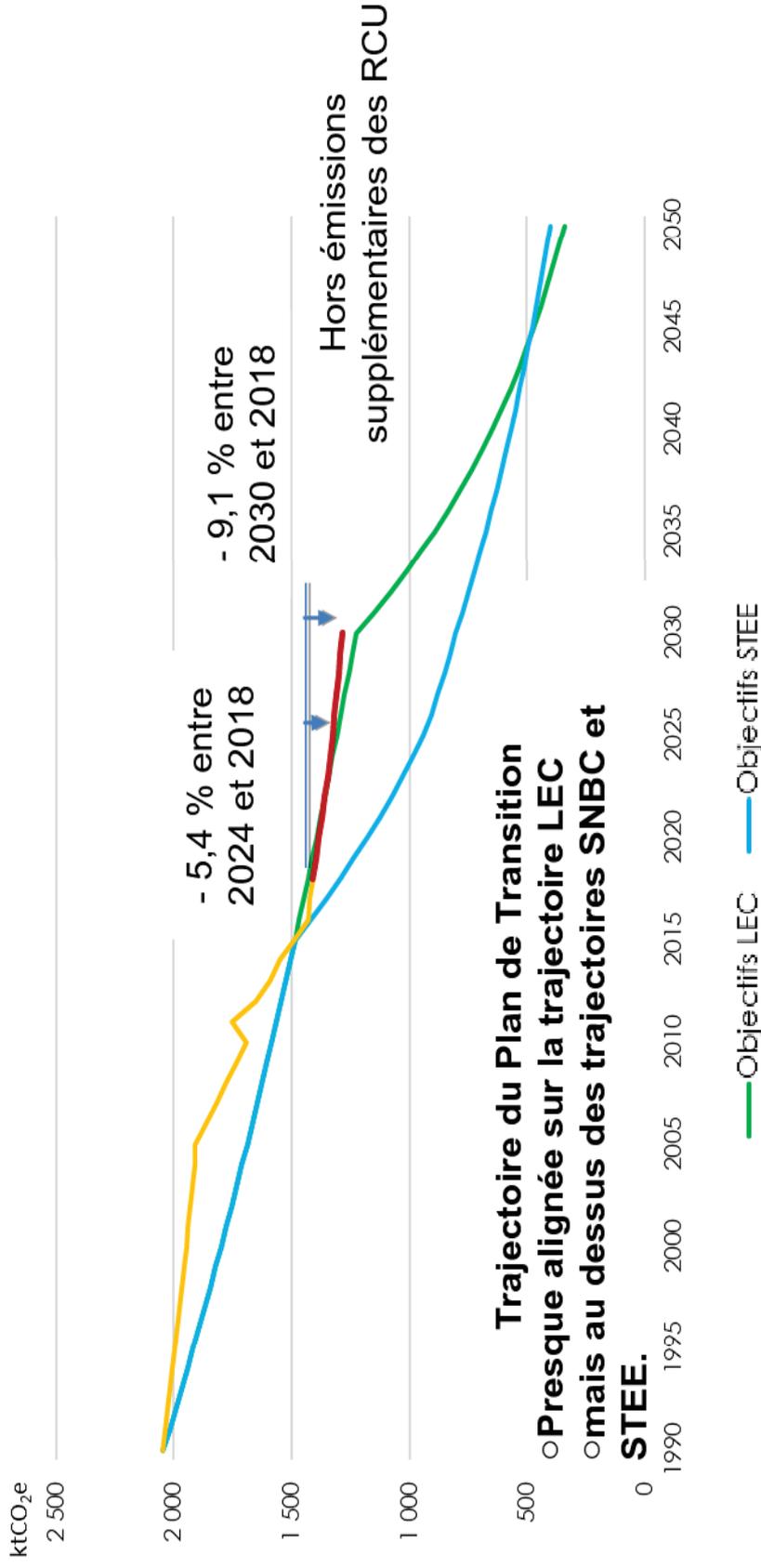


ORCAE : Observatoire Régional Climat Air Energie

PLAN DE TRANSITION

> Coherence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Trajectoire des gains selon les hypothèses prises pour le **Plan de Transition**



Trajectoire du Plan de Transition

- Presque alignée sur la trajectoire LEC
- mais au dessus des trajectoires SNBC et STEE.

Ces représentations sont données à titre indicatif.

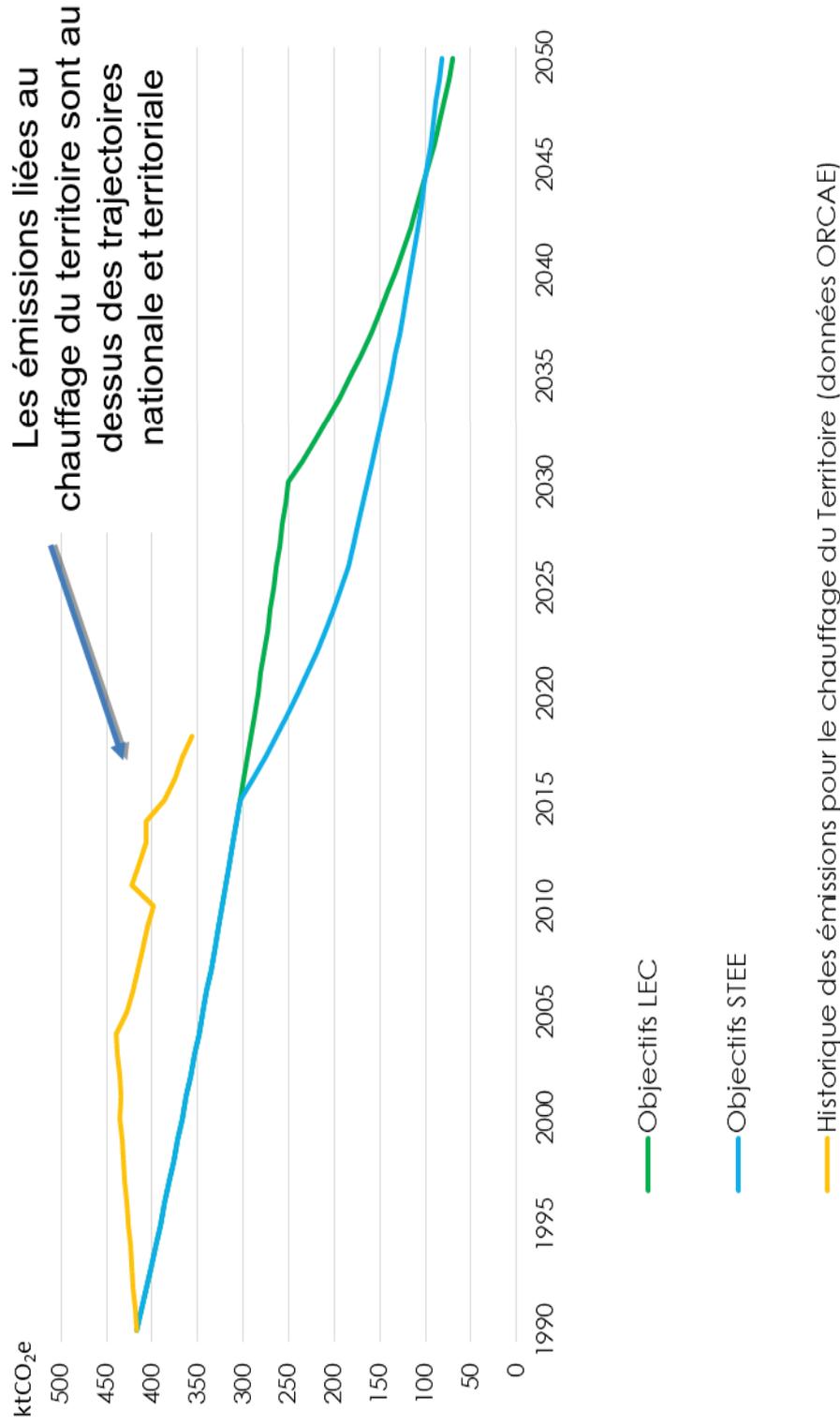
Interprétations à faire avec précaution :

les trajectoires LEC, SNBC, STEE sont données à l'échelle territoriale.
Les gains du Plan de Transition sont à l'échelle « Patrimoine et compétences ».

PLAN DE TRANSITION

> Contribution des RCU

Historique des **émissions pour le chauffage du territoire** de Clermont Auvergne Métropole selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

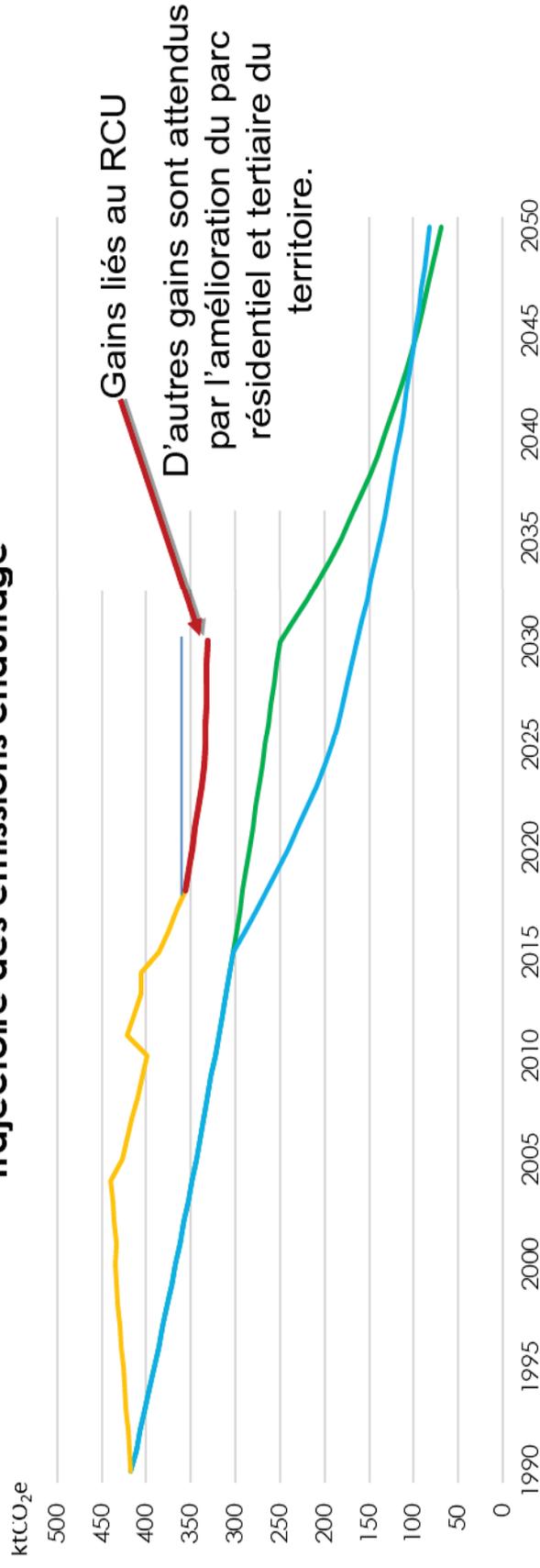


PLAN DE TRANSITION

> Contribution des RCU

Historique des **émissions pour le chauffage du territoire** de Clermont Auvergne Métropole selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)

Trajectoire des émissions chauffage



— Objectifs LEC

— Objectifs STEE

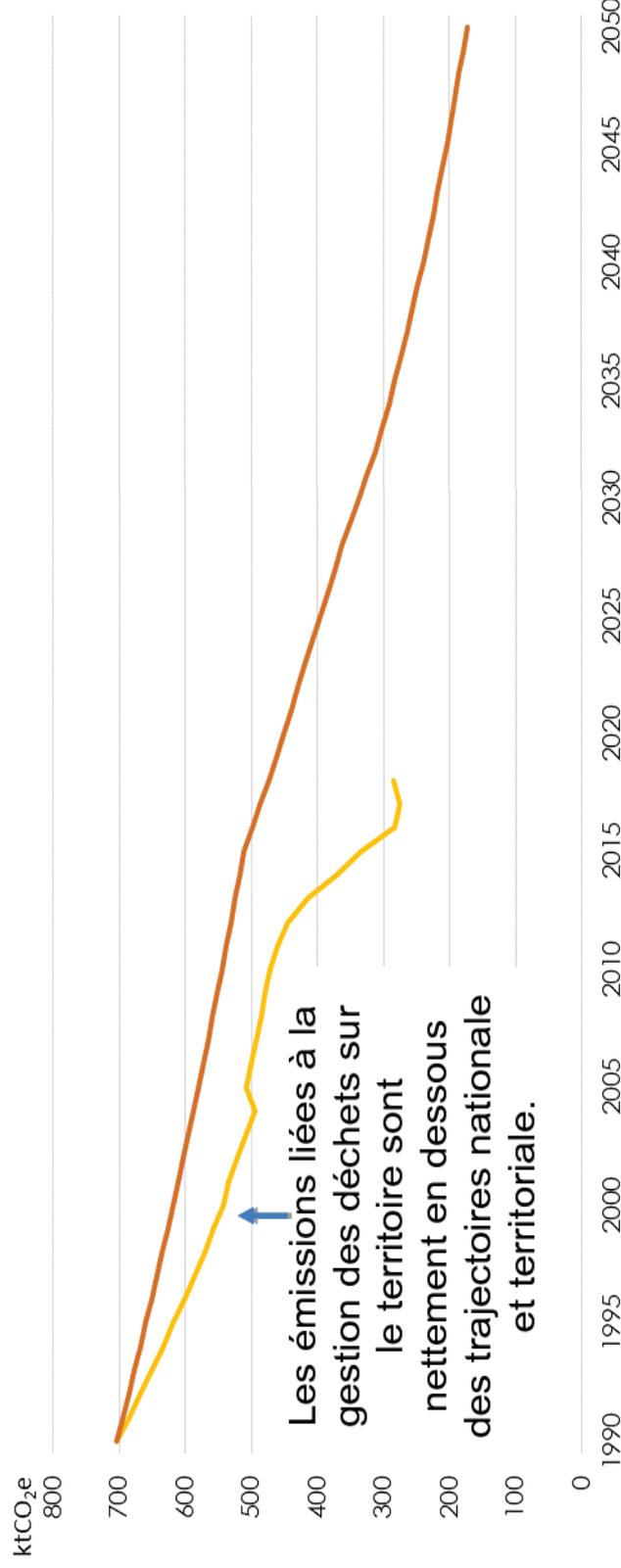
— Historique des émissions pour le chauffage du Territoire (données ORCAE)

— Prévisionnel avec développement des RCU

PLAN DE TRANSITION

> Coherence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Historique des **émissions liées à la gestion des déchets du territoire** de Clermont Auvergne Métropole selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)



— Historique des émissions pour la gestion des déchets (données ORCAE)

— Objectifs SNBC déchets

PLAN DE TRANSITION

> Coherence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

Historique des **émissions liées à la gestion des déchets du territoire de Clermont Auvergne Métropole** selon données de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE)



— Objectifs SNBC déchets

— Trajectoire selon hypothèses prises sur la gestion des déchets

PLAN DE TRANSITION

> Cohérence avec objectifs nationaux / territoriaux ?

- La contribution des RCU à la réduction des émissions du territoire est **significative**.
- La méthanisation des boues de STEP apportera une production **importante** de biométhane.

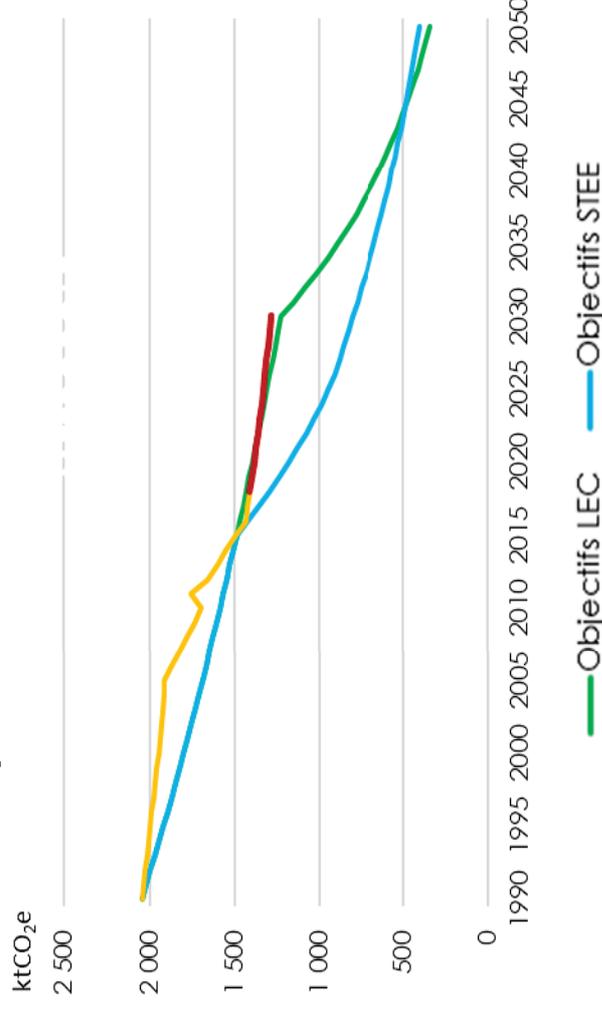
Pour le périmètre hors RCU, :

➤ **Objectifs ambitieux** sur l'énergie (11 % des émissions) : **-31 % en 2030** et les **déplacements** (6 % des émissions) : **-39 % en 2030**).

➤ La **méthanisation des boues de STEP** permettra une réduction de **11 %** des émissions des **intrants**.

➤ L'objectif de **- 7 % en 2030** est-il **assez ambitieux** pour les **déchets** (45 % des émissions hors RCU) ?

Trajectoire des gains selon les hypothèses prises pour le **Plan de Transition**



CONVENTION PARTENARIALE 2021 AVEC ATMO AUVERGNE RHÔNES-ALPES

Atmo Auvergne Rhône-Alpes est une association de type "loi de 1901", organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air au titre du Code de l'environnement.

Les missions principales d'ATMO s'inscrivent dans le cadre statutaire suivant :

- La mise en œuvre de tous moyens métrologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation de l'air sur son territoire en constat et prévision, d'assurer la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- La mise en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes relatifs à l'air ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- La participation à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- La promotion et la diffusion de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans, dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire.

L'Observatoire ATMO-Auvergne-Rhône-Alpes (agréé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) est en charge de la surveillance et de l'information de la qualité de l'air. Dans le cadre de son plan Air Energie Climat et comme le prévoient les statuts de l'association pour garantir une gestion de suivi de l'Observatoire, Clermont Auvergne Métropole, contribue au financement de cette association par le versement d'une cotisation en fonction du membre d'habitants. Par ailleurs, pour les membres participant sur cette règle au suivi de l'observatoire, il est possible de subventionner des programmes particuliers d'exploitation de données ou d'amélioration de connaissances proposés par l'association dans son programme d'activité annuel.

Pour 2021, ATMO sollicite le soutien financier de Clermont Auvergne Métropole pour la réalisation du programme d'actions suivant dont elle a la stricte initiative et qui s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le nouveau Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQLA). Le programme d'action est décliné en 4 axes.

- Axe 1 : Observer via un dispositif de surveillance chargé de la production, la bancarisation et la dissémination de données de référence sur la qualité de l'air.
- Axe 2 : Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions à moyen et long terme sur l'air et les thématiques associées (énergie, climat, nuisances urbaines) comme en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels), en particulier mise à jour du volet Air du PCAET.
- Axe 3 : Communiquer auprès des citoyens et les inviter à agir en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZFE.

- Axe 4 : Anticiper en prenant en compte les enjeux émergents de la pollution atmosphérique et les nouvelles technologies pour la mise en place de partenariats dans le cadre d'expérimentations, d'innovations, de programmes européens. Notamment par la poursuite du déploiement d'une captothèque au service des citoyens qui se veut un lieu d'échange et d'émulation autour des nouveaux outils en matière de mesure et de diffusion des données de qualité de l'air (microcapteurs, open-data,...).

Atmo Auvergne sollicite une subvention financière à hauteur de 30 000 € pour la mise en oeuvre de son programme d'action.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accepter les termes de la convention de partenariat pour l'année 2021 avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes telle qu'annexée,

- d'allouer une subvention de 30 000 € à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur la ligne DD1-65-6574-DD-PAECT au titre de la convention de partenariat portant sur l'année civile 2021,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 AVEC L'ASSOCIATION POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN
HARMONIEUX PAR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADUHME)**

L'Association pour un Développement Urbain Harmonieux pour la Maîtrise de l'Énergie (Aduhme) possède le statut d'Agence Locale des Énergies et du Climat (A.L.E.C.) et a pour objectif de promouvoir une meilleure efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans une logique de développement durable auprès des consommateurs non domestiques ainsi que les acteurs et décideurs locaux. Clermont Auvergne Métropole adhère depuis 2009 à cette association.

Avec l'adoption de son Schéma de Transition Énergétique et Ecologique (STEE) en 2019, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 grâce à un programme partenarial d'actions concrètes en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique et de la préservation des ressources naturelles. Dotée d'une expertise forte sur ces secteurs, l'Aduhme apparaît donc comme un partenaire de premier plan pour développer les objectifs de la collectivité.

Dans sa demande de subvention, l'Aduhme souhaite développer dans le cadre de son objet social les actions suivantes :

Sur le patrimoine bâti métropolitain :

- Actualisation du profil énergétique du patrimoine dans la perspective notamment de la mise en application du décret tertiaire,
- Accompagnement des services dans les achats d'énergie (électricité et gaz naturel) notamment avec un ciblage sur la Haute Valeur Environnementale, suivi du contrat en vigueur sur la plupart des sites métropolitain,
- Aide à la réflexion sur la mobilisation des usagers et gestionnaires des bâtiments publics pour un usage plus sobre de l'énergie,
- Valorisation des bâtiments consommant de l'électricité verte,
- Participation à la rédaction d'un vade-mecum « choix techniques de transition énergétique » visant à mieux anticiper / intégrer dans les projets (construction/ rénovation) la question de l'exploitation future des bâtiments et de leurs systèmes (contraintes techniques, coûts)...

A l'échelle territoriale :

- Poursuite de la mise en oeuvre de l'opération SOLAIRE Dôme sur les bâtiments publics des 21 communes de la Métropole,
- Appui à la collectivité sur les phases intermédiaires d'évaluation des 6 domaines de CIT'ERGIE à l'échelle du territoire métropolitain en lien avec la Ville de Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, l'Aduhme poursuit son animation territoriale en vue d'atteindre l'objectif minimum de 3 GWh de production de chaleur renouvelable dans le cadre du dispositif CHALEUR + demain, d'ici le terme de l'année en cours validée comme année transitoire par la Direction régionale de l'ADEME. Cela fait l'objet d'une convention spécifique.

L'Aduhme sollicite une contribution financière de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 45 000 € pour la mise en oeuvre de son programme d'actions.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs pour l'année 2021 avec l'Aduhme, telle qu'annexée à la présente délibération, pour soutenir la réalisation du programme d'actions que l'Aduhme ambitionne de porter dans le cadre de son objet social,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, - d'allouer et d'autoriser le versement d'une subvention de 45 000 € à l'Aduhme au titre de cette convention de partenariat, budgété sur la ligne DD1- 65-65748-DD-PAECT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION DÉTOURS

L'association Détours, dont le siège social est à Cunlhat, est un acteur social reconnu dans le champ de l'insertion sur le département du Puy-de-Dôme avec notamment deux chantiers d'insertion basés sur la métropole dont le chantier "entretien rivières" financé par Clermont Auvergne Métropole.

Depuis plusieurs années, Détours est engagée en faveur de la mobilité des publics en difficultés qui constitue l'une des conditions de leur accès à l'emploi. Détours a ainsi fondé avec d'autres acteurs la Plateforme Mobilité 63, structure qui effectue pour le compte du Conseil départemental des diagnostics et un accompagnement à la mobilité des personnes en demande d'emploi.

Parallèlement, un chantier d'insertion mécanique auto réparti sur plusieurs sites a été ouvert afin d'effectuer des réparations sur les véhicules de gens en situation de précarité. Dans ce cadre, un garage solidaire composé de 6 salariés en insertion a vu le jour à Aubière. L'association constate que face au durcissement des normes anti-pollution, de plus en plus de véhicules vieillissants sont refusés au contrôle technique.

Le décalaminage des moteurs par injection d'hydrogène est aujourd'hui une solution performante pour réduire la consommation des véhicules et leurs rejets de polluants. C'est une technique propre contrairement à celle qui consiste à procéder à un lavage à base de détergents.

L'association Détours souhaite en conséquence pouvoir proposer cette prestation à son public limité aux personnes percevant les minimas sociaux. Le coût du matériel de nettoyage à base d'hydrogène est évalué à 17 748 €. Le tableau de financement présenté fait apparaître une aide du Conseil régional de 7 987 € et un autofinancement de l'association de 1 774 €.

Clermont Auvergne Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement de 7 987 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 7 987 € à l'association Détours sur la ligne DD1-76-204181-DD-PAECT,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (2019-2021) SIGNÉE AVEC LA LIGUE DE PROTECTION
DES OISEAUX (LPO) AUVERGNE RHÔNE ALPES**

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Auvergne-Rhône-Alpes, association loi 1901 agréée au titre de la protection de la Nature par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, membre de la LPO nationale, œuvre pour la connaissance, le suivi et la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, notamment la faune et la flore qui y sont associées.

Le Plan biodiversité dévoilé le 4 juillet 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire vise à atteindre l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. L'une des dispositions de ce Plan vise à développer, via un soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité, l'outil des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et à l'ouvrir aux EPCI. Les ABC constituent une démarche collaborative qui vise, au-delà de la réalisation d'un état des lieux de la biodiversité à mobiliser la population et à la sensibiliser aux enjeux de la biodiversité. In fine, il s'agit bien d'adopter des pistes d'action partagées qui doivent permettre de mieux prendre en compte et préserver la biodiversité à l'échelle du territoire.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes porte un Atlas de la Biodiversité Territorial sur le périmètre métropolitain. Ce dernier vise à organiser et à valoriser les nombreuses données existantes produites par les associations naturalistes locales mais aussi et surtout à les faire partager par les acteurs et habitants dans une démarche participative d'appropriation. Elle a sollicité en 2019 le soutien de Clermont Auvergne Métropole pour réaliser cet Atlas.

Ce projet répondant à sa stratégie arrêtée en faveur de la biodiversité à travers son Schéma de Transition Ecologique et Energétique, lors du Conseil métropolitain du 15 février 2019, Clermont Auvergne Métropole a répondu favorablement à cette demande de contribution financière de la LPO par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, adoptée par le Conseil métropolitain le 11 septembre 2019, actant le subventionnement pendant 3 ans de ce projet (2019-2021).

Il est donc proposé d'allouer, conformément au montant prévisionnel prévu à l'article 3 de la convention, une subvention de 22 000 € à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour la troisième année, soit pour l'année 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- - d'approuver dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, le versement d'une subvention d'un montant de 22 000 € au bénéfice de la LPO au titre de l'exercice 2021, sur la ligne budgétaire DD1/65/6574/DD/PBIO
- - d'approuver les termes de l'avenant n°2 tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser sa signature
- - d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION PORTANT ACCORD SUR LE PORTAGE DES RISQUES LIÉS AU RACCORDEMENT DU PÔLE VERNÉA AU FUTUR RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN SAINT-JACQUES+

De par sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains et par délibération de son Conseil métropolitain n° DEL20190628-134 du 28 juin 2019, Clermont Auvergne Métropole a approuvé le principe de délégation de service public sous la forme d'une concession de service public à une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) pour la création et l'exploitation d'un nouveau Réseau de Chaleur Urbain (RCU) sur son territoire : le réseau dit « Saint-Jacques+ », centré sur les besoins de chaleur du plateau Saint Jacques et ses environs.

Ce projet, initié par la commune de Clermont-Ferrand, a donné lieu à la réalisation d'un Schéma directeur sur le périmètre concerné, qui a fait apparaître l'opportunité de raccorder l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du VALTOM, nommé Pôle Vernéa, afin d'alimenter ce réseau. Cela permettrait de substituer une énergie de récupération aux énergies fossiles actuellement utilisées pour la production de chaleur dans les bâtiments concernés par le nouveau réseau de chaleur. L'unité du VALTOM utilise actuellement la vapeur produite par la combustion des déchets pour alimenter un groupe de turbo-alternateurs assurant une production d'électricité. Il est donc possible de détourner une partie de cette vapeur pour alimenter un réseau de chauffage urbain tout en poursuivant l'activité de production et de vente d'électricité de l'UVE.

Afin de permettre ce raccordement, le VALTOM doit réaliser un certain nombre de travaux notamment pour permettre d'adapter l'énergie produite par la turbine aux besoins du RCU et des travaux de raccordement de l'UVE au RCU. Il a estimé le coût des études et des travaux à réaliser dans l'emprise du pôle Vernéa à un montant prévisionnel de 3 millions d'euros hors taxes. Ce montant est calculé selon des valeurs au 1er novembre 2019 et comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études et maîtrise d'œuvre et les pertes d'exploitation générées par les prolongations d'arrêts techniques effectuées pour les besoins du projet. Le VALTOM confierait, par avenant au Délégué Vernéa, la réalisation des études et des travaux dans l'emprise du pôle Vernéa, nécessaires au raccordement de l'UVE au RCU et à son alimentation, et les superviserait.

Dans une logique d'optimisation des coûts, le VALTOM souhaite faire réaliser les travaux d'adaptation de la turbine concomitamment à son arrêt programmé lors de la révision majeure de celle-ci, en octobre 2021, afin de limiter les périodes d'arrêt de la turbine. Cette concomitance, qui permettrait d'éviter un surcoût estimé à environ 800 000 euros, est prise comme hypothèse dans l'estimation du coût enveloppe présenté ci-avant.

Les modalités de financement des différents travaux et études, prévus par le VALTOM, s'appuient sur le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE). Le VALTOM a signé en mars 2020 avec Electricité de France une convention pour l'obtention de CEE afin de financer le projet de raccordement. L'attribution effective de ces CEE sera directement liée au volume de chaleur livré par le futur réseau de chaleur, avec une date butoir permettant de figer le montant de CEE obtenus fixée en 2026. Ce dispositif donc comporte une part d'aléa : selon la quantité nette de chaleur de récupération du VALTOM qui sera vendue aux abonnés du RCU, les recettes prévues pourraient dépasser les coûts des études et travaux à porter par le VALTOM, ou y être inférieures.

Le contrat de concession du futur RCU entre Clermont Auvergne Métropole et un ou des opérateurs économiques n'étant pas encore conclu, les contraintes calendaires liées à l'arrêt de la turbine lors de sa révision et les aléas liés au financement par les CEE font que Clermont Auvergne Métropole et le Valtom souhaitent formaliser leur accord et engagements réciproques quant à la mise en œuvre de ce projet dans le cadre d'une convention. Cette dernière doit définir les conditions dans lesquelles ils entendent s'assurer de la faisabilité et de la bonne réalisation du raccordement de l'UVE et du RCU d'une part et gérer les risques attachés à la mise en œuvre du projet d'autre part.

Elle a donc pour objet :

- de formaliser les engagements respectifs des parties relativement à la réalisation du projet. En particulier, la Métropole garantit au VALTOM qu'en cas d'abandon de la procédure, les dépenses qu'il aurait engagées lui seraient remboursées, cet engagement par anticipation étant de nature à optimiser le montant global de l'opération.

- de déterminer les modalités de couverture des risques identifiés, notamment en cas de recettes inférieures au montant des études et travaux portés par le VALTOM. Concernant ce point, Clermont Auvergne Métropole a indiqué aux candidats à la consultation en cours les seuils minima à garantir sans quoi le prix de la chaleur achetée à l'UVE serait augmenté pour couvrir ces frais résiduels.

- de déterminer les clés de répartition des éventuels excédents si le montant total des CEE perçus par le VALTOM excédait le montant des investissements qu'il va porter. Il est ainsi convenu entre le VALTOM et Clermont Auvergne Métropole que ces excédents seraient utilisés pour financer des projets visant à réduire la production de déchets ménagers ou à améliorer la collecte et la valorisation des déchets ménagers, notamment organiques, sur l'ensemble du territoire du VALTOM et en cohérence avec les objectifs du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Les montants mis en œuvre pour contribuer à ces objectifs seront dédiés à des projets situés sur le territoire de la Métropole au prorata de sa population par rapport à celle du VALTOM, soit environ 42%.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention portant accord sur le portage des risques liés au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain Saint-Jacques+ entre Clermont Auvergne Métropole et le VALTOM telle qu'annexée

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention portant portage des risques liés au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur Saint Jacques +

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



COMMISSION N°7

**« SPORTS, CULTURE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME, RELATIONS
INTERNATIONALES »**

STADE GABRIEL-MONTPIED - AMÉNAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES POUR OBTENIR UNE HOMOLOGATION LIGUE 2 ET LIGUE 1 DE L'ENCEINTE

Le Stade Gabriel-Montpied est d'intérêt métropolitain et son utilisation participe au développement du football sur le territoire.

1 - Contexte

L'équipement sportif fait l'objet d'un projet d'extension des tribunes avec une première phase votée le 4 mai 2018 qui consiste à construire une tribune (tribune Est) en face de la tribune Gergovie (7 000 places) d'une capacité de 6 000 places assises.

Il est proposé d'anticiper certains travaux pour assurer une mise aux normes obligatoire du Stade Gabriel-Montpied.

En effet, la Ligue de Football Professionnel (LFP) avait accordé à Clermont Auvergne Métropole deux dérogations visant à permettre à l'équipe professionnelle du Clermont Foot 63 d'évoluer en Ligue 2 en attendant l'extension des tribunes et la mise en norme qui l'accompagnera. Toutefois, lors d'une audition le 24 mars 2021, la LFP a indiqué qu'au vu des délais liés aux différentes phases de construction des nouvelles tribunes aucune nouvelle dérogation ne serait délivrée pour jouer sur le terrain d'honneur du Stade Gabriel-Montpied, car son niveau d'éclairage ne satisfait pas à la réglementation en vigueur.

Or la présence du Clermont Foot 63 en Ligue 1 participe indéniablement à l'attractivité et au rayonnement de Clermont Auvergne Métropole. **Sans la mise en conformité de l'éclairage et malgré la réussite sportive du club, l'homologation du stade pourrait être invalidée par la LFP et le club pourrait être contraint de jouer ses matchs dans un autre stade.**

Compte tenu de ces éléments, les travaux de rénovation de l'installation de l'éclairage sont à réaliser le plus rapidement possible.

Les aménagements identifiés sont :

- éclairage du terrain d'honneur (obligatoire Ligue 2 et Ligue 1),
- vidéoprotection (obligatoire Ligue 2 et Ligue 1),
- production TV (obligatoire Ligue 2 et Ligue 1),
- tribunes provisoires (augmentation de la capacité d'accueil),
- surface de jeu.

2 – Description des aménagements

Les travaux seront menés en lien direct avec le projet global d'extension des tribunes du Stade Gabriel-Montpied.

- **Eclairage du terrain d'honneur**

Concernant l'éclairage du terrain d'honneur du stade, celui-ci est classé au niveau E3 (1 250 lux) jusqu'au 24 septembre 2021 alors que le niveau requis de l'éclairage du terrain pour jouer, tant en Ligue 1 qu'en Ligue 2, est à minima E2 (2 000 lux).

- **Vidéoprotection**

Une opération de mise en conformité du matériel est nécessaire pour garantir la sécurité du public. Des caméras supplémentaires seront également installées pour accompagner l'ajout de tribunes provisoires.

- **Production TV**

Des aménagements sont nécessaires pour assurer la diffusion des matchs de Ligue 1 (plateforme caméra, poste commentateurs...).

- **Tribunes provisoires**

Dans le cas où la situation sanitaire permettrait l'accueil du public, la jauge du Stade Gabriel-Montpied sera augmentée de 3 000 places environ grâce à l'installation de tribunes provisoires. La jauge serait d'environ 13 880 places (10 880 places actuellement).

- **Surface de jeu**

Afin de répondre aux exigences de qualité de la surface de jeu, un replaquage du terrain en terre-sable avec maintenance des drains et création de fentes de suintement sera fait pour la saison 2021/2022.

Pour l'ensemble de ces aménagements, il est proposé de dédier une enveloppe spécifique de 3 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte de la réalisation des aménagements des infrastructures du Stade Gabriel-Montpied pour conserver une homologation Ligue 2 et Ligue 1 de l'enceinte, pour une enveloppe globale dédiée de 3 millions d'euros.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, le cas échéant, à solliciter des co-financements dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport, du plan de relance (amélioration énergétique) et le SIEG.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la mise en oeuvre de ces travaux.

Rapporteur désigné : Madame Christine DULAC-ROUGERIE

MODALITÉS DE LA TAXE DE SÉJOUR À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,
Vu la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives (articles 44 et 45),
Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances rectificatives (article 162),
Vu la loi n°2019-1479 du 29 décembre 2019 de finances rectificatives (article 112 à 114),
Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances rectificatives (article 123 et 124),
Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire.

La taxe de séjour métropolitaine est instituée depuis le 15 septembre 2016 et applicable depuis le 1er janvier 2017 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Elle est fixée au réel des nuitées marchandes pour toutes les catégories d'hébergement telles que définies dans l'article R. 2333-44 du CGCT. Conformément à l'article L. 2333-27 du CGCT, la taxe de séjour est exclusivement affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Ainsi, elle permet à la collectivité de financer des actions en matière de promotion touristique, d'organisation d'événements ou encore de financer les actions de l'office de tourisme. En 2019, près de 1 500 hébergements répartis sur les 21 communes de la Métropole ont ainsi contribué à la collecte de 1 456 000 € de taxe de séjour. En 2020, la recette de taxe de séjour a enregistré une baisse de 45 % par rapport à 2019.

Les conditions d'application de la taxe de séjour sont fixées par l'article L.2333-34 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les modalités actuellement en vigueur sur Clermont Auvergne Métropole sont fixées par la délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 : la période de perception a été fixée du 1er janvier au 31 décembre, les périodes de déclaration et de reversement de la taxe de séjour sont trimestrielles, avec une déclaration et un versement intervenant au plus tard 30 jours après la fin de chaque trimestre. Les plateformes intermédiaires de paiement, quant à elle, ont l'obligation de collecter la taxe de séjour pour le compte des loueurs non professionnels et de déclarer et la reverser à la Métropole deux fois par an, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre (Article L2333-34).

I- ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Modification des textes

L'article 124 de la loi de Finances n°2020-1721 publiée au Journal Officiel du 29/12/2020 entraîne des modifications applicables depuis le 1er janvier 2021, mais qu'il convient d'entériner par une nouvelle délibération, car :

- modifiant le plafond de taxe de séjour applicable pour les hébergements non classés ou en attente de classement

Clermont Auvergne Métropole doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2021 pour fixer les modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022 (article 123 de la loi de Finances n°2020-1721).

L'impact de l'épidémie de Coronavirus

L'impact de la crise exceptionnelle à laquelle la France doit faire face dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 est majeure pour le secteur du tourisme. L'activité touristique de notre territoire a totalement été déstabilisée et les conséquences sont considérables : perte d'activité de plus de 85 % pour certains hébergeurs, salariés toujours au chômage partiel, fermetures d'établissements...

Si la saison touristique estivale 2020 fait apparaître une fréquentation globalement meilleure que ce qui était redouté au printemps 2020, la reprise de l'épidémie à l'automne a contraint le Gouvernement à imposer de nouvelles restrictions, jusqu'à un reconfinement du 30 octobre au 15 décembre 2020. Un couvre-feu est toujours en application, 1 an après le premier confinement, et de nombreux établissements ne peuvent toujours pas rouvrir leurs portes (restaurants, établissement thermal, établissements culturels...), freinant la fréquentation touristique et ne permettant pas de réelle reprise de l'activité.

Depuis 1 an, le tourisme vit une période particulièrement difficile et incertaine. C'est un des secteurs les plus touchés par la crise. C'est également un secteur très hétérogène tant au niveau de la taille des structures, que de la solidité financière des entreprises et des gestionnaires. Ainsi, pour ne pas accentuer les difficultés organisationnelles entraînées par la crise, et pour ne pas impacter le prix des séjours des touristes par une augmentation des taux, il est proposé de maintenir les taux de taxe de séjour actuellement en vigueur ainsi que les modalités de collecte, de déclaration et de reversement pour l'année 2022.

II- MODALITÉS RELATIVES A LA TAXE DE SÉJOUR

1. Les modalités de perception

Il est proposé de maintenir l'ensemble des modalités de perception.

2. Les exonérations

Des exonérations de plein droit sont prévues par la loi de Finances pour 2015, au bénéfice

- des personnes mineures de moins de 18 ans ;
- des titulaires d'un contrat de travail dit « contrat saisonnier », employés sur le territoire de la commune ;
- des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- des personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil communautaire avait fixé à 1€ par mois lors de son vote du 29 juin 2018.

Il est proposé de maintenir ce tarif de 1€ / mois.

3. Les tarifs de la taxe de séjour métropolitaine

Conformément à l'article L. 2333-30 du CGCT, les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2022 doivent respecter le cadre financier suivant (les barèmes n'ont pas été modifiés) :

Catégorie d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,20 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	0,70 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	0,70 €	2,30 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,50 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4* et 5*	0,30 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, non cités dans le tableau ci-dessus, le montant de la taxe de séjour est calculé selon un pourcentage du montant HT de la nuit / personne. Ce pourcentage est délibéré par la collectivité selon le barème ci-dessous :

Hébergements	Taux minimum	Taux maximum
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %

A noter : Il est interdit d'appliquer des pourcentages différents selon la nature de l'hébergement non classé.

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée, et dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité (conformément à l'article 124 de la loi de Finances n°2020-1721). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. (article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017).

Il est proposé de conserver l'ensemble des taux de taxe de séjour. Le taux plafond de taxe de séjour pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air sera de 3 € / nuit / adulte sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

4. Exécution de la délibération

Les dispositions votées seront effectives à compter du 1er janvier 2022 et appliquées sur l'ensemble du territoire de la Métropole, soit sur les communes d'Aubières, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chateaugay, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pont-du-Château, Pérignat-les-Sarliève, Romagnat, Royat et Saint-Genès-Champanelle

Sans contradiction avec la réglementation en vigueur, la délibération reste exécutoire. Il est à noter que la collectivité pourra cependant faire varier les tarifs ou les modalités de perception de la taxe de séjour comme elle l'entend, sous réserve de délibérer et de respecter l'article L. 2333-26 du CGCT relatif au recouvrement de la taxe, ainsi que le décret instituant les tarifs plafond et plancher des taux de taxe de séjour.

Cette délibération sera transmise au Directeur des finances publiques par l'application OCSITAN.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le maintien des modalités de perception et de reversement de la taxe de séjour métropolitaine comme suit :
 - l'assujettissement des natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour « au réel » sur l'ensemble du territoire de la Métropole :
 - 1° Les palaces
 - 2° Les hôtels de tourisme
 - 3° Les résidences de tourisme
 - 4° Les meublés de tourisme
 - 5° Les villages de vacances
 - 6° Les chambres d'hôtes
 - 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
 - 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
 - 9° Les ports de plaisance
 - 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement, qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° ;
 - la perception de la taxe de séjour à l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, et ce conformément à la volonté de la Métropole de mener une politique active en matière de développement et de promotion touristique, tout au long de l'année ;
 - une déclaration et un reversement de la taxe de séjour trimestriels, dans les conditions indiquées dans le tableau ci-après :

Période de collecte de la taxe de séjour auprès des touristes	Date limite de déclaration et de reversement de la taxe de séjour
1 ^{er} trimestre année N : du 1 ^{er} janvier au 31 mars	30 avril année N
1 ^{er} trimestre année N : du 1 ^{er} avril au 30 juin	30 juillet année N
1 ^{er} trimestre année N : du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	30 octobre année N
1 ^{er} trimestre année N : du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	30 janvier année N+1

- d'approuver le maintien des tarifs et des taux de taxe de séjour comme suit :

Catégorie d'hébergement	Clermont Auvergne Métropole
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5*	2,00 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,40 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1,10 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4* et 5*	0,90 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Hébergements	Clermont Auvergne Métropole
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3,5 % du montant HT de la nuit / pers.

- d'indiquer que, pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, le tarif applicable est de 3,5 % du montant HT de la nuit par personne, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit une taxe de séjour limitée à 3€ / nuit / pers.
- d'approuver le maintien du montant du loyer mensuel en deçà duquel la taxe de séjour n'est pas perçue à 1€ / mois ;
- d'approuver les modalités de collecte des plateformes telles que fixées par la loi ;
- d'approuver la détermination des personnes assujetties à la taxe de séjour telle que fixée par la loi ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des Finances Publiques ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en place de la présente délibération.

**INSCRIPTION À L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS LABELLISÉS MUSÉES DE FRANCE -
2020**

En application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et de ses décrets d'application, la liste des objets et œuvres ayant intégré les collections des musées labellisés et qui a fait l'objet d'un examen par la Commission scientifique régionale des collections des Musées de France doit être approuvée par l'instance délibérante, permettant l'inscription à l'inventaire réglementaire Musée de France.

Le tableau ci-annexé retrace les œuvres et objets inscrits à l'inventaire réglementaire des musées de Clermont Auvergne Métropole, labellisés "musées de France", en 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'examen de la liste, ci-annexée, des œuvres et objets inscrits à l'inventaire réglementaire des musées métropolitains en 2020, labellisés musées de France ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Inscription à l'inventaire réglementaire du musée d'art Roger-Quilliot - 2020

N° d'inventaire Mode d'Acquisition	Artiste / Auteur	Titre	Période/date	Matière et technique	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
2020.1.1 Don de l'AMA	Manufacture de Clermont-Ferrand	<i>Timbale de chasse</i>	Vers 1740	Faïence stannifère de grand feu	13,8 x 7 x 4,3	1 000
2020.1.2 (1 et 2) Don de l'AMA	Manufacture de Clermont-Ferrand	<i>Terrine au lièvre</i>	Vers 1740	Faïence stannifère de grand feu	47 x 23 x 19	1 400
2020.2.1 Achat	Amable Gabriel de LA FOULHOUZE (1815-1887)	<i>Cahier de dessins</i>	Après 1850	Crayon, lavis, plume et encre sur papier	28,5 x 21	2 000
2020.3.1 Achat en vente publique	Auguste RODIN (1840-1917)	<i>Buste d'Etienne Clémentel</i>	1916 (édition de 1948)	Bronze patiné	56 x 42 x 25	50 000
2020.4.1 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Une scène de la Samaritaine</i>	1916	Encre sur papier japon	19,4 x 25,2 cm	250
2020.4.2 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée avec un lavis représentant Château- Chalon (Jura)</i>	1917	Encre de Chine sur papier Japon	44 x 29,1 cm	250
2020.4.3 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Une pie</i>	Vers 1920	Lavis d'encre sur papier Japon	29,8 x 43 cm	250

N° d'inventaire Mode d'Acquisition	Artiste / Auteur	Titre	Période/date	Matière et technique	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
2020.4.4 (1 et 2) Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	- Lettre autographe de <i>Julia Chadel à Mme Deshaïrs avec Canard</i> -En-tête de menu <i>vierge avec canard</i>	1922	Encre de Chine et gravure sur bois sur papier Japon	- Lettre : fenêtre du passe-partout : 21,5 x 15,1 - En-tête de menu : fenêtre du passe- partout : 25,8 x 14,7	250
2020.4.5 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Tête de lion</i>	1922	Gravure sur bois	Fenêtre du passe- partout : 22,5 x 18 cm	250
2020.4.6 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Tête de panthère</i>	1922	Gravure sur bois	29,8 x 38	250
2020.4.7 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée de Jules Chadel envoyée aux Deshaïrs depuis Vaux-Les-Saint- Claude (Jura)</i>	Après 1922	Lavis sur papier Japon	20,3 x 28,3	250
2020.4.8 (1 et 2) Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Etudes de personnages</i>	1923	Encre de Chine et lavis sur papier Japon	19 x 33,5	250
2020.4.9 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée avec un paysage de montagnes aux environs de Besse- en- Chandesse</i>	26 août 1923	Encre de Chine sur papier Japon	22,5 x 31,4	250

N° d'inventaire Mode d'Acquisition	Artiste / Auteur	Titre	Période/date	Matière et technique	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
2020.4.10 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Etude de chevaux</i>	Vers 1925	Encre de Chine sur papier Japon	23,9 x 42 cm	250
2020.4.11 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Douarnenez</i>	1924	Gravure sur bois	Fenêtre du passe- partout : 31,2 x 22,3	250
2020.4.12 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée avec homme au béret</i>	Vers 1925-1930	Lavis d'encre sur papier Japon	Fenêtre du passe- partout 20,4 x 28,7	250
2020.4.13 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe (recto-verso) avec maternité</i>	26 août 1930	Encre de Chine et aquarelle sur papier	18,2 x 24,5	250
2020.4.14 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Vue du port de Marseille depuis la mer, esquisse</i>	Novembre 1930	Encre de Chine sur papier Japon	30,6 x 44,1	250
2020.4.15 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre de Madame Julia Chadel avec figure d'homme</i>	Après novembre 1930	Gravure sur bois	34,8 x 26	250
2020.4.16 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Fileuse</i>	Après novembre 1930	Gravure sur bois	35,5 x 25,2	250
2020.4.17 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée avec une impression en relief représentant un centaure et une bacchante</i>	1931	Papier estampe et peint	14,3 x 10,5	250

N° d'inventaire Mode d'Acquisition	Artiste / Auteur	Titre	Période/date	Matière et technique	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
2020.4.18 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe signée avec une femme pécheresse versant du parfum sur Jésus</i>	22 août 1932	Gravure à plusieurs planches sur papier Japon	Fenêtre du passe- partout : 34,5 x 24,5	250
2020.4.19 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe de Jules et Julia Chadel avec étude d'ânes</i>	août 1933	Encre de Chine sur papier Japon	23 x 19,5	250
2020.4.20 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Ulysse</i>	1934	Gravure sur bois	31 x 24,5	250
2020.4.21 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe avec paysage et couple enlacé</i>	16 septembre 1934	Encre de Chine et aquarelle sur papier Japon	48,5 x 31,6	250
2020.4.22 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe avec danseuse (Loie Fuller ?)</i>	27 décembre 1934	Gravure sur bois a plusieurs planches	14,6 x 37,3	250
2020.4.23 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe avec femme allongée</i>	Vers 1935	Encre de Chine et aquarelle sur papier Japon	Fenêtre du passe- partout : 31 x 18	250
2020.4.24 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Menu avec couple dans un paysage bucolique</i>	10 décembre 1935	Gravure sur bois à plusieurs planches imprimée en couleur	23 x 31,6 cm	250
2020.4.25 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe de Julia Chadel avec études de combats d'hommes</i>	28 août 1936	Encre de Chine sur papier Japon	49 x 29,7	250

N° d'inventaire Mode d'Acquisition	Artiste / Auteur	Titre	Période/date	Matière et technique	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
2020.4.26 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	- <i>Invitation avec danseuse</i> - <i>Menu avec danseuse</i>	7 février (?) et 7 décembre 1938	Gravures sur bois à plusieurs planches sur papier Japon	Invitation : 17,4 x 27,6 cm Menu : 17,5 x 27,6 cm	250
2020.4.27 Achat	Jules CHADEL (1870-1941)	<i>Lettre autographe de Julia Chadel avec deux danseuses</i>	Vers 1938	Gravure, planche de trait et gouache sur papier	14 x 31 cm	250

Inscription à l'inventaire réglementaire du muséum Henri-Lecoq – 2020

N° d'inventaire / mode d'entrée	Origine	Nature de l'objet/du spécimen, intérêt de l'acquisition	Technique	Période/date	Dimensions en cm	Estimation en € pour les dons Prix d'achat en € pour les acquisitions
MHLCLFEX2020.1.0 (Achat)	<i>Traces écrites</i> 29, rue de Condé 75000 PARIS (vendeur spécialisé)	Lettre manuscrite signée d'Henri Lecoq à son ami Jean Girardin, évoquant leur amitié et leurs projets scientifiques et naturalistes	courrier manuscrit	1839	courrier de 3 pages 22 x 17,5 cm	350 €
MHLCLFEEB2020.2.0 (don manuel sans contrepartie)	Famille de M. Jacques BEAULATON	142 boîtes de papillons rassemblant 8905 spécimens, essentiellement issus du Massif central	boîtes entomologiques d'exposition et préparations anatomiques	1959-1975	39x26x6 cm (dimensions d'une boîte)	5 500
MHLCLFEE2020.3.1 MHLCLFEE2020.3.2 (affectation suite saisie douanière)	Saisie douanière chez un particulier	2 boîtes de papillons rassemblant 115 spécimens issus de France	boîtes entomologiques d'exposition et préparations anatomiques	postérieure à 1995	39x26x6 cm (dimensions d'une boîte)	150

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL EMMANUEL-CHABRIER - DROITS D'INSCRIPTION

Le Conservatoire à Rayonnement Régional a été transféré à Clermont Auvergne Métropole le 1er septembre 2019 et les tarifs votés par la Ville de Clermont-Ferrand, inchangés depuis 2018, continuent d'être appliqués.

Or, cette grille, fruit de l'histoire de l'établissement, s'avère être aujourd'hui complexe et peu lisible.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une réflexion approfondie sur la grille tarifaire et les tranches de quotient familial définies (actuellement de <250 à >900), il vous est proposé de voter une grille tarifaire simplifiée, uniformisant les tarifs « initiation » et « cursus généraux » et ce dans les 3 disciplines : musique, danse et art dramatique.

Pour les familles, la hausse tarifaire sera nulle pour les musiciens ou les comédiens en cursus général. Elle sera modérée pour les élèves en initiation danse ou théâtre :

- hausse de 4 € à 37 € pour les habitants de la Métropole, partiellement compensée par l'ouverture à la dégressivité si plusieurs enfants de la famille sont inscrits au CRR
- de 55€ pour les habitants hors Métropole.

En cursus général danse, la hausse sera elle aussi modérée :

- de 4€ à 32 € pour les habitants de la Métropole (augmentation pour s'aligner sur les tarifs d'inscription en cursus musique),
- pas d'augmentation pour les habitants hors Métropole (les tarifs musique et danse étant déjà identiques).

Un acompte d'un montant forfaitaire de 35 € par élève est exigé lors de l'inscription. Il n'est pas remboursable.

Les droits d'inscription sont payables à l'année en une fois. Le paiement en 3 fois peut être accordé à titre exceptionnel à l'exception des tarifs « Classes à Horaires Aménagés » (CHAM) et « Ateliers et pratiques amateurs ». Les familles souhaitant bénéficier d'un paiement en 3 fois doivent en faire la demande par écrit au moment de l'inscription auprès du pôle comptabilité du Conservatoire et signer un contrat d'engagement.

L'inscription de l'élève vaut pour l'année entière.

En cas d'interruption du cursus en cours d'année, les droits d'inscriptions sont remboursables sur présentation d'un justificatif dans les conditions prévues par la délibération du 15 novembre 2019 pour des raisons indépendantes de la volonté des élèves telles que déménagement, contre-indication médicale, incompatibilité avec les horaires scolaires ou universitaires, absence non remplacée de l'enseignant de la discipline principale conduisant à 12 semaines ou plus d'annulations de cours, à l'exclusion des 35 € d'acompte versés par élève lors de l'inscription.

Les élèves relevant du dispositif CHAM sont exonérés des frais de scolarité. Cependant, ils restent redevables d'un montant forfaitaire correspondant aux frais de gestion administrative et de reproduction.

L'attestation de Quotient Familial et le justificatif de résidence fournis à la rentrée font foi pour l'année entière. Aucun changement de situation en cours d'année ne sera pris en compte.

Les élèves suivant plusieurs cursus bénéficient d'une réduction de 30 % sur le cursus le moins cher.

Les étudiants inscrits dans une université clermontoise ou un cursus Post-bac de la métropole clermontoise ainsi que les élèves relevant du dispositif « Cité de tous les talents » bénéficient du tarif métropolitain sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant, certificat de scolarité).

La présente grille tarifaire sera applicable aux élèves s'inscrivant pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'adopter la grille tarifaire suivante :

Tarifs habitants Clermont Auvergne Métropole	Eveil musique et danse 1er Pas en Danse	Initiation Danse ou Art Dramatique Cursus général Musique / Danse / Art Dramatique Cursus musique Adulte / Cursus Musidanse CPES				Cursus non diplômant Danse, Cursus Danse Adulte, Discipline unique d'un cursus musique (hors instrument) : FM, écriture, analyse ...
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant	
QF < à 250	50,00 €	100,00 €	69,50 €	53,50 €	43,00 €	59,50 €
QF de 250,01 à 410	63,50 €	129,00 €	94,00 €	80,00 €	43,00 €	74,50 €
QF de 410,01 à 609	82,00 €	172,50 €	114,50 €	100,00 €	43,00 €	86,00 €
QF de 609,01 à 900	102,00 €	206,50 €	155,50 €	136,00 €	43,00 €	128,00 €
QF > à 900	120,50 €	236,00 €	183,00 €	165,50 €	43,00 €	137,00 €
Tarifs hors Clermont Auvergne Métropole	183,00 €	446,00 €	306,00 €	237,00 €	59,50 €	321,50 €
CLASSE A HORAIRES AMENAGES	44,00 €					
ATELIERS ET PRATIQUES AMATEURS	52,50 €					

- d'approuver que les tarifs sus-visés intègrent 35€ d'acompte par dossier versés au moment de l'inscription et non remboursables,
- de consentir une réduction de 30 % sur le cursus le moins cher pour les élèves s'inscrivant à plusieurs cursus (généraux et non diplômant),
- d'appliquer aux étudiants inscrits dans une université clermontoise ou dans un cursus Post-bac de la métropole clermontoise ainsi qu'aux élèves relevant du dispositif « Cité de tous les talents », le tarif des habitants de la Métropole et ce quel que soit leur lieu de résidence,
- d'accorder à titre exceptionnel et sur demande écrite motivée, le paiement en 3 fois à l'exception des tarifs « Classes à Horaires Aménagés » et « Ateliers et pratiques amateurs »,
- d'autoriser la mise en œuvre de ces dispositions tarifaires à compter de 2021 pour les élèves s'inscrivant pour l'année scolaire 2021 -2022 et pour les années suivantes,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DOMICILIATION ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MUSÉES D'Auvergne - APROMA

L'association loi 1901, reconnue d'intérêt général, APROMA – Association pour la Promotion des Musées d'Auvergne, avait jusqu'alors son siège social au Centre national du costume de scène à Moulins car la directrice en était Présidente.

Depuis mars 2021, Cécile Dupré, cheffe de service Musées et Patrimoine à Clermont Auvergne Métropole a été élue Présidente de cette association dont l'objet est la promotion et la mise en réseau des musées de l'ex région Auvergne avec notamment

- la conception et la mise en œuvre de tous moyens permettant la promotion des musées d'Auvergne
- le montage et la réalisation d'actions de sensibilisation à destination des publics
- la conception et la mise en œuvre de tous moyens d'assistance scientifique pour ses adhérents
- le montage et la réalisation d'actions de formations pour ses adhérents.

L'APROMA a sollicité Clermont Auvergne Métropole pour l'autoriser à fixer son siège social à Clermont-Ferrand et plus précisément au siège de Clermont Auvergne Métropole et pour adhérer à l'association (20 € par an).

Considérant la convergence entre l'objet de l'APROMA et la volonté de Clermont Auvergne Métropole de mettre en réseau les musées métropolitains et de nouer des partenariats renforcés avec les musées voisins de son territoire,

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser l'association APROMA, Association pour la Promotion des Musées d'Auvergne, à fixer son siège social à Clermont Auvergne Métropole, direction de la Culture, service Musées et Patrimoine, 64-66 avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand,
- d'autoriser l'adhésion de Clermont Auvergne Métropole à l'APROMA. Le montant de la cotisation annuelle est de 20 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 à la ligne chap11 - fonction 311- nature 6281,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PÔLE IMAGO C2N : PROJET DE FONCTIONNEMENT

Le pôle musique est l'une des composantes du nouveau pôle culturel de Croix-de-Neyrat, avec la médiathèque Jack-Ralite. Le pôle culturel croise ainsi deux politiques publiques portées par la Métropole, dans les domaines de la lecture publique et de la musique, au sein d'un bâtiment conçu pour favoriser les échanges entre les publics.

Les 400 m² dédiés à la musique complètent et achèvent la mise en service d'un **réseau d'équipements consacrés à la pratique des musiques actuelles** (répétitions, résidences, accompagnement), entamé en 2007 par la création du Comptoir des sons à l'initiative de la Ville de Clermont-Ferrand, et complété depuis par la Métropole et d'autres communes avec les projets du Tremplin à Beaumont (2011), de la Vague à Gerzat (2015), du Caméléon à Pont-du-Château et du pôle imagO de Cébazat (2016). Le territoire comptera ainsi 15 espaces complémentaires. Au sein du réseau, le pôle musique de Croix-de-Neyrat occupe une place particulière sur l'accompagnement des jeunes pratiques, et la mise en avant des cultures musicales grâce à la proximité du fonds documentaire de la médiathèque.

Il est composé pour cela :

- **de 4 studios de pratique musicale équipés** : un studio de 12 m² dédié à la MAO, deux studios intermédiaires de 30 m² et un grand studio de 50 m², jouxtant des espaces de convivialité (patio, espace détente) ;

- **d'un espace polyvalent de 135 m²** accueillant le fonds documentaire musique de la médiathèque (disques, livres, revues) ainsi qu'une programmation d'événements thématiques : expositions, conférences, projections, rencontres, ateliers pédagogiques...

Dénomination et spécificités

Pour permettre son identification au sein du pôle culturel, il est proposé de dénommer l'espace *pôle imagO C2N* : *imagO* pour affirmer le lien entre le pôle de Cébazat et de Croix-de-Neyrat, *C2N* en référence à l'acronyme utilisé par les jeunes du quartier pour désigner Croix-de-Neyrat.

L'émergence artistique constitue l'objectif principal du lieu : les studios sont dédiés aux jeunes pratiques, et se placent ainsi en début de chaîne dans le parcours des musiciens, quels que soient leurs niveaux ou leurs modes d'apprentissage (autodidacte ou par l'enseignement).

Ses spécificités en terme d'espace, de matériel et de compétences ouvrent un large spectre d'activité, axé sur un accompagnement pédagogique dans le domaine des musiques actuelles, avec un focus sur les musiques urbaines (rap et électro notamment), et la mise à disposition de nombreux instruments acoustiques et digitaux.

Le pôle imagO C2N agira dans un **cadre partenarial multiple** : avec les équipements de la lecture publique, au-delà de la médiathèque Jack-Ralite, les acteurs du quartier (collège, maison de quartier, associations culturelles...), les autres équipements culturels de la Ville de Clermont-Ferrand, le Conservatoire à Rayonnement Régional sur la question de l'enseignement des musiques actuelles, les opérateurs culturels clés du territoire... Des actions de préfiguration ont permis depuis 2019 d'expérimenter certains de ces partenariats.

Activités et principes de fonctionnement

- L'**espace polyvalent** de 135 m² sera co-géré par les médiathécaires pour le fonds documentaire musique et l'équipe du pôle musique (une responsable et un régisseur technique), et sera accessible, hors événement spécifique, aux horaires d'ouverture hebdomadaire de la médiathèque : le mardi et le jeudi de 14h à 19h, le mercredi, le vendredi et le samedi de 10h à 19h, avec fermeture de l'ensemble du pôle culturel le lundi.

- Les **studios de pratique musicale** seront tout public mais destinés en priorité aux jeunes pratiques, pour l'apprentissage, les pratiques autodidactes et plus particulièrement les pratiques débutantes, individuelles ou collectives, quel que soit l'âge. Afin de garantir la sécurité des installations, l'accès au studio ne sera possible qu'accompagné, en présence de l'un des responsables du pôle musique, uniquement sur réservations, toujours aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

L'accès aux studios sera gradué en fonction des publics et des usages, suivant les degrés d'autonomie et les besoins exprimés. Les studios pourront être réservés soit pour un usage ponctuel, soit sur un créneau hebdomadaire, sous réserve des disponibilités. Dans un premier temps, les créneaux horaires de répétition ne seront pas pré-définis et resteront adaptables selon les besoins des usagers (plage de 1h, 2h ou plus si besoin).

Des horaires élargis, impliquant une autonomie des usagers des studios hors du temps de présence de l'équipe et des horaires d'ouverture public du pôle culturel pourront être envisagés à terme, si les premières années de fonctionnement permettent de sécuriser une telle option.

Tout accès à la partie studios nécessite une inscription préalable obligatoire ainsi qu'une première formation à l'utilisation des matériels et des systèmes, sur rendez-vous.

Tarifs de location

De par sa vocation pédagogique et partenariale, seule la location des studios sera payante, à l'heure, suivant la moyenne des tarifs constatés en France et sur le territoire métropolitain pour des espaces de même nature.

Les tarifs de location TTC proposés s'établissent ainsi à 4 € de l'heure pour le studio MAO et les deux studios de 30 m², 5 € de l'heure pour le studio de 50 m².

Les activités pédagogiques proposées seront en accès gratuit, sur inscription et dans la limite des places disponibles, pour favoriser leur accessibilité à tous. Les studios et l'espace polyvalent pourront être mis gracieusement à disposition de partenaires proposant des activités correspondant aux objectifs du lieu en matière de découverte et de pédagogie, en accès gratuit uniquement. Les partenariats seront formalisés par des conventions spécifiques.

La mise à disposition d'instruments n'engagera pas de frais supplémentaires. La location d'un studio inclut le matériel de sonorisation (enceintes, consoles de mixage, micros, accessoires), le backline, qu'il soit déjà installé dans le studio (comme les batteries ou les amplificateurs) ou mis à disposition à la demande (guitare, piano...).

Le projet de fonctionnement complet est détaillé dans le document joint en annexe.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de fonctionnement du pôle musique de Croix-de-Neyrat,
- d'approuver la dénomination "pôle imagO C2N",
- d'approuver les horaires d'ouverture de l'espace polyvalent et des studios de pratique musicale aux horaires hebdomadaires de la médiathèque Jack-Ralite, les mardi et jeudi de 14h à 19h, les mercredi, vendredi et samedi de 10h à 19h, avec fermeture le lundi,
- d'approuver les tarifs de location des studios de pratique musicale, à 4 € de l'heure pour les studios MAO et de 30 m², et 5 € de l'heure pour le studio de 50 m²,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

LECTURE PUBLIQUE - PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIF ET SOCIAL

Le réseau de lecture publique de Clermont Auvergne Métropole, créé en 2005, est composé de 15 bibliothèques et médiathèques et leurs 4 annexes, ainsi que de deux bibliothèques spécialisées (Centre de documentation du cinéma et du court-métrage La Jetée et bibliothèque du patrimoine). Il s'emploie à faire vivre la lecture, les pratiques culturelles et l'inclusion sociale sur le territoire. Il se singularise par son organisation en bassins de lecture, son fonctionnement transversal et mutualisé, dont la vocation est de s'inscrire au plus près des populations et de prendre en compte la grande diversité des publics du territoire.

Ce réseau est tout à la fois marqué par ses richesses patrimoniales et résolument tourné vers l'avenir, comme en témoigne le chantier de la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu, situé dans un bâtiment emblématique cher à la mémoire des habitants.

Dans un réseau tel que le nôtre, un Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) est un élément fondamental, véritable feuille de route stratégique et opérationnelle. En outre, il sert de base au travail avec l'État, notamment dans le cadre des demandes de subventions, des réponses aux appels à projet et facilite le dialogue dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État.

Par délibération en date du 22 octobre 2010, notre EPCI a adopté une charte du réseau fixant ses orientations et ses objectifs dans le cadre du projet culturel communautaire de 2004.

Aujourd'hui, l'approbation du présent PCSES s'inscrit dans un rattrapage des documents cadres demandés par l'État.

Ce Projet Culturel, Scientifique, Économique et Social vise à fixer les perspectives du réseau pour les six prochaines années, au moment où le réseau s'apprête à connaître une évolution significative avec la construction d'une grande bibliothèque centrale longtemps attendue par la population.

Éléments de méthodologie

La démarche de construction du PCSES a été l'occasion d'engager pour la première fois une réflexion de fond, de poser un regard critique sur l'existant et a permis de détailler les propositions d'actions du réseau selon des orientations prioritaires.

Un diagnostic préalable a été réalisé à partir :

- des données statistiques du réseau (inscrits, fréquentation, collections, prêts, etc.) comparées aux moyennes et aux normes nationales
- des données statistiques Insee du territoire
- des données de l'agence d'urbanisme

Les axes du Projet Culturel Communautaire adopté en 2017 ont été intégrés dans le travail de réflexion :

- Faire des bibliothèques troisième lieu
- Repenser l'ancrage territorial des bibliothèques
- Élargir la politique de lecture
- Repenser la communication

Un travail de co-construction a été mené en interne :

- Travail participatif des cadres du réseau (ateliers de design, recherche de consensus)

- Travail des groupes de travail thématiques sur les différents axes
- Travail à l'échelle du réseau sur les valeurs de la lecture publique et du réseau

Le PCSES du réseau de lecture publique de Clermont Auvergne Métropole

4 axes sont proposés pour orienter les évolutions du service de lecture publique sur le territoire :

- Accroître l'équité territoriale :

Clermont Auvergne Métropole s'est doté d'un réseau de médiathèques et de bibliothèques unique en France de par son degré d'intégration et son ambition en matière de lecture publique sur ce territoire. Tout en tenant compte des spécificités de chaque bassin de lecture, le réseau par ses actions sert le premier objectif du présent PCSES, qui est de proposer à tous les citoyens une offre riche et variée, adaptée aux besoins de la population. Face aux différences historiques entre les sites, entre les bassins, il est urgent de compléter et de poursuivre la remise à niveau de l'offre de lecture publique en cours depuis une quinzaine d'années.

Cela implique d'améliorer le maillage du territoire, de développer l'offre « hors-les-murs », de favoriser la mobilité des documents sur le réseau et de réduire les inégalités d'accès liées à l'éloignement géographique pour certains usagers.

- Diversifier et renforcer l'action sociale des bibliothèques :

Déployées sur un territoire hétérogène et pluriel, les bibliothèques du réseau sont appelées à servir un public divers, reflet de la richesse humaine de la Métropole. Les bibliothécaires sont pleinement conscients du rôle social qui est le leur : seuls interlocuteurs pour certaines personnes, ils doivent accompagner chacun et l'aider – dans le respect du périmètre de leurs attributions – à s'insérer dans la vie de la cité. Les bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole ont ainsi noué un lien de confiance et de proximité avec leur public, et elles considèrent la dimension sociale de leur activité comme prioritaire. Au cours des prochaines années, cet effort devra se poursuivre, sous ses différentes déclinaisons.

Pour cela il s'agit de poursuivre l'accueil pour tous les publics, développer les services sociaux et citoyens, faciliter l'accès aux bibliothèques et amplifier les partenariats avec des services extérieurs.

- Développer les nouveaux usages :

L'offre des bibliothèques du vingt-et-unième siècle doit être plurielle. Depuis un certain nombre d'années déjà, les bibliothèques accompagnent les nouveaux usages, sous leurs formes diverses : le numérique, les nouveaux modes de sociabilité, les nouvelles façons de se détendre, de se retrouver, de s'amuser. Les bibliothèques disposent de nombreux atouts pour offrir ces services : des espaces modulables, des équipements numériques, des agents polyvalents.

Le réseau de Clermont Auvergne Métropole se positionne résolument dans cette optique de diversification de son offre et d'accompagnement des publics dans leurs pratiques nouvelles, en mettant l'accent sur le renforcement de la dimension tiers-lieu, de la médiation numérique, la diversification de l'offre et des ressources et l'amélioration de sa connaissance des publics et des « non-publics ».

- Favoriser les dynamiques transversales :

La structuration des bibliothèques de Clermont Auvergne Métropole en réseau, avec un transfert intégral de la compétence à la Métropole, est une particularité et une force. Le découpage en bassins, qui date de 2005, crée une tension entre le niveau réseau et le niveau bassin. Cette tension est génératrice de dynamisme mais nécessite un véritable travail de communication et de coordination pour empêcher le développement d'un service à plusieurs vitesses. De plus, cette identité de réseau n'est pas toujours très visible pour le public qui fréquente un nombre limité de bibliothèques. L'échelle du bassin est avant tout une échelle d'organisation interne et ne doit pas devenir une échelle de niveau de service pour le public. La dynamique transversale entre les bassins devra donc être renforcée au cours des prochaines années.

Pour cela, il s'agit de redéfinir les missions transversales et améliorer leur efficacité, favoriser la cohésion des équipes à l'échelle du réseau, évaluer l'activité du réseau et faire connaître ses résultats et développer la transversalité avec les autres services métropolitains.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique de Clermont Auvergne Métropole développé autour des 4 axes suivants : accroître l'équité territoriale, diversifier et renforcer l'action sociale des bibliothèques, développer les nouveaux usages et favoriser les dynamiques transversales ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

MUSÉES MÉTROPOLITAINS - TARIFS DE VENTE EN BOUTIQUE

Les musées d'art Roger-Quilliot, Bargoin et le muséum Henri-Lecoq disposent d'un espace librairie-boutique afin que les visiteurs puissent acquérir des ouvrages et produits dérivés en lien avec les collections et les expositions temporaires.

Ainsi, le Muséum Henri-Lecoq, va mettre en vente le volume IX de son inventaire des collections consacré à l'Herbier de Henri Lecoq.

Le Musée d'art Roger-Quilliot met en vente l'ouvrage « 25 astuces pour s'amuser au musée » ainsi qu'une série de produits dérivés (magnets et cahier de coloriage) destinés à accompagner la future exposition « Roland furieux à Effiat : un mystérieux décor sous Louis XIII ».

Le Musée Bargoin, quant à lui, met en vente le catalogue de l'exposition sur l'égyptologue Marcelle Baud. Par ailleurs, il propose de valider la sortie de stock de vente de cartes postales, de produits dérivés et d'ouvrages invendus qui pourront dès lors intégrer le stock de courtoisie et être offerts à des associations, écoles ou partenaires.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée d'Art Roger-Quilliot :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
25 astuces pour s'amuser au musée	Minus éditions, Lille	11,90 €	40	30	10

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée Bargoin :

Titre de l'ouvrage	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
L'Égypte de Marcelle Baud	Bleu Autour	29 €	700	500	200

- de valider le tarif de vente de l'ouvrage suivant au Musée Henri-Lecoq :

Titre de l'ouvrage /	Éditeur	Prix unitaire	Exemplaires	dont exemplaires en	dont exemplaires de
----------------------	---------	---------------	-------------	---------------------	---------------------

AUteur		de vente public TTC	acquis	vente	courtoisie
Les collections du muséum Henri-Lecoq Volume IX-Botanique L'Herbier Henri Lecoq	Clermont Auvergne Métropole	9 €	500	400	100

- de valider le tarif de vente des produits dérivés suivants au Musée d'Art Roger-Quilliot :

Nom du produit	Éditeur	Prix unitaire de vente public TTC	Exemplaires acquis	dont exemplaires en vente	dont exemplaires de courtoisie
1/ Magnet «Cupidon visant Roland au cœur » (détail) cycle Roland Furieux	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
2/ Magnet « A table » (détail) cycle de Roland Furieux	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
3/Magnet Le chevalier Roland combattant à cheval (détail) cycle Roland furieux	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
4/ Magnet Portrait de Gilberte Pascal	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
5/ Magnet Femme au camelia Marie Laurencin	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
6/ Magnet Tête de Louise Camille Claudel	Clermont Auvergne Métropole	3 €	200	180	20
Coloriage 12 pages l'Histoire de Roland et d'Angélique racontée aux enfants illustrations Elza Lacotte	Clermont Auvergne Métropole	2 €	1 500	1 400	100
Tote bag en coton bio	Edition colorstream	6 €	500	400	100
Enveloppe ensemencée avec graines d'Angélique et autres plantes	Edition Growing Paper	2,50 €	1 000	800	200
Crayon à planter Srpout	Edition Growing Paper	2,50 €	1 000	800	200

- de valider la réduction du tarif de vente du produit dérivé suivant au Musée d'Art Roger-Quilliot :

Nom du produit	Éditeur	Prix unitaire de vente actuel	prix déstockage
Tote bag MARQ « Mangeons de l'art »	Clermont Auvergne Métropole	7,00 €	3,00 €

- de valider la sortie de stock de vente pour intégrer le stock de courtoisie pour le Musée Bargoin suivant le tableau ci-dessous

Titre de l'ouvrage ou du produit dérivé	Prix de vente	Tirage Initial	Exemplaires vendus	Solde au 9/4/2021	Nouvelle Proposition Exemplaires en vente	Nouvelle Proposition Exemplaires de Courtoisie
Carte postale Manteau de pluie	0,50 €	200	72	128	100	28
Carte postale Voilées Pierre David, lot de 10 cartes	6 €	70	6	64	60	4
Badge Archéologie	1 €	600	36	564	200	364
Badge Monnaie d. 2,5cm	0,50 €	600	132	468	200	268
Badge textile d. 4,5cm	1 €	600	117	483	200	283
Lot de 3 badges	2 €	300	112	188	150	38
Lot de 5 magnets motifs textile 5 cm	5 €	150	56	94	60	34
Le soleil et les esprits	25 €	150	58	92	90	2
Tapis et textiles en Patrance	29,90 €	nc	140	46	45	1
Rebelles	15 €	500	174	326	70	256
Verdures	5 €	200	75	125	78	47
Eclats Arverne	45 €	20	13	7	6	1
L'archéologie à très petits pas	6,80 €	9	6	3	1	2
La préhistoire à très petits pas	6,80 €	9	7	2	1	1
Les romains à très petits pas	6,80 €	9	8	1	0	1
Les gaulois à très petits pas	6,80 €	9	7	2	1	1
L'archéologie	12,70 €	9	7	2	1	1

à petits pas						
Le néolithique à petits pas	12,70 €	9	6	3	2	1
La préhistoire à petits pas	12,70 €	9	3	6	5	1
Les romains à petits pas	12,70 €	9	4	5	4	1
La gaule à petits pas	12,90 €	9	0	9	8	1
Les costumes du monde expliqués aux enfants	16 €	10	0	10	8	2
Gergovie La Victoire	17 €	29	8	21	20	1

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CULTURE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 donnant délégation au Président pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
Considérant que le Président doit rendre compte des décisions prises.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

et notamment des décisions prises par le Président sur délégation à savoir :

- le 8 janvier 2021 : décision relative à l'acceptation d'un don de documents de Madame Isabelle GROSJEAN concernant Marcelle BAUD au Musée Bargoin,
- le 8 janvier 2021 : décision relative à l'acceptation d'un don d'ouvrage de Monsieur Gérard FAYET à la Bibliothèque du Patrimoine,
- le 26 mars 2021 : décision relative à un legs de six photographies et d'un brassard des Forces Françaises de l'Intérieur ayant appartenus à Madame Madeleine MAYET au Musée de la Résistance.

SPORTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

L'enveloppe budgétaire relative aux subventions de fonctionnement et pour l'organisation de manifestations sportives en 2021 s'élève à 1 367 150 € (ligne d'imputation concernée : SP1 – 65748 – SP).

Etat des subventions validées lors du Conseil métropolitain du 2 avril 2021 : 1 256 000 €

- Subventions de fonctionnement 2021 : 1 251 000 €
- Subventions pour l'organisation de manifestations sportives 2021 : 5 000 €

Il est proposé d'étudier les demandes de subventions de fonctionnement suivantes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021. Ces demandes sont détaillées en annexe au regard des critères d'attribution des subventions définis dans la délibération du 12 mai 2017 relative à la politique sportive métropolitaine et aux critères d'attribution des subventions en matière sportive :

Association	Equipement concerné	Nombre de licenciés	Budget	Montant demandé pour la période du 01/01/21 au 31/08/21	Avis de la commission
Natation					
ASM Chamalières Natation	Centre Aquatique Les Hautes Roches	700	715 500 €	29 057 €	29 057 €
Stade Clermontois Natation	Stade Nautique Pierre-de-Coubertin	526	630 845 €	37 667 €	37 667 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de valider les montants de subventions proposés suivants :

Subventions de fonctionnement pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2021	
ASM Chamalières Natation	29 057 €
Stade Clermontois Natation	37 667 €

- d'approuver les termes des conventions de subventions correspondantes et annexées à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de subventions.

COMMISSION N°1

**« FINANCES, FISCALITÉ, MOYENS GÉNÉRAUX, AFFAIRES
JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, PATRIMOINE BÂTI,
RESSOURCES HUMAINES, ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES»**

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget principal, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget principal se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	209 418 244,24 €	221 197 184,20 €	430 615 428,44 €
	Réalisations	146 107 722,73 €	215 353 886,68 €	361 461 609,41 €
Dépenses	Prévisions	209 418 244,24 €	221 197 184,20 €	430 615 428,44 €
	Réalisations	152 707 587,26 €	193 143 660,00 €	345 851 247,26 €
Résultat de l'exercice		-6 599 864,53 €	22 210 226,68 €	15 610 362,15 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 15 610 362,15 € (+ 22 210 226,68 € en fonctionnement et - 6 599 864,53 € en investissement). Ce résultat 2020 doit être cumulé aux résultats de l'exercice 2019. En définitive, après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 15 959 041,61 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-8 380 756,88 €		-6 599 864,53 €	-14 980 621,41 €
Fonctionnement	28 229 343,97 €	19 499 907,63 €	22 210 226,68 €	30 939 663,02 €
Total	19 848 587,09 €	19 499 907,63 €	15 610 362,15 €	15 959 041,61 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 221 197 184,20 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 215 353 886,68 € en recettes et à hauteur de 193 143 660 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 22 210 226,68 € qui, cumulé avec l'excédent de clôture 2019 de 28 229 343,97 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 19 499 907,63 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 30 939 663,02 €.

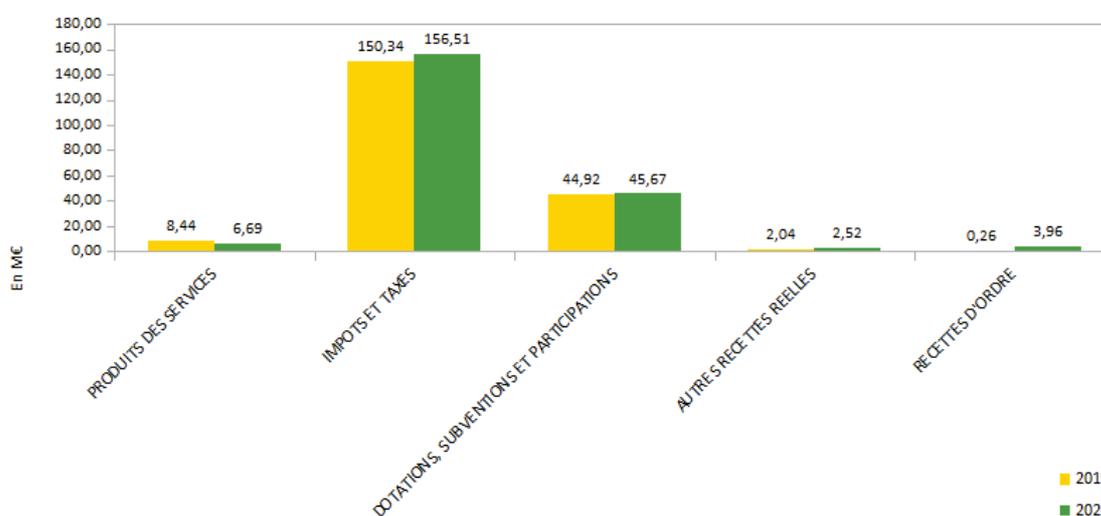
Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à 215 353 886,68 €, dont 211 394 082,12 € de recettes réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 3 959 804,56 € de recettes d'ordre. Elles progressent globalement de 9 349 848,82 € par rapport à l'exercice 2019, soit + 4,54 %.

Comparaison des recettes de fonctionnement 2019 / 2020 :

	2019	2020	Evolution	%
PRODUITS DES SERVICES	8 438 066,94 €	6 692 096,93 €	-1 745 970,01 €	-20,69%
IMPOTS ET TAXES	150 343 167,36 €	156 511 839,21 €	6 168 671,85 €	4,10%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	44 917 977,05 €	45 668 440,98 €	750 463,93 €	1,67%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 075 245,17 €	706 155,40 €	-369 089,77 €	-34,33%
PRODUITS FINANCIERS	11 062,02 €	4 465,35 €	-6 596,67 €	-59,63%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	558 773,81 €	1 119 129,27 €	560 355,46 €	100,28%
ATTENUATIONS DE CHARGES	398 416,42 €	691 954,98 €	293 538,56 €	73,68%
OPE.D'ORDRE ENTRE SECTIONS	261 329,09 €	3 959 804,56 €	3 698 475,47 €	1415,26%
OPE.D'ORDRE A L'INT SECTION FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL :	206 004 037,86 €	215 353 886,68 €	9 349 848,82 €	4,54%

Synthèse des principales recettes de fonctionnement et comparatif 2018 / 2019 :



Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent :

- du produit fiscal, des allocations compensatrices et du reversement de fiscalité pour 156 511 839,21 €, soit une progression de 4,1 % ou 6,17 M€ par rapport à l'exercice 2019 (chapitres 73 et 731), répartie entre les recettes fiscales pour 3,58 M€ et l'attribution de compensation pour 2,59 M€

1) L'exercice 2020 est marqué par une progression des recettes fiscales de 3 578 700,85 € (soit + 2,67 %), avec :

> une progression du produit de 1,86 M€ pour la CFE, le FB, le FNB et la TH (compte 73111) pour un total de recettes de 96 218 068 €, dont + 1,09 M€ pour la CFE essentiellement grâce à l'entrée en imposition de la deuxième phase d'Urbalad, + 0,19 M€ pour le foncier bâti, + 0,63 M€ pour la TH et - 0,05 M€ pour les rôles complémentaires. Cette variation intègre :

- d'une part une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation (de + 0,9 % ou + 1,2 % selon le type d'habitation et de taxe) et des établissements industriels (+ 1,2 %), ainsi qu'une évolution moyenne des loyers des locaux professionnels sur le territoire de la Métropole de 0,35 %, soit au total + 0,8 M€

- d'autre part une variation physique des bases d'imposition hétérogène selon le type de locaux et de taxe, soit + 1,06 M€, principalement grâce à l'entrée en imposition de la deuxième phase d'Urbalad

> une stabilité des rôles supplémentaires au titre des exercices antérieurs, leur montant 2020 atteignant 773 281 €

> une progression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de 2,24 M€, soit + 8,31 %, pour un total de recette de 29 212 972 € ; le nombre d'entreprises assujetties à la CVAE a augmenté de 2,8 % et cette recette évolue en fonction du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée déclarés par les entreprises en 2019 ainsi que de leurs régularisations

> une évolution de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) de - 0,02 M€, soit - 0,48 %, pour un total de 5 165 338 € ; le nombre d'entreprises assujetties à la TASCOM diminue de 10 % en 2020 et cette recette évolue en fonction du chiffre d'affaires des entreprises et des superficies imposées ainsi que de leurs régularisations

> une progression de 46 261 € de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) principalement due aux stations radioélectriques, avec un total de 1 763 765 €

> une stabilité du reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Intercommunales (FNGIR), à 2 812 253 €

> une légère diminution de 15 752 € du prélèvement Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), qui atteint 585 690 €. Ce prélèvement est reversé à l'EPF Smaf avec une dépense équivalente comptabilisée en atténuation de produit

> une baisse de 0,52 M€ de la taxe de séjour, dont le produit 2020 s'élève à 968 975,21 € ; elle intègre le versement des plateformes de location en ligne (- 0,04 M€), des régularisations de taxe sur exercices antérieurs (- 0,23 M€) et les encaissements trimestriels (- 0,25 M€).

2) S'agissant de l'attribution de compensation versée par les communes pour financer les compétences transférées, celle-ci augmente de 2 589 971 € en 2020, portant ainsi son montant à 19 011 497 €. Cette hausse inclut le transfert en année pleine du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) par la Ville de Clermont-Ferrand au 01/09/2019 (+ 3,26 M€), ainsi que - 0,67 M€ d'actualisation et régularisations des services communs.

- des dotations et participations pour 45 668 440,98 € (chapitre 74)

Les dotations et participations sont globalement en hausse de 0,75 M€, soit + 1,67 %, par rapport à 2019.

1) Les seules dotations s'établissent à 37 415 738,92 € ; elles présentent un recul global de 0,16 M€, soit - 0,41 %, par rapport à 2019, avec pour l'essentiel :

> une très légère augmentation de la dotation d'intercommunalité (+ 29 348 €) ; cette dotation a été réformée par la loi de finances initiale pour 2019 afin de la simplifier (elle ne se compose plus que d'une enveloppe pour toutes les collectivités et non plus d'une par strate de collectivités) et de mieux tenir compte des charges ; pour les Communautés urbaines et Métropoles elle comprend désormais une dotation de base et une dotation de péréquation en fonction des critères de population, Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), potentiel fiscal et revenu / habitant. Une règle de garantie a été introduite : la dotation par habitant est stable si le CIF est supérieur à 0,35 ; Clermont Auvergne Métropole a bénéficié de cette garantie, l'augmentation constatée de la dotation résulte donc de la seule évolution de la population (+ 0,3%)

> une baisse de 0,41 M€ de la dotation de compensation, variable d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'État versés aux collectivités destinée à financer les hausses de population, la carte intercommunale et la péréquation

> une diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) de 0,06 M€ ; cette dotation est devenue variable d'ajustement,

> une augmentation de l'allocation compensatrice de fiscalité économique de 0,09 M€ : à compter de 2019, les redevables de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 5 000 € en sont exonérés d'office (plus de 4 000 entreprises sont concernées par la mesure) ; cette dotation, visant à compenser la perte de recette, évolue donc essentiellement en fonction des exonérations de cette catégorie de contribuables

> une hausse de 0,18 M€ des compensations versées par l'État au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière, suite à l'augmentation des bases exonérées de taxe d'habitation et de taxe foncière

> enfin, une très légère progression du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (+ 7 334,02 €) du fait de l'introduction en 2018 du niveau des dépenses d'équipement et du revenu par habitant dans les critères de répartition, en sus du potentiel fiscal.

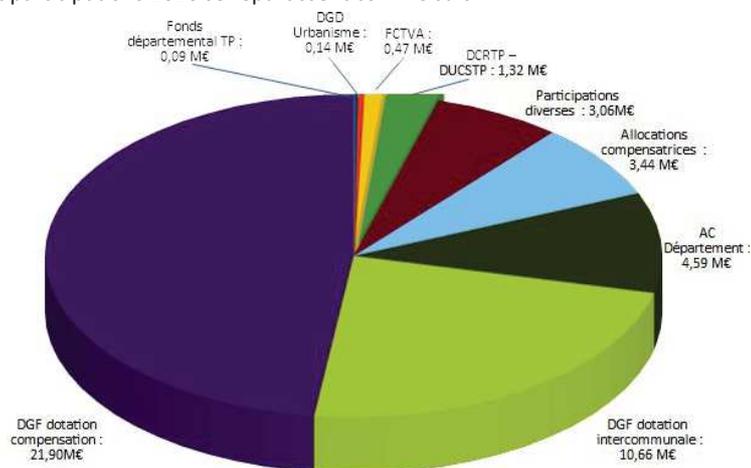
2) Depuis le 01/01/2019 la collectivité perçoit une attribution de compensation versée par le Département du Puy-de-Dôme afin de financer le transfert des compétences voirie, Fonds Solidarité Logement (FSL), Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Prévention spécialisée (4 588 170 €).

3) La collectivité a par ailleurs perçu 0,47 M€ au titre du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, soit une diminution de 0,09 M€ par rapport à 2019.

4) La Dotation Générale de Décentralisation Urbanisme perçue en 2020 s'élève à 137 148,08 €, soit - 0,28 M€ par rapport à 2019. Elle vise à compenser les charges liées à l'établissement, la modification et la révision des documents d'urbanisme. La baisse du montant perçu s'explique par le fait qu'il ne s'agit que d'un complément à l'aide perçue en 2019 sur les études et une prestation complémentaire pour la concertation pour le PLUI.

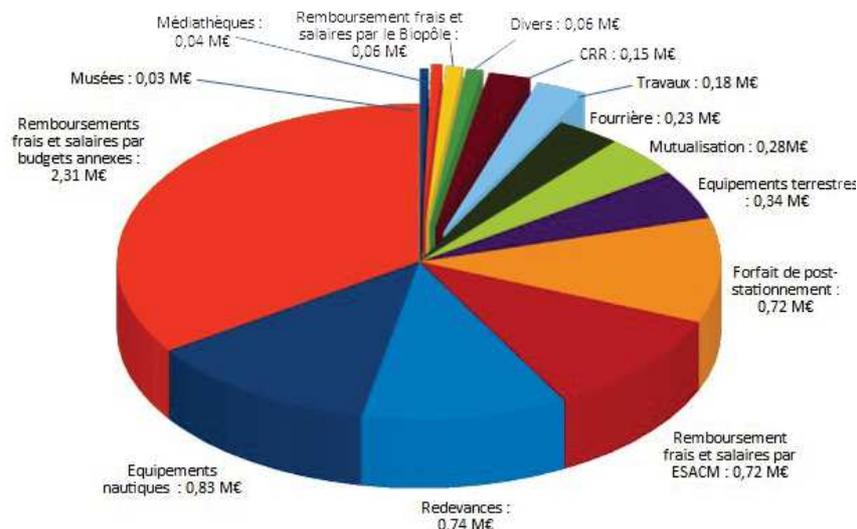
5) Enfin, les participations diverses pour 3,06 M€ qui sont en hausse de 1,29 M€, notamment concernant la stratégie pauvreté (+ 0,27 M€) et les recettes liées à la crise sanitaire (+ 0,94 M€ dont + 0,7 M€ d'aides de l'État pour l'acquisition d'équipements de protection pour les usagers et + 0,24 M€ de participation des communes membres).

Les dotations et participations 2020 se répartissent comme suit :



- des produits des services pour 6 692 096,93 € (chapitre 70)

Les produits des services enregistrent une diminution de 1,75 M€ (soit - 20,69 %) par rapport à l'exercice 2019 et se répartissent comme suit :



Cette évolution s'explique pour 0,96 M€ par la perte de recettes sur les équipements sportifs nautiques et terrestres du fait de la crise sanitaire, 0,29 M€ par l'évolution des recettes de mutualisation (incluant en 2019 des régularisations au titre des exercices antérieurs, pour 0,17 M€ par la fourrière automobile, pour 0,13 M€ par le remboursement de frais par l'École Supérieure d'Art et pour 0,13 M€ par la perte de recettes sur les équipements culturels (médiathèques et musées) du fait de la crise sanitaire.

- des produits de gestion courante pour 706 155,40 € (chapitre 75)

Ces produits régressent de 0,37 M€ par rapport à l'exercice 2019 avec notamment :

- > divers loyers pour 57 232,15 € (Agence d'urbanisme, bar de la Patinoire), soit un montant équivalent à 2019
- > diverses pénalités de retard facturées (4 886,40 €)
- > des redevances au titre de la clause de retour à meilleure fortune (réseau Très Haut Débit), de contrôle et d'occupation du domaine public pour les réseaux de chaleur (270 405,35 € quasi stables par rapport à 2019)
- > des remboursements de sinistres et de trop versés pour 145 560,41 €, soit - 0,22 M€ par rapport à 2019
- > mais également des produits divers de gestion courante pour 228 071,09 € dont 138 507,21 € au titre de la fourrière automobile (reprises et destructions de véhicules), soit - 0,1 M€ par rapport à 2019.

- des autres produits pour 1 815 549,60 €, avec :

- > 1 119 129,27 € de produits exceptionnels, pour l'essentiel des cessions de terrains (parcelles allée Alan Turing à Aubière et ZAC des Ronzières à Aulnat) et régularisations sur exercices antérieurs (chapitre 77)
- > 691 954,98 € d'atténuations de charges correspondant aux remboursements sur salaires dans le cadre des arrêts maladie et régularisations de paie (chapitre 013), incluant des régularisations sur les exercices antérieurs
- > 4 465,35 € de produits financiers correspondant au remboursement d'intérêts d'emprunts par l'ESACM (chapitre 76).

- des opérations d'ordre entre sections pour 3 959 804,56 € (chapitre 042)

Il s'agit de l'amortissement des subventions reçues (387 672 €), d'une moins-value sur la cession d'une parcelle ZAC des Ronzières à Aulnat (5 751,08 €), d'une reprise sur provision pour contentieux (334 342,75 €), ce dernier n'ayant plus d'objet puisque la somme due à la Métropole a été réglée par le débiteur, et d'un transfert de charges de fonctionnement de 3 232 038,73 €, dans le cadre d'un dispositif d'étalement sur 5 ans des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire (délibération du Conseil métropolitain du 6 novembre 2020).

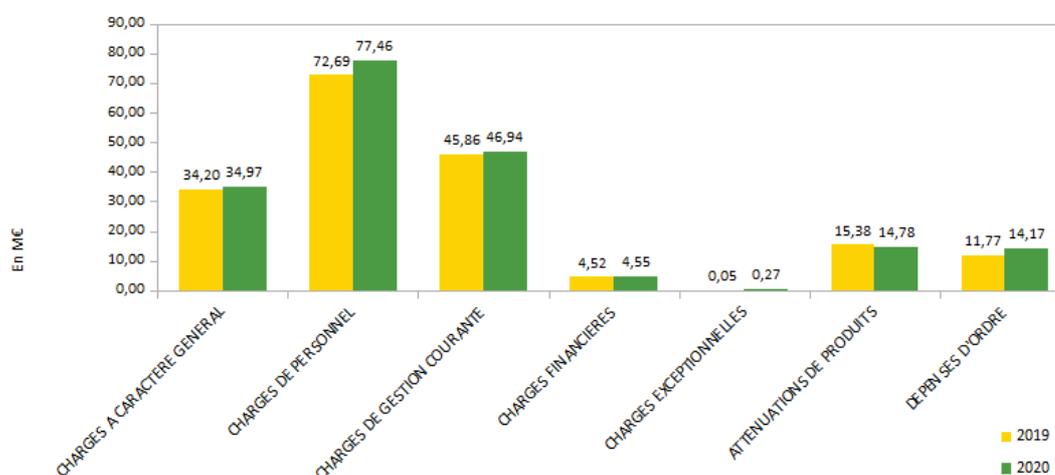
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent à 193 143 660 €, dont 178 973 120,72 € de dépenses réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 14 170 539,28 € de dépenses d'ordre. Les dépenses réelles progressent de 3,63 % par rapport à l'exercice 2019 et les dépenses d'ordre de 20,37 %, soit une progression globale de 4,7 %.

Comparaison des dépenses de fonctionnement 2019 / 2020 :

	2019	2020	Evolution	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 202 809,20 €	34 973 225,75 €	770 416,55 €	2,25%
CHARGES DE PERSONNEL	72 694 736,44 €	77 462 616,38 €	4 767 879,94 €	6,56%
CHARGES DE GESTION COURANTE	45 857 901,79 €	46 941 297,49 €	1 083 395,70 €	2,36%
CHARGES FINANCIERES	4 516 190,10 €	4 546 308,82 €	30 118,72 €	0,67%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 353,56 €	268 739,00 €	218 385,44 €	433,70%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 383 519,62 €	14 780 933,28 €	-602 586,34 €	-3,92%
OPE.D'ORDRE ENTRE SECTIONS	11 772 211,28 €	14 170 539,28 €	2 398 328,00 €	20,37%
OPE.D'ORDRE A L'INT SECTION FONCT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL :	184 477 721,99 €	193 143 660,00 €	8 665 938,01 €	4,70%

Synthèse des principales dépenses de fonctionnement et comparatif 2019 / 2020 :



Les dépenses de fonctionnement 2020 recouvrent :

- les charges à caractère général pour 34 973 225,75 €, soit une hausse de 0,77 M€ par rapport à l'exercice 2019 (chapitre 011), avec notamment :
 - > + 2,48 M€ sur les achats liés à la crise sanitaire (dont 1,96 M€ de fournitures de protection de type masques en tissu et chirurgicaux pour la population et les agents et gel hydro-alcoolique, et 0,34 M€ de frais de nettoyage)
 - > + 0,32 M€ sur les dépenses d'entretien et maintenance (avec pour l'essentiel + 0,32 M€ sur la voirie, + 0,27 M€ sur les ZAE, + 0,15 M€ sur l'informatique, + 0,06 M€ sur la gestion des milieux aquatiques, et - 0,22 M€ sur l'éclairage public et la signalisation, - 0,16 M€ sur les espaces verts, - 0,14 M€ sur les équipements sportifs nautiques et terrestres)
 - > + 0,14 M€ sur les contrats d'assurances
 - > + 0,11 M€ sur les locations immobilières et les charges afférentes
 - > + 0,1 M€ sur les fluides, essentiellement en raison de l'intégration en année pleine du Conservatoire à Rayonnement Régional
 - > + 0,09 M€ sur les frais de nettoyage des locaux

> - 0,85 M€ sur les contrats de prestations de services, avec pour l'essentiel - 0,73 M€ sur l'habitat (- 0,12 M€ sur le Fonds Solidarité Logement et - 0,58 M€ transférés en investissement sur le Programme d'Intérêt Général), - 0,26 M€ pour la fourrière automobile, et + 0,12 M€ pour l'accompagnement des entreprises (programme général)

> - 0,72 M€ sur la mutualisation ascendante, en particulier les mutualisations patrimoine bâti et garage ; cet écart résulte de régularisations au titre des exercices antérieurs cumulées sur 2019

> - 0,21 M€ sur les fournitures

> - 0,17 M€ sur les études et recherches,

> - 0,51 M€ sur les autres dépenses (locations matériels, .annonces et insertions sur marchés, catalogues et imprimés, affranchissement et télécommunications, formations, réceptions et autres frais divers,...)

- les charges de personnel pour 77 462 616,38 € (chapitre 012)

Ce chapitre comprend une partie mutualisation ascendante des services remboursée par la Métropole aux communes pour 3,47 M€ et une partie charges de personnel des agents de la Métropole pour 74 M€. Il enregistre une progression globale de 4,77 M€, dont 0,09 M€ au titre des dépenses liées à la mutualisation et 4,68 M€ au titre des charges de personnel des agents de la Métropole.

L'évolution de la masse salariale des agents de la Métropole résulte de plusieurs facteurs conjugués.

L'essentiel de l'augmentation provient de la comptabilisation en année pleine des postes liés aux transferts de personnels du Département du Puy-de-Dôme, d'une part (22 postes pour la voirie), et de la ville de Clermont-Ferrand d'autre part (111 postes pour le Conservatoire à Rayonnement Régional) ; s'y ajoutent les postes créés pour répondre aux besoins nouveaux de la collectivité, en termes de structuration notamment.

Les effets mécaniques des déroulements de carrières, communément appelés glissement vieillesse technicité (GVT), traduits principalement par les avancements d'échelon, les avancements de grade et les promotions internes, ont également un impact.

Enfin, la collectivité a eu recours à des agents contractuels dans le cadre de la crise sanitaire, aussi bien en renfort qu'en remplacement d'agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence.

Ces dépenses de personnel sont toutefois atténuées par la refacturation des agents mis à disposition de l'ESACM pour 638 083,84 € en 2020.

- les atténuations de produits pour 14 780 933,28 €, soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à l'exercice 2019 (chapitre 014)

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée aux communes membres évolue très peu par rapport à celui de 2019 (+ 0,04 M€) et s'établit à 4 913 803 €.

Le remboursement exceptionnel au Département, effectué en 2019 au titre des dépenses de voirie qu'il avait supportées au 1^{er} trimestre (379 696 €), conformément au dispositif transitoire de continuité acté par convention, n'a plus lieu d'être en 2020.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est quant à elle stable et s'élève à 8 104 448 €.

S'agissant de la contribution 2020 au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), elle s'établit à 1 066 300 €, soit un montant relativement stable par rapport à 2019.

Le reversement des pénalités SRU pour 585 690 €, compensé par une recette du même montant, est en léger recul (- 0,03 M€).

Un remboursement de TASCOM indûment perçue est également intervenu pour 81 893,85 €, ainsi qu'un reversement de participation FEDER pour le projet URBACT (28 798,43 €).

Enfin, la reprise financière dans le cadre du contrat de maîtrise de la dépense publique avec l'État, d'un montant de 299 048 € en 2019, a été ramenée à zéro en 2020 et est suspendue pour 2021 (au titre des dépenses 2020), par l'article 12 de la loi d'urgence du 23 mars 2020.

- les subventions de fonctionnement aux associations, contributions aux organismes et indemnités des élus pour 46 941 297,49 € (chapitres 65 et 6586), soit + 1,08 M€ par rapport à 2019

Les augmentations constatées sur ce poste s'expliquent principalement par :

> des dépenses supplémentaires directement liées à la crise sanitaire pour 0,9 M€, dont 0,33 M€ versés au Syndicat Mixte des Transports en Commun pour participer à la compensation de la gratuité pratiquée vis-à-vis des usages en juin 2020, 0,15 M€ pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, 0,41 M€ pour l'accompagnement des entreprises (0,15 M€ au titre du fonds métropolitain et 0,26 M€ au titre du fonds d'urgence), 0,01 M€ de remboursements à des usagers du Conservatoire à Rayonnement Régional

> un abondement des subventions d'équilibres aux budgets annexes de 0,41 M€ en raison des surcoûts et pertes de recettes qu'ils ont subis dans le cadre de la crise sanitaire (notamment + 0,19 M€ pour le budget annexe des équipements à vocation économique, + 0,13 M€ pour le budget annexe des parcs et aires de stationnement et + 0,06 M€ pour le budget annexe du PLIE)

> un montant de 0,34 M€ pour la clôture du budget annexe ZAE les Montels

> des subventions complémentaires aux organismes publics pour 0,11 M€ (enseignement supérieur, recherche et innovation, et accompagnement des entreprises)

> une progression de la contribution au service départemental incendie et secours de 0,09 M€

> une augmentation des licences informatiques de 0,07 M€, en lien avec le développement du travail à distance pendant la crise sanitaire

> une hausse des indemnités et frais de mission des élus de 0,04 M€.

D'autres postes présentent une diminution :

> contribution au Syndicat Mixte de l'Aéroport (- 0,12 M€), conformément à la stratégie pluriannuelle arrêtée

> subventions aux communes membres dans le domaine culturel (- 0,26 M€, essentiellement dans le cadre du dispositif « Effervescences »)

> subventions de fonctionnement aux associations en lien avec leurs activités (- 0,45 M€, dont - 0,27 M€ pour l'accompagnement des entreprises, - 0,2 M€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, - 0,15 M€ pour les sports, - 0,07 M€ pour le développement durable, + 0,11 M€ pour la culture, + 0,1 M€ pour le PLIE, + 0,04 M€ pour le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne)

> contributions et subventions dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (- 0,06 M€)

Pour l'essentiel, ces dépenses se répartissent comme suit en 2020 :

- 14,92 M€ au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC)
- 9,57 M€ de contribution au service départemental incendie et secours (SDIS 63)
- 2,56 M€ à l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole
- 1,79 M€ à la SPL Tourisme
- 1,26 M€ au Syndicat Mixte de l'Aéroport (SMACFA)
- 0,7 M€ au titre du programme d'activité de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole
- 0,5 M€ de contribution au Grand Clermont
- 0,48 M€ pour le Comité des œuvres sociales des agents de Clermont Auvergne Métropole
- 0,4 M€ de contribution au SIEG

- 0,23 M€ de contribution au Biopôle
- 0,1 M€ de contribution au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Elle comprennent également les enveloppes suivantes :

- 3,02 M€ au profit du développement économique et de l'emploi dont 1,49 M€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et 1,24 M€ pour l'accompagnement des entreprises
- 2,01 M€ en faveur des aides à la personne (Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes, Prévention Spécialisée
- 1,72 M€ dans le domaine culturel
- 1,52 M€ en faveur du sport
- 0,67 M€ pour l'habitat, la politique de la ville et la rénovation urbaine
- 0,5 M€ en soutien aux missions locales de Clermont Métropole Volcans et Cournon
- 0,2 M€ versés aux organismes en lien avec le développement durable et la gestion des milieux aquatiques (ADHUME, etc)

Sont également inclus 3,42 M€ de subventions aux budgets annexes (ADIV, CRB, EVE, PLIE et parcs et aires de stationnement), 0,77 M€ d'indemnités versée aux élus, 0,12M€ de redevances concessions et licences,

- les frais financiers pour 4 546 308,82 € (chapitre 66)

Les frais financiers sont stables par rapport en 2020 (+ 0,67 %). Ils correspondent pour 1,85 M€ aux intérêts de la dette remboursés aux communes et pour 2,67 M€ aux intérêts de la dette propre, en hausse de 0,12 M€ par rapport à 2019, alors que le taux d'intérêt moyen passe de 1,88 % à 1,54 %.

- les charges exceptionnelles pour 268 739 € (chapitre 67)

Ce poste correspond aux seules régularisations de titres sur exercices antérieurs.

- les opérations d'ordre pour 14 170 539,28 €

Ces opérations représentent l'autofinancement de l'exercice. Elles intègrent les dotations aux amortissements des immobilisations (11,93 M€), les dotations aux provisions (0,4 M€), mais également les écritures de sorties des biens de l'actif (1,09 M€), les écritures liées à la renégociation d'emprunts (0,1 M€) et l'amortissement des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire pour 1/5^{ème}, soit 646 407,75 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 209 418 244,24 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 146 107 722,73 € en recettes, et à hauteur de 152 707 587,26 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un déficit d'investissement 2020 de 6 599 864,53 €.

Après reprise du résultat de clôture 2019 de - 8 380 756,88 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 déficitaire de 14 980 621,41 € qui est couvert dans le cadre de l'affectation des résultats.

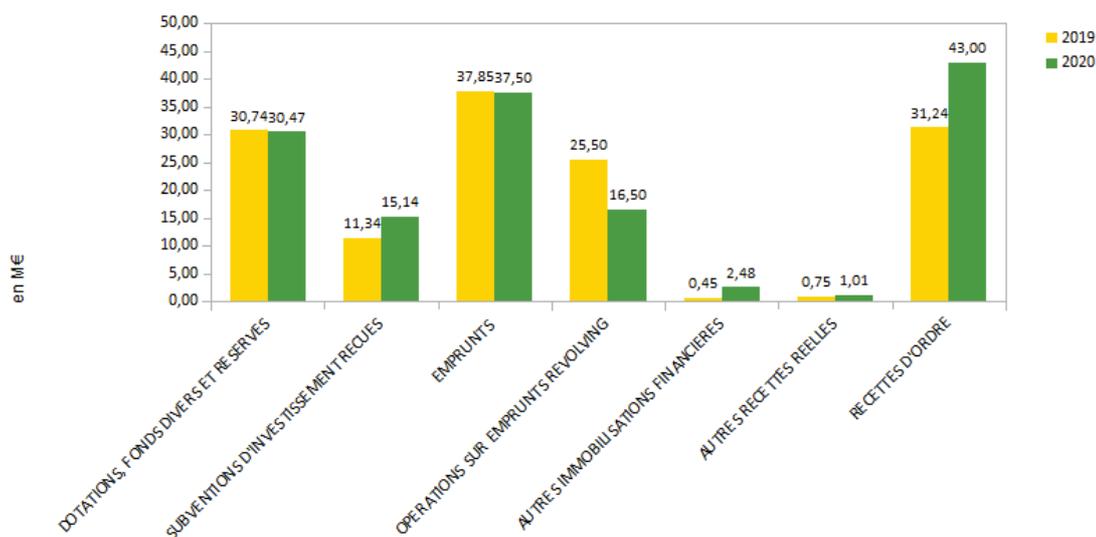
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à 146 107 722,73 €, dont 83 604 847,03 € de recettes réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie, 19 499 907,63 € d'affectation des résultats de l'exercice précédent et 43 002 968,07 € de recettes d'ordre. Elles progressent de 8 235 305,81 € par rapport à l'exercice 2019, soit + 5,97 % (- 3,31 % en recettes réelles).

Comparaison des recettes d'investissement 2019 / 2020 :

	2019	2020	Evolution	%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 738 443,46 €	30 467 452,60 €	-270 990,86 €	-0,88%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	11 338 916,69 €	15 142 192,84 €	3 803 276,15 €	33,54%
EMPRUNTS	37 852 500,00 €	37 500 000,00 €	-352 500,00 €	-0,93%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	448 973,38 €	2 480 124,65 €	2 031 151,27 €	452,40%
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES	155 149,00 €	21 278,70 €	-133 870,30 €	-86,28%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 363,89 €	20 802,95 €	-58 560,94 €	-73,79%
IMMOBILISATIONS EN COURS	8 153,17 €	661 070,00 €	652 916,83 €	8008,13%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	511 584,16 €	311 832,92 €	-199 751,24 €	-39,05%
OPERATIONS SUR EMPRUNTS REVOLVING	25 500 000,00 €	16 500 000,00 €	-9 000 000,00 €	-35,29%
OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 772 211,28 €	14 170 539,28 €	2 398 328,00 €	20,37%
OPERATIONS PATRIMONIALES	19 467 121,89 €	28 832 428,79 €	9 365 306,90 €	48,11%
TOTAL :	137 872 416,92 €	146 107 722,73 €	8 235 305,81 €	5,97%

Synthèse des principales recettes d'investissement et comparatif 2019 / 2020 :



S'agissant des seules **recettes réelles** d'investissement, elles intègrent encore en 2020 des opérations de tirage sur crédits revolving d'un montant total de 16,5 M€, contre 25,5M€ en 2019, créant artificiellement un recul des recettes entre les exercices 2019 et 2020 (opérations équilibrées en recettes et dépenses). Une fois ces opérations retraitées, les recettes réelles progressent globalement de 5,47 M€ du fait de l'augmentation des subventions perçues (+ 3,8 M€), des remboursements des avances consenties sur l'aménagement des ZAE (+ 2,03 M€) et des régularisations financières sur exercices antérieurs (+ 0,46 M€). La réduction par rapport à l'exercice précédent de l'excédent de fonctionnement capitalisé (- 0,45 M€) et de l'enveloppe d'emprunt contractée (- 0,35 M€) vient toutefois minorer cette progression globale.

Ces recettes réelles se décomposent comme suit :

- subventions d'équipement reçues (chapitre 13) : 15 142 192,84 €, en progression de 3,8 M€ par rapport à 2019 avec pour l'essentiel :
 - > 1 874 799 € de produit des amendes de police,
 - > 139 1876,46 € au titre de l'ANRU pour divers projets d'aménagements urbains (études urbaines pour les quartiers de la Gauthière, les Vergnes, Saint Jacques)
 - > 347 034,30 € de remboursement de l'État dans le cadre du dispositif de délégation d'aide à la pierre
 - > 7 303 552,95 € de l'État, de la Région, du Département et des communes membres pour les équipements culturels, dont 0,52 M€ pour la construction du pôle de lecture et musique de Croix Neyrat, 0,48 M€ pour la construction de la médiathèque de Pont du Château, 0,16 M€ pour l'extension de la médiathèque de Gerzat, 5,05 M€ pour la bibliothèque métropolitaine, 0,42 M€ pour l'ECP d'Aubières, 0,57 M€ pour l'ECP de Royat et 0,1 M€ pour les musées
 - > 531 595,52 € de l'État pour les équipements sportifs, dont 0,5 M€ pour le stade nautique Coubertin
 - > 398 478,95 € de la Ville de Clermont-Ferrand pour le financement des investissements communs du système d'information mutualisé
 - > 137 475,41 € de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les projets informatiques (sécurisation, modernisation, informatisation des bibliothèques et médiathèques, etc)
 - > 213 399,59 € de l'État et du SIEG pour des travaux d'éclairage
 - > 4 076 717,76 € dans le cadre des travaux de voirie, dont 2,99 M€ d'attributions de compensation d'investissement versées par les communes, mais également 0,48 M€ versés par le Département (aménagement du centre-bourg à Saint-Genès-Champanelle, de l'avenue de Clermont à Durtol, de l'avenue de l'Europe à Lempdes, etc), 0,4 M€ versés par l'État pour le schéma cyclable métropolitain, 0,14 M€ versés par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour les fouilles réalisées dans le cadre de l'aménagement de la place des Carmes à Clermont-Ferrand
- fonds de compensation de la TVA (compte 10222) : 6 494 772,51 €, stable par rapport à 2019
- taxe d'aménagement 2020 perçue au titre des autorisations de droit des sols délivrées (compte 10226) : 4 472 772,46 €, dont 70 % sont reversés aux communes
- recouvrement de prêts et avances (chapitre 27) : 2 480 124,65 €, dont
 - > 293 434,73 € au titre du remboursement par l'ESACM de l'amortissement 2020 de la dette
 - >1 022 000 € de remboursement par les budgets annexes ZAE Gerzat sud et les Montels des avances consenties par le budget principal
 - > 800 000 € de remboursement d'avances par la SEAu / Assemblia dans le cadre de l'aménagement des ZAE Claveloux et la Fontanille
 - > 255 424,43 € de remboursement de participations par l'EPF Smaf pour une participation émise à tort en 2017

> 42 502,88 € au titre des aides remboursables accordées aux agents de la collectivité dans le cadre de l'action sociale (opération équilibrée en recettes / dépenses)

> 66 762,61 € de recouvrement de prêts FSL

- régularisations financières sur exercices antérieurs (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 703 151,65 € correspondant à des trop versés et remboursements d'avances sur opérations d'investissement
- opérations sous mandat (chapitre 45) : 311 832,92 € dans le cadre de la participation de la ville de Clermont-Ferrand aux travaux de requalification des abords de Notre-Dame du Port et d'aménagement des abords de la Scène Nationale
- recettes d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 54 000 000 €, dont 16,5 M€ au titre des tirages effectués selon les besoins de trésorerie sur les contrats d'emprunt à phases de mobilisation revolving souscrits en 2019 (cette écriture trouve son équivalent en dépenses), et 37,5 M€ d'emprunt nouveau

Au final, l'encours de la dette du Budget principal s'établit à 248,89 M€ au 31/12/2020, dont 57,41 M€ correspondant aux emprunts remboursés aux communes, en progression de 15,27 M€ par rapport au 31/12/2019.

Les **recettes d'ordre** se répartissent quant à elles entre :

- opérations d'ordre entre sections pour 14 170 539,28 €, dont :
 - > 11 931 975,67 € d'amortissements
 - > 400 000 € de provision pour risque sur créance
 - > 1 088 372,86 € de sorties d'actif et plus-values de cession (cession de parcelles situées rue Alan Turing à Clermont-Ferrand et ZAC des Ronzières à Aulnat pour l'essentiel, et rétrocession de la Maison de l'Oradou à la ville de Clermont-Ferrand)
 - > 103 783 € d'écritures liées à la renégociation d'emprunts
 - > 646 407,75 € d'amortissement des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire pour 1/5^{ème}

Ces opérations sont globalement équilibrées en recettes / dépenses entre les deux sections.

- opérations patrimoniales : 28 832 428,79 € avec :
 - > l'intégration de frais d'études et insertions d'investissement en acquisitions ou en travaux pour 1 405 427,37 €
 - > la résorption des avances versées pour 704 276,21 €, essentiellement concernant les zones d'activités de Lempdes et Cournon – Le Cendre, le NPRU, et l'aménagement de la place François Mitterrand à Romagnat et des abords de la Scène Nationale à Clermont-Ferrand
 - > la régularisation de la comptabilisation des acquisitions de terrains à l'euro symbolique et à titre gratuit pour leur valeur domaniale à hauteur de 9 093 580 € (principalement le site de l'ex Hôtel-Dieu)
 - > les écritures de sortie d'actif de la Maison de l'Oradou pour 1 129 145,21 €
 - > les écritures dans le cadre des tirages effectués selon les besoins de trésorerie sur les contrats d'emprunt à phases de mobilisation revolving (16 500 000 €)

Ces opérations sont globalement équilibrées en recettes / dépenses à l'intérieur de la section d'investissement.

À ces recettes, s'ajoute l'affectation des résultats de l'exercice précédent pour 19 499 907,63 €, conséquence de la décision du Conseil métropolitain prise après l'adoption du Compte administratif 2019 (compte 1068).

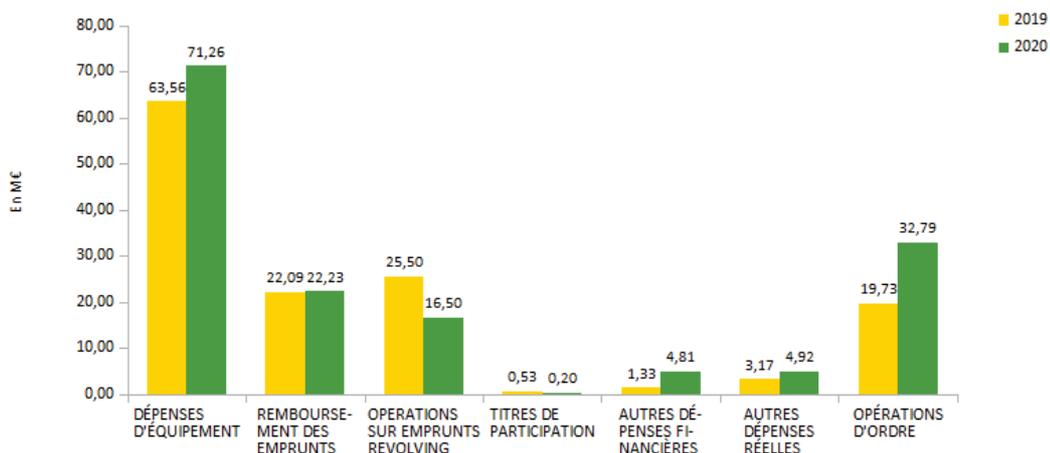
Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 s'élèvent à 152 707 587,26 €, dont 119 915 353,91 € de dépenses réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 32 792 233,35 € d'opérations d'ordre. Elles progressent globalement de 16 788 011,03 € par rapport à l'exercice 2019, soit + 12,35 %, et plus particulièrement de 12,11 % pour les dépenses d'équipement. A l'instar des recettes, elles intègrent des opérations sur crédits revolving pour 16 500 000 €, majorant ainsi les totaux affichés.

Comparaison des dépenses d'investissement 2019 / 2020 :

	2019	2020	Evolution	%
Etudes et immobilisations incorporelles	5 169 028,37 €	7 426 753,63 €	2 257 725,26 €	43,68%
Acquisitions et travaux de voirie	7 634 869,87 €	8 347 381,34 €	712 511,47 €	9,33%
Travaux en cours	38 615 278,91 €	39 631 991,27 €	1 016 712,36 €	2,63%
Subventions d'équipement versées	12 143 557,48 €	15 852 261,03 €	3 708 703,55 €	30,54%
Dépenses d'équipement	63 562 734,63 €	71 258 387,27 €	7 695 652,64 €	12,11%
Remboursement des emprunts	22 094 525,86 €	22 231 263,46 €	136 737,60 €	0,62%
Titres de participation	525 433,00 €	200 205,00 €	-325 228,00 €	-61,90%
Autres dépenses financières	1 334 855,35 €	4 807 955,37 €	3 473 100,02 €	260,19%
Reversement subventions d'investissement reçues	569 532,07 €	0,00 €	-569 532,07 €	-100,00%
Reversement Taxe d'aménagement aux communes	2 100 000,00 €	4 061 723,75 €	1 961 723,75 €	93,42%
Opérations pour compte de tiers	504 044,34 €	855 819,06 €	351 774,72 €	69,79%
Opérations sur emprunts revolving	25 500 000,00 €	16 500 000,00 €	-9 000 000,00 €	-35,29%
Opérations financières	52 628 390,62 €	48 656 966,64 €	-3 971 423,98 €	-7,55%
Opérations d'ordre entre sections	261 329,09 €	3 959 804,56 €	3 698 475,47 €	1415,26%
Opérations patrimoniales	19 467 121,89 €	28 832 428,79 €	9 365 306,90 €	48,11%
Opérations d'ordre	19 728 450,98 €	32 792 233,35 €	13 063 782,37 €	66,22%
TOTAL :	135 919 576,23 €	152 707 587,26 €	16 788 011,03 €	12,35%

Synthèse des principales dépenses d'investissement et comparatif 2019 / 2020 :



Les **dépenses d'équipement** 2020 s'élèvent à 71 258 387,27 € et progressent de 7,7 M€ par rapport à 2019. Elles se répartissent en 4 catégories :

- les études et immobilisations incorporelles pour 7 426 753,63 € (chapitre 20), avec :
 - > frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (mise en œuvre et révision des PLU des communes) pour 155 889,75 €
 - > études pré opérationnelles, maîtrise d'œuvre, missions ingénierie pour 6 460 252,11 €, en lien essentiellement avec la culture (opérations de construction du pôle lecture et musique à Croix Neyrat pour 0,14 M€, de la nouvelle médiathèque de Pont-du-Château pour 0,08 M€, de la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu pour 1,79 M€, de l'Équipement Communautaire de Proximité d'Aubière pour 0,09 M€, et aménagement dans les musées pour 0,16 M€), le sport (0,18 M€ sur les piscines, 1,5 M€ pour l'extension du stade Gabriel-Montpied et 0,1 M€ sur les équipements terrestres), l'économie (aménagement des ZAE pour 0,46 M€, notamment du Brézet et de Clermont sud / Aubière), l'habitat (ANRU / NPRU pour 0,3 M€ et Programme d'Intérêt Général pour 0,3 M€), la mobilité (desserte nord-est pour 0,04 M€, étude mobilité secteur grande halle pour 0,06 M€ et réseau de transports en commun pour 0,62 M€) et les usages numériques (0,3 M€ avec notamment le système d'information géographique, le projet de messagerie, le schéma directeur)
 - > annonces et insertions dans le cadre des appels d'offres pour 55 940,58 €
 - > acquisition de logiciels, droits, brevets pour 738 017,39 €, dont 0,13 M€ pour la mise en œuvre élargie du travail à distance dans le cadre de la crise sanitaire
 - > autres immobilisations incorporelles (numérisation des documents / bibliothèques) pour 16 653,80 €
- les acquisitions de terrains, bâtiments, matériels et travaux de voirie pour 8 347 381,34 € (chapitre 21) avec :
 - > 18 545,37 € d'acquisitions de terrains
 - > 1 189 153,86 € d'acquisitions de bâtiments et d'agencement de locaux (poursuite de la construction de l'Auberge de jeunesse pour 0,77 M€, acquisition des locaux à Gergovia pour 0,39 M€, etc)
 - > 4 688 287,44 € d'acquisitions de matériel et mobilier, dont matériels roulants de voirie, autres outillages de voirie et espaces verts, mobiliers urbains (balayuses, outillage divers, etc) pour 2,6 M€, matériels sportifs pour 0,25 M€, rénovations au stade des Gravanches pour 0,17 M€ (vestiaires et douches, bureaux, mise aux normes électrique), fonds anciens des bibliothèques et collections d'œuvres d'art des musées pour 0,19 M€, matériel informatique pour 0,93 M€ (dont 0,2 M€ pour la mise en œuvre élargie du travail à distance dans le cadre de la crise sanitaire), mobilier divers pour 0,11 M€, matériel de vidéoprotection pour les ZAE (0,13 M€), autres matériels divers et de transport pour 0,31 M€.
 - > 2 451 394,67 € de travaux de voirie des ZAE et réseaux, dont 2 359 786,67 € de voirie et vidéoprotection (Zones du Brézet, de la Fontanille, de Clermont sud – Aubière, de Jourmiat, etc), 84 387 € pour l'entretien des cours d'eau avec notamment l'opération de renaturation des berges de l'Artière sur la ZAC des Sauzes et le contrat rivières 2015-2021 et 7 221 € pour l'aménagement d'un circuit de randonnée autour du site de L'Escapad' à Saint-Genès-Champanelle.
- les travaux en cours pour 39 631 991,27 € (chapitre 23), notamment :
 - > dans les équipements sportifs : 1 158 822,23 €, dont 0,36 M€ pour le stade nautique Coubertin, 0,07 M€ pour les autres équipements nautiques, 0,25 M€ pour le Centre d'activités sportives et de loisirs verts de Saint-Genès-Champanelle, 0,37 M€ pour le stade Gabriel Montpied (éclairage du terrain, enrobé, bain froid signalétique, renforcement des mâts, etc), 0,06 M€ pour le stadium Jean Pellez (casiers, vitrages, etc), et 0,05 M€ pour les autres équipements terrestres
 - > dans les bibliothèques : 3 901 670,89 €, dont 2,8 M€ consacrés à la construction du pôle de lecture et musique de Croix Neyrat, 0,67 M€ à la construction de la médiathèque de Pont du Château, et 0,27 M€ à la construction de la Bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu
 - > dans les musées pour 265 692,01 € consacrés aux travaux sur bâtiment et à la restauration des œuvres
 - > dans l'espace de travail pour les artistes plasticiens pour 553 024,21 € et au Conservatoire à Rayonnement Régional pour 40 215,44 €
 - > dans les ECP : 1 350 477,42 € dont 1,33 M€ pour l'équipement culturel d'Aubière

> sur les bassins d'orage pour 406 105,60 €, intégralement affectés à la réalisation du bassin d'orage de l'Auzon, auxquels s'ajoutent des travaux d'assainissement pluvial pour 1 233 466,64 €, en lien avec l'opération d'aménagement de l'avenue Jean-Baptiste Marrou à Ceyrat, et sur les réseaux du collecteur sud à Ceyrat, à Sarliève sud et avenue de la Margeride à Cournon, avenue de la République à Pérignat-lès-Sarliève, etc

> l'installation de poteaux incendie pour 136 311,86 €

> l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage pour 281 228,77 €

> le renouvellement urbain dans le cadre d'un mandat confié à la SPL Clermont Auvergne pour 355 464 € (quartiers Saint Jacques et les Vergnes)

> l'aménagement, le gros entretien et la mise en accessibilité du patrimoine existant pour 470 448,63 € (notamment des travaux d'éclairage, l'installation d'un contrôle de l'accès et de bornes électriques au Parvis)

> travaux dans les ZAE pour 2 494 743,87 € (aménagement des ZAE de Lempdes, Cournon–Le Cendre et Sarliève sud, travaux de cheminements piétons)

> travaux de réhabilitation et aménagement des pôles de proximité et dépôts de voirie pour 110 882,31 €

> jalonement, signalétique pour 130 212,90 €

> travaux sur l'espace public transféré à la Métropole au 1^{er} janvier 2017 pour 26 691 314,29 €, avec :

- 24 925 878,96 € de travaux de voirie dans l'ensemble des communes, dont 1,04 M€ sur la voirie transférée par le Département au 01/01/2019, des travaux de raccordement sur les réseaux électriques, et des opérations plus conséquentes à Clermont-Ferrand (aménagement de la place des Carmes, de la place Regensburg, de la voie verte, des abords de la Scène nationale, du Clos des Vignes et du stade Philippe Marcombes, requalification de la rue de Braga et de l'avenue Charras, schéma cyclable), à Pérignat-lès-Sarliève (aménagement du centre bourg), à Lempdes (aménagement de l'avenue de l'Europe), à Ceyrat (aménagement de l'avenue Jean-Baptiste Marrou), à Chamalières (aménagement de la place de Verdun), à Romagnat (aménagement de la place François Mitterrand), etc

- les travaux d'ouvrages d'art pour 245 862,88 €, notamment des confortements rocheux à Clermont-Ferrand et Ceyrat, une inspection des ouvrages métropolitains, une reconnaissance géotechnique rue des Gourlettes et une prestation de recherche et développement sur les îlots de chaleur urbains dans le cadre de l'aménagement de la place Delille

- les travaux d'éclairage public (hors éclairage réalisé via le SIEG) pour 953 152,22 €

- la signalisation lumineuse réglementaire pour 374 798,07 €

- les travaux sur espaces verts et plantations d'arbres pour 191 622,16 €

• les fonds de concours pour 15 852 261,03 € (chapitre 204), avec pour l'essentiel :

> 8 129 494,90 € de fonds de concours habitat pour la construction et la réhabilitation de logements (3,05 M€ aux bailleurs de logements sociaux publics, 1,87 M€ aux bailleurs de logements sociaux privés, 2,1 M€ dans le cadre de la réhabilitation thermique des logements publics, 0,47 M€ au titre de la délégation d'aide à la pierre avec l'État, et 0,64 M€ d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG)

> les versements au titre du Renouvellement Urbain pour 477 482 €

> la participation versée au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en matière de téléalarme pour financer les investissements (tel que prévu dans la convention de gestion) pour 65 158,05 €

> des fonds de concours en matière économique dans le cadre de la recherche et de l'innovation (1 955 000 €), du programme général (670 286,60 € pour le soutien aux entreprises et aux activités de proximité, dont 579 634 € de participation au fonds « Région unie » créé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir les acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire) et de l'économie sociale et solidaire (10 000 €)

> la participation de 300 000 € versée à Assemblia pour l'aménagement de la ZAC des Gravières à Châteaugay

> en matière culturelle, une participation de 1 600 000 € versée à la Ville de Clermont-Ferrand pour la réalisation de la Scène nationale (4ème acompte), et une autre de 85 000 € versée à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole dans le cadre du financement de la programmation pluri-annuelle d'investissements

> 544 687,71 € versés au SIEG pour la réalisation des travaux d'éclairage public, en lien avec le transfert de la compétence voirie - espace public au 1^{er} janvier 2017

> des participations en matière de transports pour 937 659,07 € dont 0,1 M€ versés au SIEG au titre de l'enfouissement des réseaux et 0,81 M€ versés au Syndicat Mixte des Transports en Commun dans le cadre de la contribution au financement des investissements

> des participations versées en matière de développement durable pour 26 752,57 € (principalement la cotisation Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Électriques)

> des participations versées aux communes membres au titre du Fonds de Soutien Métropolitain pour des projets d'investissement concernant des bâtiments communaux recevant du public, pour un montant de 990 110,13 €

> enfin 8 400 € versés au GIP Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique dans le cadre de la convention de partenariat qui nous lie à cette entité

Les **opérations financières** s'élèvent quant à elles à 48 656 966,64 €, soit une diminution de 3,97 M€ par rapport à 2019, avec :

- le remboursement de la dette pour 38 731 263,46 € (chapitre 16), dont
 - > 14 234 095,46 € au titre de la dette propre de la Métropole
 - > 7 997 168 € versés aux communes dans le cadre du remboursement de la dette non individualisée liée aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2017
 - > 16 500 000 M€ au titre des remboursements effectués selon les besoins de trésorerie sur les contrats d'emprunt à phases de mobilisation revolving souscrits en 2018, opérations équilibrées en recettes / dépenses neutres budgétairement

- autres dépenses financières pour 9 925 703,18 € (chapitres 10, 26, 27 et 45), avec :
 - > 1 103 014,57 € de réserves foncières économiques (remboursement capital EPF Smaf)
 - > 3 000 000 € de versement d'avance remboursable au budget annexe ZAE Parc logistique
 - > 579 634 € de participation au fonds « Région unie » créé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir les acteurs économiques (entreprises et associations) dans le cadre de la crise sanitaire
 - > 42 502,88 € d'avances versées au titre des aides remboursables accordées aux agents de la collectivité dans le cadre de l'action sociale (opération équilibrée en recettes / dépenses)
 - > 82 803,92 € de prêts accordés aux particuliers dans le cadre du FSL
 - > 200 205 € de prise de participations, correspondant essentiellement à une prise de participation au capital de la société de capital risque SA Métropoles Innovations créée avec Saint-Étienne Métropole et des partenaires privés
 - > 4 061 723,75 € de reversement de taxe d'aménagement aux communes
 - > 855 819,06 € d'opérations sous mandat relatives aux projets d'extension de la Médiathèque Alphonse Daudet (avec la ville de Gerzat), de requalification des abords de Notre-Dame du Port et d'aménagement des abords de la Scène Nationale (avec la ville de Clermont-Ferrand), d'aménagement de la place des Carmes (avec la ville de Clermont-Ferrand et la société Michelin), et d'aménagement de la place François Mitterrand à Romagnat (avec la ville de Romagnat)

Enfin les **dépenses d'ordre** s'établissent à 32 792 233,35 € et se répartissent entre :

- opérations d'ordre entre sections pour 3 959 804,56 €, correspondant à l'amortissement des subventions reçues pour 387 672 €, à une reprise sur provision pour litige et contentieux pour 334 342,75 €, à une moins-value sur la cession d'un terrain ZAC des Ronzières à Aulnat pour 5 751,08 €, et à un transfert de charges de fonctionnement de 3 232 038,73 €, dans le cadre du dispositif d'étalement sur 5ans des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire
- opérations patrimoniales globalement équilibrées en recettes / dépenses à l'intérieur de la section d'investissement pour 28 832 428,79 €, avec
 - > l'intégration de frais d'études et insertions d'investissement en acquisitions ou en travaux pour 1 405 427,37 €
 - > la régularisation de la comptabilisation des acquisitions de terrains à l'euro symbolique et à titre gratuit pour leur valeur domaniale à hauteur de 9 093 580 € (principalement le site de l'ex Hôtel-Dieu)
 - > les écritures de sortie d'actif de la Maison de l'Oradou pour 1 129 145,21 €
 - > la résorption des avances versées pour 704 276,21 €, essentiellement concernant les zones d'activités de Lempdes et Cournon – Le Cendre, le NPRU, et l'aménagement de la place François Mitterrand à Romagnat et des abords de la Scène Nationale à Clermont-Ferrand
 - > les écritures dans le cadre des tirages effectués selon les besoins de trésorerie sur les contrats d'emprunt à phases de mobilisation revolving (16 500 000 €)

En définitive, l'exercice 2020 du Budget principal s'achève après reprise des résultats 2019 par un excédent global de 15 959 041,61 € (+ 30 939 663,02 € en fonctionnement et - 14 980 621,41 € en investissement), permettant ainsi de financer les restes à réaliser 2020 qui s'élèvent à 11 503 059,58 € en dépenses et 6 465 193,42 € en recettes, soit un solde à financer sur reports de 5 037 866,16 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget principal s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	193 143 660,00 €
Recettes	215 353 886,68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	22 210 226,68 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	8 729 436,34 €
Résultat de clôture 2020	30 939 663,02 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	152 707 587,26 €
Recettes	146 107 722,73 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-6 599 864,53 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-8 380 756,88 €
Solde d'exécution	-14 980 621,41 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	-5 037 866,16 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	-20 018 487,57 €
Besoin de financement global à couvrir	20 018 487,57 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	20 018 487,57 €
Dotation complémentaire au compte 1068	450 000,00 €
Total affectation au compte 1068	20 468 487,57 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	10 471 175,45 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses)	14 980 621,41 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une reprise et donc d'une inscription partielle au Budget primitif 2021. En effet, il s'avère que le solde d'exécution d'investissement reporté 001 inscrit par anticipation en dépense au budget primitif 2021 pour 15 430 621,41 € ne s'élève en réalité qu'à 14 980 621,41 €. Une correction du montant du solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses) interviendra donc à la prochaine Décision Modificative.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget principal et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter ce résultat d'un montant de 30 939 663,02 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 20 468 487,57 €
 - en section de fonctionnement au compte 002 pour le solde, soit 10 471 175,45 €.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	799 950,00	77 395,00	0,00	877 345,00	715 880,73
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	5 313 710,00	730 967,00	0,00	6 044 677,00	5 874 148,35
60621 COMBUSTIBLES	45 730,00	0,00	0,00	45 730,00	18 605,55
60622 CARBURANTS	419 300,00	2 900,00	0,00	422 200,00	413 016,05
60623 ALIMENTATION	11 500,00	323,00	0,00	11 823,00	5 021,26
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	82 900,00	-25 380,00	0,00	57 520,00	55 557,79
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 511 320,00	-136 203,00	0,00	1 375 117,00	1 322 453,55
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	90 280,00	94 231,38	0,00	184 511,38	154 144,98
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	503 020,00	155 193,00	0,00	658 213,00	573 119,78
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	160 800,00	-11 580,00	0,00	149 220,00	140 987,88
60636 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	194 140,00	2 119 531,52	0,00	2 313 671,52	2 198 057,31
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	142 000,00	-28 818,00	0,00	113 182,00	66 938,95
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	878 490,00	68 700,00	0,00	947 190,00	911 553,73
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	389 630,00	-135 112,00	0,00	254 518,00	231 573,39
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 516 710,00	-191 545,00	0,00	5 325 165,00	4 329 555,07
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	538 040,00	115 011,00	0,00	653 051,00	650 589,05
61351 MATERIEL ROULANT	300 000,00	3 200,00	0,00	303 200,00	167 996,34
61358 AUTRES	412 330,00	-29 932,00	0,00	382 398,00	254 719,98
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	365 800,00	6 674,00	0,00	372 474,00	330 979,42
61521 TERRAINS	806 350,00	-49 798,00	0,00	756 552,00	696 879,40
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	603 100,00	-47 476,00	0,00	555 624,00	434 121,49
615228 AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	29 500,00	45 000,00	0,00	74 500,00	52 881,21
615231 VOIRIES	4 074 030,00	-240 518,00	0,00	3 833 512,00	3 738 980,73
615232 RESEAUX	262 500,00	24 525,00	0,00	287 025,00	275 637,33
61551 MATERIEL ROULANT	153 660,00	84 967,00	0,00	238 627,00	209 302,21
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	298 690,00	-22 153,00	0,00	276 537,00	246 059,08
6156 MAINTENANCE	1 596 250,00	33 216,00	0,00	1 629 466,00	1 373 036,46
6161 MULTIRISQUES	68 760,00	0,00	0,00	68 760,00	67 712,54
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	51 500,00	-3 000,00	0,00	48 500,00	33 055,01
6168 AUTRES	588 210,00	37 755,00	0,00	625 965,00	625 964,04
617 ETUDES ET RECHERCHES	1 122 080,00	-120 086,00	0,00	1 001 994,00	369 291,33
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	9 650,00	-8 400,00	0,00	1 250,00	1 029,92
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	303 070,00	-9 500,00	0,00	293 570,00	281 150,21
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	109 820,00	-55 202,00	0,00	54 618,00	0,00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	482 040,00	-106 341,00	0,00	375 699,00	269 777,55
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	20 000,00	-6 383,00	0,00	13 617,00	0,00
62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	118 720,00	-2 713,00	0,00	116 007,00	47 890,00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	30 500,00	14 151,00	0,00	44 651,00	37 260,66
6228 DIVERS	217 140,00	-4 872,00	0,00	212 268,00	181 787,13
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	341 110,00	69 919,00	0,00	411 029,00	317 926,61
6232 FETES ET CEREMONIES	700,00	3 341,00	0,00	4 041,00	80,03
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	74 320,00	-33 633,00	0,00	40 687,00	4 076,40
6234 RECEPTIONS	253 700,00	-92 271,00	0,00	161 429,00	120 768,75
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	523 990,00	-102 862,00	0,00	421 128,00	356 865,47
6238 DIVERS	227 140,00	10 447,00	0,00	237 587,00	203 580,99
6241 TRANSPORTS DE BIENS	74 840,00	-33 494,00	0,00	41 346,00	36 216,94
6245 TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	2 440,00	-1 310,00	0,00	1 130,00	630,00
6251 VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	122 220,00	9 899,00	0,00	132 119,00	82 021,91
6255 FRAIS DE DEMENAGEMENT	0,00	11 139,00	0,00	11 139,00	10 574,87
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	136 330,00	793,00	0,00	137 123,00	136 288,02
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	317 790,00	744,00	0,00	318 534,00	279 283,43
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	74 110,00	-12 675,00	0,00	61 435,00	48 999,85
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	605 640,00	9 549,00	0,00	615 189,00	586 223,48
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	148 910,00	9 983,00	0,00	158 893,00	133 467,63
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	572 180,00	398 649,00	0,00	970 829,00	930 211,70
62872 AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES	2 215 500,00	0,00	0,00	2 215 500,00	2 211 171,41
62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 250 980,00	-226 598,00	0,00	2 024 382,00	1 880 047,05
62878 A DES TIERS	49 460,00	72 887,00	0,00	122 347,00	110 556,39
6288 AUTRES	34 000,00	-34 000,00	0,00	0,00	0,00
63512 TAXES FONCIERES	52 020,00	65 626,00	0,00	117 646,00	115 522,00
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	3 100,00	721,00	0,00	3 821,00	3 821,00
6353 IMPOTS INDIRECTS	500,00	-300,00	0,00	200,00	0,00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00	4 918,00	0,00	4 918,00	4 915,85
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	13 880,00	30 031,00	0,00	43 911,00	43 260,51
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 716 080,00	2 540 230,90	0,00	39 256 310,90	34 973 225,75

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6217 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	3 868 120,00	-119 094,00	0,00	3 749 026,00	3 523 650,85
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00	81 607,84
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	712 000,00	0,00	0,00	712 000,00	804 881,00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	187 000,00	0,00	0,00	187 000,00	201 221,00
6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	633 000,00	0,00	0,00	633 000,00	613 860,76
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS.ASSIMILES SUR REMUNER	40 000,00	8 968,00	0,00	48 968,00	48 967,78
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	34 865 020,00	-63 902,00	0,00	34 801 118,00	32 210 982,59
64112 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	345 000,00	0,00	0,00	345 000,00	366 138,66
64113 NBI	351 000,00	0,00	0,00	351 000,00	351 049,61
64118 AUTRES INDEMNITES	11 000 000,00	0,00	0,00	11 000 000,00	10 914 679,43
64131 REMUNERATIONS	5 918 580,00	40 700,00	0,00	5 959 280,00	6 340 020,07
6414 PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	42 540,00	0,00	0,00	42 540,00	0,00
64168 AUTRES EMPLOIS AIDES	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	3 425,63
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00	353 166,69
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	6 732 160,00	25 705,00	0,00	6 757 865,00	7 258 141,93
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	10 250 000,00	0,00	0,00	10 250 000,00	11 019 469,20
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	253 000,00	0,00	0,00	253 000,00	268 893,00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	376 000,00	0,00	0,00	376 000,00	397 645,58
6456 VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	105 000,00	-8 968,00	0,00	96 032,00	0,00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	123 000,00	0,00	0,00	123 000,00	132 508,43
64731 VERSEES DIRECTEMENT	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	22 780,46
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00	31 517,44
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 500 000,00	150 000,00	0,00	2 650 000,00	2 518 008,43
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	78 911 420,00	33 409,00	0,00	78 944 829,00	77 462 616,38
7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur	3 000 000,00	-2 900 000,00	0,00	100 000,00	81 893,85
739211 Attribution de compensation	4 928 820,00	-15 010,00	0,00	4 913 810,00	4 913 803,00
739212 Dotation de solidarité communautaire	8 104 500,00	0,00	0,00	8 104 500,00	8 104 448,00
7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et	1 090 000,00	-23 700,00	0,00	1 066 300,00	1 066 300,00
73928 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	600 000,00	-14 310,00	0,00	585 690,00	585 690,00
7498 AUTRES REVERSEMENTS SUR DOTATIONS ET PARTICIPATION	0,00	28 800,00	0,00	28 800,00	28 798,43
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 723 320,00	-2 924 220,00	0,00	14 799 100,00	14 780 933,28
65131 BOURSES	50 000,00	-38 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65132 PRIX	2 000,00	-1 179,00	0,00	821,00	820,80
65138 AUTRES SECOURS	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	11 119,32
6518 AUTRES(PRIMES,DOTS...)	200 000,00	22 000,00	0,00	222 000,00	206 691,26
65311 INDEMNITES DE FONCTION	655 000,00	52 000,00	0,00	707 000,00	713 940,28
65312 FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	834,24
65313 COTISATIONS DE RETRAITE	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	56 243,11
65315 FORMATION	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	1 375,00
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6553 SERVICE D'INCENDIE	9 573 770,00	0,00	0,00	9 573 770,00	9 573 766,77
65568 AUTRES CONTRIBUTIONS	1 401 630,00	-137 000,00	0,00	1 264 630,00	1 264 623,78
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	18 420 170,00	307 007,00	0,00	18 727 177,00	18 713 219,68
65733 DEPARTEMENTS	46 000,00	3 081,00	0,00	49 081,00	46 313,97
657341 COMMUNES MEMBRES DU GFP	328 000,00	-23 000,00	0,00	305 000,00	176 000,00
657358 AUTRES GROUPEMENTS	5 070,00	0,00	0,00	5 070,00	0,00
657362 CCAS	0,00	163 492,00	0,00	163 492,00	163 455,05
657363 A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 631 750,00	79 200,00	0,00	1 710 950,00	1 710 950,00
6573641 AUX BUDGETS ANEXES ET AUX REGIES DOTEES DE LA SEUL	1 457 370,00	492 290,00	0,00	1 949 660,00	1 704 370,00
6573643 AUX FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	1 791 730,00	0,00	0,00	1 791 730,00	1 791 730,00
657382 ORGANISMES PUBLICS DIVERS	940 000,00	169 952,00	0,00	1 109 952,00	1 085 922,15
65742 ENTREPRISES	0,00	854 670,00	0,00	854 670,00	148 500,00
65748 AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	9 040 720,00	280 977,00	0,00	9 321 697,00	8 943 266,75
6577 REMISES GRACIEUSES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	149,20
6581 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,PROCE	170 540,00	-14 866,00	0,00	155 674,00	124 743,20
65821 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRA	0,00	341 677,43	0,00	341 677,43	341 677,43
6583 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
65888 AUTRES	74 300,00	76 736,00	0,00	151 036,00	147 750,17
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 883 050,00	2 629 037,43	0,00	48 512 087,43	46 939 462,16
65862 MATERIEL,EQUIPEMENT ET FOURNITURES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	1 835,33
6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	1 835,33
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	2 827 000,00	-115 500,00	0,00	2 711 500,00	2 665 935,36
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-15 000,00	45 500,00	0,00	30 500,00	30 409,13
661131 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 847 000,00	0,00	0,00	1 847 000,00	1 846 886,00
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITE	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	3 078,33
66 CHARGES FINANCIERES	4 669 000,00	-70 000,00	0,00	4 599 000,00	4 546 308,82
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	100 000,00	194 600,00	0,00	294 600,00	268 739,00
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	100 000,00	194 600,00	0,00	294 600,00	268 739,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	184 005 870,00	2 403 057,33	0,00	186 408 927,33	178 973 120,72
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 523 640,00	8 801 738,01	0,00	20 325 378,01	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 523 640,00	8 801 738,01	0,00	20 325 378,01	0,00
675 VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	1 011 210,76	0,00	1 011 210,76	1 011 210,76
6761 DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSFEREES E	0,00	77 162,10	0,00	77 162,10	77 162,10
6811 DOT.AUX AMTS DES IMMO INCORP. ET CORP.	11 481 600,00	668 800,00	0,00	12 150 400,00	11 931 975,67
68128 DOT. AUX AMTS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIFFEREE	0,00	657 100,00	0,00	657 100,00	646 407,75
6815 DOT.AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.	0,00	463 206,00	0,00	463 206,00	400 000,00
6817 DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	570 940,00	-570 940,00	0,00	0,00	0,00
26862 DOT. AUX AMORT. DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	103 800,00	0,00	0,00	103 800,00	103 783,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 156 340,00	2 306 538,86	0,00	14 462 878,86	14 170 539,28
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	23 679 980,00	11 108 276,87	0,00	34 788 256,87	14 170 539,28
TOTAL DEPENSES	207 685 850,00	13 511 334,20	0,00	221 197 184,20	193 143 660,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	8 729 436,34	0,00	8 729 436,34	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	8 729 436,34	0,00	8 729 436,34	
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	273 580,00	0,00	0,00	273 580,00	691 954,98
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	273 580,00	0,00	0,00	273 580,00	691 954,98
70321 DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION SUR LA VOIE	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
70323 REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	262 140,00	-2 600,00	0,00	259 540,00	252 794,33
70384 FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	500 000,00	-100 000,00	0,00	400 000,00	717 942,67
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	468 300,00	-7 760,00	0,00	460 540,00	484 264,91
704 TRAVAUX	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	171 766,43
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	537 560,00	-320 912,00	0,00	216 648,00	221 839,18
70631 A CARACTERE SPORTIF	1 885 000,00	-434 200,00	0,00	1 450 800,00	1 105 629,11
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	866,19
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	115 100,00	-5 900,00	0,00	109 200,00	100 806,04
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES, CCAS ET CDE	1 948 000,00	-69 310,00	0,00	1 878 690,00	1 906 098,73
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	75 760,00	43 818,00	0,00	119 578,00	131 267,15
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	1 340 750,00	-355 000,00	0,00	985 750,00	919 410,40
70872 PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	133 550,00	31 975,00	0,00	165 525,00	191 281,73
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	3 550,00	59 644,00	0,00	63 194,00	149 861,97
70878 PAR DES TIERS	94 140,00	300,00	0,00	94 440,00	93 280,10
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES(ABONNEMENTS ET	498 380,00	-159 700,00	0,00	338 680,00	244 587,99
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 062 230,00	-1 318 445,00	0,00	6 743 785,00	6 692 096,93
73211 Attribution de compensation	19 280 690,00	-676 040,00	0,00	18 604 650,00	19 011 497,00
73221 FNGIR	2 812 000,00	0,00	0,00	2 812 000,00	2 812 253,00
7328 Autres fiscalités reversées	600 000,00	-14 310,00	0,00	585 690,00	585 690,00
73 IMPOTS ET TAXES	22 692 690,00	-690 350,00	0,00	22 002 340,00	22 409 440,00
73111 Impôts directs locaux	96 315 400,00	0,00	0,00	96 315 400,00	96 218 068,00
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	28 505 500,00	0,00	0,00	28 505 500,00	29 212 972,00
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	4 900 000,00	0,00	0,00	4 900 000,00	5 165 338,00
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	1 790 000,00	0,00	0,00	1 790 000,00	1 763 765,00
73118 AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	0,00	118 794,00	0,00	118 794,00	773 281,00
731721 Taxe de séjour	1 000 000,00	-445 000,00	0,00	555 000,00	968 975,21
731 FISCALITE LOCALES	132 510 900,00	-326 206,00	0,00	132 184 694,00	134 102 399,21
741124 Dotation d'intercommunalité des EPCI	10 680 000,00	-21 697,00	0,00	10 658 303,00	10 658 303,00
741126 Dotation de compensation des EPCI	21 800 000,00	103 218,00	0,00	21 903 218,00	21 903 218,00
744 FCTVA	575 000,00	0,00	0,00	575 000,00	467 111,40
74611 DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	137 148,08
74713 FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION	0,00	0,00	0,00	0,00	8 773,68
74718 AUTRES	675 000,00	978 835,00	0,00	1 653 835,00	2 018 956,93
7472 REGIONS	46 000,00	37 641,00	0,00	83 641,00	74 729,51
7473 DEPARTEMENTS	4 630 230,00	0,00	0,00	4 630 230,00	4 588 170,00
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 500,00	229 900,00	0,00	234 400,00	322 055,78
74758 AUTRES GROUPEMENTS	64 000,00	3 110,00	0,00	67 110,00	77 757,63
74772 FEDER	0,00	360 145,00	0,00	360 145,00	59 706,37
747818 AUTRES	34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	22 000,00
74784 CCAS ET CAISSE DES ECOLES	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	34 254,00
74788 AUTRES	436 000,00	-11 640,00	0,00	424 360,00	442 038,68
748312 D.C.R.T.P	1 280 000,00	0,00	0,00	1 280 000,00	1 321 357,00
74832 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECON	411 000,00	208 735,00	0,00	619 735,00	619 735,00
74833 ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE	36 000,00	13 408,00	0,00	49 408,00	49 413,00
74834 ETAT - COMPENS. AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE	2 500 000,00	270 104,00	0,00	2 770 104,00	2 770 104,00
74836 Attribution du fonds départemental de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	93 608,92
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	43 262 230,00	2 171 759,00	0,00	45 433 989,00	45 668 440,98
752 REVENUS DES IMMEUBLES	65 360,00	-9 740,00	0,00	55 620,00	57 232,15
755 DEDITS ET PENALITES PERÇUS	0,00	0,00	0,00	0,00	4 886,40
75813 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN	231 350,00	28 593,00	0,00	259 943,00	270 405,35
75888 AUTRES	204 010,00	107 180,00	0,00	311 190,00	373 631,50
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 720,00	126 033,00	0,00	626 753,00	706 155,40
76232 PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	4 465,35
76 PRODUITS FINANCIERS	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	4 465,35
773 MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)JOU ATTEIN	5 000,00	2 091,00	0,00	7 091,00	36 507,49
775 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	1 082 621,78	0,00	1 082 621,78	1 082 621,78
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	5 000,00	1 084 712,78	0,00	1 089 712,78	1 119 129,27
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	207 314 350,00	9 776 940,12	0,00	217 091 290,12	211 394 082,12
7761 DIFFERENCES SUR REALISATIONS(NEGATIVE)REPRISES AU	0,00	5 751,08	0,00	5 751,08	5 751,08
777 RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	371 500,00	109 000,00	0,00	480 500,00	387 672,00
7815 REP. SUR PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION	0,00	334 343,00	0,00	334 343,00	334 342,75
791 TRANSFERT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 285 300,00	0,00	3 285 300,00	3 232 038,73
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONNS	371 500,00	3 734 394,08	0,00	4 105 894,08	3 959 804,56
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	371 500,00	3 734 394,08	0,00	4 105 894,08	3 959 804,56
TOTAL RECETTES	207 685 850,00	13 511 334,20	0,00	221 197 184,20	215 353 886,68

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	22 210 226,68
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	8 729 436,34
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	30 939 663,02

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	8 380 756,88	0,00	8 380 756,88	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	8 380 756,88	0,00	8 380 756,88	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	2 170 000,00	1 900 000,00	0,00	4 070 000,00	4 061 723,75
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 170 000,00	1 900 000,00	0,00	4 070 000,00	4 061 723,75
1641 EMPRUNTS EN EUROS	14 255 000,00	0,00	0,00	14 255 000,00	14 234 095,46
16449 OPERAT. AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE	31 500 000,00	-5 000 000,00	0,00	26 500 000,00	16 500 000,00
168741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	7 998 000,00	0,00	0,00	7 998 000,00	7 997 168,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	53 753 000,00	-5 000 000,00	0,00	48 753 000,00	38 731 263,46
202 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	520 000,00	-50 000,00	363 774,77	833 774,77	155 889,75
2031 FRAIS D'ETUDES	15 668 550,00	-7 585 292,00	2 070 076,15	10 153 334,15	6 460 252,11
2033 FRAIS D'INSERTION	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	55 940,58
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	666 840,00	52 524,00	199 553,81	918 917,81	738 017,39
2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	-53 410,00	20 000,00	36 590,00	16 653,80
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 025 390,00	-7 636 178,00	2 653 404,73	12 042 616,73	7 426 753,63
204111 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	500 000,00	115 000,00	0,00	615 000,00	615 000,00
204122 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	300 000,00	280 000,00	0,00	580 000,00	579 634,00
204131 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	110 000,00	-18 000,00	4 978,30	96 978,30	65 158,05
2041411 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	56 640,00	-20 800,00	2 843,71	38 683,71	11 243,71
2041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 829 460,00	-745 000,00	985 043,50	3 069 503,50	2 590 110,13
2041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2041581 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	577 690,00	0,00	0,00	577 690,00	577 684,00
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 094 030,00	-242 610,00	1 423 484,21	2 274 904,21	905 430,64
204181 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	517 360,00	-332 360,00	4 800,00	189 800,00	88 141,00
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	6 336 940,00	-1 342 240,00	1 115 359,20	6 110 059,20	5 382 137,20
20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	195 000,00	32 230,00	119 171,70	346 401,70	172 882,60
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5 201 740,00	-591 740,00	1 344 101,85	5 954 101,85	4 864 839,70
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	17 738 860,00	-2 865 520,00	4 999 782,47	19 873 122,47	15 852 261,03
2111 TERRAINS NUS	816 500,00	-457 100,00	69,00	359 469,00	16 196,31
2112 TERRAINS DE VOIRIE	810 000,00	-16 000,00	176,00	794 176,00	2 349,06
2115 TERRAINS BATIS	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00
21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	360 000,00	117 200,00	0,00	477 200,00	385 011,25
21351 BATIMENTS PUBLICS	340,00	12 797,00	9 879,66	23 016,66	22 676,29
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	117 000,00	22 110,00	760 500,00	899 610,00	781 466,32
2151 RESEAUX DE VOIRIE	4 400 000,00	-2 518 709,00	551 093,65	2 432 384,65	2 071 957,85
21533 RESEAUX CABLES	0,00	101 929,00	186 905,04	288 834,04	287 828,82
21538 AUTRES RESEAUX	5 000,00	0,00	137 652,54	142 652,54	91 608,00
215731 MATERIEL ROULANT	1 445 000,00	159 947,00	1 789 344,39	3 394 291,39	1 908 215,71
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	194 210,00	-168 105,00	57 494,72	83 599,72	79 405,65
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	396 000,00	16 755,00	51 601,20	464 356,20	405 629,91
2161 Biens historiques et culturels immobiliers	110 000,00	54 860,00	6 500,00	171 360,00	90 628,16
2162 Biens historiques et culturels mobiliers	35 000,00	-10 000,00	12 960,00	37 960,00	32 753,50
2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	30 000,00	13 500,00	37 750,00	81 250,00	63 075,68
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	670 680,00	-286 360,00	150 739,16	535 059,16	298 921,93
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	223 600,00	19 815,00	304 358,79	547 773,79	259 012,10
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	606 670,00	25 442,80	256 709,13	888 821,93	846 281,99
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	631 570,00	358 421,00	44 602,07	1 034 593,07	114 808,41
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	52 534,20	0,00	52 534,20	52 533,60
2188 AUTRES	963 810,00	-510 135,00	271 336,03	725 011,03	537 020,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 838 380,00	-3 011 098,00	4 629 671,38	13 456 953,38	8 347 381,34
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	951 160,00	-493 921,00	566 831,04	1 024 070,04	581 342,96
2313 CONSTRUCTIONS	6 490 950,00	1 197 455,00	4 669 660,69	12 358 065,69	7 718 168,43
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	26 059 120,00	-1 354 112,00	9 328 480,82	34 033 488,82	29 817 256,76
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	109 000,00	-25 690,00	62 920,99	146 230,99	121 617,75
2317 IMMO. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO.	150 000,00	-139 000,00	0,00	11 000,00	4 609,99
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. INCORP.	1 057 800,00	-536 400,00	0,00	521 400,00	516 464,00
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	0,00	872 536,00	0,00	872 536,00	872 531,38
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	34 818 030,00	-479 132,00	14 627 893,54	48 966 791,54	39 631 991,27
261 TITRES DE PARTICIPATION	520 000,00	-519 500,00	205 525,00	206 025,00	200 205,00
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	520 000,00	-519 500,00	205 525,00	206 025,00	200 205,00
2745 AVANCES REMBOURSABLES	5 317 710,00	-1 237 314,00	0,00	4 080 396,00	3 042 502,88
2748 AUTRES PRETS	200 000,00	-80 000,00	0,00	120 000,00	82 803,92
27632 REGIONS	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00	579 634,00
27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 000 000,00	103 100,00	0,00	1 103 100,00	1 103 014,57
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 517 710,00	-634 214,00	0,00	5 883 496,00	4 807 955,37
458116 OPERATIONS SOUS MANDAT - BIB GERZAT EXTENSION	0,00	0,00	13 347,47	13 347,47	12 020,55
458116 OPE SOUS MANDAT EXTENSION BIB GERZAT DEP	0,00	0,00	13 347,47	13 347,47	12 020,55
458117 OPE SOUS MANDAT - REQUALIF ABORDS ND DU PORT	200 000,00	0,00	535 314,52	735 314,52	193 840,05
458117 OPE SOUS MANDAT REQUALIF ABORDS NOTRE DAME DEP	200 000,00	0,00	535 314,52	735 314,52	193 840,05
458119 OP SOUS MANDAT - AMENAG ABORDS SCENE NATIONALE DEP	0,00	570,00	3 603,17	4 173,17	2 452,80
458119 OP SOUS MANDAT - AMENAG ABORDS SCENE NATIONALE DEP	0,00	570,00	3 603,17	4 173,17	2 452,80
458122 OP SOUS MANDAT - AMENAGEMENT PL DES CARMES MFPM	1 450 000,00	-634 000,00	0,00	816 000,00	624 005,82
458122 OP SOUS MANDAT - AMENAGEMENT PL DES CARMES MFPM	1 450 000,00	-634 000,00	0,00	816 000,00	624 005,82
458123 OP SOUS MANDAT - AMENAG PLACE F MITTERRAND DEP	23 500,00	0,00	0,00	23 500,00	23 499,84
458123 OP SOUS MANDAT - AMENAG PLACE F MITTERRAND DEP	23 500,00	0,00	0,00	23 500,00	23 499,84
458124 OP SOUS MANDAT VCF AVENUE CHARRAS	80 000,00	-80 000,00	0,00	0,00	0,00
458124 OP SOUS MANDAT VCF AVENUE CHARRAS	80 000,00	-80 000,00	0,00	0,00	0,00
458125 OP SOUS MANDAT LEMPDES PARC RUE DE LA SOURCE	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
458125 OP SOUS MANDAT LEMPDES PARC RUE DE LA SOURCE	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	146 304 870,00	-10 578 315,12	27 668 542,28	163 395 097,16	119 915 353,91

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
13911 SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	146 500,00	88 700,00	0,00	235 200,00	158 880,00
13912 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. REGIONS	60 400,00	0,00	0,00	60 400,00	54 084,00
13913 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. DEPARTEMENTS	15 600,00	8 000,00	0,00	23 600,00	23 554,00
139141 SUBV TRANSF CPTÉ RESULT. COMMUNES DU GFP	93 200,00	3 100,00	0,00	96 300,00	96 277,00
13918 AUTRES SUB. TRANSF EQUIPEMENT	400,00	200,00	0,00	600,00	535,00
139362 AMENDES DE POLICE	54 600,00	9 000,00	0,00	63 600,00	53 561,00
13938 AUTRES	800,00	0,00	0,00	800,00	781,00
15112 PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE	0,00	334 343,00	0,00	334 343,00	334 342,75
192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	5 751,08	0,00	5 751,08	5 751,08
4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0,00	3 285 300,00	0,00	3 285 300,00	3 232 038,73
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	371 500,00	3 734 394,08	0,00	4 105 894,08	3 959 804,56
16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	31 500 000,00	-5 000 000,00	0,00	26 500 000,00	16 500 000,00
202 FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 351,18
2031 FRAIS D'ETUDES	400 000,00	321 194,00	0,00	721 194,00	351 647,90
204412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 129 160,00	0,00	0,00	1 129 160,00	1 129 145,21
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 384,00
2111 TERRAINS NUS	1 828 000,00	60 014,00	0,00	1 888 014,00	60 013,00
2112 TERRAINS DE VOIRIE	9 400,00	24 169,00	0,00	33 569,00	33 568,00
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	9 000 000,00	0,00	0,00	9 000 000,00	8 999 999,00
21538 AUTRES RESEAUX	0,00	33 400,00	0,00	33 400,00	33 236,04
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	0,00	600,00	0,00	600,00	540,00
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	0,00	11 800,00	0,00	11 800,00	11 673,89
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	200,00	0,00	200,00	108,00
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 296,00
2188 AUTRES	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	932,06
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0,00	9 310,00	0,00	9 310,00	9 208,30
2313 CONSTRUCTIONS	79 500,00	639 200,00	0,00	718 700,00	654 436,47
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	814 300,00	1 046 706,00	0,00	1 861 006,00	1 038 889,74
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	44 760 360,00	-2 843 107,00	0,00	41 917 253,00	28 832 428,79
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>45 131 860,00</i>	<i>891 287,08</i>	<i>0,00</i>	<i>46 023 147,08</i>	<i>32 792 233,35</i>
TOTAL DEPENSES	191 436 730,00	-9 687 028,04	27 668 542,28	209 418 244,24	152 707 587,26

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 192 720,00	-1 192 641,78	0,00	78,22	0,00
024 PRODUIT DES CESSIONS	1 192 720,00	-1 192 641,78	0,00	78,22	0,00
10222 F.C.T.V.A.	6 202 030,00	-1 500 000,00	3 211 618,00	7 913 648,00	6 494 772,51
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	3 100 000,00	1 000 000,00	0,00	4 100 000,00	4 472 772,46
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	19 499 907,63	0,00	19 499 907,63	19 499 907,63
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 302 030,00	18 999 907,63	3 211 618,00	31 513 555,63	30 467 452,60
1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 858 500,00	4 482 776,00	0,00	6 341 276,00	6 946 946,30
1312 REGIONS	636 000,00	-67 200,00	286 746,66	855 546,66	60 000,00
1313 DEPARTEMENTS	437 490,00	-148 500,00	67 500,00	356 490,00	315 991,00
13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 098 250,00	0,00	763 014,75	1 861 264,75	1 237 215,90
1318 AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	5 096,40
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 181 800,00	-706 400,00	147 878,90	623 278,90	785 693,46
1322 REGIONS	74 000,00	117 230,00	30 182,00	221 412,00	27 738,00
1323 DEPARTEMENTS	0,00	475 960,00	88 000,00	563 960,00	475 960,00
13241 COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 099 960,00	0,00	668 601,00	1 768 561,00	0,00
13246 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	0,00	2 993 530,00	0,00	2 993 530,00	2 993 527,00
13256 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	2 993 530,00	-2 993 530,00	0,00	0,00	0,00
13258 AUTRES GROUPEMENTS	0,00	0,00	28 649,59	28 649,59	28 649,59
13272 FEDER	0,00	64 885,00	0,00	64 885,00	64 884,00
1328 AUTRES	300 000,00	88 000,00	0,00	388 000,00	169 717,66
13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	325 700,00	-45 780,00	86 039,79	365 959,79	155 974,53
1345 AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLIC	1 960 000,00	-125 250,00	0,00	1 834 750,00	1 874 799,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	11 965 230,00	4 135 721,00	2 166 612,69	18 267 563,69	15 142 192,84
1641 EMPRUNTS EN EUROS	65 464 040,00	-14 434 798,59	0,00	51 029 241,41	37 500 000,00
16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	0,00	-10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
16449 OPERAT. AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE	31 500 000,00	-5 000 000,00	0,00	26 500 000,00	16 500 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	96 964 040,00	-29 434 798,59	10 000 000,00	77 529 241,41	54 000 000,00
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	21 278,70
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00	21 278,70
2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	484,67
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	403 680,00	0,00	0,00	403 680,00	20 318,28
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	403 680,00	0,00	0,00	403 680,00	20 802,95
2313 CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	26,00
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. INCORP.	0,00	111 070,00	0,00	111 070,00	111 066,00
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	0,00	549 980,00	0,00	549 980,00	549 978,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	661 050,00	0,00	661 050,00	661 070,00
261 TITRES DE PARTICIPATION	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2745 AVANCES REMBOURSABLES	703 190,00	886 744,58	500 000,00	2 089 934,58	1 864 502,88
2748 AUTRES PRETS	200 000,00	0,00	32 745,84	232 745,84	66 762,61
276358 AUTRES GROUPEMENTS	293 500,00	0,00	0,00	293 500,00	293 434,73
27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	255 400,00	0,00	255 400,00	255 424,43
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 196 690,00	1 142 144,58	532 745,84	2 871 580,42	2 480 124,65
458216 OPERATIONS SOUS MANDAT - BIB GERZAT EXTENSION	72 000,00	0,00	3 758,00	75 758,00	0,00
458216 OPE SOUS MANDAT EXTENSION BIB GERZAT REC	72 000,00	0,00	3 758,00	75 758,00	0,00
458217 OPE SOUS MANDAT - REQUALIF ABORDS ND DU PORT	200 000,00	0,00	506 548,00	706 548,00	200 751,49
458217 OPE SOUS MANDAT REQUALIF ABORDS NOTRE DAME REC	200 000,00	0,00	506 548,00	706 548,00	200 751,49

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
458219 OP SOUS MANDAT - AMENAG ABORDS SCENE NATIONALE REC	0,00	570,00	112 231,00	112 801,00	111 081,43
458219 OP SOUS MANDAT - AMENAG ABORDS SCENE NATIONALE REC	0,00	570,00	112 231,00	112 801,00	111 081,43
458221 OP SOUS MANDAT - AMENAG AV REPUBLIQUE - PERIGNAT R	0,00	0,00	15 878,00	15 878,00	0,00
458221 OP SOUS MANDAT - AMENAG AV REPUBLIQUE - PERIGNAT R	0,00	0,00	15 878,00	15 878,00	0,00
458222 OP SOUS MANDAT - AMENAGEMENT PL DES CARMES MFPM	1 450 000,00	-1 075 000,00	0,00	375 000,00	0,00
458222 OP SOUS MANDAT - AMENAGEMENT PL DES CARMES MFPM	1 450 000,00	-1 075 000,00	0,00	375 000,00	0,00
458224 OP SOUS MANDAT VCF AVENUE CHARRAS	80 000,00	-80 000,00	0,00	0,00	0,00
458224 OP SOUS MANDAT VCF AVENUE CHARRAS	80 000,00	-80 000,00	0,00	0,00	0,00
458225 OP SOUS MANDAT LEMPDES PARC RUE DE LA SOURCE	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
458225 OP SOUS MANDAT LEMPDES PARC RUE DE LA SOURCE	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	122 996 390,00	-6 833 047,16	16 549 391,53	132 712 734,37	103 104 754,66
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	11 523 640,00	8 801 738,01	0,00	20 325 378,01	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 523 640,00	8 801 738,01	0,00	20 325 378,01	0,00
15112 PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE)	170 940,00	-107 734,00	0,00	63 206,00	0,00
15182 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
192 PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	77 162,10	0,00	77 162,10	77 162,10
2111 TERRAINS NUS	0,00	1 011 210,76	0,00	1 011 210,76	1 011 210,76
2802 FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	193 200,00	0,00	0,00	193 200,00	179 478,00
28031 FRAIS D'ETUDES	112 500,00	248 000,00	0,00	360 500,00	359 754,00
28033 FRAIS D'INSERTION	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	4 500,00
2804111 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	141 800,00	0,00	0,00	141 800,00	123 475,00
2804112 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2804113 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	25 300,00	0,00	0,00	25 300,00	25 233,00
2804122 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	4 200,00	4 100,00	0,00	8 300,00	8 265,00
2804131 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	89 400,00	3 800,00	0,00	93 200,00	93 105,20
2804132 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	400 400,00	0,00	0,00	400 400,00	400 369,00
28041411 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	12 600,00	0,00	0,00	12 600,00	9 803,48
28041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	176 300,00	101 000,00	0,00	277 300,00	276 758,00
28041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00
280415342 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	2 788,00
28041581 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	33 500,00	0,00	0,00	33 500,00	31 130,00
28041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	764 400,00	15 000,00	0,00	779 400,00	779 385,00
2804181 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	202 600,00	0,00	0,00	202 600,00	160 721,00
2804182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 060 500,00	0,00	0,00	3 060 500,00	3 030 776,00
2804183 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	22 100,00	0,00	0,00	22 100,00	22 052,00
280421 BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	64 500,00	16 000,00	0,00	80 500,00	80 327,70
280422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 429 500,00	77 000,00	0,00	1 506 500,00	1 506 253,00
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	435 500,00	61 500,00	0,00	497 000,00	496 896,80
28088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 200,00	0,00	0,00	73 200,00	69 839,03
28121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	23 800,00	0,00	0,00	23 800,00	20 482,00
281311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	33 400,00	0,00	0,00	33 400,00	26 579,00
281314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	397 600,00	-164 500,00	0,00	233 100,00	183 662,00
281318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	23 600,00	0,00	0,00	23 600,00	22 588,00
281351 BATIMENTS PUBLICS	17 000,00	30 000,00	0,00	47 000,00	46 566,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	204 600,00	13 000,00	0,00	217 600,00	217 454,00
28152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	32 600,00	0,00	0,00	32 600,00	32 568,00
281538 AUTRES RESEAUX	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00
281568 AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE CI	9 800,00	0,00	0,00	9 800,00	8 704,00
2815731 MATERIEL ROULANT	608 900,00	81 000,00	0,00	689 900,00	689 452,96
2815738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	98 700,00	3 200,00	0,00	101 900,00	101 876,22
28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	550 100,00	6 800,00	0,00	556 900,00	556 814,56
281735 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CO	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 081,00
281738 AUTRES CONSTRUCTIONS	600,00	0,00	0,00	600,00	0,00
2817848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00	4 340,00
28181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	195 100,00	25 300,00	0,00	220 400,00	220 391,22
281828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	117 700,00	10 700,00	0,00	128 400,00	128 342,76
281838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	893 200,00	174 000,00	0,00	1 067 200,00	1 066 559,83
281848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	338 800,00	0,00	0,00	338 800,00	300 267,93
28185 MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00	6 950,00
28188 AUTRES	582 200,00	-45 200,00	0,00	537 000,00	536 386,98
4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0,00	657 100,00	0,00	657 100,00	646 407,75
4817 INDEMNITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	103 800,00	0,00	0,00	103 800,00	103 783,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 156 340,00	2 306 538,86	0,00	14 462 878,86	14 170 539,28
13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP	9 000 000,00	0,00	0,00	9 000 000,00	8 999 999,00
13241 COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	68 013,00	0,00	68 013,00	84 182,00
1328 AUTRES	9 400,00	16 170,00	0,00	25 570,00	9 399,00
1641 EMPRUNTS EN EUROS	31 500 000,00	-5 000 000,00	0,00	26 500 000,00	16 500 000,00
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	1 347 510,00	0,00	1 347 510,00	1 346 278,82
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	61 200,00	0,00	61 200,00	59 148,55
2111 TERRAINS NUS	139 930,00	0,00	0,00	139 930,00	139 923,54
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	989 230,00	0,00	0,00	989 230,00	989 221,67
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. INCORP.	540 000,00	181 194,00	0,00	721 194,00	351 647,90
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	753 800,00	482 806,00	0,00	1 236 606,00	352 628,31
27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 828 000,00	0,00	0,00	1 828 000,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	44 760 360,00	-2 843 107,00	0,00	41 917 253,00	28 832 428,79
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	68 440 340,00	8 265 169,87	0,00	76 705 509,87	43 002 968,07
TOTAL RECETTES	191 436 730,00	1 432 122,71	16 549 391,53	209 418 244,24	146 107 722,73

24/24

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	-6 599 864,53
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-8 380 756,88
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-14 980 621,41

**COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'EAU
 POTABLE**

Créé le 1^{er} janvier 2017, ce budget annexe est dédié à l'exercice par la Métropole de la compétence eau potable transférée par les communes au 1^{er} janvier 2017. Il intègre également l'activité exercée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Beaumont/Ceyrat/Saint-Genès-Champanelle, qui a été dissout le 31 décembre 2016 (à la date du transfert de la compétence).

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Régie autonome eau potable, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe Régie autonome eau potable se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	11 944 867,18 €	23 116 370,73 €	35 061 237,91 €
	Réalisations	8 037 476,32 €	21 367 648,13 €	29 405 124,45 €
Dépenses	Prévisions	11 944 867,18 €	23 116 370,73 €	35 061 237,91 €
	Réalisations	9 606 318,84 €	18 924 693,44 €	28 531 012,28 €
Résultat de l'exercice		-1 568 842,52 €	2 442 954,69 €	874 112,17 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 874 112,17 € (+ 2 442 954,69 € en fonctionnement et - 1 568 842,52 € en investissement). Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 3 249 934,30 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	1 429 431,40 €		-1 568 842,52 €	-139 411,12 €
Fonctionnement	946 390,73 €	- €	2 442 954,69 €	3 389 345,42 €
Total	2 375 822,13 €	0,00 €	874 112,17 €	3 249 934,30 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 23 116 370,73 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 21 367 648,13 € en recettes, et à hauteur de 18 924 693,44 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 2 442 954,69 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2019, soit un excédent de 946 390,73 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 3 389 345,42 €.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 21 367 648,13 €, dont 21 080 346,11 € de recettes réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 287 302,02 € de recettes d'ordre. Elles se composent principalement des produits des services (chapitre 70) pour un montant de 20 989 140,02 € (en hausse de 265 103,06 € par rapport à l'exercice 2019) avec :

- les ventes d'eau (redevance eau en €/m³ facturée aux abonnés) pour 12 941 357,67 € et les locations de compteurs (abonnement eau de la facture d'eau des abonnés) pour 1 313 074,92 € (soit au total une diminution de 27 244,12 € ou - 0,19 %),
- les redevances prélevées sur l'abonné et reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui sont en hausse par rapport à 2019 (+ 130 367,87 €) ; il s'agit de la redevance pour pollution d'origine domestique pour 2 263 498,54 €, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour 1 430 403,11 € et de la contre-valeur de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour 518 762,52 €,
- la refacturation des frais de construction de branchements aux particuliers ou entreprises pour 528 995,50 €, en hausse de 26 156,32 € par rapport à 2019 soit + 5,20 % (refacturation à l'euro l'euro aux abonnés),
- les prestations de services autres pour 91 570,38 € avec notamment les analyses réalisées par le laboratoire accrédité COFRAC pour le compte de collectivités, particuliers ou entreprises,
- 1 845 836,38 € de mise à disposition de personnel correspondant au remboursement par le Budget annexe Régie autonome assainissement d'une partie du salaire des agents payés intégralement par le Budget eau potable mais à temps partagé entre les deux activités, 55 641 € de mutualisation descendante facturée à la Ville de Clermont-Ferrand relative à la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines, au laboratoire d'analyses au titre du prévisionnel 2020 et de la régularisation 2019.

Des produits de gestion courante (34 125,68 €), produits exceptionnels (812,39 €) et des remboursements de cotisations CNRACL et d'indemnités journalières (56 268 ,02 €) sont venus compléter les recettes réelles 2020.

Enfin, les recettes d'ordre s'élèvent à 287 302,02 € et correspondent à l'amortissement des subventions reçues.

Ces recettes ont permis de financer des dépenses de fonctionnement 2020 d'un montant total de 18 924 693,44 €, dont 15 121 381,70 € de dépenses réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 3 803 311,74 € de recettes d'ordre.

Pour l'essentiel, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui s'élèvent à 6 277 707,92 € (en hausse de 787 809,12 € par rapport à 2019, soit + 14,35 %, pour la majeure partie sur le poste des achats d'eau) et recouvrent les branchements neufs (0,52 M€ refacturés à l'euro l'euro aux abonnés), les achats d'eau (0,8 M€), les fluides (0,95 M€), l'entretien et la maintenance des réseaux et biens du service (2,18 M€), l'acquisition de matériels et fournitures divers nécessaires au fonctionnement du service (0,62 M€), la redevance due à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre des prélèvements sur la ressource en eau (0,54 M€), les frais de gestion nécessaires au fonctionnement du service (0,40 M€), les remboursements des frais correspondant aux charges de structure facturées par le budget principal (0,07 M€), des frais de mutualisation ascendante patrimoine bâti, garage et documentation (0,06 M€) et des taxes foncières sur les bâtiments d'exploitation de la Direction du Cycle de l'Eau (0,13 M€),
- les charges de personnel (chapitre 012) pour 5 742 921,97 €, avec :
 - > 336 692 € de remboursement de charges de structure au Budget principal (+ 39 690 € par rapport à l'exercice 2019),
 - > 119 407,50 € de mutualisation ascendante patrimoine bâti, garage et documentation (en recul de 106 246 € par rapport à 2019). L'évolution provient de la comptabilisation en 2019 de régularisations au titre des exercices 2017 et 2018 mais également de remboursements sur le prévisionnel 2019,
 - > 5 286 822,47 € de dépenses de personnel dont :
 - 1 845 836,38 € refacturés au Budget annexe régie autonome assainissement au titre des agents à temps partagé entre les deux activités,
 - 3 440 986,09€ de masse salariale « nette » supportée par le Budget annexe eau potable (coût des agents affectés à l'activité Eau potable) en progression de 119 970,33 € par rapport à 2019. Cette évolution intègre le GVT et l'arrivée d'agents en cours d'année 2020 sur des postes non pourvus,
- le reversement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la redevance pour pollution d'origine domestique perçue sur les abonnés pour 1 779 532 € et, depuis 2019, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour 541 720 € (chapitre 014). Ces reversements présentent une forte baisse par rapport à 2019 en raison de rattachements trop élevés enregistrés en 2019,

- les charges de gestion courante (chapitre 65) qui s'élèvent à 50 355,12 €, dont 25 000 € de contribution versée à l'association H2O pour des animations scolaires sur la Métropole, l'organisation des Cours d'eau d'H2O et une mission au Burkina Faso, 5 000 € de subvention au Secours Populaire pour un projet d'adduction d'eau potable à Madagascar, 5 743,32 € de créances admises en non valeur ou éteintes, et 14 533,85 € de redevance logiciel,
- les frais financiers (chapitre 66) pour 606 246,76 €, dont 603 268,37 € d'intérêt de la dette, globalement en baisse de 15 330,76 € par rapport à l'exercice précédent et 2 978,39 € d'intérêt sur ligne de trésorerie,
- les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 122 897,93 €, correspondant à la prise en charge des correctifs de factures et annulations des titres émis par les communes avant le transfert effectif de la compétence, puis par la Métropole.

Les dépenses d'ordre s'élèvent quant à elles à 3 803 311,74 €. Elles correspondent aux dotations aux amortissements des biens.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 11 944 867,18 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 8 037 476,32 € en recettes, et à hauteur de 9 606 318,84 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 déficitaire de 1 568 842,52 €.

Après reprise de l'excédent de clôture 2019 de 1 429 431,40 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 déficitaire de 139 411,12 €.

Les recettes d'investissement 2020 sont constituées principalement par :

- l'emprunt encaissé sur l'exercice pour 3 000 000 €,
- des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département pour 710 636,58 € concernant diverses opérations (acquisition de débitmètres et pré-localisateurs, schéma directeur d'alimentation en eau potable, travaux d'alimentation et d'enfouissement, étude du réseau),
- des recettes d'ordre pour 4 321 974,74 €, correspondant à l'amortissement des biens (3 803 311,74 €) et à des intégrations d'études et frais d'annonces et insertions et à des résorptions d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (518 663 €).

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent quant à elles à 9 606 318,84 €. Elles concernent pour l'essentiel :

- le remboursement du capital de la dette pour 2 676 580,11 €, dont 180 166,32 € au titre d'avances remboursables de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- les dépenses d'équipement pour 6 121 963,71 € ; ces dépenses correspondent notamment à :
 - > des travaux sur les réseaux en accompagnement des travaux de voirie ou sur des opérations d'urgence pour renouveler le réseau pour 4,89 M€, dont 2,28 M€ à Clermont-Ferrand (boulevard Kennedy, avenue Ernest Cristal , etc), 0,70 M€ à Cournon (avenue de la Margeride, allée du Vivarais, avenue du Midi, Sarliève sud, etc), 0,54 M€ à Ceyrat (collecteur sud Bois Séjour, etc), 0,17 M€ à Saint-Genès-Champanelle (forage de Tourtour, etc), 0,08 M€ à Orcines, 0,08 M€ à Chamalières, ainsi que 0,42 M€ consacrés aux travaux résultant de l'élargissement de l'autoroute A75 et au pont A75 avenue Ernest Cristal, etc
 - > des travaux d'infogérance, de télégestion et d'instrumentation des réseaux (0,17 M€)
 - > des études et travaux pour l'usine élévatoire (0,58 M€, avec par exemple la réfection de l'étanchéité de réservoirs et le remplacement de la canalisation B2)
 - > des travaux divers tels que la pose d'un groupe froid, de ventilo-convecteurs, des travaux de chauffage ou la rénovation de bureaux sur le site Berthelot (0,11 M€)
 - > des études diverses (0,07 M€, principalement en lien avec l'évolution de la sécurisation du système de virtualisation OSIRIS et l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable)
 - > des acquisitions d'équipements spécialisés d'exploitation pour 0,19 M€ ainsi que d'autres matériels et logiciels (véhicules, matériel informatique, mobiliers, etc) pour 0,1 M€
- des dépenses d'ordre pour 805 965,02 €, correspondant à l'amortissement des subventions reçues (287 302,02 €) et à des intégrations d'études et frais d'annonces et insertions et à des résorptions d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (518 663 €).

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe Régie autonome de l'eau potable s'achève par un excédent global de 3 249 934,30 € (+ 3 389 345,42 € en fonctionnement et - 139 411,12 € en investissement).

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe Régie autonome de l'eau potable s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 924 693,44 €
Recettes	21 367 648,13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 442 954,69 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	946 390,73 €
Résultat de clôture 2020	3 389 345,42 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 606 318,84 €
Recettes	8 037 476,32 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-1 568 842,52 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	1 429 431,40 €
Solde d'exécution	-139 411,12 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	-139 411,12 €
Besoin de financement global à couvrir	139 411,12 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	139 411,12 €
Dotations complémentaires au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	139 411,12 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	3 249 934,30 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses)	139 411,12 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe Régie autonome de l'Eau potable et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter ce résultat d'un montant de 3 389 345,42 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 139 411,12 €,
 - en section de fonctionnement au compte 002 pour le solde, soit 3 249 934,30 €.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60226 VETEMENTS DE TRAVAIL	31 000,00	-10 000,00	0,00	21 000,00	10 306,56
60228 AUTRES FOURNITURES CONSOMMABLES	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	381,48
604 ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	550 000,00	1 200,00	0,00	551 200,00	518 963,33
605 ACHATS D'EAU	1 000 000,00	-203 300,00	0,00	796 700,00	796 649,66
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	924 410,00	33 745,00	0,00	958 155,00	945 147,35
6062 PRODUITS DE TRAITEMENT	135 000,00	27 000,00	0,00	162 000,00	139 743,65
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	69 500,00	34 320,00	0,00	103 820,00	94 724,30
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 500,00	500,00	0,00	6 000,00	5 285,76
6066 CARBURANTS	26 000,00	-1 000,00	0,00	25 000,00	24 847,52
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	480 000,00	-105 000,00	0,00	375 000,00	358 081,32
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	6 000,00	30 000,00	0,00	36 000,00	30 290,00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	13 000,00	6 700,00	0,00	19 700,00	10 613,37
6135 LOCATIONS MOBILIERES	79 200,00	12 446,00	0,00	91 646,00	49 713,29
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	8 000,00	-2 673,00	0,00	5 327,00	2 963,28
61521 BATIMENTS PUBLICS	171 070,00	-57 964,00	0,00	113 106,00	104 043,54
61523 RESEAUX	1 910 000,00	-18 580,00	0,00	1 891 420,00	1 845 085,85
61528 AUTRES	65 000,00	-11 000,00	0,00	54 000,00	31 494,67
61551 MATERIEL ROULANT	7 000,00	2 180,00	0,00	9 180,00	8 123,89
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	43 000,00	-10 800,00	0,00	32 200,00	16 664,24
6156 MAINTENANCE	236 530,00	-9 937,00	0,00	226 593,00	174 911,20
6161 MULTIRISQUES	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	5 946,97
6168 AUTRES	51 000,00	1 033,00	0,00	52 033,00	51 383,38
617 ETUDES ET RECHERCHES	20 000,00	-2 200,00	0,00	17 800,00	3 068,50
618 DIVERS	196 000,00	-62 200,00	0,00	133 800,00	87 731,38
6226 HONORAIRES	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	220,56
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00	-220,00	0,00	780,00	0,00
6228 DIVERS	0,00	200,00	0,00	200,00	198,38
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	500,00	0,00	2 500,00	1 512,66
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	13 630,00	-6 000,00	0,00	7 630,00	7 115,36
6237 PUBLICATIONS	30 000,00	-4 000,00	0,00	26 000,00	0,00
6238 DIVERS	18 640,00	8 980,00	0,00	27 620,00	27 108,07
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 300,00	185,00	0,00	5 485,00	1 908,57
6255 FRAIS DE DEMENAGEMENT	0,00	1 315,00	0,00	1 315,00	0,00
6256 MISSIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6257 RECEPTIONS	1 000,00	-1 000,00	0,00	0,00	30,84
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 500,00	-5 070,00	0,00	15 430,00	5 498,75
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	60 000,00	2 907,00	0,00	62 907,00	45 224,95
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	14 500,00	0,00	0,00	14 500,00	8 471,78
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	15 200,00	9 000,00	0,00	24 200,00	21 010,89
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	11 570,00	-6 250,00	0,00	5 320,00	1 045,68
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	22 730,00	1 669,00	0,00	24 399,00	23 707,33
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	248 150,00	35 570,00	0,00	283 720,00	271 593,50
63512 TAXES FONCIERES	140,00	0,00	0,00	140,00	101,00
6371 REDEV. VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU PRELEVEMENT EAU	500 000,00	45 000,00	0,00	545 000,00	542 436,35
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	1 500,00	2 860,00	0,00	4 360,00	4 358,76
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 007 270,00	-259 884,00	0,00	6 747 386,00	6 277 707,92
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	423 700,00	38 205,00	0,00	461 905,00	456 099,50
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
6331 Versement mobilité	46 600,00	0,00	0,00	46 600,00	58 297,00
6336 COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	39 360,00	0,00	0,00	39 360,00	34 341,60
6411 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	2 949 260,00	-73 700,00	0,00	2 875 560,00	2 823 106,96
6413 PRIMES ET GRATIFICATIONS	841 220,00	0,00	0,00	841 220,00	836 609,96
6414 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	33 600,00	0,00	0,00	33 600,00	26 946,47
6415 SUPPLEMENT FAMILIAL	36 720,00	0,00	0,00	36 720,00	45 695,91
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	542 800,00	0,00	0,00	542 800,00	506 005,92
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	756 600,00	0,00	0,00	756 600,00	739 371,26
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	17 710,00	0,00	0,00	17 710,00	28 563,00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	9 310,00	0,00	0,00	9 310,00	8 809,59
6475 MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	210,40
6478 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	201 250,00	0,00	0,00	201 250,00	178 864,40
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 904 130,00	-35 495,00	0,00	5 868 635,00	5 742 921,97
701249 REVERS.AGENCE EAU REDEVANCE PR POLLUTION ORIGINE D	2 300 000,00	0,00	0,00	2 300 000,00	1 779 532,00
706129 REVERS.AGENCE EAU REDEV.PR MODERNISATION RESEAUX C	1 200 000,00	700 000,00	0,00	1 900 000,00	541 720,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 500 000,00	700 000,00	0,00	4 200 000,00	2 321 252,00
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	15 000,00	1 857,00	0,00	16 857,00	14 533,85
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	9 230,00	-5 000,00	0,00	4 230,00	2 075,75
6542 CREANCES ETEINTES	2 000,00	3 000,00	0,00	5 000,00	3 667,57
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	26 500,00	5 142,35	0,00	31 642,35	30 077,95
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 730,00	4 999,35	0,00	57 729,35	50 355,12
66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	655 000,00	-35 000,00	0,00	620 000,00	605 151,68
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	-1 883,31
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	2 978,39
66 CHARGES FINANCIERES	666 000,00	-35 000,00	0,00	631 000,00	606 246,76
6712 PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	150 000,00	2 400,00	0,00	152 400,00	80 773,61
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	42 124,32
67 CHARGES SPECIFIQUES	280 500,00	2 400,00	0,00	282 900,00	122 897,93

5/7

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6817 DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	9 230,00	0,00	0,00	9 230,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	9 230,00	0,00	0,00	9 230,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	17 419 860,00	377 020,35	0,00	17 796 880,35	15 121 381,70
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 149 450,00	357 500,38	0,00	1 506 950,38	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 149 450,00	357 500,38	0,00	1 506 950,38	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	3 721 540,00	91 000,00	0,00	3 812 540,00	3 803 311,74
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 721 540,00	91 000,00	0,00	3 812 540,00	3 803 311,74
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 870 990,00	448 500,38	0,00	5 319 490,38	3 803 311,74
TOTAL DEPENSES	22 290 850,00	825 520,73	0,00	23 116 370,73	18 924 693,44

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	946 390,73	0,00	946 390,73	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	946 390,73	0,00	946 390,73	
64198 AUTRES REMBOURSEMENTS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	56 268,02
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	56 268,02
70111 VENTES D'EAU AUX ABONNES	13 500 000,00	-290 000,00	0,00	13 210 000,00	12 677 770,67
70118 AUTRES VENTES D'EAU	200 000,00	63 600,00	0,00	263 600,00	263 587,00
70123 CONTRE-VALEUR REDEVANCE PRELEVEMENT	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	518 762,52
701241 REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	2 300 000,00	0,00	0,00	2 300 000,00	2 263 498,54
704 TRAVAUX	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	528 995,50
706121 REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLEC	1 900 000,00	0,00	0,00	1 900 000,00	1 430 403,11
7064 LOCATIONS DE COMPTEURS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 313 074,92
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00	91 570,38
7084 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	1 835 950,00	43 535,00	0,00	1 879 485,00	1 873 630,22
7087 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	19 740,00	14 195,00	0,00	33 935,00	27 847,16
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	22 013 690,00	-168 670,00	0,00	21 845 020,00	20 989 140,02
757 REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	33 819,18
7588 AUTRES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	306,50
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	34 125,68
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	0,00	800,00	0,00	800,00	812,39
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00	800,00	0,00	800,00	812,39
7817 REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	9 230,00	0,00	0,00	9 230,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 230,00	0,00	0,00	9 230,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	22 043 920,00	778 520,73	0,00	22 822 440,73	21 080 346,11
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	246 930,00	47 000,00	0,00	293 930,00	287 302,02
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	246 930,00	47 000,00	0,00	293 930,00	287 302,02
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	246 930,00	47 000,00	0,00	293 930,00	287 302,02
TOTAL RECETTES	22 290 850,00	825 520,73	0,00	23 116 370,73	21 367 648,13

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	2 442 954,69
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	946 390,73
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	3 389 345,42

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
1068 AUTRES RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 EMPRUNTS EN EURO	2 555 000,00	-55 000,00	0,00	2 500 000,00	2 496 413,79
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	1 810,00
1678 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTIC.	156 900,00	0,00	0,00	156 900,00	156 860,69
1681 AUTRES EMPRUNTS	23 350,00	0,00	0,00	23 350,00	23 305,63
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 740 250,00	-55 000,00	0,00	2 685 250,00	2 678 390,11
2031 FRAIS D'ETUDES	523 000,00	-8 450,00	286 362,41	800 912,41	145 078,91
2033 FRAIS D'INSERTION	5 000,00	450,00	0,00	5 450,00	4 572,37
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	43 500,00	0,00	4 334,00	47 834,00	22 248,02
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	571 500,00	-8 000,00	290 696,41	854 196,41	171 899,30
2151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	100 000,00	4 400,00	3 887,01	108 287,01	45 832,10
2154 MATERIEL INDUSTRIEL	175 000,00	-4 400,00	10 974,38	181 574,38	143 862,25
2181 INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	175 000,00	-168 000,00	0,00	7 000,00	6 322,63
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	3 000,00	0,00	19 769,09	22 769,09	0,00
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	55 000,00	-35 000,00	583,00	20 583,00	20 247,12
2184 MOBILIER	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	1 727,13
2188 AUTRES	80 000,00	-10 000,00	3 850,80	73 850,80	54 634,59
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	596 000,00	-213 000,00	39 064,28	422 064,28	272 625,82
2313 CONSTRUCTIONS	335 000,00	-250 000,00	60 438,61	145 438,61	117 341,09
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 540 000,00	0,00	1 385 297,88	6 925 297,88	5 560 097,50
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 875 000,00	-250 000,00	1 445 736,49	7 070 736,49	5 677 438,59
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	9 782 750,00	-526 000,00	1 775 497,18	11 032 247,18	8 800 353,82
139111 AGENCE DE L'EAU	211 350,00	8 400,00	0,00	219 750,00	215 974,80
139118 AUTRES	0,00	12 900,00	0,00	12 900,00	12 814,00
13912 REGIONS	960,00	0,00	0,00	960,00	959,00
13913 DEPARTEMENTS	5 960,00	25 700,00	0,00	31 660,00	31 608,00
13916 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00	1 047,00
13918 AUTRES	27 610,00	0,00	0,00	27 610,00	24 899,22
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	246 930,00	47 000,00	0,00	293 930,00	287 302,02
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	0,00	70 070,00	0,00	70 070,00	70 067,50
2313 CONSTRUCTIONS	0,00	204 830,00	0,00	204 830,00	191 908,04
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	118 000,00	225 790,00	0,00	343 790,00	256 687,46
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	118 000,00	500 690,00	0,00	618 690,00	518 663,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	364 930,00	547 690,00	0,00	912 620,00	805 965,02
TOTAL DEPENSES	10 147 680,00	21 690,00	1 775 497,18	11 944 867,18	9 606 318,84

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	1 429 431,40	0,00	1 429 431,40	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	1 429 431,40	0,00	1 429 431,40	
1068 AUTRES RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13111 AGENCE DE L'EAU	120 000,00	0,00	504 890,40	624 890,40	664 649,08
1313 DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	45 987,50
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	120 000,00	0,00	504 890,40	624 890,40	710 636,58
1641 EMPRUNTS EN EURO	5 033 690,00	-1 086 325,00	0,00	3 947 365,00	3 000 000,00
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 865,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 038 690,00	-1 086 325,00	0,00	3 952 365,00	3 004 865,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	5 158 690,00	343 106,40	504 890,40	6 006 686,80	3 715 501,58
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 149 450,00	357 500,38	0,00	1 506 950,38	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 149 450,00	357 500,38	0,00	1 506 950,38	0,00
2801 FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	100,00	0,00	100,00	73,24
28031 FRAIS D'ETUDES	12 250,00	1 410,00	0,00	13 660,00	13 650,64
2805 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	6 010,00	18 000,00	0,00	24 010,00	23 974,00
28121 TERRAINS NUS	350,00	0,00	0,00	350,00	347,00
28125 TERRAINS BATIS	0,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 026,50
28128 AUTRES TERRAINS	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
281311 BATIMENTS D'EXPLOITATION	380 830,00	20 100,00	0,00	400 930,00	400 835,55
281315 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	33 520,00	0,00	0,00	33 520,00	33 511,00
281351 BATIMENTS D'EXPLOITATION	34 660,00	48 100,00	0,00	82 760,00	82 702,63
281355 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 030,00	700,00	0,00	2 730,00	2 673,00
28151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	18 950,00	0,00	0,00	18 950,00	16 920,62
281531 RESEAUX D'ADUCTION D'EAU	2 635 830,00	-24 540,00	0,00	2 611 290,00	2 608 288,30
28154 MATERIEL INDUSTRIEL	104 950,00	5 200,00	0,00	110 150,00	110 098,43
28155 OUTILLAGE INDUSTRIEL	0,00	50,00	0,00	50,00	32,85
281561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	98 540,00	13 900,00	0,00	112 440,00	112 348,14
28157 AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.	217 800,00	0,00	0,00	217 800,00	217 787,00
281782 MATERIEL DE TRANSPORT	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00	1 437,00
28181 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	21 100,00	0,00	0,00	21 100,00	20 282,99
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	23 250,00	4 200,00	0,00	27 450,00	27 393,48
28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	38 430,00	0,00	0,00	38 430,00	35 812,45
28184 MOBILIER	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	3 396,24
28188 AUTRES	45 000,00	2 730,00	0,00	47 730,00	47 720,68
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 721 540,00	91 000,00	0,00	3 812 540,00	3 803 311,74
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	490 550,00	0,00	490 550,00	490 529,10
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	10 140,00	0,00	10 140,00	10 133,90
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	118 000,00	0,00	0,00	118 000,00	18 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	118 000,00	500 690,00	0,00	618 690,00	518 663,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 988 990,00	949 190,38	0,00	5 938 180,38	4 321 974,74
TOTAL RECETTES	10 147 680,00	1 292 296,78	504 890,40	11 944 867,18	8 037 476,32

7/7

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	-1 568 842,52
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	1 429 431,40
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-139 411,12

**COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE
 L'ASSAINISSEMENT**

Ce budget annexe retrace la compétence assainissement transférée par les communes au 1^{er} janvier 2017, la gestion des équipements déclarés de compétence métropolitaine et l'exploitation de la station d'épuration des 3 rivières. A compter du 1^{er} janvier 2018, il intègre également l'activité « assainissement » exercée antérieurement par le SIVOM de la Vallée du Bédât depuis sa dissolution le 31 décembre 2017.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Régie autonome assainissement, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe Régie autonome assainissement se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	40 816 588,63 €	24 377 676,33 €	65 194 264,96 €
	Réalisations	31 729 671,46 €	21 884 673,86 €	53 614 345,32 €
Dépenses	Prévisions	40 816 588,63 €	24 377 676,33 €	65 194 264,96 €
	Réalisations	29 838 710,52 €	19 972 501,58 €	49 811 212,10 €
Résultat de l'exercice		1 890 960,94 €	1 912 172,28 €	3 803 133,22 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 3 803 133,22 € (+ 1 912 172,28 € en fonctionnement et + 1 890 960,94 € en investissement).

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 4 059 027,81 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-1 653 858,74 €		1 890 960,94 €	237 102,20 €
Fonctionnement	7 253 401,26 €	5 343 647,93 €	1 912 172,28 €	3 821 925,61 €
Total	5 599 542,52 €	5 343 647,93 €	3 803 133,22 €	4 059 027,81 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 24 377 676,33 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 21 884 673,86 € en recettes, et à hauteur de 19 972 501,58 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 1 912 172,28 € qui, cumulé avec l'excédent de clôture de l'exercice 2019 de 7 253 401,26 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 5 343 647,93 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 3 821 925,61 €.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 21 884 673,86 €, dont 20 991 785,70 € de recettes réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 892 888,16 € de recettes d'ordre. Elles régressent globalement de 1 069 103,39 € par rapport à 2019 (soit - 4,66 %).

Ces recettes se composent principalement des produits des services (chapitre 70) pour un montant de 20 554 341,94 € avec :

- 17 057 483,46 € de redevance d'assainissement collectif (en baisse de 450 988,56 € par rapport à l'exercice 2019),
- 748 477,37 € de refacturation des frais de construction de branchements (en hausse de 197 633,41 € par rapport à 2019),
- aucune participation pour le financement de l'assainissement collectif n'a été perçue en 2020, le rattrapage sera effectué en 2021,
- 2 195 686 € de contribution eaux pluviales versée par le budget principal,
- 124 371,91 € de prestations de services autres, avec la redevance transport et traitement des eaux usées de la commune de SAYAT pour 95 027,91 € ainsi que les vérifications de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif pour 29 344 €,
- 421 437,01 € de produits d'activités annexes, correspondant principalement à la facturation du traitement des produits de déversement, curage et vidange à la station d'épuration,
- 3 583,19 € de redevance pour contrôle de l'assainissement non collectif sur la commune de Pérignat-lès-Sarliève (contrôle des 10 ans),
- 3 303,00 € de régularisation du trop versé au titre des mutualisations ascendantes patrimoine et garage facturées en 2019.

Il est rappelé que, comme l'impose désormais la réglementation, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a été intégralement transférée sur le Budget annexe Régie autonome de l'eau potable à compter de l'exercice 2019.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 9 473,39 € et correspondent essentiellement à des redevances pour frais de gestion et de contrôle versées par la SAUR et la SAFER.

Les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à 421 765,99 €, avec principalement l'annuité du fonds de soutien accordé à la Métropole dans le cadre de la renégociation de ses emprunts structurés.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent quant à eux à 3 388,91 €.

L'amortissement des subventions d'équipement reçues constitue l'unique opération d'ordre en recette pour un montant de 892 888,16 €.

Ces recettes ont permis de financer des dépenses de fonctionnement 2020 d'un montant de 19 972 501,58 €, dont 12 389 005,92 € de dépenses réelles ayant donné lieu à des mouvements de trésorerie et 7 583 495,66 € de dépenses d'ordre. Elles diminuent globalement de 1 225 415,71 € par rapport à 2019 (soit - 5,78 %).

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges à caractère général (chapitre 011) qui s'élèvent à 6 162 539,11 €, soit une diminution de 87 829,70 € par rapport à 2019, et recouvrent :
 - > les dépenses de traitement des eaux usées (fonctionnement de la station d'épuration) pour 3 394 368,07 € (en progression de 0,44 M€ par rapport à 2019), comprenant le coût de transport et traitement externalisé des boues produites par la station en valorisation agricole pour 1,29 M€ (soit + 0,04 M€ par rapport à 2019), les dépenses énergétiques à hauteur de 0,99 M€ (soit + 0,15 M€ par rapport à 2019) ainsi que les frais divers d'exploitation de la station (actualisation du coût des réactifs nécessaires au fonctionnement de la station, frais d'analyses, curage et prestation dégrilleur, gestion des déchets hors boues, entretien des espaces verts, nettoyage des vêtements, prestations d'entretien des locaux, frais de télécommunication, taxes foncières, etc) pour 1,12 M€ (soit + 0,25 M€ par rapport à 2019),

> les dépenses relatives à la collecte et au transport des eaux usées pour 2,77 M€ (en recul de 0,53 M€ par rapport à 2019) avec principalement 1,43 M€ de travaux de branchements neufs et de prestations de curage et inspection des réseaux (soit - 0,07 M€ par rapport à 2019), 0,78 M€ de travaux d'entretien et maintenance des réseaux (stable par rapport à 2019), 0,09 M€ de fluides (soit - 0,05 M€ par rapport à 2019), 0,09 M€ de remboursements de frais correspondant au remboursement de frais de structure au budget principal et de mutualisation ascendante patrimoine bâti et garage (soit - 0,32 M€ par rapport à 2019 qui intégrait des régularisations de mutualisation ascendante relatives à 2017 et 2018), et 0,39 M€ de frais divers (soit - 0,08 M€ par rapport à 2019),

- les charges de personnel (chapitre 012) d'un montant de 3 527 365,30 €, en progression de 53 769,83 €, se répartissant comme suit :

- > 1 829 254,22 € reversés au Budget annexe Régie autonome eau potable au titre des agents à temps partagé entre les deux activités mais dont le salaire est intégralement imputé sur le budget eau,

- > 200 388 € de remboursement de charges de structure au Budget principal,

- > 173 862,50 € au titre de la mutualisation ascendante patrimoine bâti, garage et documentation,

- > 531 540,96 € de masse salariale pour les agents de la la station d'épuration ainsi que 792 319,62 € pour les agents transférés affectés intégralement à la compétence assainissement (en progression globale de 64 601,20 € par rapport à 2019),

- les charges de gestion courante pour 886 829,17 € (chapitre 65), correspondant essentiellement à la participation versée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon pour les communes de Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Romagnat (Opme) et Saint-Genès-Champanelle (0,87 M€),

- les frais financiers qui s'élèvent à 1 662 332,29 € (chapitre 66), dont 1 649 838,23 € d'intérêts de la dette,

- les charges exceptionnelles pour 149 940,05 € dont 82 909,10 € pour des annulations de titres émis par Clermont Auvergne Métropole sur exercices antérieurs, 50 489,11 € relatifs aux annulations et admissions en non valeur des titres émis par les communes avant transfert de la compétence, et enfin 16 541,84 € d'indemnités versées pour dommage de travaux publics,

- les opérations d'ordre pour 7 583 495,66 €, avec 6 982 942,31 € de dotations aux amortissements des biens et 600 553,35 € d'écritures liées aux renégociations d'emprunts.

Il est rappelé que le reversement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte auparavant comptabilisé au chapitre 014 est opéré par le Budget annexe Régie autonome eau potable à compter de 2019.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 40 816 588,63 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 31 729 671,46 € en recettes, et à hauteur de 29 838 710,52 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 excédentaire de 1 890 960,94 €.

Après reprise du déficit de clôture 2019 de 1 653 858,74 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 237 102,20 €.

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 31 729 671,46 € et sont constituées principalement par :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation des résultats 2019 pour 5 343 647,93 €,

- l'emprunt encaissé sur l'exercice pour 11 000 000 €,

- des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 6 130 618,31 € réparties comme suit :

- > 4 839 000 € dans le cadre de la construction des bassin de stockage restitution de Bel Ombre (4 059 000 €) et des Sauzes (780 000 €),

- > 504 000 € pour l'opération de renforcement du collecteur eaux usées entre Herbet et la station d'épuration,

- > 442 000 € pour les travaux d'extension de la station d'épuration,

- > 345 618,31 € pour divers travaux sur les réseaux,

- des recettes d'ordre pour 9 255 405,22 € qui correspondent à l'amortissement des biens (6 982 942,31 €), à des écritures liées aux renégociations d'emprunts effectuées pour optimiser les contrats transférés par les communes (600 553,35 €), à des intégrations d'études et annonces (489 622,17 €), à des résorptions d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (524 393,13 €) et à des opérations de réaménagement d'emprunts (657 894,26 €).

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent quant à elles à 29 838 710,52 €. Elles comprennent pour l'essentiel :

- le remboursement du capital des emprunts pour 5 826 253,77 €, dont 2 956 473,46 € au titre des emprunts transférés par les communes, ainsi que le remboursement des avances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 274 174,51 €,
- les dépenses d'équipement pour 21 173 484,52 €, représentent un taux de réalisation de 71 % malgré le confinement de mi-avril à mi-mai pendant lequel les travaux ont dû être arrêtés ; ces dépenses correspondent notamment à :
 - > des études et travaux sur les collecteurs et bassins de stockage restitution pour 6,38 M€, avec 1,67 M€ consacrés au bassin de stockage restitution de Bel Ombre, 0,12 M€ consacrés à celui des Vergnes et au collecteur nord, 4,41 M€ à celui des Sauzes et au collecteur sud, et 0,18 M€ consacrés au collecteur Herbet,
 - > des études et travaux sur les opérations en cours (plan de renouvellement, plan d'optimisation et traitement primaire et valorisation énergétique pour 2,43 M€) et des travaux divers (0,16 M€) à la station d'épuration,
 - > des acquisitions de matériels pour la station d'épuration pour 0,22 M€,
 - > des travaux sur les réseaux pour 11,32 M€, réalisés pour une grande partie en coordination avec les travaux de voirie priorités par les commissions locales, dont 2,10 M€ à Clermont-Ferrand (boulevard Lavoisier, rue Charles Bruyant, avenue des Cottages, rue Poncillon, etc), 1,94 M€ à Cournon (Sarliève sud, avenue de la Margeride, etc), 1,44 M€ à Gerzat (rue des Tisserands, rue de Vichy), 1,37 M€ à Aubière (rue des Foisses et avenue Roger Maerte, rue du Jour, rue Saint Vincent, etc), 0,99 M€ à Romagnat (place François Mitterrand), 0,70 M€ à Orcines (Sarcenat), 0,64 M€ à Aulnat, 0,35 M€ à Ceyrat (avenue de Clermont et Boisséjour, etc), 0,34 M€ à Nohanent, 0,30 M€ à Chamalières, 0,23 M€ à Châteaugay, 0,20 M€ au Cendre, etc,
 - > des études et travaux de télégestion, d'instrumentation et de sécurisation des réseau d'assainissement pour 0,43 M€,
 - > des acquisitions de matériel industriel, informatique et mobilier pour 0,19 M€,
- les dépenses d'ordre pour 2 564 797,72 € ; ces dépenses correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 892 888,16 €, aux intégrations d'études et annonces et aux résorptions d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics pour 1 014 015,30 €, et à des opérations de réaménagement d'emprunts (657 894,26 €).

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe Régie autonome assainissement s'achève par un excédent global de 4 059 027,81 € (3 821 925,61 € en fonctionnement et 237 102,20 € en investissement), permettant ainsi de financer le déficit sur restes à réaliser 2020 qui s'élève à 469 294,11 € (dépenses uniquement).

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe Régie autonome de l'assainissement s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	19 972 501,58 €
Recettes	21 884 673,86 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 912 172,28 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	1 909 753,33 €
Résultat de clôture 2020	3 821 925,61 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 838 710,52 €
Recettes	31 729 671,46 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 890 960,94 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-1 653 858,74 €
Solde d'exécution	237 102,20 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	-469 294,11 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	-232 191,91 €
Besoin de financement global à couvrir	232 191,91 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	232 191,91 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	232 191,91 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	3 589 733,70 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	237 102,20 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe Régie autonome assainissement et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter ce résultat d'un montant de 3 821 925,61 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 232 191,91 €
 - en section de fonctionnement au compte 002 pour le solde, soit 3 589 733,70 €

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60226 VETEMENTS DE TRAVAIL	25 000,00	-11 500,00	0,00	13 500,00	10 756,89
604 ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	2 145 000,00	-11 280,00	0,00	2 133 720,00	2 059 063,02
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	1 185 190,00	-60 000,00	0,00	1 125 190,00	1 072 297,84
6062 PRODUITS DE TRAITEMENT	515 000,00	25 000,00	0,00	540 000,00	538 112,10
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	50 500,00	16 700,00	0,00	67 200,00	61 031,60
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 200,00	185,00	0,00	1 385,00	0,00
6066 CARBURANTS	66 000,00	-26 700,00	0,00	39 300,00	34 790,58
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	117 000,00	18 000,00	0,00	135 000,00	132 970,07
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	6 000,00	49 940,00	0,00	55 940,00	47 397,17
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00	6 361,88
6135 LOCATIONS MOBILIERES	52 500,00	8 000,00	0,00	60 500,00	23 790,01
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	706,88
61521 BATIMENTS PUBLICS	155 740,00	-84 500,00	0,00	71 240,00	35 218,73
61523 RESEAUX	800 000,00	-10 250,00	0,00	789 750,00	779 764,97
61528 AUTRES	55 000,00	-3 800,00	0,00	51 200,00	42 452,59
61551 MATERIEL ROULANT	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 569,82
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	190 500,00	-6 000,00	0,00	184 500,00	177 903,03
6156 MAINTENANCE	176 760,00	-5 000,00	0,00	171 760,00	144 437,52
6161 MULTIRISQUES	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	1 562,69
6168 AUTRES	50 000,00	-1 105,00	0,00	48 895,00	22 235,76
617 ETUDES ET RECHERCHES	25 500,00	-11 775,00	0,00	13 725,00	4 450,00
618 DIVERS	885 500,00	-16 791,00	0,00	868 709,00	792 698,96
6226 HONORAIRES	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	3 384,36
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00	8 266,00	0,00	8 266,00	7 726,00
6228 DIVERS	0,00	525,00	0,00	525,00	381,50
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 088,33
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	17 470,00	0,00	0,00	17 470,00	300,00
6238 DIVERS	8 640,00	15 000,00	0,00	23 640,00	5 411,00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 680,00	0,00	0,00	2 680,00	0,00
6256 MISSIONS	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00
6257 RECEPTIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	603,73
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	37 000,00	-12 400,00	0,00	24 600,00	12 892,93
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	25 500,00	0,00	0,00	25 500,00	9 861,20
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	15 000,00	10 000,00	0,00	25 000,00	20 660,33
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	13 200,00	4 980,00	0,00	18 180,00	18 001,77
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	73 200,00	15 491,00	0,00	88 691,00	86 555,50
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	1 000,00	1 105,00	0,00	2 105,00	2 100,35
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 727 580,00	-80 209,00	0,00	6 647 371,00	6 162 539,11
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	2 187 030,00	44 310,00	0,00	2 231 340,00	2 203 504,72
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
6331 Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	15 692,00
6336 COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	5 700,00	0,00	0,00	5 700,00	5 004,55
6411 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	645 220,00	20 000,00	0,00	665 220,00	686 602,38
6413 PRIMES ET GRATIFICATIONS	211 000,00	35 000,00	0,00	246 000,00	222 545,45
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	176 100,00	0,00	0,00	176 100,00	153 168,53
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	122 000,00	0,00	0,00	122 000,00	127 078,62
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	16 100,00	0,00	0,00	16 100,00	18 719,00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 345,89
6475 MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	200,16
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	105 300,00	0,00	0,00	105 300,00	93 504,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 474 550,00	99 310,00	0,00	3 573 860,00	3 527 365,30
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	29 600,00	7 000,00	0,00	36 600,00	6 400,51
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	8 170,00	-3 000,00	0,00	5 170,00	888,06
6542 CREANCES ETEINTES	2 000,00	3 000,00	0,00	5 000,00	3 766,74
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	891 550,00	0,00	0,00	891 550,00	875 773,86
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	931 320,00	7 000,00	0,00	938 320,00	886 829,17
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	1 840 000,00	-93 200,00	0,00	1 746 800,00	1 718 617,84
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-50 000,00	0,00	0,00	-50 000,00	-68 779,61
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	10 000,00	3 200,00	0,00	13 200,00	12 494,06
66 CHARGES FINANCIERES	1 800 000,00	-90 000,00	0,00	1 710 000,00	1 662 332,29
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	100 000,00	2 311,00	0,00	102 311,00	82 909,10
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 000,00	-2 311,00	0,00	127 689,00	67 030,95
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	149 940,05

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Report de crédits	Budget total	Réalisé
6817 DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	8 170,00	0,00	0,00	8 170,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 170,00	0,00	0,00	8 170,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	13 171 620,00	-63 899,00	0,00	13 107 721,00	12 389 005,92
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 858 270,00	1 811 815,33	0,00	3 670 085,33	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 858 270,00	1 811 815,33	0,00	3 670 085,33	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	6 906 270,00	93 000,00	0,00	6 999 270,00	6 982 942,31
6862 DOTAT. AMORT. CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	600 600,00	0,00	0,00	600 500,00	600 553,35
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 506 870,00	93 000,00	0,00	7 599 870,00	7 583 495,66
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	9 365 140,00	1 904 815,33	0,00	11 269 955,33	7 583 495,66
TOTAL DEPENSES	22 536 760,00	1 840 916,33	0,00	24 377 676,33	19 972 501,58

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Report de crédits	Budget total	Réalisé
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	1 909 753,33	0,00	1 909 753,33	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	1 909 753,33	0,00	1 909 753,33	
64198 AUTRES REMBOURSEMENTS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	2 363,89
6459 REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	451,58
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	2 815,47
704 TRAVAUX	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	748 477,37
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17 200 000,00	-100 000,00	0,00	17 100 000,00	17 057 483,46
70613 PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
7062 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	0,00	0,00	0,00	0,00	3 583,19
7063 Contrib.des communes ou l'EP de coop.inter(eaux pl	2 200 000,00	0,00	0,00	2 200 000,00	2 195 686,00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	136 000,00	0,00	0,00	136 000,00	124 371,91
7084 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	0,00	3 303,00	0,00	3 303,00	3 303,00
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (CESS. D'APPRO	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	421 437,01
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 986 000,00	-96 697,00	0,00	20 889 303,00	20 554 341,94
752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 925,00
7588 AUTRES	6 000,00	27 860,00	0,00	33 860,00	4 548,39
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000,00	27 860,00	0,00	33 860,00	9 473,39
7681 FONDS DE SOUTIEN - SORTIE DES EMPRUNTS A RISQUE	421 800,00	0,00	0,00	421 800,00	421 765,99
76 PRODUITS FINANCIERS	421 800,00	0,00	0,00	421 800,00	421 765,99
7714 RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	30,82
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	3 084,27
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	273,82
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	3 388,91
7817 REP./DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	8 170,00	0,00	0,00	8 170,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 170,00	0,00	0,00	8 170,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	21 437 970,00	1 840 916,33	0,00	23 278 886,33	20 991 785,70
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	1 098 790,00	0,00	0,00	1 098 790,00	892 888,16
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 098 790,00	0,00	0,00	1 098 790,00	892 888,16
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 098 790,00	0,00	0,00	1 098 790,00	892 888,16
TOTAL RECETTES	22 536 760,00	1 840 916,33	0,00	24 377 676,33	21 884 673,86

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 912 172,28
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	1 909 753,33
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	3 821 925,61

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Report de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	1 653 858,74	0,00	1 653 858,74	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	1 653 858,74	0,00	1 653 858,74	
1641 EMPRUNTS EN EURO	6 025 000,00	-194 475,00	0,00	5 830 525,00	5 826 253,77
1678 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE COND.PARTIC.	77 700,00	-52,00	0,00	77 648,00	77 648,00
1687 AUTRES DETTES	197 000,00	-473,00	0,00	196 527,00	196 526,51
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 299 700,00	-195 000,00	0,00	6 104 700,00	6 100 428,28
2031 FRAIS D'ETUDES	4 117 000,00	-60 000,00	808 481,04	4 865 481,04	2 074 136,45
2033 FRAIS D'INSERTION	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	5 842,83
2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	38 500,00	10 000,00	2 167,00	50 667,00	21 038,50
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 165 500,00	-50 000,00	810 648,04	4 926 148,04	2 101 017,78
2111 TERRAINS NUS	100 000,00	-6 700,00	0,00	93 300,00	0,00
2151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	282 000,00	0,00	32 321,89	314 321,89	248 594,63
2154 MATERIEL INDUSTRIEL	165 000,00	-1 300,00	16 603,95	180 303,95	58 040,21
2181 INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	200 000,00	-182 000,00	0,00	18 000,00	13 837,33
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	127 000,00	-13 225,00	32 480,25	146 255,25	35 581,18
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	15 000,00	6 700,00	0,00	21 700,00	19 568,67
2184 MOBILIER	8 000,00	1 300,00	0,00	9 300,00	5 147,31
2188 AUTRES	0,00	13 225,00	0,00	13 225,00	13 224,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	897 000,00	-182 000,00	81 406,09	796 406,09	393 994,13

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
2313 CONSTRUCTIONS	260 000,00	-182 000,00	292 333,41	370 333,41	225 388,44
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	19 183 340,00	-1 972 830,00	5 293 722,35	22 504 232,35	17 108 261,65
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	0,00	690 564,00	0,00	690 564,00	690 562,43
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	0,00	654 266,00	0,00	654 266,00	654 260,09
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	19 443 340,00	-810 000,00	5 586 055,76	24 219 395,76	18 678 472,61
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>30 805 540,00</i>	<i>416 858,74</i>	<i>6 478 109,89</i>	<i>37 700 508,63</i>	<i>27 273 912,80</i>
139111 AGENCE DE L'EAU	636 900,00	-88 200,00	0,00	548 700,00	343 776,34
139118 AUTRES	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 484,00
13912 REGIONS	4 930,00	0,00	0,00	4 930,00	4 239,00
13913 DEPARTEMENTS	10 500,00	10 000,00	0,00	20 500,00	20 434,02
13915 GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	400,00	5 200,00	0,00	5 600,00	5 580,00
13916 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	5 660,00	0,00	0,00	5 660,00	5 660,00
13918 AUTRES	440 070,00	62 100,00	0,00	502 170,00	502 083,04
13933 PAE (PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE)	330,00	400,00	0,00	730,00	631,76
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 098 790,00	0,00	0,00	1 098 790,00	892 888,16
166 REFINANCEMENT DE DETTE	0,00	657 900,00	0,00	657 900,00	657 894,26
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	5 850,00	0,00	5 850,00	5 850,00
2313 CONSTRUCTIONS	8 300,00	1 190,00	0,00	9 490,00	9 461,36
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	380 000,00	964 050,00	0,00	1 344 050,00	998 703,94
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	388 300,00	1 628 990,00	0,00	2 017 290,00	1 671 909,56
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>1 487 090,00</i>	<i>1 628 990,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 116 080,00</i>	<i>2 564 797,72</i>
TOTAL DEPENSES	32 292 630,00	2 045 848,74	6 478 109,89	40 816 588,63	29 838 710,52

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068 AUTRES RESERVES	0,00	5 343 647,93	0,00	5 343 647,93	5 343 647,93
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	5 343 647,93	0,00	5 343 647,93	5 343 647,93
13111 AGENCE DE L'EAU	6 308 200,00	0,00	55 532,00	6 363 732,00	6 111 787,31
1313 DEPARTEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	18 831,00
1318 AUTRES	0,00	0,00	232 788,70	232 788,70	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 308 200,00	0,00	288 320,70	6 596 520,70	6 130 618,31
1641 EMPRUNTS EN EURO	16 120 990,00	-3 141 815,33	2 500 000,00	15 479 174,67	11 000 000,00
1687 AUTRES DETTES	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	16 230 990,00	-3 141 815,33	2 500 000,00	15 589 174,67	11 000 000,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>22 539 190,00</i>	<i>2 201 832,60</i>	<i>2 788 320,70</i>	<i>27 529 343,30</i>	<i>22 474 266,24</i>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 858 270,00	1 811 815,33	0,00	3 670 085,33	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 858 270,00	1 811 815,33	0,00	3 670 085,33	0,00
28031 FRAIS D'ETUDES	10 100,00	7 200,00	0,00	17 300,00	17 278,56
28033 FRAIS D'INSERTION	400,00	0,00	0,00	400,00	326,00
2805 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	15 100,00	-5 800,00	0,00	9 300,00	3 693,28
28128 AUTRES TERRAINS	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00	2 524,00
281311 BATIMENTS D'EXPLOITATION	1 337 600,00	8 300,00	0,00	1 345 900,00	1 345 195,40
281315 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	14 800,00	33 100,00	0,00	47 900,00	14 791,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	57 800,00	0,00	0,00	57 800,00	57 714,00
28151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	27 200,00	8 750,00	0,00	35 950,00	28 362,00
281532 RESEAU D'ASSAINISSEMENT	5 190 770,00	-8 000,00	0,00	5 182 770,00	5 215 084,35
28154 MATERIEL INDUSTRIEL	125 500,00	8 900,00	0,00	134 400,00	134 348,45
281562 SERVICE D'ASSAINISSEMENT	500,00	19 900,00	0,00	20 400,00	20 362,58
28181 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	98 400,00	18 200,00	0,00	116 600,00	116 588,50
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	11 600,00	1 400,00	0,00	13 000,00	12 965,08
28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 500,00	200,00	0,00	12 700,00	11 540,61
28184 MOBILIER	900,00	50,00	0,00	950,00	913,00
28188 AUTRES	500,00	800,00	0,00	1 300,00	1 255,50
4817 PENALITES DE REAMENAGEMENT DE LA DETTE	600 600,00	0,00	0,00	600 600,00	600 553,35
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 506 870,00	93 000,00	0,00	7 599 870,00	7 583 495,66
166 REFINANCEMENT DE DETTE	0,00	657 900,00	0,00	657 900,00	657 894,26
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	484 660,00	0,00	484 660,00	484 635,07
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	4 987,10
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	0,00	5 850,00	0,00	5 850,00	5 850,00
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	388 300,00	475 580,00	0,00	863 880,00	518 543,13
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	388 300,00	1 628 990,00	0,00	2 017 290,00	1 671 909,56
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>9 753 440,00</i>	<i>3 533 805,33</i>	<i>0,00</i>	<i>13 287 245,33</i>	<i>9 255 405,22</i>
TOTAL RECETTES	32 292 630,00	5 735 637,93	2 788 320,70	40 816 588,63	31 729 671,46

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	1 890 960,94
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-1 653 858,74
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	237 102,20

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des activités du service élimination des déchets ménagers et assimilés dont la majeure partie est financée par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Déchets ménagers, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe Déchets ménagers se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	7 205 370,04 €	43 840 240,00 €	51 045 610,04 €
	Réalisations	4 225 101,48 €	41 765 093,68 €	45 990 195,16 €
Dépenses	Prévisions	7 205 370,04 €	43 840 240,00 €	51 045 610,04 €
	Réalisations	3 852 598,77 €	42 592 378,28 €	46 444 977,05 €
Résultat de l'exercice		372 502,71 €	-827 284,60 €	-454 781,89 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 déficitaire total de 454 781,89 € (- 827 284,60 € en fonctionnement et + 372 502,70 € en investissement).

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 1 526 667,30 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	95 989,54 €		372 502,71 €	468 492,25 €
Fonctionnement	3 050 482,15 €	1 165 022,50 €	-827 284,60 €	1 058 175,05 €
Total	3 146 471,69 €	1 165 022,50 €	-454 781,89 €	1 526 667,30 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 43 840 240 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 41 765 093,68 € en recettes et à hauteur de 42 592 378,28 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un déficit de 827 284,60 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2019, soit un excédent de 3 050 482,15 €, et déduction faite des 1 165 022,50 € affectés à la section d'investissement, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 1 058 175,05 €.

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 41,31 M€ et se composent pour l'essentiel :

- du produit de la TEOM pour 34 031 465 €, soit une évolution de 0,59 M€ ou 1,76 % par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution résulte de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation (CMF) à hauteur de 1,2 % et d'une variation physique des bases de 0,5 %. Ce produit représente presque 83 % des recettes réelles de fonctionnement du budget,
- du produit des services qui s'élève à 3 961 562,82 €, en diminution de 0,62 M€ ou 13,62 %, avec :
 - > 34 223,76 € de dépôts en déchetterie et enlèvements des encombrants,
 - > 127 463,74 € de droit d'accès aux déchetteries versé par le SICTOM des Couzes et le Syndicat du Bois de l'Aumone (SBA),
 - > 3 799 875,32 € de reventes de matériaux et soutiens financiers divers pour la valorisation des déchets ; ce poste diminue de 617 540,41 € par rapport à l'exercice 2019. Que ce soit pour la partie collecte ou déchetterie, la baisse des recettes est due à la crise sanitaire (ralentissement de l'activité), au prix de rachat des matériaux qui ont considérablement chuté mais également à la quantité de déchets collectés et donc revendus notamment dans les déchetteries qui ont diminué du fait de la fermeture des sites durant le premier confinement au printemps 2020.
- des autres produits de gestion courante pour un montant de 532 355,96 € correspondant majoritairement au reversement par le VALTOM des recettes liées à la revente de matériaux et déchets issus d'activités économiques. Ces recettes sont en diminution de 131 581,12 € par rapport à 2019 pour les mêmes raisons que celles évoquées auparavant.
- de la reprise sur provision à hauteur de 2 769 620,35 M€, soit + 1 711 040,38 € par rapport à 2019 afin de compenser les pertes de recettes sur le produit des services (- 624 636,04 €) et les produits de gestion courante (- 131 581,12 €) et les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire,

Pour rappel, l'exercice 2019 avait été marqué par des opérations d'optimisation de la TVA au titre des exercices 2016-2018, conformément au rescrit fiscal du 18 février 2019 (3 448 868,76 € en produits des services et 3 281 594,27 € en produits de gestion courante, soit un total de 6 730 463,03 €) ; ces opérations n'ont pas été prises en compte dans les calculs d'évolutions entre 2019 et 2020 car elles ne sont pas liées à l'activité.

Les recettes d'ordre de fonctionnement concernent l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 31 538 €, et un transfert de charges de fonctionnement de 419 962,75 €, dans le cadre du dispositif exceptionnel d'étalement des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire sur 5 ans (délibération du Conseil métropolitain du 6 novembre 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à un montant total de 41,28 M€, soit une progression de 1,65 M€ ou 4,18 % par rapport à l'exercice 2019. Elles se composent :

- des dépenses de fonctionnement de la collecte pour 14,16 M€, dont 13,36 M€ au titre de la collecte déléguée, et 0,80 M€ au titre de la collecte en régie. Elles enregistrent une hausse globale de 7,12 %, notamment dans le cadre de la crise sanitaire (+ 0,4 M€ essentiellement sur les marchés de collecte et de prestations). De plus, une révision des prix a été opérée sur les marchés de collecte sur Clermont-Ferrand et les communes périphériques ainsi que les prestations de collecte en hypercentre et du dimanche à Clermont-Ferrand, et un nouveau marché de collecte des encombrants à domicile a été mis en œuvre en février 2020 (+ 0,76 M€),
- des dépenses de traitement des déchets à hauteur de 18,62 M€ (+ 0,58 M€ par rapport à 2019, soit + 3,23 %, en raison de la hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes), dont 8,72 M€ pour les déchets non valorisés facturés à la tonne et 9,90 M€ pour les déchets valorisables facturés à l'habitant,
- des dépenses de fonctionnement des déchetteries pour 1,22 M€, avec la partie « haut de quai » exploitée à la fois en régie mais également pour partie confiée à un prestataire pour la collecte des déchets toxiques (0,45 M€), et la partie « bas de quai » pour la mise à disposition des bennes, l'évacuation des déchets et pneus confiées à un prestataire (0,77 M€). Par rapport à 2019, ces dépenses sont en recul de 102 979,59 €, pour l'essentiel du fait de la crise sanitaire, les déchetteries n'ayant pas fonctionné pendant la période du confinement du printemps.
- les frais généraux et charges de personnel pour 7,27 M€ qui sont en augmentation globale de 254 512,93 € par rapport à 2019 avec :
 - > une progression de 123 279,66 € des charges de personnel, qui intègre le GVT, ainsi que le recours à des agents supplémentaires et au versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire.

Au final les charges de personnel 2020 s'élèvent à 6 348 730,12 €, dont 0,40 M€ reversés au Budget principal au titre des frais de structure, 0,30 M€ également reversés au Budget principal pour l'enlèvement des encombrants sur la voie publique par les agents de voirie et 5,65 M€ correspondant aux charges salariales des agents du service.

> une progression des frais généraux de 131 233,27 € portant le montant total à 917 499,04 €. Cette augmentation porte principalement sur les frais d'avocat dans le cadre des contentieux TEOM (+ 18 720 €), la location et l'entretien de véhicules de service (+ 47 223,47 €), le reversement au Budget principal au titre des frais de structure (+ 13 263 €), les taxes foncières (+ 9 989 €), les études (+ 8 077,80 €) et les subventions versées (+ 30 500 €).

> une diminution de 17 330,70 € des frais financiers qui s'établissent à 10 606,44 € en 2020.

Pour rappel, l'exercice 2019 avait été marqué, tout comme dans la partie recettes, par des opérations de régularisations de la TVA au titre des exercices 2016-2018, conformément au rescrit fiscal du 18 février 2019 (5 711 113,34 € en charges exceptionnelles) ; ces opérations n'ont pas été prises en compte dans les calculs d'évolutions entre 2019 et 2020 car elles ne sont pas liées à l'activité.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement concernent l'amortissement des biens pour 1 229 499,38 € (+ 111 393,39 € par rapport à 2019), et l'amortissement des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire pour 1/5^{ème}, soit 83 992,55 €.

Section d'investissement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 7 205 370,04 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 4 225 101,48 € en recettes, et à hauteur de 3 852 598,77 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un excédent d'investissement 2020 de 372 502,71 €.

Après reprise de l'excédent de clôture 2019 de 95 989,54 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 468 492,25 €.

Les recettes d'investissement 2020 comprennent :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation des résultats 2018 pour 1 165 022,50 €,
- le Fonds de compensation de la TVA à hauteur de 159 629,60 €,
- la contraction d'une enveloppe d'emprunt de 1 500 000 € destinée à financer les dépenses d'équipements réalisées en 2020,
- des recettes d'ordre pour 1 400 449,38 €, qui correspondent à l'amortissement des biens (1 229 499,38 €), à l'amortissement des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire pour 1/5^{ème} (83 992,55 €), et à l'intégration d'études et annonces (86 957,45 €).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 134 959,76 €, soit + 53,47 % par rapport à l'exercice 2019. En 2020, ces dépenses concernent principalement :

- des frais d'études pour 56 647,62 € (dont 18 012 € pour la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle, 10 734 € pour la déchetterie de Gerzat, 11 418 € d'études géotechniques pour la déchetterie de Romagnat et 10 778,52 € de diagnostic pollution des sols dans le cadre de la zone de collecte des biodéchets),
- des frais d'insertion sur marchés pour 4 455,28 €,
- l'acquisition de bacs de collecte, conteneurs enterrés, points d'apports volontaires et colonnes métal, plastiques et verre pour 723 079,17 € affectés au Plan « Propreté » et à l'optimisation du service public de collecte,
- les travaux divers d'implantation de conteneurs enterrés, points propres pour 950 913,41 €,
- l'acquisition de camions bennes et grues pour 1 199 009,57 €,
- des travaux dans les déchetteries pour 85 149,29 €
- des acquisitions de matériels divers, mobiliers et logiciels pour 86 964,53 €,

Un remboursement de FCTVA en raison d'un trop perçu en 2017 et 2018 est comptabilisé pour 115 847,47 €, et le remboursement en capital de la dette s'élève à 63 333,34 €.

Les dépenses d'ordre sont composées de l'amortissement des subventions reçues (31 538 €), d'un transfert de charges de fonctionnement de 419 962,75 €, dans le cadre du dispositif d'étalement sur 5 ans des charges supplémentaires supportées par le budget en raison de la crise sanitaire, et de l'intégration d'études et annonces (86 957,45 €).

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe Déchets ménagers s'achève par un excédent global de 1 526 667,30 € (+ 1 058 175,05 € en fonctionnement et + 468 492,25 € en investissement), auquel s'ajoute un excédent sur restes à réaliser 2020 qui s'élève à 225 364,25 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe Déchets ménagers s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	42 592 378,28 €
Recettes	41 765 093,68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-827 284,60 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	1 885 459,65 €
Résultat de clôture 2020	1 058 175,05 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 852 598,77 €
Recettes	4 225 101,48 €
Résultat d'investissement de l'exercice	372 502,71 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	95 989,54 €
Solde d'exécution	468 492,25 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	225 364,25 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	693 856,50 €
Besoin de financement global à couvrir	-693 856,50 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Dotations complémentaires au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	0,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	1 058 175,05 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	468 492,25 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription au Budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe Déchets ménagers et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter ce résultat d'un montant de 1 058 175,05 € en intégralité en section de fonctionnement au compte 002.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	5 090,00	2 230,00	0,00	7 320,00	5 886,42
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	49 130,00	7 140,00	0,00	56 270,00	53 337,18
60621 COMBUSTIBLES	700,00	0,00	0,00	700,00	182,40
60622 CARBURANTS	417 000,00	-65 600,00	0,00	351 400,00	332 350,55
60623 ALIMENTATION	8 200,00	150,00	0,00	8 350,00	0,00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 500,00	5 147,00	0,00	9 647,00	6 636,10
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 500,00	4 570,00	0,00	12 070,00	10 757,54
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	38 650,00	-6 263,00	0,00	32 387,00	18 660,04
60636 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	62 000,00	32 763,00	0,00	94 763,00	75 952,71
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 500,00	-442,00	0,00	5 058,00	2 602,50
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	64 100,00	-58 599,00	0,00	5 501,00	5 000,90
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 884 800,00	-330 009,00	0,00	23 554 791,00	22 950 517,77
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	182 300,00	0,00	0,00	182 300,00	180 239,90
61351 MATERIEL ROULANT	0,00	74 116,00	0,00	74 116,00	42 989,95
61358 AUTRES	99 700,00	-44 326,00	0,00	55 374,00	48 349,75
61521 TERRAINS	37 900,00	3 237,00	0,00	41 137,00	41 136,31
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	21 920,00	11 115,00	0,00	33 035,00	22 547,56
61551 MATERIEL ROULANT	328 000,00	65 600,00	0,00	393 600,00	370 353,91
6156 MAINTENANCE	227 370,00	-3 248,00	0,00	224 122,00	166 893,20
6161 MULTIRISQUES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 497,87
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6168 AUTRES	95 000,00	-3 515,00	0,00	91 485,00	62 617,09
617 ETUDES ET RECHERCHES	25 000,00	52 814,00	0,00	77 814,00	81 313,74
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	7 422,00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	96 500,00	-91 200,00	0,00	5 300,00	376,30
62268 AUTRES HONORAIRES,CONSEILS...	16 000,00	12 000,00	0,00	28 000,00	18 720,00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	270,08
6228 DIVERS	42 700,00	-4 039,00	0,00	38 661,00	20 245,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	45 500,00	-15 500,00	0,00	30 000,00	7 787,13
6234 RECEPTIONS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	626,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	39 400,00	-25 184,00	0,00	14 216,00	13 060,56
6238 DIVERS	31 000,00	-5 267,00	0,00	25 733,00	24 940,18
6241 TRANSPORTS DE BIENS	1 500,00	2 067,00	0,00	3 567,00	0,00
6245 TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	2 500,00	-1 150,00	0,00	1 350,00	850,00
6251 VOYAGES,DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	469,94
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	59 300,00	0,00	0,00	59 300,00	37 058,17
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 054,00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	2 000,00	5 701,00	0,00	7 701,00	7 676,57
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	43 590,00	5 252,00	0,00	48 842,00	48 044,93
62871 A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	88 000,00	-34 000,00	0,00	54 000,00	67 178,00
62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	33 730,00	-33 730,00	0,00	0,00	0,00
63512 TAXES FONCIERES	101 020,00	42 130,00	0,00	143 150,00	143 086,00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	7 200,00	2 316,00	0,00	9 516,00	8 832,15
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	2 000,00	9 564,00	0,00	11 564,00	11 559,33
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 225 300,00	-381 660,00	0,00	25 843 640,00	24 906 079,73
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	652 000,00	38 000,00	0,00	690 000,00	686 846,00
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	62 681,00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	15 210,00	0,00	0,00	15 210,00	15 670,00
6336 COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	51 600,00	0,00	0,00	51 600,00	48 446,36
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	2 203 690,00	60 000,00	0,00	2 263 690,00	2 161 321,16
64112 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	21 510,00	0,00	0,00	21 510,00	19 715,46
64113 NBI	22 250,00	0,00	0,00	22 250,00	22 100,18
64118 AUTRES INDEMNITES	781 140,00	0,00	0,00	781 140,00	746 983,37
64131 REMUNERATIONS	798 000,00	110 000,00	0,00	908 000,00	910 820,53
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	586 000,00	20 000,00	0,00	606 000,00	621 268,00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	751 000,00	0,00	0,00	751 000,00	754 029,59
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	33 100,00	0,00	0,00	33 100,00	36 916,00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	24 250,00	0,00	0,00	24 250,00	24 683,30
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	9 010,00	0,00	0,00	9 010,00	8 959,09
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	476,08
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	276 300,00	0,00	0,00	276 300,00	227 814,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 282 460,00	228 000,00	0,00	6 510 460,00	6 348 730,12

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 440,00	-823,00	0,00	3 617,00	0,00
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00	1 000,00	0,00	2 000,00	1 485,01
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	9 586 120,00	315 000,00	0,00	9 901 120,00	9 900 264,70
65748 AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	113 000,00	0,00	0,00	113 000,00	108 760,00
6581 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCE	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 135,52
65888 AUTRES	17 000,00	-1 577,00	0,00	15 423,00	824,83
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 721 560,00	316 000,00	0,00	10 037 560,00	10 013 470,06
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	23 500,00	-5 000,00	0,00	18 500,00	11 206,07
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	100,00	0,00	0,00	100,00	-599,63
66 CHARGES FINANCIERES	23 600,00	-5 000,00	0,00	18 600,00	10 606,44
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
6817 DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	4 440,00	0,00	0,00	4 440,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	4 440,00	0,00	0,00	4 440,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	42 258 360,00	157 340,00	0,00	42 415 700,00	41 278 886,35
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811 DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	1 187 440,00	128 900,00	0,00	1 316 340,00	1 229 499,38
68128 DOT. AUX AMTS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES DIFFEREE	0,00	108 200,00	0,00	108 200,00	83 992,55
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 187 440,00	237 100,00	0,00	1 424 540,00	1 313 491,93
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 187 440,00	237 100,00	0,00	1 424 540,00	1 313 491,93
TOTAL DEPENSES	43 445 800,00	394 440,00	0,00	43 840 240,00	42 592 378,28

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	1 885 459,65	0,00	1 885 459,65	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	1 885 459,65	0,00	1 885 459,65	
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	17 619,60
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	17 619,60
70611 REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	34 223,76
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET	3 985 100,00	0,00	0,00	3 985 100,00	3 927 339,06
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 029 100,00	0,00	0,00	4 029 100,00	3 961 562,82
73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilé	33 876 000,00	0,00	0,00	33 876 000,00	34 004 534,00
73138 Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets e	0,00	0,00	0,00	0,00	26 931,00
731 FISCALITE LOCALES	33 876 000,00	0,00	0,00	33 876 000,00	34 031 465,00
744 FCTVA	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	900,20
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	900,20
75888 AUTRES	683 500,00	0,00	0,00	683 500,00	532 355,96
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	683 500,00	0,00	0,00	683 500,00	532 355,96
773 MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEIN	0,00	70,00	0,00	70,00	69,00
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00	70,00	0,00	70,00	69,00
7815 REP. SUR PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION	4 801 710,00	-2 032 089,65	0,00	2 769 620,35	2 769 620,35
7817 REP. SUR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	4 440,00	0,00	0,00	4 440,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 806 150,00	-2 032 089,65	0,00	2 774 060,35	2 769 620,35
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	43 407 450,00	-146 560,00	0,00	43 260 890,00	41 313 592,93
777 RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	38 350,00	0,00	0,00	38 350,00	31 538,00
791 TRANSFERT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	541 000,00	0,00	541 000,00	419 962,75
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 350,00	541 000,00	0,00	579 350,00	451 500,75
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	38 350,00	541 000,00	0,00	579 350,00	451 500,75
TOTAL RECETTES	43 445 800,00	394 440,00	0,00	43 840 240,00	41 765 093,68

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	-827 284,60
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	1 885 459,65
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	1 058 175,05

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	0,00	0,00	0,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	0,00	0,00	0,00	
10222 F.C.T.V.A.	0,00	115 850,00	0,00	115 850,00	115 847,47
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	115 850,00	0,00	115 850,00	115 847,47
1641 EMPRUNTS EN EUROS	112 000,00	-48 000,00	0,00	64 000,00	63 333,34
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	112 000,00	-48 000,00	0,00	64 000,00	63 333,34
2031 FRAIS D'ETUDES	82 000,00	29 301,00	64 657,06	175 958,06	56 647,62
2033 FRAIS D'INSERTION	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	4 455,28
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	0,00	1 526,16	1 526,16	1 526,16
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 000,00	29 301,00	66 183,22	187 484,22	62 629,06
2111 TERRAINS NUS	6 000,00	-3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,00	708,00	0,00	708,00	708,00
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	499 000,00	-387 035,00	45 005,85	156 970,85	36 874,56
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	290 000,00	19 559,00	388,20	309 947,20	31 617,95
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	840 000,00	74 699,00	852 260,11	1 766 959,11	1 199 009,57
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00	-6 904,00	3 096,00	1 192,00	985,89
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10 000,00	7 200,00	0,00	17 200,00	7 462,53
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	9 316,00	0,00	9 316,00	9 315,60
2188 AUTRES	1 089 000,00	253 156,00	204 762,70	1 546 918,70	731 851,17
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 739 000,00	-32 301,00	1 105 512,86	3 812 211,86	2 017 825,27
2313 CONSTRUCTIONS	3 050 000,00	-2 141 505,00	70 300,64	978 795,64	103 592,02
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	12 000,00	0,00	38 533,38	50 533,38	0,00
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00	666 505,00	163 681,94	1 330 186,94	950 913,41
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 562 000,00	-1 475 000,00	272 515,96	2 359 515,96	1 054 505,43
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	6 505 000,00	-1 410 150,00	1 444 212,04	6 539 062,04	3 314 140,57
13912 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. REGIONS	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00
13918 AUTRES SUB. TRANSF EQUIPEMENT	29 800,00	0,00	0,00	29 800,00	29 788,00
139362 AMENDES DE POLICE	8 250,00	0,00	0,00	8 250,00	1 750,00
4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0,00	541 000,00	0,00	541 000,00	419 962,75
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	38 350,00	541 000,00	0,00	579 350,00	451 500,75
2313 CONSTRUCTIONS	0,00	86 958,00	0,00	86 958,00	86 957,45
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	86 958,00	0,00	86 958,00	86 957,45
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	38 350,00	627 958,00	0,00	666 308,00	538 458,20
TOTAL DEPENSES	6 543 350,00	-782 192,00	1 444 212,04	7 205 370,04	3 852 598,77

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	95 989,54	0,00	95 989,54	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	95 989,54	0,00	95 989,54	
10222 F.C.T.V.A.	980 000,00	-863 200,00	183 200,00	300 000,00	159 629,60
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	1 165 022,50	0,00	1 165 022,50	1 165 022,50
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	980 000,00	301 822,50	183 200,00	1 465 022,50	1 324 652,10
1312 REGIONS	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00
13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	150 000,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	156 100,00	-150 000,00	0,00	6 100,00	0,00
1641 EMPRUNTS EN EUROS	4 219 810,00	-93 050,00	0,00	4 126 760,00	1 500 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 219 810,00	-93 050,00	0,00	4 126 760,00	1 500 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	5 355 910,00	154 762,04	183 200,00	5 693 872,04	2 824 652,10
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	23 140,00	0,00	0,00	23 140,00	23 139,00
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 800,00	500,00	0,00	4 300,00	4 209,46
281351 BATIMENTS PUBLICS	8 800,00	2 200,00	0,00	11 000,00	10 960,78
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	58 700,00	200,00	0,00	58 900,00	58 825,00
28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	104 500,00	-22 800,00	0,00	81 700,00	61 881,62
28181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	30 300,00	3 800,00	0,00	34 100,00	34 004,00
281828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	345 100,00	128 900,00	0,00	474 000,00	407 668,92
281838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	22 400,00	0,00	0,00	22 400,00	22 204,11
281848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	6 300,00	300,00	0,00	6 600,00	6 590,00
28185 MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 307,00
28188 AUTRES	584 400,00	14 400,00	0,00	598 800,00	598 709,49
4815 Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0,00	108 200,00	0,00	108 200,00	83 992,55
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 187 440,00	237 100,00	0,00	1 424 540,00	1 313 491,93
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	86 957,45
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	86 958,00	0,00	86 958,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	86 958,00	0,00	86 958,00	86 957,45
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 187 440,00	324 058,00	0,00	1 511 498,00	1 400 449,38
TOTAL RECETTES	6 543 350,00	478 820,04	183 200,00	7 205 370,04	4 225 101,48

7/7

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	372 502,71
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	95 989,54
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	468 492,25

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE ADIV

Ce budget annexe enregistre les opérations de construction et aménagement de bâtiments sur le Parc d'activité des Gravanches, ainsi que leur mise à disposition à l'Association pour le Développement de l'Institut de la Viande (ADIV), dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans et moyennant le paiement d'un loyer. Ce budget est assujéti à la TVA.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ADIV, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe ADIV se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	498 880,00 €	329 686,93 €	828 566,93 €
	Réalisations	328 357,00 €	329 881,54 €	658 238,54 €
Dépenses	Prévisions	498 880,00 €	329 686,93 €	828 566,93 €
	Réalisations	328 357,00 €	158 931,53 €	487 288,53 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	170 950,01 €	170 950,01 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 170 950,01 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 666,94 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-170 510,00 €		0,00 €	-170 510,00 €
Fonctionnement	170 736,93 €	170 510,00 €	170 950,01 €	171 176,94 €
Total	226,93 €	170 510,00 €	170 950,01 €	666,94 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 329 686,93 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 329 881,54 € en recettes et à hauteur de 158 931,53 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 170 950,01 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2019, soit un excédent de 170 736,93 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 170 510 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 171 176,94 €.

Pour l'essentiel, les recettes de fonctionnement 2020 comprennent :

- le loyer versé par l'ADIV pour 20 244,54 €,
- l'amortissement des subventions d'équipement reçues lors de la construction pour 128 357 €,
- et une subvention d'équilibre du Budget principal de 181 280 €.

Ces recettes ont permis de financer les dépenses de fonctionnement 2020 suivantes :

- les charges financières pour 1 084,44 €,
- et l'amortissement du bâtiment pour 157 847 €.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 498 880 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 328 357 € en recettes et en dépenses, faisant ainsi apparaître un équilibre d'exécution 2020.

Après reprise du déficit de clôture 2019 de 170 510 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 déficitaire de 170 510 €.

Les recettes d'investissement 2020 correspondent à :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation du résultat 2019 pour 170 510 €,
- et l'amortissement du bâtiment pour 157 847 €.

Elles ont permis de couvrir les dépenses d'investissement 2020 suivantes :

- le remboursement à hauteur de 200 000 € du capital de l'emprunt de 3 M€ souscrit en 2006,
- et l'amortissement des subventions reçues pour 128 357 €.

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe ADIV s'achève avec un excédent global (fonctionnement et investissement) de 666,94 €. Aucun report n'est inscrit et n'a donc à être financé sur ce budget annexe.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe de l'ADIV s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	158 931,53 €
Recettes	329 881,54 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	170 950,01 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	226,93 €
Résultat de clôture 2020	171 176,94 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	328 357,00 €
Recettes	328 357,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-170 510,00 €
Solde d'exécution	-170 510,00 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	-170 510,00 €
Besoin de financement global à couvrir	170 510,00 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	170 510,00 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	170 510,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	666,94 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses)	170 510,00 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe ADIV et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter ce résultat d'un montant de 170 736,93 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 170 510 €,
 - en section de fonctionnement au compte 002 pour le solde, soit 666,94 €.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00	6,93	0,00	16,93	0,09
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	6,93	0,00	16,93	0,09
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	1 700,00	0,00	0,00	1 700,00	1 626,67
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-400,00	0,00	0,00	-400,00	-542,23
66 CHARGES FINANCIERES	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 084,44
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>1 310,00</i>	<i>6,93</i>	<i>0,00</i>	<i>1 316,93</i>	<i>1 084,53</i>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	170 510,00	0,00	0,00	170 510,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	170 510,00	0,00	0,00	170 510,00	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	157 860,00	0,00	0,00	157 860,00	157 847,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 860,00	0,00	0,00	157 860,00	157 847,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>328 370,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>328 370,00</i>	<i>157 847,00</i>
TOTAL DEPENSES	329 680,00	6,93	0,00	329 686,93	158 931,53

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	226,93	0,00	226,93	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	229,93	0,00	226,93	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	181 500,00	-220,00	0,00	181 280,00	181 280,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	181 500,00	-220,00	0,00	181 280,00	181 280,00
752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	19 800,00	0,00	0,00	19 800,00	20 244,54
7588 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 810,00	0,00	0,00	19 810,00	20 244,54
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>201 310,00</i>	<i>6,93</i>	<i>0,00</i>	<i>201 316,93</i>	<i>201 524,54</i>
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	128 370,00	0,00	0,00	128 370,00	128 357,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	128 370,00	0,00	0,00	128 370,00	128 357,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>128 370,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>128 370,00</i>	<i>128 357,00</i>
TOTAL RECETTES	329 680,00	6,93	0,00	329 686,93	329 881,54

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

170 950,01

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

226,93

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

171 176,94

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	170 510,00	0,00	170 510,00	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	170 510,00	0,00	170 510,00	
1641 EMPRUNTS EN EURO	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>200 000,00</i>	<i>170 510,00</i>	<i>0,00</i>	<i>370 510,00</i>	<i>200 000,00</i>
13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	20 740,00	0,00	0,00	20 740,00	20 734,00
13912 REGIONS	15 350,00	0,00	0,00	15 350,00	15 346,00
13913 DEPARTEMENTS	20 330,00	0,00	0,00	20 330,00	20 326,00
13914 COMMUNES	20 330,00	0,00	0,00	20 330,00	20 333,00
13917 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	51 620,00	0,00	0,00	51 620,00	51 618,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	128 370,00	0,00	0,00	128 370,00	128 357,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>128 370,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>128 370,00</i>	<i>128 357,00</i>
TOTAL DEPENSES	328 370,00	170 510,00	0,00	498 880,00	328 357,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
1068 AUTRES RESERVES	0,00	170 510,00	0,00	170 510,00	170 510,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	170 510,00	0,00	170 510,00	170 510,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>170 510,00</i>	<i>0,00</i>	<i>170 510,00</i>	<i>170 510,00</i>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 510,00	0,00	0,00	170 510,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 510,00	0,00	0,00	170 510,00	0,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	157 860,00	0,00	0,00	157 860,00	157 847,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	157 860,00	0,00	0,00	157 860,00	157 847,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>328 370,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>328 370,00</i>	<i>157 847,00</i>
TOTAL RECETTES	328 370,00	170 510,00	0,00	498 880,00	328 357,00

4/4

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

-170 510,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

-170 510,00

**COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'ANCIEN CENTRE ROUTIER
 DU BRÉZET**

Ce budget annexe a été créé au cours de l'exercice 2005 pour retracer la gestion du site de l'ancien centre routier du Brézet (CRB), équipement composé d'une aire de stationnement pour les poids lourds, ainsi que de bâtiments loués à des entreprises et administrations jusqu'en 2018.

Depuis, des études de sol et de programmation ont été engagées en vue de la reconversion urbaine de ce site intégrant la construction d'un bassin de stockage-restitution, d'un parking relais et d'un bâtiment à usage de bureaux ou d'habitat, en lien avec la prolongation de la ligne de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) ; avec à terme la suppression de ce budget annexe. Pour rappel, une convention de mandats d'études a été confiée à la SPL Clermont Auvergne par délibération du 29 juin 2018.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du budget annexe CRB se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	311 354,52 €	185 593,53 €	496 948,05 €
	Réalisations	153 648,52 €	173 960,03 €	327 608,55 €
Dépenses	Prévisions	311 354,52 €	185 593,53 €	496 948,05 €
	Réalisations	224 831,18 €	92 899,55 €	317 730,73 €
Résultat de l'exercice		-71 182,66 €	81 060,48 €	9 877,82 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 9 877,82 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un déficit de clôture total de 21 769,02 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-44 140,37 €		-71 182,66 €	-115 323,03 €
Fonctionnement	87 348,05 €	74 854,52 €	81 060,48 €	93 554,01 €
Total	43 207,68 €	74 854,52 €	9 877,82 €	-21 769,02 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 185 593,53 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 173 960,03 € en recettes, et à hauteur de 92 899,55 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 81 060,48 € qui, cumulé avec le résultat de clôture excédentaire de l'exercice 2019 de 87 348,05 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 74 854,52 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 93 554,01 €.

Ce budget enregistre peu de mouvements en fonctionnement, les derniers locaux occupés s'étant libérés le 31/03/2018.

Ainsi les recettes de fonctionnement 2020 se composent exclusivement de la subvention d'équilibre du Budget principal de 173 090 €, et de produits de gestion courante pour 870,03 €.

Pour l'essentiel, les dépenses de fonctionnement 2020 recouvrent quant à elles :

- la consommation d'eau de l'équipement pour 1 929,39 €,
- les taxes foncières pour 34 172 €,
- le remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de l'équipement et les ICNE pour 3 840,16 €,
- et les dotations aux amortissements pour 52 958 €.

Section d'investissement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 311 354,52 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 153 648,52 € en recettes, et à hauteur de 224 831,18 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 déficitaire de 71 182,66 €.

Après reprise du déficit de clôture 2019 de 44 140,37 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 déficitaire de 115 323,03 €.

Les recettes d'investissement 2020 se composent :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 74 854,52 €,
- d'une régularisation sur l'avance de trésorerie consentie à la SPL Clermont Auvergne pour 2 890 €,
- de la dotation aux amortissements des bâtiments pour 52 958 €,
- et des écritures patrimoniales de résorption de l'avance de trésorerie pour 22 946 €, équilibrées en recettes et dépenses.

Les dépenses d'investissement 2020 correspondent quant à elles :

- au remboursement du capital de l'emprunt pour 131 452,32 €,
- au mandat confié à la SPL Clermont Auvergne relatif à l'étude de programmation pour engager la reconversion urbaine du site (70 432,86 € dont 56 000 € d'avance de trésorerie),
- et aux écritures patrimoniales de résorption de l'avance de trésorerie pour 22 946 €, équilibrées en recettes et dépenses.

Au final, l'exercice 2020 du budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet s'achève avec un déficit global (fonctionnement et investissement) de 21 769,02 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	92 899,55 €
Recettes	173 960,03 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	81 060,48 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	12 493,53 €
Résultat de clôture 2020	93 554,01 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	224 831,18 €
Recettes	153 648,52 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-71 182,66 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-44 140,37 €
Solde d'exécution	-115 323,03 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	-115 323,03 €
Besoin de financement global à couvrir	115 323,03 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	93 554,01 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	93 554,01 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (dépenses)	115 323,03 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe de l'ancien centre routier du Brézet et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter l'intégralité de ce résultat d'un montant de 93 554,01 € en section d'investissement au compte 1068.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	510,00	5 000,00	0,00	5 510,00	1 929,39
63512 TAXES FONCIERES	44 070,00	0,00	0,00	44 070,00	34 172,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 580,00	5 000,00	0,00	49 580,00	36 101,39
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00	3,53	0,00	13,53	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	3,53	0,00	13,53	0,00
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00	4 183,03
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-200,00	0,00	0,00	-200,00	-342,87
66 CHARGES FINANCIERES	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 840,16
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	48 590,00	5 003,53	0,00	53 593,53	39 941,55
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 040,00	0,00	0,00	79 040,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 040,00	0,00	0,00	79 040,00	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	52 960,00	0,00	0,00	52 960,00	52 958,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	52 960,00	0,00	0,00	52 960,00	52 958,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	132 000,00	0,00	0,00	132 000,00	52 958,00
TOTAL DEPENSES	180 590,00	5 003,53	0,00	185 593,53	92 899,55

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	12 493,53	0,00	12 493,53	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	12 493,53	0,00	12 493,53	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	180 580,00	-7 490,00	0,00	173 090,00	173 090,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	180 580,00	-7 490,00	0,00	173 090,00	173 090,00
7588 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	870,03
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	870,03
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	180 590,00	5 003,53	0,00	185 593,53	173 960,03
TOTAL RECETTES	180 590,00	5 003,53	0,00	185 593,53	173 960,03

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	81 060,48
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	12 493,53
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	93 554,01

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	44 140,37	0,00	44 140,37	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	44 140,37	0,00	44 140,37	
1641 EMPRUNTS EN EURO	132 000,00	-500,00	0,00	131 500,00	131 452,32
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	132 000,00	-500,00	0,00	131 500,00	131 452,32
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	20 000,00	5 714,15	25 714,15	14 432,86
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	20 000,00	5 714,15	25 714,15	14 432,86
2313 CONSTRUCTIONS	52 000,00	-46 623,00	0,00	5 377,00	0,00
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	50 000,00	-5 377,00	25 000,00	69 623,00	56 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	102 000,00	-52 000,00	25 000,00	75 000,00	56 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	234 000,00	11 640,37	30 714,15	276 354,52	201 885,18
2031 FRAIS D'ETUDES	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	22 946,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	22 946,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	22 946,00
TOTAL DEPENSES	269 000,00	11 640,37	30 714,15	311 354,52	224 831,18

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
1068 AUTRES RESERVES	0,00	74 854,52	0,00	74 854,52	74 854,52
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	74 854,52	0,00	74 854,52	74 854,52
1641 EMPRUNTS EN EURO	102 000,00	-32 500,00	0,00	69 500,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 000,00	-32 500,00	0,00	69 500,00	0,00
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	102 000,00	42 354,52	0,00	144 354,52	77 744,52
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 040,00	0,00	0,00	79 040,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 040,00	0,00	0,00	79 040,00	0,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	52 960,00	0,00	0,00	52 960,00	52 958,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	52 960,00	0,00	0,00	52 960,00	52 958,00
237 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. INCORP.	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	22 946,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	22 946,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	167 000,00	0,00	0,00	167 000,00	75 904,00
TOTAL RECETTES	269 000,00	42 354,52	0,00	311 354,52	153 648,52

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	-71 182,66
RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	-44 140,37
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-115 323,03

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM

Ce budget annexe a été créé pour enregistrer les écritures liées au fonctionnement du crématorium, immeuble productif de revenus dont l'activité est assimilée à un service public industriel et commercial. A ce titre, ce budget est assujéti à la TVA. Par contrat d'affermage du 1er mars 2015, son exploitation a été confiée à la Société O.G.F. pour une durée de 6 ans.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Crématorium, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe Crématorium se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	682 031,84 €	574 494,85 €	1 256 526,69 €
	Réalisations	433 584,23 €	404 325,22 €	837 909,45 €
Dépenses	Prévisions	682 031,84 €	574 494,85 €	1 256 526,69 €
	Réalisations	284 097,51 €	295 574,78 €	579 672,29 €
Résultat de l'exercice		149 486,72 €	108 750,44 €	258 237,16 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 258 237,16 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 544 624,32 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	118 984,31 €		149 486,72 €	268 471,03 €
Fonctionnement	271 325,53 €	103 922,68 €	108 750,44 €	276 153,29 €
Total	390 309,84 €	103 922,68 €	258 237,16 €	544 624,32 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 574 494,85 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 404 325,22 € en recettes, et à hauteur de 295 574,78 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 108 750,44 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2019, soit un excédent de 271 325,53 €, et déduction faite de la part affectée à l'investissement de 103 922,68 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 276 153,29 €.

Les recettes de fonctionnement 2020, globalement en hausse de 46 856,30 € soit 13,11 % par rapport à 2019, se composent des deux redevances versées par le délégataire à Clermont Auvergne Métropole :

- la redevance annuelle pour frais de contrôle du bon usage dans la destination et l'entretien de l'équipement pour 17 032,16 €,
- la redevance d'occupation, proportionnelle au chiffre d'affaires, pour 382 864,06 € (+ 45 674,19 € par rapport à 2019, année plus faible intégrant une régularisation négative de l'exercice 2018 résultant de la fermeture partielle d'une unité de crémation),

De plus, sont comptabilisés 12 € de produits exceptionnels et 4 417 € d'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Les dépenses de fonctionnement 2020 progressent quant à elles de 95 895,74 € par rapport à l'exercice 2019, soit + 48,02 %. Elles comprennent :

- les charges à caractère général pour 97 726,29 €, avec pour l'essentiel l'entretien du bâtiment et des espaces verts (18 736,96 €), la maintenance des unités de crémation (20 565 €), la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (27 950 €, soit + 18 500 € par rapport à 2019) et le versement de 28 326,73 € au Budget principal en compensation des frais d'administration générale nécessaires à la gestion de l'équipement (+ 26 000 € par rapport à 2019),
- le versement de 10 000 € au Budget principal en compensation des frais de personnel nécessaires à la gestion de l'équipement,
- des charges de gestion courante pour 0,28 €,
- les charges financières pour 263,21 €,
- l'amortissement des biens pour 187 137 € (+ 51 448 € par rapport à 2019 en raison du début d'amortissement des travaux réalisés de 2017 à 2019 intégrés en 2020 et de l'installation de la nouvelle unité de crémation avec filtration).

Section d'investissement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 682 031,84 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 433 584,23 € en recettes, et à hauteur de 284 097,51 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 excédentaire de 149 486,72 €.

Après reprise de l'excédent de clôture 2019 de 118 984,31 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 268 471,03 €.

Les recettes d'investissement 2020 se composent :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 103 922,68 € issu de l'affectation des résultats 2019,
- d'une subvention d'équipement de 124 208,29 € perçue au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'installation d'un four de crémation,
- de l'amortissement des immobilisations pour 187 585 €,
- des écritures patrimoniales d'intégration des frais d'études et insertions aux coûts du bâtiment pour 17 868,26 €, équilibrées en recettes et dépenses.

Les dépenses d'investissement 2020 comprennent quant à elles :

- le remboursement en capital de la dette pour 23 600 €,
- les frais d'annonces et insertions sur marchés d'investissement pour 1 074,90 €,
- des frais d'études relatives au chauffage et à la ventilation des fours pour 3 575 €,
- les travaux de rénovation, de génie civil et ventilation pour 105 618,80 € et l'installation d'une ligne de crémation avec filtration pour 127 943,55 €,
- et, en opérations d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 4 417 €, et les écritures patrimoniales d'intégration des frais d'études et insertions aux coûts du bâtiment pour 17 868,26 €.

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe Crématorium s'achève avec un excédent global (fonctionnement et investissement) de 544 624,32 €, couvrant ainsi largement le financement des restes à réaliser de l'exercice qui s'élèvent à 6 300 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe Crématorium s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	295 574,78 €
Recettes	404 325,22 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	108 750,44 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	167 402,85 €
Résultat de clôture 2020	276 153,29 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	284 097,51 €
Recettes	433 584,23 €
Résultat d'investissement de l'exercice	149 486,72 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	118 984,31 €
Solde d'exécution	268 471,03 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	-6 300,00 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	262 171,03 €
Besoin de financement global à couvrir	-262 171,03 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	0,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	276 153,29 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	268 471,03 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe Crématorium et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter l'intégralité de ce résultat d'un montant de 276 153,29 € en section de fonctionnement au compte 002.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
61521 BATIMENTS PUBLICS	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	18 736,96
61528 AUTRES	11 160,00	0,00	0,00	11 160,00	0,00
6156 MAINTENANCE	138 390,00	-4 400,00	0,00	133 990,00	20 565,60
617 ETUDES ET RECHERCHES	37 250,00	4 500,00	0,00	41 750,00	27 950,00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	230,00	0,00	0,00	230,00	0,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	2 000,00	0,00	4 000,00	2 007,00
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	0,00	28 400,00	0,00	28 400,00	28 326,73
63512 TAXES FONCIERES	200,00	0,00	0,00	200,00	140,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 230,00	30 500,00	0,00	249 730,00	97 726,29
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	15 000,00	-5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 000,00	-5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,28
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,28
66111 INTERETS REGLES A L'ECHANCE	620,00	0,00	0,00	620,00	307,05
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	50,00	0,00	0,00	50,00	-43,84
66 CHARGES FINANCIERES	670,00	0,00	0,00	670,00	263,21
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	234 910,00	25 500,00	0,00	260 410,00	107 989,78
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	125 784,85	0,00	125 784,85	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	125 784,85	0,00	125 784,85	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	168 300,00	20 000,00	0,00	188 300,00	187 585,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	168 300,00	20 000,00	0,00	188 300,00	187 585,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	168 300,00	145 784,85	0,00	314 084,85	187 585,00
TOTAL DEPENSES	403 210,00	171 284,85	0,00	574 494,85	295 574,78

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	167 402,85	0,00	167 402,85	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	167 402,85	0,00	167 402,85	
7087 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	17 032,16
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	17 032,16
757 REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	379 000,00	3 870,00	0,00	382 870,00	382 864,06
7588 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	379 010,00	3 870,00	0,00	382 880,00	382 864,06
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	12,00	0,00	12,00	12,00
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00	12,00	0,00	12,00	12,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	397 010,00	171 284,85	0,00	568 294,85	399 908,22
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	4 417,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	4 417,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	4 417,00
TOTAL RECETTES	403 210,00	171 284,85	0,00	574 494,85	404 325,22

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	108 750,44
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	167 402,85
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	276 153,29

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
1641 EMPRUNTS EN EURO	23 600,00	0,00	0,00	23 600,00	23 600,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	23 600,00	0,00	0,00	23 600,00	23 600,00
2031 FRAIS D'ETUDES	65 000,00	-65 000,00	12 780,00	12 780,00	3 575,00
2033 FRAIS D'INSERTION	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	1 074,90
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 500,00	-65 000,00	12 780,00	15 280,00	4 649,90
2151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	0,00	0,00	127 943,55	127 943,55	127 943,55
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	127 943,55	127 943,55	127 943,55
2313 CONSTRUCTIONS	127 250,00	281 674,85	82 183,44	491 108,29	105 618,80
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	127 250,00	281 674,85	82 183,44	491 108,29	105 618,80
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	218 350,00	216 674,85	222 906,99	657 931,84	261 812,25
13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	4 417,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	4 417,00
2313 CONSTRUCTIONS	0,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 868,26
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 868,26
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 200,00	17 900,00	0,00	24 100,00	22 285,26
TOTAL DEPENSES	224 550,00	234 574,85	222 906,99	682 031,84	284 097,51

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	118 984,31	0,00	118 984,31	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	118 984,31	0,00	118 984,31	
1068 AUTRES RESERVES	0,00	103 922,68	0,00	103 922,68	103 922,68
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	103 922,68	0,00	103 922,68	103 922,68
1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	56 250,00	70 890,00	0,00	127 140,00	124 208,29
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	56 250,00	70 890,00	0,00	127 140,00	124 208,29
1641 EMPRUNTS EN EURO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	56 250,00	293 796,99	0,00	350 046,99	228 130,97
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	125 784,85	0,00	125 784,85	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	125 784,85	0,00	125 784,85	0,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	153 600,00	0,00	0,00	153 600,00	153 026,00
28151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	14 700,00	20 000,00	0,00	34 700,00	34 559,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	168 300,00	20 000,00	0,00	188 300,00	187 585,00
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	16 800,00	0,00	16 800,00	16 794,00
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 074,26
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 868,26
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	168 300,00	163 684,85	0,00	331 984,85	205 453,26
TOTAL RECETTES	224 550,00	457 481,84	0,00	682 031,84	433 584,23

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020					149 486,72
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ					118 984,31
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020					268 471,03

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE PLIE

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe PLIE, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe PLIE se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	69 146,63 €	1 704 712,39 €	1 773 859,02 €
	Réalisations	2 859,79 €	1 575 991,88 €	1 578 851,67 €
Dépenses	Prévisions	69 146,63 €	1 704 712,39 €	1 773 859,02 €
	Réalisations	4 861,22 €	1 532 641,52 €	1 537 502,74 €
Résultat de l'exercice		-2 001,43 €	43 350,36 €	41 348,93 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 41 348,93 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 215 337,95 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	65 716,63 €		-2 001,43 €	63 715,20 €
Fonctionnement	108 272,39 €	- €	43 350,36 €	151 622,75 €
Total	173 989,02 €	0,00 €	41 348,93 €	215 337,95 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 1 704 712,39 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 1 575 991,88 € en recettes, et à hauteur de 1 532 641,52 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 43 350,36 € qui, cumulé avec le résultat de clôture de l'exercice 2019, soit un excédent de 108 272,39 €, fait apparaître en définitive un résultat de clôture 2020 excédentaire de 151 622,75 €.

Les recettes de fonctionnement 2020 proviennent pour l'essentiel des dotations et participations versées au cours de l'exercice par les partenaires, à savoir :

- le Fonds Social Européen (FSE) pour 454 291,88 €, soit une diminution de 157 461,66 € par rapport à l'exercice 2019 dont 92 076,22 € proviennent d'une sur-évaluation des rattachements 2019 et viennent atténuer d'autant les recettes 2020,
- le Conseil Départemental pour 150 000,00 €, soit un maintien de la contribution annuelle à son niveau 2019,

- la Direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme pour 247 000 € (+ 130 000 € par rapport à 2019), dont 43 000 € au titre du chantier « Ecole des métiers », 6 000 € pour l'action « Ouvre boîte », 63 500 € pour les actions d'alphabétisation, 24 500 € dans le cadre de la lutte contre le pauvreté et 110 000 € au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'abord »,
- le Conseil Régional pour 8 000 € au titre du projet « Entreprendre dans les quartiers ».

Quant à la participation versée par le Budget principal, elle s'élève à 716 700 €, en hausse de 59 440 € par rapport à 2019 pour le financement du chantier d'insertion « Autour du vélo » et l'abondement exceptionnel de 20 000 € du dispositif « Ouvre boîte ».

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de 18 532 € par rapport à l'exercice 2019, soit + 1,19 %.

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 532 641,52 €, contre 1 558 416,99 € en 2019, soit une diminution de 25 775,47 € ou 1,65 % qui porte sur les contrats de prestations. Ces dépenses sont composées pour l'essentiel de :

- 373 402,32 € de charges à caractère général dont 340 980,08 € de contrats de prestations (avec 71 550 € dans le cadre de la clause sociale, 59 181,26 € sur l'alphabétisation, 25 680 € affectés à la création d'activités pour les femmes, 87 590 € pour les chantiers « Ecole BTP » et « Ecole métiers des services », 26 220 € au titre de l'emploi et la diversité, et 22 455,07 € dans le cadre de la remobilisation professionnelle des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans),
- 448 258 € au titre des dépenses de personnel remboursées au Budget principal pour le personnel nécessaire à la gestion de l'activité du PLIE,
- 708 121,41 € de charges de gestion courante dont 24 000 € de prix et 684 121,41 € de subventions,
- 2 859,79 € d'opérations d'ordre (dotations aux amortissements).

Section d'investissement

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 69 146,63 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 2 859,79 € en recettes et 4 861,22 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 déficitaire de 2 001,43 €.

Après reprise de l'excédent de clôture 2019 de 65 716,63 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 63 715,20 €.

Les recettes d'investissement 2020 correspondent aux seuls amortissements des biens.

Les dépenses d'investissement 2020 concernent l'acquisition de matériel informatique et d'hygiaphones destinés aux agents du PLIE.

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe PLIE s'achève avec un excédent global (fonctionnement et investissement) de 215 337,95 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe PLIE s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 532 641,52 €
Recettes	1 575 991,88 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	43 350,36 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	108 272,39 €
Résultat de clôture 2020	151 622,75 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 861,22 €
Recettes	2 859,79 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-2 001,43 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	65 716,63 €
Solde d'exécution	63 715,20 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	63 715,20 €
Besoin de financement global à couvrir	-63 715,20 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	0,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	151 622,75 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	63 715,20 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une reprise et donc d'une inscription lors du vote du Budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe P.L.I.E. et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- de conserver ce résultat d'un montant de 151 622,75 € en totalité en section de fonctionnement au compte 002.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	CA
Budget annexe PLIE	2020

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100,00	0,00	0,00	100,00	84,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 800,00	-300,00	0,00	1 500,00	115,80
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	375 330,00	0,00	0,00	375 330,00	340 980,08
61351 MATERIEL ROULANT	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 199,24
61358 AUTRES	7 320,00	-1 200,00	0,00	6 120,00	2 424,69
6156 MAINTENANCE	17 210,00	0,00	0,00	17 210,00	14 333,26
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	-300,00	0,00	1 700,00	1 577,00
6234 RECEPTIONS	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	689,70
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	900,00	0,00	0,00	900,00	0,00
6238 DIVERS	750,00	0,00	0,00	750,00	354,72
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	5 898,33
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 750,00	0,00	0,00	5 750,00	5 745,50
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	422 060,00	-600,00	0,00	421 460,00	373 402,32
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	492 790,00	-33 500,00	0,00	459 290,00	448 258,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	492 790,00	-33 500,00	0,00	459 290,00	448 258,00
65132 PRIX	12 000,00	12 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
65748 AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	680 250,00	24 195,00	0,00	704 445,00	684 121,41
65888 AUTRES	10,00	92 077,39	0,00	92 087,39	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	692 260,00	128 272,39	0,00	820 532,39	708 121,41
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	1 607 110,00	94 172,39	0,00	1 701 282,39	1 529 781,73
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811 DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	2 830,00	600,00	0,00	3 430,00	2 859,79
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 830,00	600,00	0,00	3 430,00	2 859,79
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 830,00	600,00	0,00	3 430,00	2 859,79
TOTAL DEPENSES	1 609 940,00	94 772,39	0,00	1 704 712,39	1 532 641,52

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	108 272,39	0,00	108 272,39	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	108 272,39	0,00	108 272,39	
74718 AUTRES	147 500,00	-33 500,00	0,00	114 000,00	247 000,00
7472 REGIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
7473 DEPARTEMENTS	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
74751 GFP DE RATTACHEMENT	696 700,00	20 000,00	0,00	716 700,00	716 700,00
74771 FONDS SOCIAL EUROPEEN	615 740,00	0,00	0,00	615 740,00	454 291,88
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 609 940,00	-13 500,00	0,00	1 596 440,00	1 575 991,88
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	1 609 940,00	94 772,39	0,00	1 704 712,39	1 575 991,88
TOTAL RECETTES	1 609 940,00	94 772,39	0,00	1 704 712,39	1 575 991,88

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	43 350,36
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	108 272,39
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	151 622,75

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 830,00	170,00	0,00	3 000,00	2 053,22
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	0,00	2 830,00	0,00	2 830,00	2 808,00
2188 AUTRES	0,00	61 216,63	0,00	61 216,63	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 830,00	66 316,63	0,00	69 146,63	4 861,22
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	2 830,00	66 316,63	0,00	69 146,63	4 861,22
TOTAL DEPENSES	2 830,00	66 316,63	0,00	69 146,63	4 861,22

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	65 716,63	0,00	65 716,63	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	65 716,63	0,00	65 716,63	
10222 F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 EMPRUNTS EN EUROS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	0,00	65 716,63	0,00	65 716,63	0,00
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 250,00	400,00	0,00	2 650,00	2 140,00
281848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	430,00	200,00	0,00	630,00	585,79
28188 AUTRES	150,00	0,00	0,00	150,00	134,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 830,00	600,00	0,00	3 430,00	2 859,79
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 830,00	600,00	0,00	3 430,00	2 859,79
TOTAL RECETTES	2 830,00	66 316,63	0,00	69 146,63	2 859,79

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	-2 001,43
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	65 716,63
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	63 715,20

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGETS ANNEXES ZAE

Les Budgets annexes des Zones d'Activité Économique (ZAE) ont été créés à compter de 2002 dans le cadre de la compétence économique. Huit budgets de ZAE étaient ouverts en 2020, mais seuls trois d'entre eux ont enregistré des mouvements budgétaires réels. Il s'agit des budgets du Parc logistique, de Gerzat sud et des Montels.

Il est proposé de clôturer le budget ZAE Les Montels, tous les terrains ayant été commercialisés et tous les travaux étant terminés.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 de chaque Budget annexe ZAE, puis d'approuver la détermination du résultat de clôture de chacun d'eux et son affectation.

I- Compte administratif 2020

Tous budgets confondus, les recettes réelles 2020 s'élèvent à 4 481 395,43 € et comprennent :

- les ventes de terrains et quelques locations diverses pour 684 985,57 €,
- des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 454 732,26 €, correspondant à des écritures comptables de résorption d'avances versées antérieurement,
- des arrondis de centimes de TVA pour 0,17 €,
- une subvention d'équilibre du Budget principal pour la clôture du budget ZAE Les Montels pour 341 677,43 €,
- le versement d'une avance de 3 000 000 € par le Budget principal.

Les dépenses réelles 2020 s'élèvent quant à elles à 4 493 999,51 €. Elles correspondent à :

- des achats de terrains, d'études, de travaux d'aménagement, et des frais accessoires pour 3 209 487,69 €,
- des intérêts d'emprunts pour 6 078,49 €,
- les remboursements d'emprunts pour 256 433,33 €,
- le remboursement d'avances au Budget principal pour 1 022 000 €.

Le résultat d'exécution 2020 des Budgets annexes ZAE est un déficit de 12 604,08 € en investissement.

Après reprise du résultat de clôture 2019 nul en fonctionnement et de - 190 182,88 € en investissement, l'exercice 2020 se solde par un résultat de clôture nul en fonctionnement et un déficit global d'investissement de 202 786,96 €.

Il est maintenant proposé d'examiner les résultats zone par zone :

ZAE du PARC LOGISTIQUE

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	4 459 735,00 €	4 668 264,44 €	9 127 999,44 €
	Réalisations	3 909 367,92 €	4 122 932,76 €	8 032 300,68 €
Dépenses	Prévisions	4 459 735,00 €	4 668 264,44 €	9 127 999,44 €
	Réalisations	3 924 682,13 €	4 122 932,76 €	8 047 614,89 €
Résultat de l'exercice		-15 314,21 €	0,00 €	-15 314,21 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-14 742,56 €		-15 314,21 €	-30 056,77 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-14 742,56 €	0,00 €	-15 314,21 €	-30 056,77 €

Après reprise du déficit antérieur reporté 2019 de 14 742,56 €, l'exercice 2020 de ce budget se solde par un déficit de clôture global de 30 056,77 €.

Cet exercice est marqué par le regroupement sur le budget annexe ZAE du Parc logistique des mandats d'études et de travaux pour l'aménagement des zones du Parc Logistique et de Ladoux confiés à la SPL Clermont Auvergne.

En recettes, ont été comptabilisées la résorption du solde des avances de trésorerie versées à la SPL Clermont Auvergne sur les exercices précédents pour la zone Parc Logistique à hauteur de 454 411,26 € (constaté en dépenses de fonctionnement), des produits annexes divers pour 272,70 €, ainsi qu'une avance du Budget principal de 3 000 000 €.

Les dépenses sont principalement consacrées à l'opération de requalification de la zone Parc Logistique pour 2 412 156,14 € avec 979 623,60 € d'avances de trésorerie sur travaux, 137 077,99 € d'études, 1 294 091,83 € de travaux d'aménagement et 1 362,72 € de rachats de terrains à l'EPF SMAF.

Le transfert comptable des avances versées à la SPL Clermont Auvergne au titre de l'aménagement de la zone de Ladoux représente 661 044 €. Des travaux sont réalisés à hauteur de 20 009 €.

À cela s'ajoutent, les frais financiers pour 6 078,49 € et le remboursement en capital de la dette pour 256 433,33 €.

Enfin les dépenses récurrentes de bornage, d'entretien des voiries et d'espaces verts, de taxes foncières et de vidéoprotection représentent 138 288,01 €.

ZAE GERZAT SUD

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	1 377 107,34 €	1 434 442,34 €	2 811 549,68 €
	Réalisations	758 148,08 €	760 149,42 €	1 518 297,50 €
Dépenses	Prévisions	1 377 107,34 €	1 434 442,34 €	2 811 549,68 €
	Réalisations	763 075,38 €	760 149,42 €	1 523 224,80 €
Résultat de l'exercice		-4 927,30 €	0,00 €	-4 927,30 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	95 125,34 €		-4 927,30 €	90 198,04 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	95 125,34 €	0,00 €	-4 927,30 €	90 198,04 €

Après reprise de l'excédent antérieur reporté 2019 de 95 125,34 €, l'exercice 2020 de ce budget se solde par un excédent de clôture global de 90 198,04 €.

En recettes, sont comptabilisés la vente de terrains à la société COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE pour 378 594 €, les produits de locations de parcelles versés par l'EPF Smaf pour 159,04 €, un dégrèvement de 321 € sur la taxe foncière 2019.

Les dépenses réelles 2020 concernent principalement du nettoyage pour 1 120 €, auquel s'ajoutent la taxe foncière et des arrondis de centimes de TVA pour 881,34 €, ainsi qu'un remboursement de l'avance au Budget principal à hauteur de 382 000 €.

ZAE SARLIEVE NORD

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	276 469,00 €	251 029,03 €	527 498,03 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévisions	276 469,00 €	251 029,03 €	527 498,03 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-25 449,97 €		0,00 €	-25 449,97 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-25 449,97 €	0,00 €	0,00 €	-25 449,97 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un déficit de clôture global de 25 449,97 €.

La reprise du résultat de clôture constaté en 2019 est la seule opération enregistrée sur l'exercice.

ZAE DE L'EMINEE

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	87 486,14 €	0,00 €	87 486,14 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévisions	87 486,14 €	0,00 €	87 486,14 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-87 486,14 €		0,00 €	-87 486,14 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-87 486,14 €	0,00 €	0,00 €	-87 486,14 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un déficit de clôture global de 87 486,14 €.

La reprise du résultat de clôture constaté en 2019 est la seule opération enregistrée sur l'exercice.

ZAE LES MONTELS

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	1 295 274,86 €	1 295 274,86 €	2 590 549,72 €
	Réalisations	1 295 274,86 €	1 295 274,86 €	2 590 549,72 €
Dépenses	Prévisions	1 295 274,86 €	1 295 274,86 €	2 590 549,72 €
	Réalisations	1 287 637,43 €	1 295 274,86 €	2 582 912,29 €
Résultat de l'exercice		7 637,43 €	0,00 €	7 637,43 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-7 637,43 €		7 637,43 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-7 637,43 €	0,00 €	7 637,43 €	0,00 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un résultat nul, le budget étant clôturé au 31/12/2020.

En recettes sont comptabilisées des ventes de terrains pour 305 960 € et une subvention d'équilibre du Budget principal pour la clôture du budget pour 341 677,43 €.

Les dépenses correspondent au seul remboursement au Budget principal du solde de l'avance consentie pour 640 000 €.

ZAE LES GRANDES

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	8 102,39 €	0,00 €	8 102,39 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévisions	8 102,39 €	0,00 €	8 102,39 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-8 102,39 €		0,00 €	-8 102,39 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-8 102,39 €	0,00 €	0,00 €	-8 102,39 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un déficit de clôture global de 8 102,39 €.

La reprise du résultat de clôture constaté en 2019 est la seule opération enregistrée sur l'exercice.

ZAE LES GRAVEYROUX

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	1 278,58 €	0,00 €	1 278,58 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévisions	1 278,58 €	0,00 €	1 278,58 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	1 278,58 €		0,00 €	1 278,58 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	1 278,58 €	0,00 €	0,00 €	1 278,58 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un excédent de clôture global de 1 278,58 €.

La reprise du résultat de clôture constaté en 2019 est la seule opération enregistrée sur l'exercice.

ZAE CHAMPRATEL

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	143 188,00 €	29,69 €	143 217,69 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Prévisions	143 188,00 €	29,69 €	143 217,69 €
	Réalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-143 168,31 €		0,00 €	-143 168,31 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total	-143 168,31 €	0,00 €	0,00 €	-143 168,31 €

L'exercice 2020 de ce budget se solde par un déficit de clôture global de 143 168,31 €.

La reprise du résultat de clôture constaté en 2019 est la seule opération enregistrée sur l'exercice.

Sont joints en annexe les tableaux reprenant le détail par article et chapitre des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice 2020.

II- Reprise des résultats d'investissement 2020

Il est proposé de reprendre le solde d'exécution de la section d'investissement tel qu'il est constaté au 31/12/2020, à savoir en recettes en cas d'excédent, et en dépenses en cas de déficit (compte 001 « Résultat d'investissement reporté » dans les deux cas). La section de fonctionnement de ces budgets, par le biais des écritures de stock de terrains à aménager, se solde par un résultat nul.

Pour chaque Budget annexe ZAE, l'affectation est la suivante :

ZAE du PARC LOGISTIQUE

Il est proposé d'affecter en report le solde d'exécution déficitaire de 30 056,77 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - dépense).

ZAE GERZAT SUD

Il est proposé d'affecter en report le solde d'exécution excédentaire de 90 198,04 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - recette).

ZAE SARLIEVE NORD

Il est proposé d'affecter en report le solde d'exécution déficitaire de 25 449,97 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - dépense).

ZAE DE L'ÉMINÉE

Il est proposé d'affecter en report le solde déficitaire de 87 486,14 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - dépense).

ZAE LES GRANDES

Il est proposé d'affecter en report le solde d'exécution déficitaire de 8 102,39 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - dépense).

ZAE LES GRAVEYROUX

Il est proposé d'affecter en report l'excédent de 1 278,58 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - recette).

ZAE CHAMPRATEL

Il est proposé d'affecter en report le solde d'exécution déficitaire de 143 168,31 € constaté à la section d'investissement (compte 001 - dépense).

Les affectations, telles qu'elles sont présentées, ont fait l'objet d'une reprise anticipée et donc d'une inscription lors du vote du Budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner les tableaux détaillés des Comptes administratifs 2020 des Budgets annexes des Zones d'Activité Économique et de les adopter,
- d'approuver la détermination et l'affectation du résultat global de ces budgets conformément au tableau suivant :

Budget	Investissement 001 - Dépenses	Investissement 001 - Recettes
ZAE Parc logistique	30 056,77 €	
ZAE Gerzat Sud		90 198,04 €
ZAE Sarliève Nord	25 449,97 €	
ZAE Eminée	87 486,14 €	
ZAE Les Montels	Budget clôturé	
ZAE Les Grandes	8 102,39 €	
ZAE Les Graveyroux		1 278,58 €
ZAE Champratel	143 168,31 €	

- d'approuver la clôture du budget ZAE Les Montels.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6015 TERRAINS A AMENAGER	0,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 362,72
6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES(TERR	336 700,00	-79 552,00	0,00	257 148,00	248 143,99
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	4 450 000,00	-1 022 248,00	0,00	3 427 752,00	2 945 244,01
608 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	14 110,00	100,00	0,00	14 210,00	12 735,63
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 802 310,00	-1 100 000,00	0,00	3 702 310,00	3 207 486,35
65888 AUTRES	10,00	0,44	0,00	10,44	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,44	0,00	10,44	0,00
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	6 790,36
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-400,00	0,00	0,00	-400,00	-711,87
66 CHARGES FINANCIERES	6 400,00	0,00	0,00	6 400,00	6 078,49
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	4 808 720,00	-1 099 999,56	0,00	3 708 720,44	3 213 564,84
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	968 020,00	-8 476,00	0,00	959 544,00	909 367,92
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	968 020,00	-8 476,00	0,00	959 544,00	909 367,92
TOTAL DEPENSES	5 776 740,00	-1 108 475,56	0,00	4 668 264,44	4 122 932,76

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	183 650,00	-183 650,00	0,00	0,00	0,00
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	350,00	0,00	0,00	350,00	272,53
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	184 000,00	-183 650,00	0,00	350,00	272,53
75888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,17
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,17
773 MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	300 000,00	179 412,00	0,00	479 412,00	454 411,26
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	300 000,00	179 412,00	0,00	479 412,00	454 411,26
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	4 808 720,00	-1 099 999,56	0,00	3 708 720,44	3 213 564,84
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 292 730,00	-1 104 237,56	0,00	4 188 492,44	3 668 248,80
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	5 292 730,00	-1 104 237,56	0,00	4 188 492,44	3 668 248,80
TOTAL RECETTES	5 776 740,00	-1 108 475,56	0,00	4 668 264,44	4 122 932,76

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	14 742,56	0,00	14 742,56	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	14 742,56	0,00	14 742,56	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	257 000,00	-500,00	0,00	256 500,00	256 433,33
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	257 000,00	-500,00	0,00	256 500,00	256 433,33
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	257 000,00	14 242,56	0,00	271 242,56	256 433,33
3351 TERRAINS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 362,72
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	336 700,00	0,00	0,00	336 700,00	248 143,99
3355 TRAVAUX	4 450 000,00	-1 100 000,00	0,00	3 350 000,00	2 945 244,01
33581 FRAIS ACCESSOIRES	22 020,00	0,44	0,00	22 020,44	18 814,12
3555 TERRAINS AMENAGES	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 292 730,00	-1 104 237,56	0,00	4 188 492,44	3 668 248,80
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 292 730,00	-1 104 237,56	0,00	4 188 492,44	3 668 248,80
TOTAL DEPENSES	5 549 730,00	-1 089 995,00	0,00	4 459 735,00	3 924 682,13

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	4 581 710,00	-1 081 519,00	0,00	3 500 191,00	3 000 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 581 710,00	-1 081 519,00	0,00	3 500 191,00	3 000 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	4 581 710,00	-1 081 519,00	0,00	3 500 191,00	3 000 000,00
3351 TERRAINS	484 010,00	-183 650,00	0,00	300 360,00	300 000,00
33581 FRAIS ACCESSOIRES	0,00	179 412,00	0,00	179 412,00	154 683,96
3555 TERRAINS AMENAGES	484 010,00	-4 238,00	0,00	479 772,00	454 683,96
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	968 020,00	-8 476,00	0,00	959 544,00	909 367,92
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	968 020,00	-8 476,00	0,00	959 544,00	909 367,92
TOTAL RECETTES	5 549 730,00	-1 089 995,00	0,00	4 459 735,00	3 909 367,92

7/14

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

-15 314,21

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

-14 742,56

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

-30 056,77

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reportes de crédits	Budget total	Réalisé
6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES(TERR	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	230 000,00	-180 000,00	0,00	50 000,00	1 120,00
608 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	1 450,00	0,00	0,00	1 450,00	881,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	332 450,00	-180 000,00	0,00	152 450,00	2 001,00
65888 AUTRES	10,00	0,34	0,00	10,34	0,34
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,34	0,00	10,34	0,34
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	332 460,00	-179 999,66	0,00	152 460,34	2 001,34
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 281 340,00	642,00	0,00	1 281 982,00	758 148,08
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 281 340,00	642,00	0,00	1 281 982,00	758 148,08
TOTAL DEPENSES	1 613 800,00	-179 357,66	0,00	1 434 442,34	760 149,42

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reportes de crédits	Budget total	Réalisé
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	640 460,00	0,00	0,00	640 460,00	378 594,00
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	200,00	0,00	0,00	200,00	159,04
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	640 660,00	0,00	0,00	640 660,00	378 753,04
75888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
773 MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	0,00	321,00	0,00	321,00	321,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	321,00	0,00	321,00	321,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	332 460,00	-179 999,66	0,00	152 460,34	2 001,34
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	973 130,00	-179 678,66	0,00	793 451,34	381 075,38
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	973 130,00	-179 678,66	0,00	793 451,34	381 075,38
TOTAL RECETTES	1 613 800,00	-179 357,66	0,00	1 434 442,34	760 149,42

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reportes de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	308 210,00	275 446,00	0,00	583 656,00	382 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	308 210,00	275 446,00	0,00	583 656,00	382 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	308 210,00	275 446,00	0,00	583 656,00	382 000,00
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
3355 TRAVAUX	230 000,00	-179 999,66	0,00	50 000,34	1 120,00
33581 FRAIS ACCESSOIRES	2 460,00	0,00	0,00	2 460,00	881,34
3555 TERRAINS AMENAGES	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	973 130,00	-179 678,66	0,00	793 451,34	381 075,38
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	973 130,00	-179 678,66	0,00	793 451,34	381 075,38
TOTAL DEPENSES	1 281 340,00	95 767,34	0,00	1 377 107,34	763 075,38

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reportes de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	95 125,34	0,00	95 125,34	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	95 125,34	0,00	95 125,34	
168751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	0,00	95 125,34	0,00	95 125,34	0,00
3351 TERRAINS	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
3355 TRAVAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3555 TERRAINS AMENAGES	640 670,00	321,00	0,00	640 991,00	379 074,04
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 281 340,00	642,00	0,00	1 281 982,00	758 148,08
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 281 340,00	642,00	0,00	1 281 982,00	758 148,08
TOTAL RECETTES	1 281 340,00	95 767,34	0,00	1 377 107,34	758 148,08

8/14

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

-4 927,30

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

95 125,34

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

90 198,04

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES(TERR	500 000,00	-250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
608 FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAG.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	501 000,00	-250 000,00	0,00	251 000,00	0,00
65888 AUTRES	10,00	-0,97	0,00	9,03	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	-0,97	0,00	9,03	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>501 010,00</i>	<i>-250 000,97</i>	<i>0,00</i>	<i>251 009,03</i>	<i>0,00</i>
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>20,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>20,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	501 030,00	-250 000,97	0,00	251 029,03	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>10,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>10,00</i>	<i>0,00</i>
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	501 010,00	-250 000,97	0,00	251 009,03	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	501 020,00	-250 000,97	0,00	251 019,03	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>501 020,00</i>	<i>-250 000,97</i>	<i>0,00</i>	<i>251 019,03</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	501 030,00	-250 000,97	0,00	251 029,03	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	25 449,97	0,00	25 449,97	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	25 449,97	0,00	25 449,97	
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>25 449,97</i>	<i>0,00</i>	<i>25 449,97</i>	
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	500 000,00	-250 000,00	0,00	250 000,00	0,00
33581 FRAIS ACCESSOIRES	1 010,00	-0,97	0,00	1 009,03	0,00
3555 TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	501 020,00	-250 000,97	0,00	251 019,03	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>501 020,00</i>	<i>-250 000,97</i>	<i>0,00</i>	<i>251 019,03</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	501 020,00	-224 551,00	0,00	276 469,00	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	501 000,00	-224 551,00	0,00	276 449,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	501 000,00	-224 551,00	0,00	276 449,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>501 000,00</i>	<i>-224 551,00</i>	<i>0,00</i>	<i>276 449,00</i>	<i>0,00</i>
33581 FRAIS ACCESSOIRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
3555 TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>20,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>20,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	501 020,00	-224 551,00	0,00	276 469,00	0,00

9/14

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

-25 449,97

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

-25 449,97

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>87 486,14</i>	<i>0,00</i>	<i>87 486,14</i>	
TOTAL DEPENSES	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>87 486,14</i>	<i>0,00</i>	<i>87 486,14</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	0,00	87 486,14	0,00	87 486,14	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-87 486,14
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-87 486,14

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 295 274,86
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>611 940,00</i>	<i>683 334,86</i>	<i>0,00</i>	<i>1 295 274,86</i>	<i>1 295 274,86</i>
TOTAL DEPENSES	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 295 274,86

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	305 960,00	0,00	0,00	305 960,00	305 960,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	305 960,00	0,00	0,00	305 960,00	305 960,00
74751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	341 677,43	0,00	341 677,43	341 677,43
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	341 677,43	0,00	341 677,43	341 677,43
75888 AUTRES	10,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>305 970,00</i>	<i>341 667,43</i>	<i>0,00</i>	<i>647 637,43</i>	<i>647 637,43</i>
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>305 970,00</i>	<i>341 667,43</i>	<i>0,00</i>	<i>647 637,43</i>	<i>647 637,43</i>
TOTAL RECETTES	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 295 274,86

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

0,00

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	7 637,43	0,00	7 637,43	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	7 637,43	0,00	7 637,43	
168751 GFP DE RATTACHEMENT	305 970,00	334 030,00	0,00	640 000,00	640 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	305 970,00	334 030,00	0,00	640 000,00	640 000,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>305 970,00</i>	<i>341 667,43</i>	<i>0,00</i>	<i>647 637,43</i>	<i>640 000,00</i>
3555 TERRAINS AMENAGES	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>305 970,00</i>	<i>341 667,43</i>	<i>0,00</i>	<i>647 637,43</i>	<i>647 637,43</i>
TOTAL DEPENSES	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 287 637,43

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
3351 TERRAINS	0,00	329 570,77	0,00	329 570,77	329 570,77
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	11 495,00	0,00	11 495,00	11 495,00
3355 TRAVAUX	305 970,00	-19 850,43	0,00	286 119,57	286 119,57
33581 FRAIS ACCESSOIRES	0,00	20 452,09	0,00	20 452,09	20 452,09
3555 TERRAINS AMENAGES	305 970,00	341 667,43	0,00	647 637,43	647 637,43
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 295 274,86
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>611 940,00</i>	<i>683 334,86</i>	<i>0,00</i>	<i>1 295 274,86</i>	<i>1 295 274,86</i>
TOTAL RECETTES	611 940,00	683 334,86	0,00	1 295 274,86	1 295 274,86

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

7 637,43

11/14

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

-7 637,43

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	48 020,00	-48 020,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>48 020,00</i>	<i>-48 020,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	48 020,00	-48 020,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00
75888 AUTRES	10,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>24 010,00</i>	<i>-24 010,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>24 010,00</i>	<i>-24 010,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	48 020,00	-48 020,00	0,00	0,00	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	8 102,39	0,00	8 102,39	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	8 102,39	0,00	8 102,39	
168751 GFP DE RATTACHEMENT	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>24 010,00</i>	<i>-15 907,61</i>	<i>0,00</i>	<i>8 102,39</i>	<i>0,00</i>
3555 TERRAINS AMENAGES	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>24 010,00</i>	<i>-24 010,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	48 020,00	-39 917,61	0,00	8 102,39	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	8 102,39	0,00	8 102,39	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	8 102,39	0,00	8 102,39	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>8 102,39</i>	<i>0,00</i>	<i>8 102,39</i>	<i>0,00</i>
3355 TRAVAUX	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
3555 TERRAINS AMENAGES	24 010,00	-24 010,00	0,00	0,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	48 020,00	-48 020,00	0,00	0,00	0,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>48 020,00</i>	<i>-48 020,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL RECETTES	48 020,00	-39 917,61	0,00	8 102,39	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-8 102,39
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-8 102,39

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	0,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>1 278,58</i>	<i>0,00</i>	<i>1 278,58</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>0,00</i>	<i>1 278,58</i>	<i>0,00</i>	<i>1 278,58</i>	
TOTAL RECETTES	0,00	1 278,58	0,00	1 278,58	

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	1 278,58
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	1 278,58

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES(TERR	15 000,00	-15 000,00	0,00	0,00	0,00
605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	155 000,00	-155 000,00	0,00	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	170 000,00	-170 000,00	0,00	0,00	0,00
65888 AUTRES	10,00	-0,31	0,00	9,69	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	-0,31	0,00	9,69	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	170 010,00	0,00	0,00	9,69	0,00
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
TOTAL DEPENSES	170 030,00	-170 000,31	0,00	29,69	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
75888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	170 010,00	-170 000,31	0,00	9,69	0,00
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	170 020,00	-170 000,31	0,00	19,69	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	170 020,00	-170 000,31	0,00	19,69	0,00
TOTAL RECETTES	170 030,00	-170 000,31	0,00	29,69	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	143 168,31	0,00	143 168,31	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	143 168,31	0,00	143 168,31	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	143 168,31	0,00	143 168,31	
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	15 000,00	-15 000,00	0,00	0,00	0,00
3355 TRAVAUX	155 000,00	-155 000,00	0,00	0,00	0,00
33581 FRAIS ACCESSOIRES	10,00	-0,31	0,00	9,69	0,00
3555 TERRAINS AMENAGES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	170 020,00	-170 000,31	0,00	19,69	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	170 020,00	-170 000,31	0,00	19,69	0,00
TOTAL DEPENSES	170 020,00	-26 832,00	0,00	143 188,00	0,00

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
168751 GFP DE RATTACHEMENT	170 000,00	-26 832,00	0,00	143 168,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	170 000,00	-26 832,00	0,00	143 168,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	170 000,00	-26 832,00	0,00	143 168,00	0,00
3355 TRAVAUX	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
33581 FRAIS ACCESSOIRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00
TOTAL RECETTES	170 020,00	-26 832,00	0,00	143 188,00	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	0,00
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-143 168,31
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	-143 168,31

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget annexe est dédié à la gestion des parcs relais, parcs tramway et parcs haltes ferroviaires ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2017, à la gestion des parkings transférés dans le cadre de la prise de compétence « création, réalisation, entretien et exploitation des parcs et aires de stationnement » (parkings aériens ou souterrains en structure dont l'accès est payant pour les usagers). Il est assujéti à la TVA pour la partie d'activités faisant l'objet de recettes perçues auprès des usagers.

Pour mémoire, les parkings transférés sont au nombre de 9. Il s'agit des parkings Blaise Pascal, Saint Pierre, Jaude/Vercingétorix, Médiathèque/Allagnat, Place du 1^{er} mai, Salins/Gambetta, Fontgiève, Poterne et Carmes/Delille. Au 31 décembre 2020, ils sont gérés sous forme de marchés de prestations de services à l'exception du parking des Carmes / Delille qui est géré en délégation de service public jusqu'au 1^{er} juin 2026.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Parcs et aires de stationnement, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe Parcs et aires de stationnement se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	3 711 236,09 €	4 331 148,00 €	8 042 384,09 €
	Réalisations	3 148 187,69 €	4 029 103,64 €	7 177 291,33 €
Dépenses	Prévisions	3 711 236,09 €	4 331 148,00 €	8 042 384,09 €
	Réalisations	2 218 572,24 €	4 016 105,18 €	6 234 677,42 €
Résultat de l'exercice		929 615,45 €	12 998,46 €	942 613,91 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 942 613,91 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 476 751,49 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-465 862,42 €		929 615,45 €	463 753,03 €
Fonctionnement	513 923,36 €	513 923,36 €	12 998,46 €	12 998,46 €
Total	48 060,94 €	513 923,36 €	942 613,91 €	476 751,49 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 4 331 148 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 4 029 103,64 € en recettes, et à hauteur de 4 016 105,18 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 12 998,46 € qui correspond au résultat de clôture 2020, le résultat 2019 ayant été affecté intégralement à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement 2020 sont globalement en recul de 90 401,02 € par rapport à 2019 (- 2,19 %). Cette diminution provient des recettes d'exploitation qui baissent globalement de 215 121,397 € en raison de la crise sanitaire (confinement du 17/03 au 11/05 ayant généré une perte de recettes sur les droits de stationnement des particuliers, et avoirs consentis sur les abonnements durant cette période). En compensation, la subvention d'équilibre versée par le Budget principal a augmenté de 132 000 €.

Les recettes d'exploitation se composent :

- des produits de la location des places des parcs relais Henri Dunant et Les Pistes pour 107 058,68 €, en augmentation de 9 795,15 € par rapport à 2019 (soit+ 10,07 %),
- des produits de la location d'un étage du parking Henri Dunant pour 87 155,56 €, en baisse de 18 273,33 € par rapport à 2019,
- du produit des droits de stationnement des parkings transférés au 1^{er} janvier 2017 pour 2 455 912,53 €, en diminution de 210 006,52 € par rapport à 2019, soit - 7,88 %.

A ces recettes d'exploitation, s'ajoutent 588,87 € de produits de gestion courante.

Enfin les recettes d'ordre sont constituées par l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 25 550 €, soit un montant équivalent à celui de 2019.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont globalement en hausse de 410 523,88 € par rapport à 2019. Pour l'essentiel, elles se composent désormais :

- des charges générales qui s'élèvent à 3 743 477,650 €, soit une progression de 413 169,95 € ou 12,41 % par rapport à 2019 liée notamment à la reprise de la gestion du parking de la Poterne via un marché de prestation de services (extinction du bail à construire avec la SA Parking Poterne en février 2020) et aux dotations aux amortissements des biens. Dans le détail, ces charges comprennent la location du parc Henri Dunant dans le cadre du bail emphytéotique (1 724 673,509 €), le marché d'exploitation des parcs relais Henri Dunant et Les Pistes (292 003,16 €), les frais d'exploitation des parkings de stationnement pour 1 266 849,47 €, les frais d'entretien divers et maintenance des parkings (89 276,35 €), des frais de gestion divers (60 393,38 € de primes d'assurances, annonces et insertions sur marchés publics, frais bancaires, nettoyage et gardiennage des locaux, etc) et des versements/remboursements de taxes foncières et CFE (299 647 €),
- des charges de personnel d'un montant de 11 459 € qui correspondent à la mutualisation ascendante consacrée à l'entretien du patrimoine bâti, et s'ajoutent aux 2 655 € de frais imputés en charges à caractère général, en diminution par rapport à 2019 qui enregistrait une régularisation sur 3 exercices.
- des frais financiers qui s'élèvent à 34 111,78 €,
- de 165,50 € de charges de gestion courante et de 141,25 € de charges exceptionnelles (annulation de titres sur exercice antérieur),
- en opérations d'ordre, des dotations aux amortissements des parcs relais payants et parkings transférés pour 226 747 € (en progression de 70 813 € avec l'amortissement des nouveaux matériels de péages installés en 2019 et 2020).

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 3 711 236,09 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 3 148 187,69 € en recettes, et à hauteur de 2 218 572,24 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 excédentaire de 929 615,45 €.

Après reprise du déficit de clôture 2019 de 465 862,42 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 463 753,03 €.

Les recettes d'investissement 2020 s'élèvent à 3 148 187,69 € et comprennent :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation des résultats 2019 pour 513 923,36 €,
- le Fonds de Compensation de la TVA pour 223 068,39 €,

- l'encaissement d'un emprunt de 2 100 000 € contracté en 2020,
- en opérations d'ordre, l'amortissement des biens (226 747 €) et des écritures patrimoniales d'intégration des frais d'études et d'annonces aux coûts des bâtiments et de résorption de l'avance sur le marché de la halte ferroviaire du Cendre (84 448,94 €).

Les dépenses d'investissement 2020 s'élèvent quant à elles à 2 218 572,24 €, en progression de 823 150,58 € par rapport à 2019, et intègrent :

- le remboursement du capital des emprunts souscrits pour 295 480 €,
- les dépenses d'équipement pour 1 813 093,30 €, en hausse de 730 066,29 € par rapport à 2019. Ces dépenses correspondent notamment à l'aménagement de la halte ferroviaire du Cendre pour 1 262 169,68 €, à l'installation de matériels de péage aux parkings Henri Dunant, Les Pistes, Salins/Gambetta et la Poterne pour 316 779,10 €, de matériel de vidéoprotection aux parkings Blaise Pascal et 1^{er} Mai pour 113 402,77 €, à des matériels divers pour 81 243,78 €, ainsi qu'à diverses études pour 39 497,97 €.
- en opérations d'ordre, l'amortissement des subventions reçues pour 25 550 € et l'intégration des frais d'études et d'annonces aux bâtiments et de résorption de l'avance sur le marché de la halte ferroviaire du Cendre pour 84 448,94 €.

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe Parcs et aires de stationnement s'achève avec un excédent global (fonctionnement et investissement) de 476 751,49 €, auquel s'ajoute un excédent sur restes à réaliser 2020 qui s'élève à 137 756,54 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe Parcs et aires de stationnement s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 016 105,18 €
Recettes	4 029 103,64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	12 998,46 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	0,00 €
Résultat de clôture 2020	12 998,46 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 218 572,24 €
Recettes	3 148 187,69 €
Résultat d'investissement de l'exercice	929 615,45 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-465 862,42 €
Solde d'exécution	463 753,03 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	137 756,54 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	601 509,57 €
Besoin de financement global à couvrir	-601 509,57 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	0,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	12 998,46 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	463 753,03 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe Parcs et aires de stationnement et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- de conserver ce résultat d'un montant de 12 998,46 € en totalité en section de fonctionnement au compte 002.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	7 520,00	2 300,00	0,00	9 820,00	7 979,79
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 705 110,00	-35 300,00	0,00	1 669 810,00	1 558 852,63
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 720 960,00	4 201,00	0,00	1 725 161,00	1 724 673,50
61521 BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	500,00	0,00	5 500,00	896,12
61528 AUTRES	106 660,00	-15 455,00	0,00	91 205,00	87 546,83
6156 MAINTENANCE	600,00	313,00	0,00	913,00	833,40
6161 MULTIRISQUES	23 000,00	-1 327,00	0,00	21 673,00	21 672,66
6168 AUTRES	5 000,00	-2 874,00	0,00	2 126,00	2 126,00
618 DIVERS	2 000,00	1 613,00	0,00	3 613,00	2 838,74
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	721,22
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 854,70
6248 DIVERS TRANSPORTS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	36 100,00	3 300,00	0,00	39 400,00	16 915,22
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	40 000,00	-3 608,00	0,00	36 392,00	7 329,23
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	4 960,68
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	292 940,00	24 170,00	0,00	317 110,00	258 187,00
635111 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	100 260,00	-900,00	0,00	99 360,00	43 460,00
63512 TAXES FONCIERES	650,00	5,00	0,00	655,00	655,00
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 974,93
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 060 800,00	-21 862,00	0,00	4 038 938,00	3 743 477,65
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	16 240,00	-4 700,00	0,00	11 540,00	11 459,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 240,00	-4 700,00	0,00	11 540,00	11 459,00
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 010,00	-200,00	0,00	810,00	19,17
6542 CREANCES ETEINTES	0,00	200,00	0,00	200,00	149,33
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2 510,00	0,00	0,00	2 510,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 520,00	0,00	0,00	3 520,00	168,50
66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	47 000,00	-11 080,00	0,00	35 920,00	34 736,95
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-700,00	80,00	0,00	-620,00	-625,17
66 CHARGES FINANCIERES	46 300,00	-11 000,00	0,00	35 300,00	34 111,78
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	7 540,00	0,00	0,00	7 540,00	141,25
67 CHARGES SPECIFIQUES	7 540,00	0,00	0,00	7 540,00	141,25
6817 DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	1 010,00	0,00	0,00	1 010,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 010,00	0,00	0,00	1 010,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	4 135 410,00	-37 562,00	0,00	4 097 848,00	3 789 358,18
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	192 900,00	40 400,00	0,00	233 300,00	226 747,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	192 900,00	40 400,00	0,00	233 300,00	226 747,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	192 900,00	40 400,00	0,00	233 300,00	226 747,00
TOTAL DEPENSES	4 328 310,00	2 838,00	0,00	4 331 148,00	4 016 105,18

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
7083 LOCATIONS DIVERSES	3 093 000,00	-500 000,00	0,00	2 593 000,00	2 562 971,21
7084 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	0,00	2 838,00	0,00	2 838,00	2 838,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 093 000,00	-497 162,00	0,00	2 595 838,00	2 565 809,21
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 095 290,00	500 000,00	0,00	1 595 290,00	1 350 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 095 290,00	500 000,00	0,00	1 595 290,00	1 350 000,00
752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	87 155,56
7588 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	588,87
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 010,00	0,00	0,00	95 010,00	87 744,43
7817 REP./ DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 010,00	0,00	0,00	1 010,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 010,00	0,00	0,00	1 010,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	4 284 310,00	2 838,00	0,00	4 287 148,00	4 003 553,64
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	25 550,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	25 550,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	25 550,00
TOTAL RECETTES	4 328 310,00	2 838,00	0,00	4 331 148,00	4 029 103,64

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

12 998,46

RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ

5/6

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

12 998,46

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	465 862,42	0,00	465 862,42	
001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	465 862,42	0,00	465 862,42	
1641 EMPRUNTS EN EURO	355 000,00	-59 500,00	0,00	295 500,00	295 480,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	355 000,00	-59 500,00	0,00	295 500,00	295 480,00
2031 FRAIS D'ETUDES	105 000,00	-5 000,00	18 406,47	118 406,47	38 369,18
2033 FRAIS D'INSERTION	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	1 128,79
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 000,00	-5 000,00	18 406,47	121 406,47	39 497,97
2151 INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	0,00	2 315,00	0,00	2 315,00	1 967,23
2181 INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	5 000,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	1 725,00	0,00	1 725,00	1 465,74
2188 AUTRES	450 000,00	-4 040,00	246 685,71	692 645,71	481 639,44
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	455 000,00	-5 000,00	246 685,71	696 685,71	485 072,41
2312 TERRAINS	0,00	0,00	45 214,44	45 214,44	33 942,20
2313 CONSTRUCTIONS	702 000,00	-500 000,00	15 238,69	217 238,69	26 353,24
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 575 000,00	120 000,00	40 628,36	1 735 628,36	1 228 227,48
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 277 000,00	-380 000,00	101 081,49	1 998 081,49	1 288 522,92
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	3 195 000,00	16 362,42	366 173,67	3 577 536,09	2 108 573,30
13911 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 200,00	0,00	0,00	23 200,00	23 123,00
13912 REGIONS	18 300,00	0,00	0,00	18 300,00	0,00
13914 COMMUNES	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 427,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	25 550,00
2312 TERRAINS	0,00	19 700,00	0,00	19 700,00	19 610,21
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	64 838,73
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000,00	19 700,00	0,00	89 700,00	84 448,94
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	114 000,00	19 700,00	0,00	133 700,00	109 998,94
TOTAL DEPENSES	3 309 000,00	36 062,42	366 173,67	3 711 236,09	2 218 572,24

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
10222 FCTVA	206 690,00	30 000,00	18 200,00	254 890,00	223 068,39
1068 AUTRES RESERVES	0,00	513 923,36	0,00	513 923,36	513 923,36
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	206 690,00	543 923,36	18 200,00	768 813,36	736 991,75
1312 REGIONS	421 200,00	0,00	0,00	421 200,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	421 200,00	0,00	0,00	421 200,00	0,00
1641 EMPRUNTS EN EURO	2 418 210,00	-519 987,27	300 000,00	2 198 222,73	2 100 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 418 210,00	-519 987,27	300 000,00	2 198 222,73	2 100 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	3 046 100,00	23 936,09	318 200,00	3 388 236,09	2 836 991,75
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031 FRAIS D'ETUDES	0,00	150,00	0,00	150,00	142,00
28128 AUTRES TERRAINS	100 200,00	0,00	0,00	100 200,00	99 097,00
28135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	6 700,00	460,00	0,00	7 160,00	7 155,00
28183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00
28188 AUTRES	86 000,00	39 790,00	0,00	125 790,00	120 331,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	192 900,00	40 400,00	0,00	233 300,00	226 747,00
2031 FRAIS D'ETUDES	0,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 636,96
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	973,25
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	64 838,73
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000,00	19 700,00	0,00	89 700,00	84 448,94
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	262 900,00	60 100,00	0,00	323 000,00	311 195,94
TOTAL RECETTES	3 309 000,00	84 036,09	318 200,00	3 711 236,09	3 148 187,69

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	929 615,45
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-465 862,42
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	463 753,03

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - BUDGET ANNEXE ÉQUIPEMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE

Ce budget annexe retrace les dépenses et les recettes afférentes à la réalisation et au fonctionnement des équipements à vocation économique (EVE) suivants :

- les Pascalis, implantés sur le Parc Technologique de La Pardieu, avec Pascalis 1, pépinière, et Pascalis 2, hôtel d'entreprises, qui ont une double fonction d'hébergement et de vitrine économique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,
- les deux établissements mis à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand, à savoir la pépinière d'entreprises située à la Pardieu, et l'hôtel d'entreprises du Brézet qui accueille plus particulièrement les jeunes entreprises artisanales,
- l'hôtel d'entreprises «Le Panoramic» situé sur la Zone Franche Urbaine à Clermont-Ferrand,
- la pépinière dédiée aux biotechnologies située au Brézet à Clermont-Ferrand qui est mise à disposition du Syndicat Mixte Biopôle Clermont Limagne,
- la pépinière musicale Imago à Cébazat.

La location de locaux industriels et commerciaux et les prestations dérivées relevant d'activités obligatoirement assujetties à la TVA, le Compte administratif est donc comptabilisé avec des montants HT.

Il appartient au Conseil métropolitain de se prononcer tout d'abord sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe EVE, puis d'approuver la détermination du résultat global de la section de fonctionnement et son affectation.

I- Compte administratif 2020

L'exécution 2020 du Budget annexe EVE se résume comme suit :

Exercice 2020		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	677 909,44 €	1 472 450,00 €	2 150 359,44 €
	Réalisations	640 215,67 €	1 402 938,06 €	2 043 153,73 €
Dépenses	Prévisions	677 909,44 €	1 472 450,00 €	2 150 359,44 €
	Réalisations	461 840,49 €	1 321 781,23 €	1 783 621,72 €
Résultat de l'exercice		178 375,18 €	81 156,83 €	259 532,01 €

Il ressort de ce tableau un résultat d'exécution 2020 excédentaire total de 259 532,01 €.

Après reprise des résultats de l'exercice 2019, l'exercice 2020 se solde par un excédent de clôture total de 231 483,66 € déterminé comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-28 048,35 €		178 375,18 €	150 326,83 €
Fonctionnement	129 019,44 €	129 019,44 €	81 156,83 €	81 156,83 €
Total	100 971,09 €	129 019,44 €	259 532,01 €	231 483,66 €

Le détail des inscriptions et réalisations 2020 par chapitre et article est présenté dans le tableau annexé. Pour illustrer ce tableau, les précisions suivantes sont apportées :

Section de fonctionnement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 1 472 450 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 1 402 938,06 € en recettes, et à hauteur de 1 321 781,23 € en dépenses.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est donc un excédent de 81 156,83 € qui correspond au résultat de clôture 2020, le résultat 2019 ayant été affecté intégralement à l'investissement.

Les recettes de fonctionnement 2020 progressent globalement de 129 388,69 €, soit + 10,16 % par rapport à l'exercice 2019.

Elles se composent principalement :

- des produits d'exploitation et de gestion courante pour 294 690,06 € ; ces produits, constitués des redevances de location des modules, des prestations facturées aux locataires, ainsi que du remboursement par le Syndicat Mixte Biopôle Clermont Limagne des taxes foncières de la pépinière dédiée aux biotechnologies mise à sa disposition, subissent une forte diminution par rapport à 2019 (- 58 490,31 €) qui résulte de la gratuité des loyers des mois d'avril, mai et novembre pratiquée en raison de la crise sanitaire,
- de l'amortissement des subventions reçues qui reste stable pour 113 998 € ;
- de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal arrêtée à la somme de 994 250 €, soit + 185 840 € par rapport à l'exercice 2019, afin de compenser les pertes de recettes et les coûts générés par la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont en augmentation de 87 662,75 €, soit +7,10 % par rapport à 2019.

Elles recouvrent essentiellement :

- les charges à caractère général qui s'élèvent à 603 739,19 €, en hausse de 57 286,61 € soit + 10,48 % par rapport à 2019 ; cette progression porte principalement sur les dépenses de fluides, les contrats de prestations et le surcoût du nettoyage des locaux lié à la pandémie Covid-19,
- les dépenses de personnel qui s'établissent à 223 914,73 €,
- les autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 57,24 €, dont 55 € de créances éteintes,
- les charges financières pour 23 171,41 €,
- les charges exceptionnelles pour 108,61 € correspondant à des titres annulés sur exercice antérieur,
- l'amortissement des biens pour 470 790,05 €.

Section d'investissement :

Les prévisions budgétaires totales s'élevaient en dépenses et en recettes à 677 909,44 €. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de 640 215,67 € en recettes, et à hauteur de 461 840,49 € en dépenses, faisant ainsi apparaître un résultat d'exécution 2020 excédentaire de 178 375,18 €.

Après reprise du déficit de clôture 2019 de 28 048,35 €, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2020 excédentaire de 150 326,83 €.

Les recettes d'investissement 2020 sont en légère augmentation de 16 500,87 € par rapport à 2019 et se composent de :

- l'encaissement des cautions des locataires entrants pour 4 477 €,
- l'amortissement des biens (470 790,05 €) et les écritures patrimoniales d'intégration des frais d'annonces et d'insertions aux coûts des bâtiments (430,76 €) en opérations d'ordre,
- la perception d'une subvention de 35 498,42 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour des travaux d'isolation et le remplacement de ventilo-convecteurs,
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé de 129 019,44 € issu de l'affectation des résultats 2019.

Les dépenses d'investissement 2020 sont moindres qu'en 2019, avec un décalage des projets et comprennent :

- les travaux d'installation de ventilo-convecteurs et de rénovation à la pépinière Jean Claret pour 26 774,61 € et dans les hôtels d'entreprises Pascalis 1 et 2 pour 25 670,62 €,
- les travaux de rénovation de l'hôtel d'entreprises du Brézet pour 53 576,67 €,
- les dépenses d'équipement de la pépinière économique Jean Claret pour 8 805,62 €, de la pépinière musicale Imago pour 14 898,83 €, l'hôtel d'entreprises du Brézet pour 22 448,87 €, et les hôtels d'entreprises Pascalis 1 et 2 pour 36 506,78 €,
- des frais d'annonces et insertions pour 720 €,
- le remboursement du capital des emprunts pour 152 058,54 €,
- le remboursement des cautions des locataires sortants pour 5 951,19 €,
- et, en opérations d'ordre, l'amortissement des subventions perçues (113 998 €), ainsi que les écritures patrimoniales d'intégration des frais d'insertions aux coûts des bâtiments (430,76 €).

Au final, l'exercice 2020 du Budget annexe EVE s'achève par un excédent global (fonctionnement et investissement) de 231 483,66 €, permettant ainsi de financer intégralement le déficit sur les restes à réaliser de l'exercice qui s'élève à 75 691,68 €.

II- Affectation du résultat global de la section de fonctionnement 2020

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats du Budget annexe EVE s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 321 781,23 €
Recettes	1 402 938,06 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	81 156,83 €
Résultat de fonctionnement reporté N - 1	0,00 €
Résultat de clôture 2020	81 156,83 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	461 840,49 €
Recettes	640 215,67 €
Résultat d'investissement de l'exercice	178 375,18 €
Résultat d'investissement reporté N - 1	-28 048,35 €
Solde d'exécution	150 326,83 €
Solde des restes à réaliser (RAR)	-75 691,68 €
Résultat global d'investissement 2020 avec RAR	74 635,15 €
Besoin de financement global à couvrir	-74 635,15 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION 2020	
Affectation au compte 1068 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Dotations complémentaires au compte 1068	0,00 €
Total affectation au compte 1068	0,00 €
Report de fonctionnement au compte 002 (recettes)	81 156,83 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 001 (recettes)	150 326,83 €

L'affectation, telle qu'elle est présentée, a fait l'objet d'une inscription au Budget primitif 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'examiner le tableau détaillé du Compte administratif 2020 du Budget annexe des Equipements à Vocation Economique et de l'adopter,
- d'approuver la détermination du résultat global de fonctionnement,
- d'affecter l'intégralité de ce résultat d'un montant de 81 156,83 € en section de fonctionnement au compte 002.

Rapporteur désigné : Monsieur Hervé PRONONCE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	5 640,00	0,00	0,00	5 640,00	1 935,74
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	103 940,00	-15 890,00	0,00	88 050,00	75 499,59
60623 ALIMENTATION	500,00	850,00	0,00	1 350,00	633,97
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	500,00	200,00	0,00	700,00	426,83
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 970,00	-4 517,00	0,00	13 453,00	9 889,41
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	681,80
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00	100,00	0,00	100,00	21,18
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	33 000,00	18 229,00	0,00	51 229,00	46 457,34
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	25 000,00	1 100,00	0,00	26 100,00	26 019,70
61358 AUTRES	35 460,00	100,00	0,00	35 560,00	31 879,03
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	5 000,00	400,00	0,00	5 400,00	3 713,95
61521 TERRAINS	20 450,00	-8 500,00	0,00	11 950,00	7 262,73
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	20 680,00	-55,00	0,00	20 625,00	19 090,47
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	2 000,00	-1 800,00	0,00	200,00	199,40
6156 MAINTENANCE	66 210,00	-8 917,00	0,00	57 293,00	37 837,61
6161 MULTIRISQUES	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	3 536,49
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	0,00	818,00	0,00	818,00	817,65
6168 AUTRES	400,00	0,00	0,00	400,00	357,74
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	39 000,00	-35 166,00	0,00	3 834,00	3 676,55
6228 DIVERS	1 000,00	-1 000,00	0,00	0,00	0,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	270,00
6234 RECEPTIONS	8 870,00	-5 200,00	0,00	3 670,00	1 623,79
6238 DIVERS	8 500,00	-8 500,00	0,00	0,00	0,00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	8 100,00	-2 900,00	0,00	5 200,00	3 553,22
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	51 000,00	-3 000,00	0,00	48 000,00	40 880,05
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00	15,00	0,00	215,00	0,75
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	2 370,00	600,00	0,00	2 970,00	1 564,52
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	64 430,00	37 143,00	0,00	101 573,00	92 288,40
62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	88 130,00	0,00	0,00	88 130,00	79 505,00
63512 TAXES FONCIERES	122 170,00	0,00	0,00	122 170,00	113 793,00
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	350,00	0,00	0,00	350,00	323,28
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	737 770,00	-35 890,00	0,00	701 880,00	603 739,19
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	250 210,00	14 190,00	0,00	264 400,00	223 914,73
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	250 210,00	14 190,00	0,00	264 400,00	223 914,73
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	55,00
65888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	2,24
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 390,00	0,00	0,00	3 390,00	57,24
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	27 000,00	-2 000,00	0,00	25 000,00	23 232,45
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	100,00	0,00	0,00	100,00	-61,04
66 CHARGES FINANCIERES	27 100,00	-2 000,00	0,00	25 100,00	23 171,41
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	108,61
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	108,61
6817 DOT. AUX DEPREDIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	1 021 850,00	-23 700,00	0,00	998 150,00	850 991,18
6811 DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	450 600,00	23 700,00	0,00	474 300,00	470 790,05
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	450 600,00	23 700,00	0,00	474 300,00	470 790,05
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	450 600,00	23 700,00	0,00	474 300,00	470 790,05
TOTAL DEPENSES	1 472 450,00	0,00	0,00	1 472 450,00	1 321 781,23

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	41 600,00	0,00	0,00	41 600,00	24 157,16
70871 PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	41 410,00	0,00	0,00	41 410,00	38 968,00
70878 PAR DES TIERS	11 100,00	0,00	0,00	11 100,00	7 360,52
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	94 110,00	0,00	0,00	94 110,00	70 485,68
74751 GFP DE RATTACHEMENT	935 050,00	59 200,00	0,00	994 250,00	994 250,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	935 050,00	59 200,00	0,00	994 250,00	994 250,00
752 REVENUS DES IMMEUBLES	325 000,00	-59 200,00	0,00	265 800,00	224 203,55
75888 AUTRES	10,00	0,00	0,00	10,00	0,83
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	325 010,00	-59 200,00	0,00	265 810,00	224 204,38
773 MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00
77 PRODUITS SPÉCIFIQUES	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00
7817 REP. SUR DEPRED. DES ACTIFS CIRCULANTS	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 380,00	0,00	0,00	2 380,00	0,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	1 356 650,00	0,00	0,00	1 356 650,00	1 288 940,06
777 RECETTES ET QUOTE PART DES SUBV. D'INVEST. TRANSF.	115 800,00	0,00	0,00	115 800,00	113 998,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	115 800,00	0,00	0,00	115 800,00	113 998,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	115 800,00	0,00	0,00	115 800,00	113 998,00
TOTAL RECETTES	1 472 450,00	0,00	0,00	1 472 450,00	1 402 938,06

5/6

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	81 156,83
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	81 156,83

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	28 048,35	0,00	28 048,35	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	28 048,35	0,00	28 048,35	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	162 000,00	-9 000,00	0,00	153 000,00	152 058,54
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	5 951,19
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	168 000,00	-9 000,00	0,00	159 000,00	158 009,73
2031 FRAIS D'ETUDES	365 000,00	-350 000,00	0,00	15 000,00	7 100,00
2033 FRAIS D'INSERTION	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	720,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	370 000,00	-350 000,00	0,00	20 000,00	7 820,00
2111 TERRAINS NUS	0,00	0,00	2 760,00	2 760,00	0,00
21351 BATIMENTS PUBLICS	0,00	44 370,00	0,00	44 370,00	0,00
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	22 500,00	-22 150,00	0,00	350,00	350,00
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	20 300,00	29 847,18	16 011,38	66 158,56	50 138,84
2188 AUTRES	72 000,00	-39 827,18	2 837,00	35 009,82	32 171,26
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 800,00	12 240,00	21 608,38	148 648,38	82 660,10
2313 CONSTRUCTIONS	142 000,00	-15 850,55	79 823,26	205 972,71	98 921,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	142 000,00	-15 850,55	79 823,26	205 972,71	98 921,90
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	794 800,00	-334 562,20	101 431,64	561 669,44	347 411,73
13911 SUB. TRANSF CPTÉ RES. ETAT, ETAB. NAT.	20 400,00	0,00	0,00	20 400,00	20 326,00
13912 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. REGIONS	23 700,00	0,00	0,00	23 700,00	23 638,00
13913 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. DEPARTEMENTS	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	51 919,00
139172 SUB. TRANSF CPTÉ RESULT. FEDER	14 900,00	0,00	0,00	14 900,00	14 893,00
13918 AUTRES SUB. TRANSF EQUIPEMENT	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	991,00
139362 AMENDES DE POLICE	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	2 231,00
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	115 800,00	0,00	0,00	115 800,00	113 998,00
2313 CONSTRUCTIONS	0,00	440,00	0,00	440,00	430,76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	440,00	0,00	440,00	430,76
SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	115 800,00	440,00	0,00	116 240,00	114 428,76
TOTAL DEPENSES	910 600,00	-334 122,20	101 431,64	677 909,44	461 840,49

RECETTES	Budget primitif	DM + BS + virements de crédits	Reports de crédits	Budget total	Réalisé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	0,00	0,00	0,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	129 019,44	0,00	129 019,44	129 019,44
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	129 019,44	0,00	129 019,44	129 019,44
13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	69 150,00	0,00	0,00	69 150,00	35 498,42
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	69 150,00	0,00	0,00	69 150,00	35 498,42
1641 EMPRUNTS EN EUROS	385 850,00	-385 850,00	0,00	0,00	0,00
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 477,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	390 850,00	-385 850,00	0,00	5 000,00	4 477,00
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	460 000,00	-256 830,56	0,00	203 169,44	168 994,86
2804182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	700,00	0,00	0,00	700,00	666,00
281351 BATIMENTS PUBLICS	5 700,00	4 500,00	0,00	10 200,00	10 739,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	221 000,00	5 200,00	0,00	226 200,00	223 350,00
281738 AUTRES CONSTRUCTIONS	124 000,00	0,00	0,00	124 000,00	123 976,00
28181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIV	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	1 748,00
281838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	12 600,00	11 500,00	0,00	24 100,00	24 030,23
281848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	9 600,00	2 500,00	0,00	12 100,00	12 035,62
28188 AUTRES	75 200,00	0,00	0,00	75 200,00	74 245,20
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	450 600,00	23 700,00	0,00	474 300,00	470 790,05
2033 FRAIS D'INSERTION	0,00	440,00	0,00	440,00	430,76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	440,00	0,00	440,00	430,76
SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE	450 600,00	24 140,00	0,00	474 740,00	471 220,81
TOTAL RECETTES	910 600,00	-232 690,56	0,00	677 909,44	640 215,67

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	178 375,18
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-28 048,35
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020	150 326,83

**COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES HORS BUDGETS RÉGIES AUTONOMES DE
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil métropolitain ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

Le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir les comptes de gestion qu'il a dressé pour l'exercice 2020, pour le budget principal et les budgets annexes : ADIV, ancien centre routier du Brézet, Crématorium, Equipements à vocation économique, Déchets ménagers, PLIE, Parcs et aires de stationnement, ZAC Sarliève nord, et ZAE Champratel, Ernest Cristal (Eminée), Gerzat sud, les Grandes, les Graveyroux, les Montels et Parc logistique.

Après avoir procédé à l'examen des soldes figurant au bilan des exercices 2020 et s'être assuré de la conformité et de la régularité des opérations de recettes et de dépenses au sein des chapitres et des sections, les comptes de gestion des budgets principal et annexes n'appellent ni observation ni réserve.

Sont jointes en annexe les pages des comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes, reprenant les résultats de l'exercice 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes ADIV, ancien centre routier du Brézet, Crématorium, Equipements à vocation économique, Déchets ménagers, PLIE, Parcs et aires de stationnement, ZAC Sarliève nord, Champratel, Ernest Cristal (Eminée), Gerzat sud, les Grandes, les Graveyroux, les Montels et Parc logistique, transmis par le Trésorier Principal Municipal.

30600 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	209 418 244,24	221 197 184,20	430 615 428,44
Titres de recettes émis (b)	146 322 113,92	219 065 005,17	365 387 119,09
Réductions de titres (c)	214 391,19	3 711 118,49	3 925 509,68
Recettes nettes (d = b - c)	146 107 722,73	215 353 886,68	361 461 609,41
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	209 418 244,24	221 197 184,20	430 615 428,44
Mandats émis (f)	152 859 385,90	199 369 163,11	352 228 549,01
Annulations de mandats (g)	151 798,64	6 225 503,11	6 377 301,75
Dépenses nettes (h = f - g)	152 707 587,26	193 143 660,00	345 851 247,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	6 599 864,53	22 210 226,68	15 610 362,15
(h-d) Déficit			

30600 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-8 380 756,88		-6 599 864,53		-14 980 621,41
Fonctionnement	28 229 343,97	19 499 907,63	22 210 226,68		30 939 663,02
TOTAL I	19 848 587,09	19 499 907,63	15 610 362,15		15 959 041,61
II - Budgets des services à caractère administratif					
30603-CAM P.L.I.E.					
Investissement	65 716,63		-2 001,43		63 715,20
Fonctionnement	108 272,39		43 350,36		151 622,75
Sous-Total	173 989,02		41 348,93		215 337,95
30604-CAM PARC LOGISTIQUE					
Investissement	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77
Fonctionnement	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77
Sous-Total	-29 485,12		-30 628,42		-60 113,54
30606-CAM ORDURES MENAGERES					
Investissement	95 989,54		372 502,71		468 492,25
Fonctionnement	3 050 482,15	1 165 022,50	-827 284,60		1 058 175,05
Sous-Total	3 146 471,69	1 165 022,50	-454 781,89		1 526 667,30
30607-CAM EQUIP VOCATION ECO					
Investissement	-28 048,35		178 375,18		150 326,83
Fonctionnement	129 019,44	129 019,44	81 156,83		81 156,83
Sous-Total	100 971,09	129 019,44	259 532,01		231 483,66
30609-CAM ZAE LES GRAVEYROUX					
Investissement	1 278,58				1 278,58
Fonctionnement	1 278,58				1 278,58
Sous-Total	2 557,16				2 557,16
30610-CAM ZAE ERNEST CRISTAL					
Investissement	-87 486,14				-87 486,14
Fonctionnement	-87 486,14				-87 486,14
Sous-Total	-174 972,28				-174 972,28
30616-CAM ZAE GERZAT					
Investissement	95 125,34		-4 927,30		90 198,04

30600 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement					
Sous-Total	95 125,34		-4 927,30		90 198,04
30618-CAM ZAE LES GRANDES					
Investissement	-8 102,39				-8 102,39
Fonctionnement					
Sous-Total	-8 102,39				-8 102,39
30620-CAM ZAE LES MONTELS					
Investissement	-7 637,43		7 637,43		
Fonctionnement					
Sous-Total	-7 637,43		7 637,43		
30622-CAM ZAC SARRLIEVE NO					
Investissement	-25 449,97				-25 449,97
Fonctionnement					
Sous-Total	-25 449,97				-25 449,97
30623-CAM CHAMPRATEL LOT ACTIVITE					
Investissement	-143 168,31				-143 168,31
Fonctionnement					
Sous-Total	-143 168,31				-143 168,31
TOTAL II	3 231 248,92	1 294 041,94	-166 505,03		1 770 701,95
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
30601-CAM CENTRE ROUTIER					
Investissement	-44 140,37		-71 182,66		-115 323,03
Fonctionnement	87 348,05	74 854,52	81 060,48		93 554,01
Sous-Total	43 207,68	74 854,52	9 877,82		-21 769,02
30602-CAM CREMATORIUM					
Investissement	118 984,31		149 486,72		268 471,03
Fonctionnement	271 325,53	103 922,68	108 750,44		276 153,29
Sous-Total	390 309,84	103 922,68	258 237,16		544 624,32
30608-CAM PARCS DE STATIONNEMENT					
Investissement	-465 862,42		929 615,45		463 753,03
Fonctionnement	513 923,36	513 923,36	12 998,46		12 998,46

30600 CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Sous-Total	48 060,94	513 923,36	942 613,91		476 751,49
30621-CAM ADIV					
Investissement	-170 510,00				-170 510,00
Fonctionnement	170 736,93	170 510,00	170 950,01		171 176,94
Sous-Total	226,93	170 510,00	170 950,01		666,94
30630-CAM REGIE ASSAINISSEMENT					
Investissement	-1 653 858,74		1 890 960,94		237 102,20
Fonctionnement	7 253 401,26	5 343 647,93	1 912 172,28		3 821 925,61
Sous-Total	5 599 542,52	5 343 647,93	3 803 133,22		4 059 027,81
30631-CAM REGIE AUTONOME EAU POTABLE					
Investissement	1 429 431,40		-1 568 842,52		-139 411,12
Fonctionnement	946 390,73		2 442 954,69		3 389 345,42
Sous-Total	2 375 822,13		874 112,17		3 249 934,30
TOTAL III	8 457 170,04	6 206 858,49	6 058 924,29		8 309 235,84
TOTAL I + II + III	31 537 006,05	27 000 808,06	21 502 781,41		26 038 979,40

30621 - CAM ADIV

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	498 880,00	329 686,93	828 566,93
Titres de recettes émis (b)	328 357,00	329 881,54	658 238,54
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	328 357,00	329 881,54	658 238,54
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	498 880,00	329 686,93	828 566,93
Mandats émis (f)	328 357,00	160 015,98	488 372,98
Annulations de mandats (g)		1 084,45	1 084,45
Dépenses nettes (h = f - g)	328 357,00	158 931,53	487 288,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		170 950,01	170 950,01
(h - d) Déficit			

30621 - CAM ADIV

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM ADIV					
Investissement	-170 510,00				-170 510,00
Fonctionnement	170 736,93	170 510,00	170 950,01		171 176,94
Sous-Total	226,93	170 510,00	170 950,01		666,94
TOTAL III	226,93	170 510,00	170 950,01		666,94
TOTAL I + II + III	226,93	170 510,00	170 950,01		666,94

30601 - CAM CENTRE ROUTIER

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	311 354,52	185 593,53	496 948,05
Titres de recettes émis (b)	153 648,52	173 960,03	327 608,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	153 648,52	173 960,03	327 608,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	311 354,52	185 593,53	496 948,05
Mandats émis (f)	224 831,18	95 256,70	320 087,88
Annulations de mandats (g)		2 357,15	2 357,15
Dépenses nettes (h = f - g)	224 831,18	92 899,55	317 730,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		81 060,48	9 877,82
(h - d) Déficit	71 182,66		

30601 - CAM CENTRE ROUTIER

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM CENTRE ROUTIER					
Investissement	-44 140,37		-71 182,66		-115 323,03
Fonctionnement	87 348,05	74 854,52	81 060,48		93 554,01
Sous-Total	43 207,68	74 854,52	9 877,82		-21 769,02
TOTAL III	43 207,68	74 854,52	9 877,82		-21 769,02
TOTAL I + II + III	43 207,68	74 854,52	9 877,82		-21 769,02

30602 - CAM CREMATORIUM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	682 031,84	574 494,85	1 256 526,69
Titres de recettes émis (b)	433 584,23	404 325,22	837 909,45
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	433 584,23	404 325,22	837 909,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	682 031,84	574 494,85	1 256 526,69
Mandats émis (f)	284 097,51	302 405,38	586 502,89
Annulations de mandats (g)		6 830,60	6 830,60
Dépenses nettes (h = f - g)	284 097,51	295 574,78	579 672,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	149 486,72	108 750,44	258 237,16
(h - d) Déficit			

30602 - CAM CREMATORIUM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM CREMATORIUM					
Investissement	118 984,31		149 486,72		268 471,03
Fonctionnement	271 325,53	103 922,68	108 750,44		276 153,29
Sous-Total	390 309,84	103 922,68	258 237,16		544 624,32
TOTAL III	390 309,84	103 922,68	258 237,16		544 624,32
TOTAL I + II + III	390 309,84	103 922,68	258 237,16		544 624,32

30607 CAM EQUIP VOCATION ICO

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	677 909,44	1 472 450,00	2 150 359,44
Titres de recettes émis (b)	640 768,67	1 402 938,06	2 043 706,73
Réductions de titres (c)	553,00	0,00	553,00
Recettes nettes (d = b - c)	640 215,67	1 402 938,06	2 043 153,73
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	677 909,44	1 472 450,00	2 150 359,44
Mandats émis (f)	461 840,49	1 379 125,87	1 840 966,36
Annulations de mandats (g)	0,00	57 344,64	57 344,64
Dépenses nettes (h = f - g)	461 840,49	1 321 781,23	1 783 621,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	178 375,18	81 156,83	259 532,01
(h-d) Déficit			

30607 CAM EQUIP VOCATION ECO

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM EQUIP VOCATION ECO					
Investissement	-28 048,35		178 375,18		150 326,83
Fonctionnement	129 019,44	129 019,44	81 156,83		81 156,83
Sous-Total	100 971,09	129 019,44	259 532,01		231 483,66
TOTAL II	100 971,09	129 019,44	259 532,01		231 483,66
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	100 971,09	129 019,44	259 532,01		231 483,66

30606 CAM ORDURES MENAGERES

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 205 370,04	43 840 240,00	51 045 610,04
Titres de recettes émis (b)	4 225 101,48	41 777 585,09	46 002 686,57
Réductions de titres (c)	0,00	12 491,41	12 491,41
Recettes nettes (d = b - c)	4 225 101,48	41 765 093,68	45 990 195,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 205 370,04	43 840 240,00	51 045 610,04
Mandats émis (f)	3 856 744,77	42 891 734,62	46 748 479,39
Annulations de mandats (g)	4 146,00	299 356,34	303 502,34
Dépenses nettes (h = f - g)	3 852 598,77	42 592 378,28	46 444 977,05
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	372 502,71	827 284,60	454 781,89
(h-d) Déficit			

30606 CAM ORDURES MENAGERES

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ORDURES MENAGERES					
Investissement	95 989,54		372 502,71		468 492,25
Fonctionnement	3 050 482,15	1 165 022,50	-827 284,60		1 058 175,05
Sous-Total	3 146 471,69	1 165 022,50	-454 781,89		1 526 667,30
TOTAL II	3 146 471,69	1 165 022,50	-454 781,89		1 526 667,30
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 146 471,69	1 165 022,50	-454 781,89		1 526 667,30

30608 - CAM PARCS DE STATIONNEMENT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 711 236,09	4 331 148,00	8 042 384,09
Titres de recettes émis (b)	3 148 209,69	4 279 124,15	7 427 333,84
Réductions de titres (c)	22,00	250 020,51	250 042,51
Recettes nettes (d = b - c)	3 148 187,69	4 029 103,64	7 177 291,33
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 711 236,09	4 331 148,00	8 042 384,09
Mandats émis (f)	2 260 052,54	4 316 506,59	6 576 559,13
Annulations de mandats (g)	41 480,30	300 401,41	341 881,71
Dépenses nettes (h = f - g)	2 218 572,24	4 016 105,18	6 234 677,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	929 615,45	12 998,46	942 613,91
(h - d) Déficit			

30608 - CAM PARCS DE STATIONNEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM PARCS DE STATIONNEMENT					
Investissement	-465 862,42		929 615,45		463 753,03
Fonctionnement	513 923,36	513 923,36	12 998,46		12 998,46
Sous-Total	48 060,94	513 923,36	942 613,91		476 751,49
TOTAL III	48 060,94	513 923,36	942 613,91		476 751,49
TOTAL I + II + III	48 060,94	513 923,36	942 613,91		476 751,49

30603 CAM P.L.L.E.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 146,63	1 704 712,39	1 773 859,02
Titres de recettes émis (b)	2 859,79	2 068 514,98	2 071 374,77
Réductions de titres (c)	0,00	492 523,10	492 523,10
Recettes nettes (d = b - c)	2 859,79	1 575 991,88	1 578 851,67
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 146,63	1 704 712,39	1 773 859,02
Mandats émis (f)	4 861,22	1 742 807,96	1 747 669,18
Annulations de mandats (g)	0,00	210 166,44	210 166,44
Dépenses nettes (h = f - g)	4 861,22	1 532 641,52	1 537 502,74
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	2 001,43	43 350,36	41 348,93
(h-d) Déficit			

30603 CAM P.L.I.E.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM P.L.I.E.					
Investissement	65 716,63		-2 001,43		63 715,20
Fonctionnement	108 272,39		43 350,36		151 622,75
Sous-Total	173 989,02		41 348,93		215 337,95
TOTAL II	173 989,02		41 348,93		215 337,95
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	173 989,02		41 348,93		215 337,95

30623 CAM CHAMPRADEL LOT ACTIVITE
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	143 188,00	29,69	143 217,69
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	143 188,00	29,69	143 217,69
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

30623 CAM CHAMPRADEL LOT ACTIVITE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM CHAMPRADEL LOT ACTIVITE					
Investissement	-143 168,31				-143 168,31
Fonctionnement	-143 168,31				-143 168,31
Sous-Total	-143 168,31				-143 168,31
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-143 168,31				-143 168,31

30610 CAM ZAE ERNEST CRISTAL

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			0,00
Titres de recettes émis (b)			0,00
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)			0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			0,00
Mandats émis (f)			0,00
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes (h = f - g)			0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

30610 CAM ZAE ERNEST CRISTAL

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAE ERNEST CRISTAL					
Investissement	-87 486,14				-87 486,14
Fonctionnement	-87 486,14				-87 486,14
Sous-Total	-87 486,14				-87 486,14
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-87 486,14				-87 486,14

30616 CAM ZAE GERZAT

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 377 107,34	1 434 442,34	2 811 549,68
Titres de recettes émis (b)	758 148,08	760 149,42	1 518 297,50
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	758 148,08	760 149,42	1 518 297,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 377 107,34	1 434 442,34	2 811 549,68
Mandats émis (f)	763 075,38	760 149,42	1 523 224,80
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	763 075,38	760 149,42	1 523 224,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	4 927,30		4 927,30
(h-d) Déficit			

30616 CAM ZAE GERZAT

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAE GERZAT					
Investissement	95 125,34		-4 927,30		90 198,04
Fonctionnement	95 125,34		-4 927,30		90 198,04
Sous-Total	95 125,34		-4 927,30		90 198,04
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	95 125,34		-4 927,30		90 198,04

30618 CAM ZAE LES GRANDES

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 102,39	0,00	8 102,39
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 102,39	0,00	8 102,39
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

30618 CAM ZAE LES GRANDES

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAE LES GRANDES					
Investissement	-8 102,39				-8 102,39
Fonctionnement	-8 102,39				-8 102,39
Sous-Total	-8 102,39				-8 102,39
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-8 102,39				-8 102,39

30609 CAM ZAE LES GRAVEYROUX

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			0,00
Titres de recettes émis (b)			0,00
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d = b - c)			0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			0,00
Mandats émis (f)			0,00
Annulations de mandats (g)			0,00
Dépenses nettes (h = f - g)			0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

30609 CAM ZAE LES GRAVEYROUX

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAE LES GRAVEYROUX					
Investissement	1 278,58				1 278,58
Fonctionnement	1 278,58				1 278,58
Sous-Total	1 278,58				1 278,58
TOTAL II	1 278,58				1 278,58
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 278,58				1 278,58

30620 CAM ZAE LES MONTELS

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 295 274,86	1 295 274,86	2 590 549,72
Titres de recettes émis (b)	1 295 274,86	1 295 274,86	2 590 549,72
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 295 274,86	1 295 274,86	2 590 549,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 295 274,86	1 295 274,86	2 590 549,72
Mandats émis (f)	1 287 637,43	1 295 274,86	2 582 912,29
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 287 637,43	1 295 274,86	2 582 912,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	7 637,43		7 637,43
(h-d) Déficit			

30620 CAM ZAE LES MONTELS

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAE LES MONTELS					
Investissement	-7 637,43		7 637,43		
Fonctionnement	-7 637,43		7 637,43		
Sous-Total	-7 637,43		7 637,43		
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-7 637,43		7 637,43		7 637,43

30604 CAM PARC LOGISTIQUE

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 459 735,00	4 668 264,44	9 127 999,44
Titres de recettes émis (b)	3 909 367,92	4 146 943,56	8 056 311,48
Réductions de titres (c)	0,00	24 010,80	24 010,80
Recettes nettes (d = b - c)	3 909 367,92	4 122 932,76	8 032 300,68
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 459 735,00	4 668 264,44	9 127 999,44
Mandats émis (f)	3 924 682,13	5 572 327,96	9 497 010,09
Annulations de mandats (g)	0,00	1 449 395,20	1 449 395,20
Dépenses nettes (h = f - g)	3 924 682,13	4 122 932,76	8 047 614,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	15 314,21		15 314,21
(h-d) Déficit			

30604 CAM PARC LOGISTIQUE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM PARC LOGISTIQUE					
Investissement	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77
Fonctionnement	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77
Sous-Total	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-14 742,56		-15 314,21		-30 056,77

30622 CAM ZAC SARLIEVE NO

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	276 469,00	251 029,03	527 498,03
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	276 469,00	251 029,03	527 498,03
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit			

30622 CAM ZAC SARLIEVE NO

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CAM ZAC SARLIEVE NO					
Investissement	-25 449,97				-25 449,97
Fonctionnement	-25 449,97				-25 449,97
Sous-Total	-25 449,97				-25 449,97
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-25 449,97				-25 449,97

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'EAU POTABLE

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil métropolitain ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

Le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir le compte de gestion qu'il a dressé pour l'exercice 2020, pour le budget annexe régie autonome de l'eau potable.

Après avoir procédé à l'examen des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et s'être assuré de la conformité et de la régularité des opérations de recettes et de dépenses au sein des chapitres et des sections, le compte de gestion du budget annexe n'appelle ni observation ni réserve.

Sont jointes en annexe les pages du compte de gestion 2020 du budget annexe, reprenant les résultats de l'exercice 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe régie autonome de l'eau potable transmis par le Trésorier Principal Municipal.

30631 - CAM REGIE AUTONOME EAU POTABLE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 944 867,18	23 116 370,73	35 061 237,91
Titres de recettes émis (b)	8 037 476,32	27 267 561,75	35 305 038,07
Réductions de titres (c)		5 899 913,62	5 899 913,62
Recettes nettes (d = b - c)	8 037 476,32	21 367 648,13	29 405 124,45
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 944 867,18	23 116 370,73	35 061 237,91
Mandats émis (f)	9 613 531,69	22 151 348,93	31 764 880,62
Annulations de mandats (g)	7 212,85	3 226 655,49	3 233 868,34
Dépenses nettes (h = f - g)	9 606 318,84	18 924 693,44	28 531 012,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 442 954,69	874 112,17
(h - d) Déficit	1 568 842,52		

30631 - CAM REGIE AUTONOME EAU POTABLE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM REGIE AUTONOME EAU POTABLE					
Investissement	1 429 431,40		-1 568 842,52		-139 411,12
Fonctionnement	946 390,73		2 442 954,69		3 389 345,42
Sous-Total	2 375 822,13		874 112,17		3 249 934,30
TOTAL III	2 375 822,13		874 112,17		3 249 934,30
TOTAL I + II + III	2 375 822,13		874 112,17		3 249 934,30

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil métropolitain ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

Le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir le compte de gestion qu'il a dressé pour l'exercice 2020, pour le budget annexe régie autonome de l'assainissement.

Après avoir procédé à l'examen des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 et s'être assuré de la conformité et de la régularité des opérations de recettes et de dépenses au sein des chapitres et des sections, le compte de gestion du budget annexe n'appelle ni observation ni réserve.

Sont jointes en annexe les pages du compte de gestion 2020 du budget annexe, reprenant les résultats de l'exercice 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe régie autonome de l'assainissement transmis par le Trésorier Principal Municipal.

30630 - CAM REGIE ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 816 588,63	24 377 676,33	65 194 264,96
Titres de recettes émis (b)	31 762 756,46	28 470 987,09	60 233 743,55
Réductions de titres (c)	33 085,00	6 586 313,23	6 619 398,23
Recettes nettes (d = b - c)	31 729 671,46	21 884 673,86	53 614 345,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 816 588,63	24 377 676,33	65 194 264,96
Mandats émis (f)	29 909 159,47	21 334 736,65	51 243 896,12
Annulations de mandats (g)	70 448,95	1 362 235,07	1 432 684,02
Dépenses nettes (h = f - g)	29 838 710,52	19 972 501,58	49 811 212,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 890 960,94	1 912 172,28	3 803 133,22
(h - d) Déficit			

30630 - CAM REGIE ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAM REGIE ASSAINISSEMENT					
Investissement	-1 653 858,74		1 890 960,94		237 102,20
Fonctionnement	7 253 401,26	5 343 647,93	1 912 172,28		3 821 925,61
Sous-Total	5 599 542,52	5 343 647,93	3 803 133,22		4 059 027,81
TOTAL III	5 599 542,52	5 343 647,93	3 803 133,22		4 059 027,81
TOTAL I + II + III	5 599 542,52	5 343 647,93	3 803 133,22		4 059 027,81

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR L'OCTROI DE REMISES GRACIEUSES

Dans le cadre des articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du CGCT, le Président, voire les Vice-Président et autres membres du Bureau ayant reçu subdélégation, ainsi que les fonctionnaires de la Métropole dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, peuvent recevoir des délégations du Conseil métropolitain pour un certain nombre de décisions relevant normalement de sa compétence.

Il peut en être ainsi de l'octroi de remises gracieuses ou de remboursements qui peuvent être sollicités par des usagers dans le cadre de la tarification des services publics.

Après un examen approfondi de la situation des usagers, ces réclamations peuvent aboutir à des décisions de remise gracieuse. Les domaines les plus fréquemment concernés sont ceux des frais de fourrière et des pénalités en médiathèques pour non restitution des documents dans les délais.

Ces décisions portant généralement sur de faibles montants, il est proposé qu'une telle délégation soit mise en place, étant précisé qu'il sera régulièrement rendu compte des décisions prises au Conseil Métropolitain.

Comptablement la remise gracieuse constate une décision budgétaire de la collectivité dont l'effet est de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond. Cette décision d'opportunité est généralement fondée sur la situation de précarité du redevable ou des circonstances particulières.

Le titre de recette exécutoire ne disparaît pas. Seul, le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur disparaît en éteignant la créance, le débiteur bénéficie pour l'avenir d'une décision qui le relève de ses obligations et qui exclut tout recouvrement ultérieur même en cas de retour à « meilleure fortune ».

Elle décharge de sa responsabilité personnelle et pécuniaire le comptable public.

Le remise gracieuse est assimilée d'un point de vue budgétaire et comptable à une subvention et donne lieu à l'émission d'un mandat en charge diverse de gestion courante au compte 6577 « remises gracieuses » (nomenclature M57) ou en charge exceptionnelle au compte 6743 « subventions exceptionnelles de fonctionnement » (nomenclature M4 ou M49) au nom du débiteur.

La prise en charge de ce mandat vient apurer le titre de recette initialement émis.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de donner délégation au Président de Clermont Auvergne Métropole, pour accorder, lorsque les circonstances le justifient, des remises gracieuses aux usagers des services publics métropolitains.
- d'autoriser sa subdélégation aux Vice-Présidents et aux autres membres du Bureau, ainsi qu'aux fonctionnaires de la Métropole, dans les limites et les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS : ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES
ÉTEINTES DES EXERCICES 2016, 2017, 2019 ET 2020**

Le Trésorier de Clermont Auvergne Métropole demande l'admission en non valeur ainsi que l'extinction de créances détenues par des débiteurs dont le recouvrement s'avère impossible.

Ces recettes détaillées dans le tableau ci-dessous proviennent du Budget principal et du Budget annexe des déchets ménagers.

L'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte, suite à une procédure de liquidation judiciaire ou à une procédure de rétablissement personnel, s'impose à la collectivité sans recouvrement ultérieur possible.

Il est proposé d'approuver ces demandes d'admission en non valeur et de créances éteintes, qui représentent un montant total de 1336,17 €, répartis à raison de 1247,83 €(TTC) pour le Budget principal et 88,34 €(en HT) pour le Budget des déchets ménagers.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les montants des admissions en non valeur et des créances éteintes pour 2021 selon le détail en annexe.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL				
Site	Motif du non recouvrement	Montant		
<u>Liste Compte 6541 – admissions en non valeur</u>		<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Remboursement sinistres sur voirie	Poursuites sans effet	965,97 €	0,00 €	965,97 €
Sous total compte 6541		965,97 €	0,00 €	965,97 €
<u>Liste Compte 6542 – créances éteintes</u>				
FSL	Surendettement	281,86 €	0,00 €	281,86 €
Sous total compte 6542		281,86 €	0,00 €	281,86 €
Total Budget principal		1 247,83 €	0,00 €	1 247,83 €

BUDGET DES DECHETS MENAGERS				
Site	Motif du non recouvrement	Montant		
<u>Liste Compte 6541 – admissions en non valeur</u>		<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Déchetteries Dépôts professionnels	Inférieur au seuil de poursuites ou poursuite sans effet	80,01 €	16,00 €	96,01 €
Enlèvement encombrants	Inférieur au seuil de poursuites	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total compte 6541		80,01 €	16,00 €	96,01 €
<u>Liste Compte 6542 – créances éteintes</u>		<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
Enlèvement encombrants	Surendettement et effacement de la dette	8,33	1,67	10,00 €
Sous total compte 6542		8,33	1,67	10,00 €
Total Budget des déchets ménagers		88,34 €	17,67 €	106,01 €

**BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L' EAU : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES DES
EXERCICES 2018, 2019 ET 2020**

Le Trésorier de Clermont Auvergne Métropole demande l'admission en non valeur ainsi que l'extinction de créances détenues par des débiteurs dont le recouvrement s'avère impossible.

Ces recettes détaillées dans le tableau ci-dessous proviennent du Budget annexe de la Régie autonome de l'eau potable.

L'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

A l'inverse, la créance éteinte, suite à une procédure de liquidation judiciaire ou à une procédure de rétablissement personnel, s'impose à la collectivité sans recouvrement ultérieur possible.

Il est proposé d'approuver ces demandes d'admission en non valeur et de créances éteintes, qui représentent un montant total de 1321,84 € HT pour le Budget annexe de la Régie autonome de l'eau potable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget concerné.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les montants des admissions en non valeur et des créances éteintes pour 2021 selon le détail joint en annexe.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REGIE AUTONOME EAU				
Site	Motif du non recouvrement	Montant		
Liste Compte 6541 – admissions en non valeur		HT	TVA	TTC
Vente d'eau, Location de compteurs, Taxes et redevances	Inférieur au seuil de poursuites et poursuites sans effet	110,47 €	6,08 €	116,55 €
Redevance pollution domestique	Inférieur au seuil de poursuites et poursuites sans effet	7,23 €	0,40 €	7,63 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	Inférieur au seuil de poursuites et poursuites sans effet	4,42 €	0,44 €	4,86 €
Sous total compte 6541		122,12 €	6,92 €	129,04 €
Liste Compte 6542 – créances éteintes				
Vente d'eau, Location de compteurs, Taxes et redevances,	Clôture pour insuffisance d'actif et surendettement	896,09 €	49,29 €	945,38 €
Redevance pollution domestique	Clôture pour insuffisance d'actif et surendettement	203,34 €	11,18 €	214,52 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	Clôture pour insuffisance d'actif et surendettement	100,28 €	10,03 €	110,31 €
Sous total compte 6542		1 199,71 €	70,50 €	1 270,21 €
Total Budget Régie autonome Eau		1 321,84 €	77,41 €	1 399,25 €

**BUDGET ANNEXE RÉGIE AUTONOME DE L'ASSAINISSEMENT : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019**

Le Trésorier de Clermont Auvergne Métropole demande l'admission en non valeur ainsi que l'extinction de créances détenues par des débiteurs dont le recouvrement s'avère impossible.

Ces recettes détaillées dans le tableau ci-dessous proviennent du Budget annexe de la Régie autonome de l'assainissement.

L'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

A l'inverse, la créance éteinte, suite à une procédure de liquidation judiciaire ou à une procédure de rétablissement personnel, s'impose à la collectivité sans recouvrement ultérieur possible.

Il est proposé d'approuver ces demandes d'admissions en non valeur et de créances éteintes, qui représentent un montant total de 1000,25 € HT pour le Budget annexe de la Régie autonome de l'assainissement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget concerné.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les montants des admissions en non valeur et des créances éteintes pour 2021 selon le détail joint en annexe.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REGIE AUTONOME ASSAINISSEMENT				
Site	Motif du non recouvrement	Montant		
Liste Compte 6541 – admissions en non valeur		HT	TVA	TTC
Redevance assainissement collectif	Inférieur au seuil de poursuites	166,91 €	16,69 €	183,60 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	Inférieur au seuil de poursuites	23,45 €	2,35 €	25,80 €
Sous total compte 6541		190,36 €	19,04 €	209,40 €
Liste Compte 6542 – créances éteintes				
Redevance assainissement collectif	Clôture pour insuffisance d'actif	408,68 €	40,87 €	449,55 €
	Surendettement	401,20 €	40,12 €	441,32 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	Clôture pour insuffisance d'actif			
	Surendettement			
Sous total compte 6542		809,88 €	80,99 €	890,87 €
Total Budget Régie autonome Assainissement		1 000,25 €	100,02 €	1 100,27 €

**EXTENSION BIBLIOTHÈQUE ALPHONSE DAUDET À GERZAT - PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉFINITIVE ENTRE
 CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE GERZAT**

Par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Gerzat et Clermont Communauté. Il a désigné Clermont Communauté comme maître d'ouvrage et a autorisé le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage. Cette convention a été signée le 26 juillet 2013.

Conformément à l'article 7.1 "Principe de financement" de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, un avenant a été signé le 14 mars 2018 après la notification des marchés pour préciser les montants pris en compte pour la répartition des coûts entre les deux maîtres d'ouvrage. Concernant les dépenses communes, cet avenant stipule également :

- les honoraires de maîtrise d'oeuvre et assimilés (contrôle technique, coordination SPS, conducteur d'opération) forment un forfait de dépenses communes et sera réparti en tenant compte du montant respectif des travaux de chaque partie et ce conformément à la convention initiale.

- la quote-part de la commune de Gerzat est fixée à 19,5% et celle de Clermont Auvergne Métropole à 80,5%.

- le fonds de concours sera appelé en une fois, à la réception des ouvrages, déduction faite du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu.

En son article 7.1 "Principe de financement", la convention de co-maîtrise d'ouvrage précise "qu'une régularisation en fin d'opération sera effectuée par rapport aux coûts globaux et définitifs afin d'ajuster à la marge la part respective de chacun des maîtres d'ouvrage".

L'opération étant désormais achevée, c'est en ce sens que la présente délibération vous est proposée, avec les montants définitifs pour chaque maître d'ouvrage présentés dans le tableau suivant :

	Convention co-maîtrise d'ouvrage	Dépenses totales TTC	Dépenses quote-part Gerzat TTC	Recettes quote-part Gerzat perçues TTC	Solde à percevoir TTC
Travaux (lots 1 à 15)	Refacturation à 100 % des travaux sur partie communale	1,712,318.80 €	258,051.53 €	300,000.00 €	-41,948.47 €
VRD – Aménagements extérieurs (lot 16)	Refacturation à 50 %	287,973.65 €	131,834.25 €	15,454.70 €	116,379.55 €
Dépenses communes			Dépenses quote-part Gerzat Hors FCTVA		
AMO	Fonds de concours Hors FCTVA et Taux 19,5 % pour commune	74,891.29 €	12,208.19 €	0.00 €	12,208.19 €
MOE		276,432.17 €	45,061.81 €	0.00 €	45,061.81 €
CT		15,267.52 €	2,488.79 €	0.00 €	2,488.79 €
SPS		4,966.64 €	809.62 €	0.00 €	809.62 €
TOTAL		2,371,850.07 €	450,454.19 €	315,454.70 €	134,999.49 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter le solde de la participation financière auprès de la commune de Gerzat pour l'opération d'extension et la rénovation de la médiathèque et du Centre Alphonse Daudet à Gerzat.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE L'OPHIS (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 26 LOGEMENTS - 48 BOULEVARD LAFAYETTE - VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLAI	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

L'OPHIS sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 09 février 2021 pour l'opération suivante :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°119275 joint en annexe et signé entre l'OPHIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 37,5 % (prêts PLAI et PLAI foncier compte-tenu de l'intervention du Conseil Départemental) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 997 912 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119275, constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 37,5% pour les deux lignes du prêt n°119275 d'un montant total de 1 997 912 € :

ligne 5416762 - PLAI d'un montant de 1 398 539 €

ligne 5416763 - PLAI Foncier d'un montant de 599 373 €

suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE L'OPHIS (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 21 LOGEMENTS - 48 BOULEVARD LAFAYETTE - VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLAI	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

L'OPHIS sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 09 février 2021 pour l'opération suivante :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 21 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°119276 joint en annexe et signé entre l'OPHIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 37,5 % (prêts PLAI et PLAI foncier compte-tenu de l'intervention du Conseil Départemental) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 276 175 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119276, constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 37,5% pour les deux lignes du prêt n°119276 d'un montant total de 1 276 175 € :

ligne 5414204 - PLAI d'un montant de 893 322 €

ligne 5414205 - PLAI Foncier d'un montant de 382 853 €

suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 21 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE L'OPHIS (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 5 LOGEMENTS - 48 BOULEVARD LAFAYETTE - VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLAI	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

L'OPHIS sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 09 février 2021 pour l'opération suivante :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 5 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°119277 joint en annexe et signé entre l'OPHIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 75 % (prêts PLAI, PLAI foncier et prêt PHB 2.0 tranche 2019 rattaché) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 391 266 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119277, constitué de trois lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour les trois lignes du prêt n°119277 d'un montant total de 391 266 € :

ligne 5414199 - PLAI d'un montant de 202 000 €

ligne 5414200 - PLAI Foncier d'un montant de 156 766 €

ligne 5414201 - Prêt PBH 2.0 tranche 2019 d'un montant de 32 500 €

suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 5 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE L'OPHIS (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 15 LOGEMENTS - 48 BOULEVARD LAFAYETTE - VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLAI	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

L'OPHIS sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 09 février 2021 pour l'opération suivante :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 15 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°119278 joint en annexe et signé entre l'OPHIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 60 % (prêts PLUS, PLUS foncier et prêt Booster rattaché) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 306 050 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119278, constitué de trois lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 60% pour les trois lignes du prêt n°119278 d'un montant total de 1 306 050 € :

ligne 5414234 - PLUS d'un montant de 559 000 €

ligne 5414235 - PLUS Foncier d'un montant de 522 050 €

ligne 5414236 – Prêt Booster d'un montant de 225 000 €

suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :

ACQUISITION-AMELIORATION DE 15 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 48 Boulevard Lafayette à 63000 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE L'OPHIS (PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS) - OPÉRATION 2 LOGEMENTS - 133 RUE DU VAR ET 32 RUE DE LA VAILLANCE -
VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

Par délibération du 17 mai 2013, le Conseil communautaire a décidé d'apporter une garantie financière aux bailleurs sociaux pour :

- la production de logements sociaux familiaux neufs ou en acquisition-amélioration financés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
- la réhabilitation de logements sociaux.

La garantie des prêts par les collectivités est partie intégrante du circuit de production du logement social. Ces dispositions ont été reprises dans le Programme Local de l'Habitat 2014-2019 adopté lors du Conseil communautaire du 28 février 2014, après avoir reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et du Préfet du Puy-de-Dôme, et prorogé de deux ans par délibération du 20 décembre 2019.

Le dispositif des garanties d'emprunt accordées par le Conseil métropolitain fait l'objet d'un règlement intérieur.

Les contrats souscrits par les bailleurs sociaux à compter du 01/01/2017 relèvent du règlement intérieur adopté par délibération du 9 décembre 2016, et modifié par délibération du 20 décembre 2019, prévoyant une participation de la Métropole et des communes d'implantation (à l'exception des logements financés par un Prêt Locatif Social - PLS) sur la base du barème suivant :

Sur la production de logements sociaux neufs ou en acquisition - amélioration :

	Métropole	Communes
Pour les PLA1	75,00 %	25,00 %
Pour les PLUS Zone 2	60,00 %	40,00 %
Pour les PLUS zone 3	75,00 %	25,00 %
Pour les PLS	100 %	*

Les communes concernées par la zone 2 sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Romagnat et Royat.

Les communes concernées par la zone 3 sont : Pont-du-Château, Pérignat-lès-Sarliève, Saint-Genès-Champanelle et Orcines.

* Pour les PLS, l'intégralité de la garantie est supportée par la Métropole dans la mesure où les communes ne garantissaient pas les PLS (sur les opérations des bailleurs sociaux) en 2015.

Sur les autres opérations :

	Métropole	Communes
Pour les rénovations thermiques : Éco-prêt logement social, Prêt Amélioration Réhabilitation (PAM), Prêt Amélioration Réhabilitation éco prêt (éco-PAM), prêt anti-amiante	50,00 %	50,00 %
Pour les résidentialisations des logements	50,00 %	50,00 %

L'OPHIS sollicite la garantie de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE pour un prêt souscrit le 04 mars 2021 pour l'opération suivante :

REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 133 rue du Var et 32 rue de la Vaillance à 63100 CLERMONT-FERRAND.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération du 17 mai 2013 de Clermont Communauté ;

Vu le règlement intérieur de Clermont Communauté sur les garanties d'emprunts pour la production de logements sociaux adopté par délibération du 9 décembre 2016 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2019 portant sur des ajustements techniques au règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Clermont Communauté en Communauté urbaine ;

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la Métropole dénommée Clermont Auvergne Métropole ;

Vu le contrat de prêt n°119875 joint en annexe et signé entre l'OPHIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Article 1

L'assemblée délibérante de CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE accorde sa garantie à hauteur de :

- 50 % (prêts PAM) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 165 270 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119875, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil métropolitain s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

<i>Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :</i>
--

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour la ligne du prêt n°119875 d'un montant total de 165 270 € :

ligne 5411439 - PAM d'un montant de 165 270 €

suite à la demande formulée par l'OPHIS pour l'opération :

REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS, dans le cadre du droit commun, situés 133 rue du Var et 32 rue de la Vaillance à 63100 CLERMONT-FERRAND.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL - FONDS CHALEUR - ATTRIBUTION DES AIDES

Clermont Auvergne Métropole a signé le 22 février 2018 un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans lui permettant d'accompagner le développement de la chaleur renouvelable sur son territoire en gérant des subventions du fonds chaleur par délégation de l'ADEME. Le fonds chaleur permet de faciliter l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

L'ADEME affecte à la Métropole des moyens financiers à hauteur de 1 456 125 € pour soutenir la production de chaleur à partir des énergies renouvelables : biomasse, géothermie, solaire ... Cette délégation permet ainsi d'attribuer des subventions pour les études, les missions d'AMO et les investissements dans le respect des critères d'éligibilité définis par l'ADEME à tous maîtres d'ouvrage publics ou privés (hors particulier).

Procédure d'attribution :

La gestion déléguée est gérée par un comité de pilotage et une commission d'attribution des aides.

Le comité de pilotage, co-présidé par l'ADEME et par la Vice-Présidente à la Transition Ecologique et Energétique, associant les élus du territoire, a pour rôle de rendre compte de l'avancée du dispositif, du bon fonctionnement du partenariat et de vérifier l'atteinte des objectifs c'est-à-dire de l'émergence d'une soixantaine de projets identifiés sur le territoire de la Métropole pour une production d'Energie Renouvelable (ENR) de 5 000 MWh/an.

Une commission d'attribution des aides, assurée entre l'ADEME et la Métropole avec l'appui technique de l'ADUHME, détermine l'éligibilité des projets ayant fait l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage, veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME, détermine également le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire et donne un avis sur les opérations qui lui sont soumises par la Métropole ; l'ADEME valide les décisions d'attribuer des aides par la signature du procès verbal. La Métropole assure l'instruction des dossiers présentés et conclut des contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'attribution des aides.

Dossiers devant faire l'objet d'un contrat d'attribution :

Lors de la commission d'attribution des aides qui a eu lieu le 29 mars 2021, ont été présentés les dossiers de :

- **Ville de Saint-Genès-Champanelle** : Étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois granulés à la Maison des Associations

Coût total de l'étude : 6 300 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 6 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70 %

Aide attribuée par la commission d'attribution : 4 410 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

- **Ville de Clermont-Ferrand** : Etude de faisabilité pour la création de 4 chaufferies bois granulés dans des groupes scolaires

Coût total de l'étude : 15 509 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 6 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 70 %

Aide attribuée par la commission d'attribution : 10 856 €

Modalité de versement : à la fin de l'étude

• **Humanisme et Habitat** : Production d'eau chaude sanitaire solaire dans la Résidence le Galoubet, rue Vaucanson à Clermont-Ferrand

Coût total de l'installation : 26 788 € HT

Durée de réalisation prévisionnelle : 18 mois

Montant forfaitaire de l'aide : 900 €/MWh

Données de l'installation : 9,20 MWh ENR/an

Aide attribuée par la commission d'attribution : 8 280 €

Modalité de versement :

80 % à la mise en service de l'installation soit 6 624 €

Solde au prorata des ENR réellement produites après un an de relevé soit 1 656 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, des aides d'un montant total de 23 546 €, réparties comme suit : 4 410 € au bénéfice de la Ville de Saint-Genès-Champanelle pour une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois granulés à la Maison des Associations, 10 856 € au bénéfice de la Ville de Clermont Ferrand pour une étude de faisabilité pour la création de quatre chaufferies bois granulés dans des groupes scolaires, 8 280 € pour la société Habitat et Humanisme pour la production d'eau chaude sanitaire solaire dans la Résidence le Galoubet, rue Vaucanson à Clermont-Ferrand
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les contrats d'attribution, tels qu'annexés, avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des subventions allouées.

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL : AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ATTRIBUTION DES AIDES N°20200929-014

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, par délibération n° DEL20201106-089 du 6 novembre 2020, le Conseil métropolitain a accordé à la ville de Cournon d'Auvergne une aide forfaitaire d'un montant de 168 310 € pour l'installation d'une chaufferie granulé bois, avec un réseau technique associé, pour le groupe scolaire Bournel, le gymnase Gardet et la salle associative. Un contrat d'attribution des aides n°20200929-014 a été signé le 18 février 2021 entre Clermont Auvergne Métropole et la ville de Cournon d'Auvergne.

Dans le dossier de la demande d'aide initiale, le porteur de projet prévoyait une installation produisant 380 MWh EnR/an et 210 ml de réseau, données techniques à partir desquelles une aide forfaitaire a été calculée selon la formule suivante : 260 €/MWh + 331 €/ml de réseau.

Des modifications techniques ont été apportées par le bénéficiaire sur son projet initial. Suite à l'installation d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA) double flux dans le gymnase ayant pour conséquence de réduire les besoins thermiques, la production EnR en sortie d'installation passe de 380 MWh à 373 MWh et l'actualisation du tracé du réseau technique entre les différents bâtiments fait que ce dernier est rallongé de dix mètres. Au vu de ces nouvelles données techniques, l'aide forfaitaire pour ce projet passe de 168 310 € à 169 800 € soit une augmentation de 1 490 €.

Afin d'acter le changement du montant de l'aide attribuée à la Ville de Cournon dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, un avenant au contrat des aides n°20200929-014 doit être pris.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'augmentation de l'aide forfaitaire de 1 490 € du contrat d'attribution des aides n°20200929-014 signée entre Clermont Auvergne Métropole et la ville de Cournon-d'Auvergne
- d'approuver le projet d'avenant n°1 du contrat d'attribution des aides pris dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial tel qu'annexé
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant

**CONVENTION DE FINANCEMENT 2021 AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT CLERMONT
MÉTROPOLE - APPROBATION**

Clermont Auvergne Métropole est membre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, qui est chargée d'une mission d'ingénierie pour le compte de ses adhérents sur la base d'un programme de travail élaboré de manière partenariale, dit programme mutualisé.

En dehors du programme mutualisé, l'Agence gère différents observatoires et est amenée à conduire des missions spécifiques pour le compte de la Métropole.

Ainsi un projet de convention de financement, ci-joint, définit, d'une part les axes de programme de travail mutualisé ainsi que l'ensemble de ses missions et, d'autre part les modalités de versement de la subvention.

La contribution financière de Clermont Auvergne Métropole s'élèvera au montant de 720 236 € pour l'année 2021.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 540 236 € au titre du programme mutualisé sur la base du montant de 1,80 € par habitant, montant inchangé depuis plusieurs années. Au regard des données du recensement 2018 entrant en vigueur au 1er janvier 2021, la population de la métropole est de 300 131 habitants.
- 40 000 € pour la mise en oeuvre d'un observatoire de l'économie, OSE, dont l'animation et la coordination ont été confiées à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole. Cette démarche a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 21 juin 2012 et est partagée avec différents acteurs du territoire, Riom Limagne et Volcans Communauté et Vichy Communauté.
- 20 000 € au titre de l'Observatoire métropolitain de l'Habitat
- 50 000 € au titre du déploiement d'un outil d'observation des quartiers innovant, le Nouvel Observatoire Urbain et Social (NOUS), outil du Contrat de Ville pour lequel la Métropole est chef de file.
- 36 000 € au titre de l'Observatoire des loyers du Parc privé,
- 34 000 € au titre de la création d'un nouvel observatoire du Tourisme

Les modalités de versement de la subvention seront les suivantes :

- un versement de 350 000 € à la signature de la convention
- le solde sera versé en octobre 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 720 236 € à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole au titre de l'année 2021, ce montant étant inscrit au Budget principal 2021,

- d'approuver le projet de convention de financement intégrant les modalités susvisées,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi proposée et à procéder à toutes les modalités nécessaires pour sa bonne exécution.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE D'AULNAT ET LA MÉTROPOLE

Dans un souci de bonne organisation des services et pour l'exercice de ses compétences, la Métropole s'appuie, par des conventions de mutualisation ascendante, sur les moyens humains et matériels détenus par les communes. En l'espèce, la commune d'Aulnat met à la disposition des agents du Pôle Limagne des locaux techniques, dont la maintenance et l'entretien sont assurés par les services techniques communaux. Il convient désormais de régulariser cette situation par la formalisation d'une convention de mutualisation, qui précise les conditions et modalités de mise à disposition des agents municipaux au profit de la Métropole.

Une fiche sectorielle, annexe à la convention de mutualisation et établissant les remboursements (conformément au décret du 10 mai 2011) dus la commune d'Aulnat sera adoptée par les deux parties contractantes lors d'un prochain Conseil métropolitain.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et tout autre acte en permettant la mise en œuvre.

INFORMATION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil métropolitain en date du 10/07/2020, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 10/07/2020, donnant délégation au Président à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, il vous est présenté ci-joint en annexe la liste des décisions prises par le Président ou son représentant, entre le 03 février et le 30 mars 2021, en matière de signature de marchés publics ou de décisions modificatives.

La passation des marchés présentés a été exécutée en procédure formalisée ou en procédure adaptée en fonction des seuils définis par la réglementation en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte de ces décisions.

RECEPTEMENT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

N° marché	Objet	Titulaire Adresse	Montant HT attribué	Montant mini HT/an	Montant maxi HT/an	Date décision	Nature (F-S-T)
TRAVAUX							
21027	Travaux d'entretien de portiques, potences et hauts mats	BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX 25290 RUREY		50 000 €	250 000 €	24/02/2021	T
FOURNITURES							
21016	Acquisition d'une tondeuse à coupe frontale auto-portée équipée d'un tondobroyeur à fileaux et d'un système de ramassage destinée à l'entretien des espaces verts de Clermont Auvergne Métropole	REYT 63500 ISSOIRE	32 975,55 €			03/02/2021	F
21026-01	Fourniture de petits matériels de culture et de conteneurs - Lot n°1 : Fourniture de petit matériel de culture	HELOGREEN 69530 BRIGNAIS		7 000,00 €	28 000,00 €	24/02/2021	F
21026-02	Fourniture de petits matériels de culture et de conteneurs - Lot n°2 : Fourniture de conteneurs	NATURA LIS 21600 LONGVIC		8 000,00 €	32 000,00 €	24/02/2021	F
21035	Acquisition d'un véhicule de collecte des déchets (D 19 WIDE PAX2 BONI 32066 + BONI OLYMPIUS 14W)	U.G.A.P. 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	185 928,53 €			24/03/2021	F
21046-01	Fourniture de produits bitumineux, d'enduits à froid, de béton et mortier sous-trémie ainsi que de ciment, mortiers et articles de maçonnerie (VRD) pour Clermont Auvergne Métropole – Lot n°1 - Fourniture de bitumineux sous-trémie et d'enduits à froid	COLAS FRANCE 63360 GERZAT		40 000,00 €	160 000,00 €	30/03/2021	F
21046-02	Fourniture de produits bitumineux, d'enduits à froid, de béton et mortier sous-trémie ainsi que de ciment, mortiers et articles de maçonnerie (VRD) pour Clermont Auvergne Métropole – Lot n°2 - Fourniture de béton et mortier sous-trémie	CMCA CERF 03500 BRANSAT		10 000,00 €	40 000,00 €	30/03/2021	F
21046-03	Fourniture de produits bitumineux, d'enduits à froid, de béton et mortier sous-trémie ainsi que de ciment, mortiers et articles de maçonnerie (VRD) pour Clermont Auvergne Métropole – Lot n°3 - Fourniture de ciment, mortiers et articles de maçonnerie	FRANS BONHOMME 69680 CHASSIEU		20 000,00 €	80 000,00 €	30/03/2021	F

ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil métropolitain est invité à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs, sous réserve de l'avis du Comité Technique en date du 6 mai 2021. Ces modifications prennent en compte les créations et les transformations de postes au titre de l'organisation des services.

Au titre de l'organisation des services :

A la DGA Aménagement durable du territoire

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) du pilotage stratégique du quartier Nord

- **A la Direction des projets de métropole intelligente**

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) coordonnateur(trice) des systèmes intelligents

- **A la Direction Développement durable et Energie**

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission agriculture

Création d'un poste de technicien territorial pour permettre le recrutement d'un(e) gestionnaire de la logistique urbaine

Création d'un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de démocratie participative

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chef(fe) du service énergie

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) du développement du réseau de chaleur Saint Jacques +

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) du développement du réseau de chaleur

- **A la Direction Ingénierie de l'Aménagement et Mobilité**

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e)

chargé(e) d'opération La Gautière

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet cyclables ouvert au contrat de projet

Création d'un poste de technicien territorial pour permettre le recrutement d'un(e) conducteur(trice) d'opérations schéma cyclable ouvert au contrat de projet

Création d'un poste de rédacteur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) comptable

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) d'opération

A la DGA Développement économique et de l'emploi

- **A la Direction Emploi - Insertion – Solidarité :**

Création d'un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) territoire zéro chômeur de longue Durée et stratégie pauvreté

- **A la Direction Accompagnement des Entreprises**

Création d'un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission urbanisme commercial et structuration de l'offre immobilière

A la Direction de la communication

Création d'un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un(e) responsable des actions de communication

A la DGA Proximité et relations usagers

Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur pour permettre le recrutement d'un gestionnaire administratif

Création d'un poste d'attaché territorial pour permettre le recrutement d'un(e) responsable adjoint au chef(fe) de service gestion administrative du domaine public

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission qualité de l'espace public

- **A la Direction de l'Espace Public et de la Proximité**

Transformation d'un poste de technicien en agent de maîtrise principal pour permettre le recrutement d'un chef(fe) d'équipe entretien voirie

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) d'opérations petits aménagements urbains

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet végétalisation

Création d'un poste de technicien territorial pour permettre le recrutement d'un(e) technicien(ne) en charge du bâti

A la DGA ressources et modernisation

- **A la Direction des usages numériques**

Transformation d'un poste d'adjoint technique en un poste de technicien pour permettre le recrutement d'un administrateur(trice) de production

Transformation d'un poste d'adjoint technique en un poste de technicien pour permettre le recrutement d'un administrateur(trice) de production

Transformation d'un poste d'adjoint technique en un poste de technicien pour permettre le recrutement d'un chef(fe) de projet études et développement des Systèmes d'Information

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) administrateur(trice) de base de données

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) responsable de la maintenance applicative

Création d'un poste d'ingénieur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet applicatif

Création d'un poste de technicien territorial pour permettre le recrutement d'un(e) administrateur(trice) de production

A la DGA attractivité et ingénierie patrimoniale

- **A la Direction de la Culture**

Transformation d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial (0,80 ETP) en un poste à temps complet d'adjoint technique territorial pour permettre le recrutement d'un agent(e) d'entretien

Création d'un poste d'attaché de conservation pour permettre le recrutement d'un(e) Chargé(e) du suivi du projet du centre de conservation

Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine pour permettre le recrutement d'un(e) agent(e) de bibliothèque bassin Est

Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour permettre le recrutement d'un(e) agent(e) de bibliothèque bassin Nord

- **A la Direction des sports**

Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale pour permettre le recrutement d'un(e) responsable technique

- **A la Direction de l'Ingénierie patrimoniale**

Création d'un poste de technicien territorial pour permettre le recrutement d'un(e) chargé(e) de maintenance

Création d'un poste de rédacteur territorial pour permettre le recrutement d'un(e) assistant(e) de direction

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la présente adaptation du tableau des effectifs
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux adaptations et créations de postes après l'avis du Comité Technique du 6 mai 2021.

AVENANT À LA CONVENTION COSACAM 2021

Suite à la délibération en date du 2 avril 2021, il est proposé de modifier la convention COSACAM pour prendre en compte la ristourne reversée par l'organisme « chèque déjeuners » en 2020 au titre des chèques perdus ou périmés de 2019

Il convient ainsi de modifier, par le présent avenant, les articles 3.3 et 3.4 de la convention COSACAM comme suit:

3.3 - Le montant de la subvention pour 2021 est fixé à 419 600 € auxquels s'ajoutent un forfait de 64 000 € d'appui au fonctionnement, et de 26 554,18 € de ristourne reversée par l'organisme « chèque déjeuners » en 2020 au titre des chèques perdus ou périmés de 2019, soit un total de 510 154,18 €.

3.4 - Le versement de la subvention 2021 s'effectuera de la manière suivante :

- 243 600 € à la signature de la convention COSACAM
- 266 554,18 € en septembre 2021

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant concernant l'attribution d'une subvention pour un montant de 510 154,18 € au Comité des oeuvres sociales des agents de Clermont Auvergne Métropole au titre de l'année 2021.

Propositions de modification:

- d'allouer et d'autoriser le versement d'une subvention, pour l'année 2021, d'un total de 510 154,18 € au Comité des Œuvres sociales des agents de Clermont Auvergne Métropole au titre de la convention et de l'avenant, objet de la présente délibération, budgété sur la ligne GRH – 65 – 65748 – 020
- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant,

FOURRIÈRE AUTOMOBILE - APPLICATION DE LA RÉFORME VISANT À SIMPLIFIER ET MODERNISER LES PROCÉDURES

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019 et notamment son article 98 (Titre V_ simplification et mesures diverses),

Vu l'ordonnance n°2020-773 et le décret n°2020-775 du 24 juin 2020 relatifs aux fourrières automobiles,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 04 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-773 du 24 juin 2020,

Vu la délibération du 30 mars 2018 portant augmentation des tarifs de la fourrière,

Vu les délibérations du 28 juin 2019 et du 18 décembre 2020 portant actualisation des tarifs de la fourrière.

Un nouveau cadre juridique est désormais applicable concernant les fourrières automobiles, dans le département du Puy-de-Dôme, depuis le 1^{er} avril 2021.

En effet, les dispositions du code de la route ont été modifiées afin de simplifier et moderniser les procédures pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les évolutions portent notamment sur :

- la réduction du délai d'abandon de 30 à 15 jours pour les véhicules destinés à la vente,
- une nouvelle classification des véhicules abandonnés (il n'y a plus désormais que deux catégories contre trois précédemment : les véhicules à remettre au service des Domaines pour cession et les véhicules à détruire),
- le remplacement du passage de l'expert au profit d'un classement automatisé des véhicules,
- la suppression des frais d'expertise pour le contrevenant à compter du 1^{er} avril 2021,
- la mise en place d'un système d'information national des fourrières automobiles appelé SI Fourrières.

Par courrier reçu le 7 avril dernier, la Préfecture du Puy-de-Dôme nous informait de la mise en place effective et progressive du SI Fourrières (déploiement complet d'ici la fin de l'année) auquel l'ensemble des autorités de fourrière (Métropole et communes au travers de leur police municipale principalement) sont invitées à adhérer gratuitement (cf. fiches du Ministère de l'Intérieur ci-jointes).

L'adhésion de chaque autorité locale à ce nouvel outil permettra de renforcer le dispositif déjà existant et d'automatiser une partie de la procédure. Pour cela, la coopération de l'ensemble des acteurs est indispensable.

Par ailleurs, afin de prendre en compte la suppression des frais d'expertise pour les contrevenants, il conviendrait de procéder à une nouvelle actualisation des tarifs de la fourrière automobile. Ces frais seront dès lors supportés par la Métropole jusqu'à leur suppression définitive lorsque le SI Fourrières sera opérationnel et sous réserve que la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés permette effectivement de procéder à un classement automatisé des véhicules abandonnés.

Pour information, les tarifs d'expertise qui s'appliquaient jusqu'à présent envers les contrevenants, sont rappelés ci-dessous :

Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	91,50 €
Voitures particulières	61 €
Autres véhicules immatriculés	30,50 €
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	30,50 €

Les nouveaux tarifs applicables seraient donc les suivants :

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT
Immobilisation matérielle	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Opérations préalables	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	122,00 €
	Voitures particulières	121,27 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	9,20 €
	Voitures particulières	6,42 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	3,00 €

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion gratuite de la Métropole au système d'information national des fourrières automobiles (SI Fourrières) géré par l'Etat,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document lié à la présente délibération et permettant la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif à l'échelle de la Métropole,
- de procéder à une actualisation des tarifs de la fourrière automobile afin de ne plus répercuter, à compter du 1^{er} avril 2021, sur les contrevenants les tarifs d'expertise des véhicules abandonnés, les tarifs désormais applicables étant les suivants :

FRAIS DE FOURRIERE	CATEGORIES DE VEHICULES	MONTANT
Immobilisation matérielle	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	7,60 €
	Voitures particulières	7,60 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à	7,60 €

	moteur non soumis à réception	
Opérations préalables	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	22,90 €
	Voitures particulières	15,20 €
	Autres véhicules immatriculés	7,60 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	7,60 €
Enlèvement	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	122,00 €
	Voitures particulières	121,27 €
	Autres véhicules immatriculés	45,70 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	45,70 €
Garde journalière	Véhicules Poids Lourds PTAC > 3,5 t	9,20 €
	Voitures particulières	6,42 €
	Autres véhicules immatriculés	3,00 €
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricyles à moteur non soumis à réception	3,00 €

COMMISSION N°2

**« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION, NUMÉRIQUE,
GOUVERNANCE DE LA DONNÉE, MÉTROPOLE
INTELLIGENTE »**

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À L'ASSOCIATION INITIATIVE CLERMONT MÉTROPOLE

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

Initiative Clermont Métropole (ICM) a été créée en 1998 par Clermont Auvergne Métropole afin d'accueillir, accompagner et financer les porteurs de projets de création, reprise et développement d'entreprises. En particulier, l'association propose un prêt d'honneur (prêt personnel sans intérêt ni garantie), en complément de l'aide au montage du projet et du suivi et parrainage des jeunes chefs d'entreprises. Cette offre de service a pour objet de sécuriser le parcours de création d'entreprise et faciliter l'obtention de financements bancaires.

En 2020, sur le territoire de la métropole, 185 personnes ont été reçues et/ou accompagnées et 75 entreprises ont été financées, représentant 93 porteurs de projets, pour un montant de 942 000 €. Ces prêts ont contribué à la création ou la pérennisation de 252 emplois sur le territoire. Sur les 93 porteurs de projets, 60% étaient demandeurs d'emploi, 3 bénéficiaires sont résidents de QPV, et 4 étaient bénéficiaires de minima sociaux.

En complément, 30 dossiers ont été instruits dans le cadre du Fonds Région Unie (FRU) pour un montant de 464 000 €, et 47 primes de 1 500 € ont été versées à des jeunes entreprises dans le cadre du plan d'urgence mis en place par Clermont Auvergne Métropole.

Initiative Clermont Métropole participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (implication de lauréats dans le cadre du club des talents initié par la Ville de Clermont-Ferrand, participation aux rencontres du réseau, actions mises en oeuvre dans le cadre du dispositif Quartiers Libres...)

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- d'accueillir 200 porteurs de projets
- d'accompagner, financer et suivre 100 entreprises qui génèreraient plus de 250 emplois
- obtenir un effet levier bancaire minimum de 8 (pour chaque euro prêté par ICM, cela permettrait de lever 8 € auprès des banques)
- de maintenir un taux de pérennité des entreprises aidées à 3 ans supérieur à 85%
- en partenariat avec la Métropole, d'intensifier la présence de l'association au sein des QPV (notamment via de la médiation pour la bancarisation) et des pépinières d'entreprises
- de renforcer le club des créateurs

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 €.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 60 000€.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association s'élève à 190 949 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour cette action s'élève à 190 949 €.

Il est proposé de soutenir Initiative Clermont Métropole à hauteur de 55 000 € pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020, et tel que prévu au budget primitif.

Par ailleurs, Initiative Clermont Métropole bénéficie de la mise à disposition gracieuse de locaux au sein de la pépinière d'entreprises Claret. Pour information, cette mise à disposition correspond à une subvention indirecte d'un montant estimé à 8 579,64 € H.T. (année de référence : 2020, hors exonération de loyer).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € à l'association Initiative Clermont Métropole au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANCE ACTIVE AUVERGNE

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

France Active Auvergne a pour objet de favoriser l'insertion dans la vie active de personnes en situation précaire ou de chômage et leur inclusion sociale. En complément, depuis 2018, France Active Auvergne déploie une offre additionnelle en direction des entrepreneurs engagés et dont l'activité a un impact positif sur : l'emploi, les territoires, le social, l'environnement ou la gouvernance. France Active Auvergne apporte conseils, financements (garanties de prêts bancaires, subventions, prêts...) et mise en réseau avec une communauté d'entrepreneurs, partenaires économiques, etc.

En 2020, sur le territoire de la métropole, 105 structures ont été accueillies (dont 33 structures de l'Economie Sociale et Solidaire - ESS), et 52 structures ont été financées (dont 10 structures de l'ESS et 9 ont bénéficié du dispositif "Secours ESS"). 56 structures ont été suivies dans le cadre de la crise sanitaire.

En complément, 20 primes de 1 500 € ou 5 000 € ont été versées à des jeunes entreprises dans le cadre du plan d'urgence mis en place par Clermont Auvergne Métropole, et 2 primes de 10 000 € ont été versées dans le cadre d'une convention avec les Conseillers au Commerce Extérieur.

Cela a permis la création ou la consolidation de 176 emplois. 85 % des personnes accompagnées par France Active Auvergne étaient demandeuses d'emplois.

France Active Auvergne participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (implication de lauréats dans le cadre du club des talents initié par la Ville de Clermont-Ferrand, participation au concours Ouvre-Boîte [valorisation de créateurs d'entreprises habitant dans les QPV]), participation à l'action "Créatives au féminin" pour des femmes demandeuses d'emploi accompagnées par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi [PLIE], participation aux rencontres du réseau, actions mises en oeuvre dans le cadre du dispositif Quartiers Libres en partenariat avec Unis Cités...).

De plus, France Active Auvergne met en oeuvre le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sur le territoire. Ce dispositif permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- de renforcer la mise en oeuvre de son Pacte sur le territoire de la métropole clermontoise (mobilisation de fonds, conseil et accompagnement, intervention renforcée sur les projets à impact, participation à la transformation de la société)

- d'accompagner financièrement au moins 50 porteurs de projets pour une structure située sur le territoire métropolitain

- d'être aux côtés de la Métropole pour pallier les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, et accompagner la relance

- de mettre en oeuvre le Dispositif Local d'Accompagnement

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € "coeur de métier entrepreneurs / entrepreneurs engagés", et 10 000 € pour le Dispositif Local d'Accompagnement.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 70 000 € dans le cadre d'une convention triennale 2021-2023.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association s'élève à 1 439 684 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour ce projet s'élève à 365 235 €.

Il est proposé de soutenir France Active Auvergne à hauteur de 60 000 € (50 000 € au titre de l'entrepreneuriat et 10 000 € pour le Dispositif Local d'Accompagnement) pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020, et tel que prévu au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'association France Active Auvergne au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG à hauteur de 50 000 € et sur l'antenne ESS à hauteur de 10 000 €.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À L'ASSOCIATION ADIE

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès à un financement et un accompagnement professionnel, personnalisé fondé sur la confiance et la responsabilité.

C'est pourquoi cette association accompagne les créateurs d'entreprises via un micro-crédit professionnel, un accompagnement et des services associés (offres négociées avec des partenaires pour l'assurance, coaching, comptes bancaires à coût réduit, etc).

En 2020, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, l'ADIE a accueilli et informé 287 personnes, dont 81 ont été financées pour créer ou développer une entreprise, pour un montant de prêts octroyés de plus de 390 000 €. Parmi les bénéficiaires, 15 habitent dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et 82 % sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux.

Avec les actions autour de la mobilité (microcrédit pour l'achat/réparation d'un véhicule, déménagement, formation), cela a participé à la création ou la consolidation de 148 emplois.

Par ailleurs, l'ADIE est le premier opérateur du Fonds Région Unie (FRU), avec 39 dossiers étudiés sur la métropole, pour un montant total sollicité de 230 500 €.

L'ADIE apporte également un soutien spécifique aux publics des gens du voyage et des réfugiés. C'est ainsi que 12 réfugiés ont été financés sur la métropole en 2020 dans le cadre de leur création d'activité.

A noter que d'après une étude réalisée par KPMG, 1 € investi dans le budget de fonctionnement de l'ADIE est amorti en 14 mois, et rapporte 2,38 € à la collectivité au bout de 24 mois.

L'ADIE participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (participation aux réunions du réseau, aux jurys des concours, orientation de porteurs de projet, permanences à la CCI, partenariat avec Pôle Emploi...)

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- de poursuivre le développement de l'offre de l'ADIE auprès des habitants de Clermont Auvergne Métropole en faveur de la création et du développement d'entreprises pour un public en situation de précarité, et d'accompagner le développement des micro-entreprises existantes, avec un focus particulier sur les quartiers prioritaires
- d'accompagner et de financer 150 à 200 habitants du territoire métropolitain dont 30 sur les quartiers prioritaires
- de mettre en place différentes actions de sensibilisation (ateliers d'information, rencontres avec les commerçants et habitants sur les marchés...)
- de participer aux actions menées par les autres acteurs de la création d'entreprise (Ouvre-Boîte, formations proposées par l'association BGE Auvergne et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles [CIDFF]...)
- de mettre en place des formations à destination des femmes des quartiers, en partenariat avec le CIDFF
- d'organiser un marché de créateurs des quartiers prioritaires en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole
- de financer davantage d'entrepreneurs en activité
- de mettre en place une permanence administrative hebdomadaire pour accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches
- d'animer des ateliers sur le développement commercial et la mise en réseau

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 €.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 30 000 €.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association (nationale) s'élève à 49 096 278 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour ce projet s'élève à 146 074 €.

Il est proposé de soutenir l'ADIE à hauteur de 25 000 € pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020, et tel que prévu au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'association ADIE au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉSEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

Réseau Entreprendre Auvergne (REA) a pour objet de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises à potentiel de créations d'emplois, par un accompagnement individuel (par les membres du réseau, une fois par mois pendant deux ans), un accompagnement collectif et un accompagnement financier (prêt personnel à taux zéro).

En 2020, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, Réseau Entreprendre Auvergne a soutenu financièrement 7 lauréats (dont 1 dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), via l'octroi de 320 000 € de prêts d'honneur. Cela représente 38 emplois créés.

En complément, l'association a mis en place 10 prêts dans le cadre du dispositif Fonds Région Unie (FRU) pour un total de 200 000 € de prêts octroyés.

De plus, chaque année, l'association organise deux opérations spécifiques :

- "1 jour, 1 Entrepreneur, 1 Etudiant" : cela permet à une cinquantaine d'étudiants de l'enseignement supérieur de découvrir le quotidien d'un chef d'entreprise
- "Stage des collégiens" : cela permet à une vingtaine de collégiens issus des QPV (en partenariat avec un collège) de trouver un stage d'observation en 3ème.

Réseau Entreprendre Auvergne participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (participation aux réunions du réseau, participation au comité financier du dispositif Start-Up and Go...)

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- de poursuivre l'accompagnement des créateurs et repreneurs de Petites et Moyennes Entreprises (PME) porteuses d'emploi, afin de favoriser le dynamisme économique de notre territoire ; pour les projets situés en QPV, les dossiers sont examinés avec bienveillance, avec notamment des exigences moins fortes en ce qui concerne le plan de financement ou l'apport personnel

- de poursuivre l'action "1 jour, 1 Entrepreneur, 1 Etudiant"

- de poursuivre l'action "Stage des collégiens", en organisant si possible un mini-forum en partenariat avec la Mairie de Clermont-Ferrand, afin de l'ouvrir à davantage de collèves des QPV

- d'organiser la fête des lauréats (en fonction du contexte sanitaire)

- d'organiser, si possible, la deuxième biennale du Réseau Entreprendre Auvergne

- de s'investir au sein des associations "Entreprendre Pour Apprendre" (mini-entreprises) et "60 000 rebonds" (accompagnement des entrepreneurs qui ont fait faillite)

- de renforcer les liens avec les autres structures du financement de la création d'entreprise (Initiative Clermont Métropole et France Active Auvergne notamment).

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 €.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 30 000 € dans le cadre d'une convention triennale 2021-2023.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association s'élève à 425 000 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour ce projet s'élève à 307 500 €.

Il est proposé de soutenir l'association Réseau Entreprendre Auvergne à hauteur de 25 000 € pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020, et tel que prévu au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'association Réseau Entreprendre Auvergne au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À L'ASSOCIATION BGE AUVERGNE

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

L'association BGE Auvergne a pour objet d'accompagner les entrepreneurs au développement de leur projet de création / reprise de Très Petite Entreprise (TPE) et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Pour cela, une offre d'accompagnement et de conseils est apportée, en ante et post création (structuration du projet, développement des compétences de l'entrepreneur, développement de l'activité de l'entreprise).

En 2020, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, BGE Auvergne a accueilli 323 entrepreneurs, a accompagné 246 entrepreneurs, a suivi 32 chefs d'entreprises dans leur développement, a formé 64 créateurs dans le cadre des formations financées par Pôle Emploi, et a sensibilisé un certain nombre d'entrepreneurs dont 25 entrepreneurs issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Depuis sa création, l'association a accompagné plus de 4 000 entrepreneurs et généré plus de 5 000 emplois.

De plus, l'association a organisé un atelier sur les réseaux sociaux au sein de la pépinière d'entreprises Pascalis. Les autres ateliers prévus ont dû être annulés à cause du contexte sanitaire. Afin de compenser cela, l'association BGE a proposé aux entrepreneurs qui le souhaitaient de s'intégrer dans le dispositif "Objectif Relance". Ce dispositif avait pour objet d'analyser et intégrer les impacts de la crise sanitaire, anticiper les évolutions du marché et adapter l'offre de l'entreprise (1 participant de Pascalis).

L'association BGE participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (participation aux réunions du réseau, participation aux comités d'engagement de France Active Auvergne, forum de la CCI, participation aux actions "Quartiers Libres" ...)

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- de structurer et professionnaliser l'activité de l'association, notamment du fait de l'évolution de la structure et son positionnement au sein du groupe ADEIT (groupe qui comprenait jusqu'alors BGE, COAGIR et ADELFA, en cours de réorganisation)

- de participer à l'animation et à l'accompagnement des porteurs de projets et jeunes entreprises dans les pépinières (ateliers thématiques notamment)

- de participer à la valorisation d'un parcours lisible et visible pour les porteurs de projet

- de sensibiliser à l'entrepreneuriat dans les QPV et accompagner les créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer, et renforcer plus largement la sensibilisation à la création d'entreprise

- d'accompagner et soutenir les travailleurs indépendants et chefs d'entreprises pendant et après la crise sanitaire ("Objectif Relance"), et plus généralement développer l'appui au développement

- d'obtenir la certification QUALIOP (certification qualité des organismes de formation)

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 15 000 €.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association s'élève à 1 584 000 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour ce projet s'élève à 15 000 €.

Il est proposé de soutenir l'association BGE Auvergne à hauteur de 15 000 € pour l'année 2021, soit le même montant qu'en 2020, et tel que prévu au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association BGE Auvergne au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT - SUBVENTION À LA COUVEUSE D'ENTREPRISES COAGIR

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle de développement économique, Clermont Auvergne Métropole renforce son action d'accompagnement des entrepreneurs et de développement des jeunes entreprises. En amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises, la Métropole s'engage depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire. La Métropole apporte pour cela son soutien financier aux principaux opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet de création d'entreprises.

En 2020, la Direction Accompagnement des Entreprises de Clermont Auvergne Métropole a soutenu huit structures d'accompagnement généraliste à la création d'entreprises pour un montant de 210 000 €. Ces structures interviennent pour accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'au financement du projet. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux principaux opérateurs de l'entrepreneuriat afin de contribuer au développement économique local. En effet, ces structures remplissent collectivement les missions suivantes :

- accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs du territoire,
- valorisation des parcours de réussite des créateurs d'entreprises,
- participation au dynamisme et actions collectives de l'écosystème entrepreneurial local,
- animation et accompagnement des porteurs de projet et jeunes entreprises dans les pépinières d'entreprises
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et accompagnement des créateurs issus des QPV ou souhaitant s'y installer

L'association COAGIR a pour objet de permettre à des porteurs de projet de tester leur projet "en conditions réelles". En effet, la couveuse, via un contrat spécifique (le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise - CAPE), permet de vérifier en grandeur nature la faisabilité d'un projet d'installation en étant accompagné, de réaliser des prestations de services ou vendre un bien (facturation, encaissements...) dans un cadre juridique légal et de faire l'apprentissage du métier d'entrepreneur, au fur et à mesure des difficultés rencontrées. Cela permet notamment de tester le marché, les capacités entrepreneuriales du porteur de projet, etc.

A la suite d'une information collective, un diagnostic est réalisé pour vérifier l'adéquation projet / porteur de projet / couveuse. Puis l'admission en couveuse est validée par un comité d'admission, et formalisée par la signature du CAPE. Pendant la période du CAPE, le couvé bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif, et peut s'appuyer sur le cadre juridique de la couveuse (numéro SIRET, numéro d'organisme de formation...) Par ailleurs, la couveuse participe à la visibilité des activités des personnes accompagnées : diffusion de portraits, annuaire des produits...

En 2020, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, la couveuse COAGIR a accueilli, informé et accompagné 61 personnes, dont 35 ont mis en oeuvre une activité au sein de la couveuse. La crise sanitaire a entraîné une baisse du nombre de personnes hébergées de 20% par rapport à l'année précédente. De plus, les couvés n'ont pu bénéficier de presque aucune aide, du fait de leur statut spécifique. Ainsi, le chiffre d'affaire des entrepreneurs en couveuse a baissé de près de 40%, ce qui a impacté la couveuse en elle-même, puisqu'une partie de ses financements provient de la contribution des couvés.

La couveuse COAGIR participe par ailleurs activement au dynamisme de l'écosystème entrepreneurial local (participation aux réunions du réseau, forum de la CCI, membre actif du Club des Talents de la Ville de Clermont...)

Le programme d'actions 2021 prévoit :

- de poursuivre l'accueil et l'accompagnement d'entrepreneurs au sein de la couveuse, avec pour objectif 80 personnes bénéficiant d'un accueil / diagnostic et 50 personnes hébergées en couveuse
- de renforcer les actions de communication afin de davantage faire connaître ce dispositif
- de participer aux actions prévues par le réseau de l'entrepreneuriat en faveur des pépinières d'entreprises (mini-forums, webinaires / conférences...)
- de poursuivre la participation aux réunions du réseau de l'entrepreneuriat

En 2020, la structure a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Pour l'année 2021, la structure sollicite une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole à hauteur de 12 000 €, afin de renforcer ses actions et faire face à la baisse de financements due à la crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association s'élève à 1 004 530 €.

Le budget prévisionnel de la structure pour ce projet s'élève à 78 384 €.

Il est proposé de soutenir l'association COAGIR à hauteur de 10 000 €, soit le même montant qu'en 2020.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association COAGIR au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021 antenne PG.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE AUVERGNATE DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Le secteur de l'agriculture biologique rencontre depuis quelques années un réel succès auprès des consommateurs (+13,5% de CA entre 2018 et 2019 selon l'Agence Bio). De la même manière les attentes des consommateurs sont fortes en ce qui concerne les circuits courts et cette tendance a par ailleurs été renforcée par la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Toujours selon l'Agence Bio, les consommateurs bio « semblent de plus en plus intéressés par des points de vente plus à taille humaine, proches de chez eux et privilégiant une relation directe avec les producteurs ».

Dans ce contexte, le développement de commerces et de transformateurs alimentaires de proximité constitue donc à la fois une réponse adaptée aux attentes des consommateurs, mais aussi un gisement important en termes de richesse créée et d'emplois non délocalisables sur les territoires.

La Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité (CAAP) est une association, destinée à être transformée en SCIC, qui rassemble des acteurs économiques auvergnats de la distribution et de la transformation de produits alimentaires bios et locaux (épicerie, boulangerie, restaurateurs...). Son objectif est de contribuer à la structuration et au développement d'une filière alimentaire territorialisée et résiliente sur le territoire auvergnat en proposant à ses adhérents des services mutualisés (gestion administrative, gestion sociale, informatique de gestion, accompagnement, formation, logistique et tout autre service adapté à leurs besoins). Elle propose aux porteurs de projet dans ce secteur un accompagnement adapté et un cadre sécurisant en facilitant l'exercice de leurs activités (coopérative d'activités et d'emplois). Créée en juillet 2020, la CAAP rassemble à ce jour 10 entreprises et 4 projets de création d'activité.

Le Conseil métropolitain du 6 novembre 2020 a décidé de répondre favorablement à la demande de subvention d'un montant de 20 000€ de la CAAP pour structurer son offre de service et l'accompagner dans sa transformation juridique en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

La banque des Territoires a souhaité soutenir ce projet au même niveau de financement dans le cadre de sa politique de coopération avec de la Métropole. Cette contribution de la Banque des Territoires permettra de participer à la structuration de la filière alimentaire locale, à la dynamique territoriale métropolitaine autour de l'accès à une alimentation de qualité. Elle concourt à la reterritorialisation du système alimentaire et au renforcement de sa résilience en développant le commerce de proximité et la création d'emplois locaux.

En contrepartie de son financement, une visibilité sera assurée à la Banque des Territoires sur tous les supports de communication de Clermont Auvergne Métropole ainsi que de l'association CAAP, en tant que partenaire financeur. Le co-financement de la Banque des Territoires portera exclusivement sur de la prestation de service pour la structuration numérique de la SCIC.

Pour rappel le coût total du projet est de 134 680€ en dépenses, et les recettes sont :

- 20 000€ de Clermont-Auvergne-Métropole,
- 20 000€ de la banque des territoires
- 20 000€ du label « Le french impact »
- 58 280€ du Conseil Régional
- 26 400€ en fonds propres (1 600€ en adhésions, prestations accompagnement ante-crédation 10 800€, contributions activités associées 14 000€)

La Banque des territoires, ne pouvant intervenir directement auprès de la structure, a souhaité, dans le cadre des accords avec la métropole, que ce financement soit versé à Clermont-Auvergne-Métropole pour être réattribué à la CAAP.

Le versement de la subvention par la Banque des territoires ayant été activé par l'appel de fond en référence A.90707 C.97839, il est à présent possible de verser cette subvention.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 20 000€ à la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité, correspondant à la somme perçue de la Banque des Territoires, inscrits au budget principal, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", article 65748 "subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé".

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur désigné : Madame Marion CANALES

SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LANDESTINI" POUR LA GESTION DE LA FERME URBAINE

En octobre 2016, l'association "Ferme urbaine de Clermont-Ferrand" est fondée avec pour projet de créer un lieu de vie, d'échange et de partage autour de l'agriculture. Au delà de la production biologique et responsable, le projet s'inscrit dans une vision citoyenne, d'utilité sociale sous forme coopérative. Plus largement, la ferme urbaine souhaitait sensibiliser le plus grand nombre à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement telles que l'aquaponie (aquaculture) ou la culture en Mandala (potager qui combine une forme géométrique spécifique et la culture sur buttes -paillage- qui facilite l'entretien de la parcelle face à l'herbe).

Dans le cadre de sa stratégie pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale, Clermont Auvergne Métropole soutient les initiatives citoyennes et accompagne les entreprises de l'économie sociale. Pour la métropole clermontoise, une ferme urbaine répond au souhait de reconquête foncière et d'entretien de zones de friches mais également à la volonté politique d'offrir des espaces pédagogiques et de rencontres au service d'une alimentation plus durable. Pour mener à bien ce projet, depuis 2017, la Métropole a mis à disposition de l'association des terrains, situés Rue du Pavin à Clermont-Ferrand, pris en charge les coûts salariaux du responsable et attribué une subvention d'aide au démarrage.

Landestini est une association qui s'est donné pour finalité *"de relier les humains à la terre, et de contribuer à la préservation du vivant"*. Son objectif est de *« générer de la biodiversité urbaine comestible »* afin de *« contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la régénération de la biodiversité »*, dans une perspective de résilience territoriale qui *« consiste à augmenter la biodiversité urbaine, à devenir de plus en plus autonome en énergie et en alimentation, et à sécuriser la qualité de l'air, de l'eau et des sols. »*

En quatre années de fonctionnement, la ferme urbaine a fait la démonstration de sa pertinence en accueillant sur son site une multitude d'acteurs, associations, écoles mais aussi de nombreux habitants du quartier ou bénévoles intéressés par cette initiative.

Le sous-dimensionnement actuel de la ferme urbaine fragilise fortement son modèle économique, son activité de production ne pouvant lui garantir les ressources financières nécessaires à son équilibre. Par ailleurs, ses activités pédagogiques et d'animation aussi importantes que la seule production, ne sont financées que très partiellement.

L'association « Landestini » s'est rapprochée de l'association « Ferme Urbaine Clermont-Ferrand » et se propose de reprendre la totalité de ses activités dans une logique de développement du projet à l'échelle du territoire métropolitain.

Trois objectifs principaux sont visés:

- 1/ Éduquer et engager les jeunes et le grand public à l'agriculture biologiques et durable.
- 2/ Contribuer à l'alimentation saine et locale des jeunes de la métropole.
- 3/ Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la régénération de la biodiversité dans la métropole.

Avec la reprise de la Ferme urbaine, et la mise à disposition envisagée de terrains sur d'autres quartiers ou villes de la Métropole, l'enjeu est de mettre en œuvre « un projet ambitieux d'agriculture urbaine » qui s'articule autour de quatre axes :

- 1) La pédagogie auprès des jeunes et d'adultes en chantiers d'insertion,
- 2) La sensibilisation du grand public,
- 3) La vente de produits à moindre coût aux personnes précaires,
- 4) L'accompagnement ou le portage de potagers dans d'autres structures du territoire.

Enfin, l'association « Landestini » souhaite s'associer à la recherche appliquée en sciences sociales dans le but d'étudier l'impact de son action et de ses activités sur le territoire métropolitain et sa population.

Par courrier en date du 17 mars 2021, l'association « Landestini » sollicite une subvention de fonctionnement de 25 000€ et s'engage à maintenir en poste la personne mise à disposition par la Métropole sur le projet et reprendre à sa charge le coût annuel du salaire.

Pour un coût total de 69 000€ en dépenses les recettes attendues sont :

Clermont-Auvergne-Métropole	25 000€
Subventions publiques diverses	9 000€
Fondation	5 000€
Partenariats privés	12 000€
Recette vente de produits et ateliers divers propres	17 000€
Fonds propres	3 000€

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000€ à la fondation « Landestini », inscrite au budget principal, chapitre 65 « autres charges de gestion courante », article 65748 « subventions de fonctionnement-autres personnes de droit privé », antenne ESS.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapporteur désigné : Madame Marion CANALES

Convention de partenariat 2021

Entre :

Clermont Auvergne Métropole, sise 64-66, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, représentée par son Président, Monsieur Olivier BIANCHI, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 28 juin 2021,

Ci-après dénommée « Clermont Auvergne Métropole » d'une part,

Et :

L'Association "Landestini", association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au, représentée par.....,

Ci-après dénommée « l'Association » d'autre part,

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu la demande de subvention de l'Association en date du 17 mars 2021,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa stratégie pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale, Clermont-Auvergne-Métropole soutient les initiatives citoyennes et accompagne les entreprises de l'économie sociale. Pour la métropole clermontoise, une ferme urbaine répond au souhait de reconquête foncière et d'entretien de zones de friches mais également à la volonté politique d'offrir des espaces pédagogiques et de rencontres au service d'une alimentation plus durable. Pour mener à bien ce projet, depuis 2017, la Métropole a mis à disposition de l'association des terrains, situés Rue du Pavin à Clermont-Ferrand, pris en charge les coûts salariaux du responsable et attribué une subvention d'aide au démarrage.

L'association « Landestini » s'est donné pour finalité "de relier les humains à la terre, et de contribuer à la préservation du vivant". Son objectif est de « générer de la biodiversité urbaine comestible » afin de « contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la régénération de la biodiversité », dans une perspective de résilience territoriale qui « consiste à augmenter la biodiversité urbaine, à devenir de plus en plus autonome en énergie et en alimentation, et à sécuriser la qualité de l'air, de l'eau et des sols. »

Article 1 – Objet de la convention

3/8

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre, à son initiative et sous sa responsabilité, conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 ci-après.

Article 2 – Activités de l'association prises en compte

Considérant la demande de subvention de l'Association en date du 17 mars 2021, les activités de cette dernière, prises en compte par Clermont Auvergne Métropole au titre de la présente convention, sont les suivantes :

La fondation Landestini s'est rapprochée de l'association Ferme Urbaine Clermont-Ferrand et se propose de la renforcer dans ses activités dans une logique de développement du projet à l'échelle du territoire métropolitain en intégrant notamment les quartiers "QPV".

Trois objectifs principaux sont visés:

- 1/ Éduquer et engager les jeunes et le grand public à l'agriculture et l'alimentation saines, locales, et durables.
- 2/ Contribuer à l'alimentation saine et locale des jeunes de la métropole.
- 3/ Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la régénération de la biodiversité dans la métropole.

Avec la reprise de la Ferme urbaine, et la mise à disposition de terrains sur d'autres quartiers ou villes de la Métropole, l'enjeu est de mettre en œuvre « un projet ambitieux d'agriculture urbaine » qui s'articule autour de quatre axes :

- 1) La pédagogie auprès des jeunes et d'adultes en chantiers d'insertion,
- 2) La sensibilisation du grand public,
- 3) La vente de produits aux cantines scolaires,
- 4) L'accompagnement ou le portage de potagers dans d'autres structures du territoire.

Article 3 – Subvention de fonctionnement

3 - 1 : Engagement de Clermont Auvergne Métropole

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, Clermont Auvergne Métropole s'engage à verser à l'Association une subvention au titre de l'année civile 2021.

3 - 2 : Montant de la subvention

Pour les activités se déroulant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2021, le montant de la subvention de fonctionnement que Clermont Auvergne Métropole s'engage à verser à l'Association s'élève à 25 000€ (vingt-cinq mille euros).

Cette somme est destinée à financer les activités de l'association indiquées à l'article 2 ci-avant et représente 36% du budget prévisionnel de l'action estimé pour l'année 2021 à 69 000€ TTC.

La subvention sera imputée sur les crédits suivants prévus au budget principal au titre de l'année 2021 : article 65748

3 - 3 : Versement de la subvention

Le versement de la subvention s'effectuera en son intégralité et en une seule fois, après la signature et notification de la présente convention, et sur présentation d'un RIB et d'un appel de fonds adressé à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole
Direction des Dynamiques économiques et de l'emploi
Direction Accompagnement des Entreprises
64-66, avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Le versement de la subvention est effectué au compte figurant sur le RIB transmis par l'Association à la Métropole, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 4 – Communication

L'association s'engage à apposer le logo de Clermont Auvergne Métropole sur les productions (dossiers de presse, tracts, affiches,...) liées aux actions définies à l'article 2 de la présente convention et à faire valoir la participation de Clermont Auvergne Métropole dans l'ensemble de ses actions de communication, notamment avec les médias. L'Association s'engage en outre à promouvoir l'image de Clermont Auvergne Métropole.

Les supports de communication devront être en conformité avec la charte graphique de Clermont Auvergne Métropole.

Article 5 – Suivi

5- 1 : Suivi des activités

L'Association rendra compte à Clermont Auvergne Métropole de ses actions au titre de la présente convention, en transmettant au plus tard le 30 juin 2022 un rapport d'activités portant sur la réalisation des activités prévues au titre de l'année 2021.

5- 2 : Contrôle financier

5 - 2 - 1 : Comptes annuels

Au plus tard le 30 juin 2022, l'Association transmettra à Clermont Auvergne Métropole, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés par son Président ou par un Commissaire aux Comptes, si l'Association est tenue d'en désigner un (montant annuel des subventions publiques supérieur à 153 000 €).

5 - 2 - 2 : Compte rendu financier

Au plus tard le 30 juin 2022, l'Association transmettra à Clermont Auvergne Métropole un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention (budget prévisionnel par activité/budget réalisé par activité), en annexe de la convention. Ce document devra décrire les méthodes d'affectation retenues par activité et notamment justifier les clefs de répartition des charges et produits. Il devra être également conforme aux dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ou toutes dispositions qui viendraient à s'y substituer.

Seront également fournis des justificatifs financiers rendant compte des dépenses réelles et de l'utilisation de la subvention (factures acquittées), conformément à son objet.

5- 2 - 3 : Autres engagements de l'Association relatifs au suivi financier

Les comptes de l'Association sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Dans le cas où l'exercice comptable de l'Association ne coïnciderait pas avec l'année civile, l'Association devra indiquer l'affectation qu'elle a effectuée ainsi que les règles d'affectation de la subvention entre les deux exercices comptables.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par Clermont Auvergne Métropole et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

5- 3 : Suivi exercé par Clermont Auvergne Métropole

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par Clermont Auvergne Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Ainsi, l'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par Clermont Auvergne Métropole de la réalisation des activités prévues à l'article 2, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile conformément aux modalités de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Au terme de la convention, un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par Clermont Auvergne Métropole, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

Sur simple demande de Clermont Auvergne Métropole, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer Clermont Auvergne Métropole des modifications, le cas échéant, intervenues dans ses statuts et notamment les déclarations relatives aux changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association mentionnant les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction, les nouveaux établissements fondés, le changement d'adresse du siège social, les acquisitions ou aliénations du local et des immeubles

spécifiés à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 (un état descriptif en cas d'acquisition, et l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration), les modifications apportées aux statuts ou la dissolution volontaire d'une association reconnue d'utilité publique.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'Association en informe également Clermont Auvergne Métropole sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception.

5- 4 : Signature du Président de l'Association

Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à Clermont Auvergne Métropole devra être revêtu de la signature du président ou co-président, représentant légal de l'Association.

Article 6 – Restitution totale ou partielle de la subvention

En cas de non-respect par l'Association d'un ou de plusieurs de ses engagements contractuels, sans l'accord écrit de Clermont Auvergne Métropole, il pourra lui être demandé la restitution de tout ou partie de la subvention objet de la présente convention, ou avoir pour conséquence une diminution ou une suspension du versement de la subvention. Un titre de recettes sera alors émis par Clermont Auvergne Métropole.

Par ailleurs, dans le cas où, les contrôles feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'a pas été utilisé ou l'a été à des fins autres que celles mentionnées dans la présente convention, Clermont Auvergne Métropole exigera le reversement des sommes indûment utilisées, sans préjuger des éventuelles suites contentieuses qui pourraient être engagées par Clermont Auvergne Métropole.

Article 7 – Assurances

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Clermont Auvergne Métropole ne puisse être recherchée.

L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment à Clermont Auvergne Métropole de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 8 – Prise d'effet – Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. La subvention est versée au titre de l'exercice 2021 de Clermont Auvergne Métropole.

Article 9 – Résiliation

En cas de non respect par l'Association d'un ou de plusieurs de ses engagements contractuels, Clermont Auvergne Métropole pourra résilier de plein droit la présente convention, sous réserve d'une mise en demeure préalable, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant une durée d'un mois à compter de la notification de l'accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées ne donnera lieu à aucune indemnisation et implique la restitution des subventions versées par Clermont Auvergne Métropole.

La présente convention peut également être résiliée, à tout moment, par Clermont Auvergne Métropole pour un motif d'intérêt général.

Article 10 – Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant, signé par les parties, à la présente convention.

Article 11 – Litiges

Tout litige intervenant dans l'application de la convention fera l'objet d'une recherche de solution amiable. Cependant, si aucune solution amiable ne peut intervenir, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Article 12 : Élection de domicile

Les parties élisent domicile aux lieux figurant en tête des présentes.

Article 13 : Nombre d'exemplaires

6/8

La présente convention est établie en autant d'exemplaires que de parties. Chaque partie à la présente convention se voit remettre un exemplaire de celui-ci.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires originaux.

Fait à Clermont-Ferrand, le	Fait à le
Pour Clermont Auvergne Métropole Son Président, Olivier BIANCHI	Pour l'Association Son Président

Annexe 2 : Compte-rendu annuel dans le cadre de la convention de partenariat

1) Remplir puis transmettre, au plus tard le 30 juin 2022, le tableau ci-contre valant **compte-rendu financier** ; expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels.

	Montant prévisionnel	Montant réalisé	%		Montant prévisionnel	Montant réalisé	%
CHARGES DIRECTES				RESSOURCES DIRECTES			
Achats				Vente de produits finis, marchandises, prestations de services			
Services extérieurs				Dotations et produits de tarification			
Autres services extérieurs				Subventions d'exploitations			
Impôts et taxes				État			
Charges de personnel				Conseil Régional			
Autres charges de gestion courante				Conseil départemental			
Charges financières				Intercommunalités			
Charges exceptionnelles				Communes			
Dotations aux amortissements				Organismes sociaux			
Impôt sur les bénéfices				Fonds européens			
CHARGES INDIRECTES				Emplois aidés			
Charges fixes de fonctionnement				Aides privées (fondation)			
Frais financiers				Autre établissements publics			
Autres				Autres produits de gestion courante			
				Produits financiers			
				Produits exceptionnels			
				Reprises sur amortissements et provisions			
				Transfert de charges			
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
Excédent (bénéfice)				Insuffisance (déficit)			

2) Transmettre au plus tard le 30 juin 2022 les éléments suivants :

- **comptes annuels** de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexe) certifiés par son Président ou par un Commissaire aux Comptes, si l'Association est tenue d'en désigner un (montant annuel des subventions publiques supérieur à 153 000 €) ;
- **rapport d'activités annuel**, approuvé par l'assemblée générale de l'Association.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'UNION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PRODUCTIVES (URSCOP)

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, associations, coopératives, mutuelles, par la diversité de leur production de biens et de services, touchent à l'ensemble de la vie économique. Elles se différencient par la non rémunération des administrateurs ou sociétaires, par l'interaction avec les habitants de leur territoire d'implantation, par le caractère non délocalisable de leur activité et par l'intérêt collectif qu'elles défendent comme finalité. La relation des entreprises de ce secteur économique avec les collectivités locales, garantes du même intérêt collectif, se pose donc d'une manière spécifique.

Le secteur de l'ESS représente environ 15 % de la masse de l'activité économique au niveau national ou régional, soit pour le territoire métropolitain 1300 établissements employeurs pour environ 15 000 salariés.

Pour ces raisons, en octobre 2016, le conseil communautaire adoptait un projet stratégique et opérationnel pour le développement de l'ESS et de l'innovation sociale qui engageait la Métropole jusqu'en 2020 avec pour ambition de mettre l'humain au cœur de sa politique de développement économique et de promouvoir de nouveaux modes de coopération au service de la création de richesses. Le bilan de cette politique a laissé apparaître qu'une vraie dynamique a été impulsée se traduisant par l'émergence de nombreuses initiatives comme la dizaine de projets de tiers-lieux créés ou en cours de création, le développement de la monnaie locale, la création d'un supermarché coopératif, la mise en œuvre en relation avec l'Université du centre d'innovation sociale (CISCA), l'obtention des labellisations nationales pour le territoire métropolitain « Le french impact » et « Territoire de commerce équitable ».

Le projet stratégique et opérationnel pour le développement de l'ESS et de l'innovation sociale pour la période 2021/2026 est en cours d'élaboration dans une démarche de concertation avec les principaux acteurs de ce secteur économique. Il devrait être soumis au conseil métropolitain à l'automne 2021.

Dans ce cadre, Clermont Auvergne Métropole a soutenu l'Union Régionale des Scop Auvergne-Rhône-Alpes et son groupement de moyens de l'Appui Gestion Formation Scop Entreprises (AGF Scop Entreprises) depuis 2016 avec l'objectif de développer le modèle coopératif et maintenir des emplois sur son territoire.

Ainsi, entre 2019 et 2020, ce sont 40 projets pour 256 salariés potentiels qui ont été suivis sur l'agglomération clermontoise. Par ailleurs l'équipe d'AGF SCOP a réalisé des actions d'accompagnement de coopératives implantées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, issues de création ou de reprise d'entreprise. Cet accompagnement a touché 33 coopératives (Scop-Scic) pour 488 salariés sur le territoire métropolitain. Cet accompagnement d'entreprises consiste en un appui et une assistance sur toutes les questions qu'une TPE ou une PME peut avoir à traiter dans son quotidien. Il comporte aussi deux volets particuliers : le financement des besoins rencontrés par ces sociétés d'une part et l'accompagnement sur les volets vie coopérative et gouvernance d'autre part.

Dans le cadre du développement des Scop et Scic sur le territoire métropolitain, sur la période 2021 / 2023, l'URSCOP s'est donné les objectifs suivants :

- Faciliter, promouvoir, et accompagner des projets d'entrepreneuriat en Scop, Scic par la participation aux dynamiques de développement économique du territoire et l'organisation d'événements ou la diffusion d'informations spécifiques.

- Soutenir et développer le modèle coopératif comme acteur de la transition économique et écologique du territoire sur des filières comme l'agriculture, l'alimentation, l'énergie ou la mobilité.

- Accompagner la transmission d'entreprises sous la forme de coopérative, la reprise d'entreprises par les salariés et la transformation d'associations en SCOP ou SCIC.

- Favoriser la pérennité, le développement et la croissance des entreprises coopératives Scop-Scic face aux difficultés structurelles ou conjoncturelles qu'elles peuvent rencontrer.

La proposition de convention jointe en annexe de la délibération décrit les actions liées à chacun de ces objectifs.

Par un courrier en date du 23 mars 2021, l'URSCOP sollicite l'accompagnement de Clermont Auvergne Métropole pour cette activité sur le territoire métropolitain pour les années 2021, 2022, 2023, par un financement annuel de 20 000€.

Le coût total de l'action est de 74 500€ pour 2021, le solde de 54 500€ étant supporté par l'URSCOP sur ses fonds propres (cotisations de ses adhérents).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000€ à l'URSCOP, inscrite au budget principal, chapitre 65 « autres charges de gestion courante », article 65748 « subventions de fonctionnement-autres personnes de droit privé », antenne ESS.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pluri-annuelle relative à la présente délibération ci-annexée et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en oeuvre.

ADHÉSION AU RÉSEAU AURA PEP'S

Le réseau régional des pépinières d'entreprises et incubateurs AURA PEP'S a été créé à l'initiative de directeurs et responsables de pépinières d'entreprises en juillet 2010. Avec 2 000 entreprises créées en 10 ans, les 57 pépinières et incubateurs d'entreprises membres du réseau AURA PEP'S sont à l'origine de 6 500 emplois et d'un chiffre d'affaires annuel cumulé de 1 milliard € HT. Soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce réseau constitue une structure d'échanges, de réflexion et de propositions pour l'amélioration et l'évolution des pépinières d'entreprises en tant qu'outils de développement économique local.

Le réseau AURA PEP'S permet de :

- promouvoir l'outil pépinière,
- professionnaliser les équipes en charge des équipements, des directeurs et animateurs de pépinières,
- développer des synergies entre entrepreneurs des pépinières.

Clermont Auvergne Métropole gère et anime, dans le cadre de sa politique de soutien à la création d'entreprises, deux pépinières et trois hôtels d'entreprises. La Métropole adhère depuis 2018 au réseau AURA PEP'S pour les pépinières Claret et Pascalis 1 afin de redynamiser et professionnaliser ces équipements.

En 2019, Clermont Auvergne Métropole a participé aux rencontres des membres et à de la formation. Des outils ont également été mis à disposition par le réseau pour améliorer la gestion des pépinières (formations, documents-types tels que chartes, règlements intérieurs, etc.). Le réseau AURA PEP'S a également apporté son expertise en auditant les équipements de la Métropole clermontoise dans le cadre d'une évaluation interne de la politique d'hébergement des entreprises menée par les Directions Pilotage et Performance et Accompagnement des Entreprises pour repositionner l'offre de services à destination des jeunes entreprises.

En 2020, les activités ont été réduites, mais plusieurs réunions d'échange ont eu lieu, notamment en visio conférence, afin d'échanger sur les bonnes pratiques pour la gestion de la crise sanitaire, l'accueil des entreprises pendant le confinement, la mise en place de nouveaux services dans les structures, etc. Nous avons également pu mettre en place, début 2021, un Comité d'Entreprise externalisé pour les entrepreneurs de nos pépinières, grâce à un partenariat mis en place par le réseau AURA PEP'S. Ce service a reçu un très bon accueil de la part de nos entrepreneurs et leurs salariés.

En 2021, plusieurs actions sont prévues :

- la poursuite de la promotion des pépinières et incubateurs d'entreprises du réseau
- des formations à destination des responsables et gestionnaires de pépinières, mais aussi pour les entreprises hébergées dans les pépinières
- le déploiement d'un label "booster de réussite" pour les pépinières adhérentes au réseau
- des actions de communication : un évènement pour les 10 ans du réseau, la refonte du site internet du réseau
- la poursuite des échanges d'outils et de bonnes pratiques entre les pépinières

Le montant de l'adhésion au réseau AURA PEP'S pour les deux pépinières de Clermont Auvergne Métropole est de 790 € TTC. Il est donc proposé de reconduire l'adhésion au réseau AURA PEP'S afin de bénéficier des dispositifs, outils, formations, journées d'échanges.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion au réseau AURA PEP'S dont les statuts sont joints à la présente délibération. L'objet de cette association est notamment de professionnaliser les animateurs et responsables de pépinières d'entreprises, mettre en commun des moyens entre les pépinières, communiquer sur les structures du réseau.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à l'association AURA PEP'S ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- de régler le montant de l'adhésion à l'association AURA PEP'S d'un montant de 790 € TTC pour les pépinières d'entreprises Claret et Pascalis 1 au titre de l'année 2021. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2021.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION - SOUTIEN À L'INCUBATEUR COCOSHAKER

Pivots de la construction de la société de la connaissance, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont les facteurs clefs de l'attractivité des pôles métropolitains et plus largement du développement et du rayonnement des territoires.

Souhaitant inscrire pleinement l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) comme les piliers fondamentaux de son avenir et afin d'asseoir ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche en complément de son support à l'innovation déjà mis en oeuvre depuis plusieurs années, Clermont Auvergne Métropole s'est doté le 15 décembre 2017 d'une feuille de route stratégique soutenant une vision territoriale de long terme, mise en oeuvre à courte échéance par un plan opérationnel d'actions concrètes.

Au titre de l'axe 1 de sa feuille de route stratégique Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, intitulé « La Métropole Terreau de l'Ambition », et au titre de l'axe 2 intitulé « La Métropole Laboratoire », Clermont Auvergne Métropole soutient 5 structures d'accompagnement/sensibilisation à la création d'entreprises innovantes pour renforcer leurs actions, favoriser l'émergence de nouvelles idées et apporter un soutien attentif aux porteurs de projets en encourageant la prise de risque et la créativité.

Les 5 structures concernées sont les suivantes : le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Auvergne PEPITE (porté par l'Université Clermont Auvergne et Associés), positionné sur la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des étudiants à l'entrepreneuriat et 4 incubateurs de projets d'entreprises innovants : l'incubateur BUSI (innovation scientifique ou technologique) intégré désormais à Clermont Auvergne Innovation, structure de valorisation de la recherche de l'Université Clermont Auvergne, l'incubateur Square Lab de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand (innovation d'usage, marketing, modèle économique...), l'incubateur Hub-IC (porté par le cluster Le Damier / Industries culturelles et créatives) et l'incubateur Cocoshaker (entrepreneuriat/innovation sociale). Ces structures interviennent et collaborent pour sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'à la création de leur entreprise. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs et de sécuriser leur parcours.

Cette politique s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie opérationnelle de développement économique de la Métropole engagée depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire, en amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises.

L'incubateur Cocoshaker, association loi 1901 créée en 2015 accompagne les entrepreneurs sociaux porteurs d'innovations sociales sur la métropole clermontoise, dans le département du Puy-de-Dôme ainsi que sur d'autres territoires auvergnats (Allier, Cantal, Haute-Loire).

En termes de bilan d'activités pour 2020, au titre de ses activités d'incubation, 7 projets ont été accompagnés (sur 32 dossiers de candidatures déposés). Deux nouveaux formats d'accompagnement ont été testés pour compléter l'incubation, pensés dans la continuité :

- le programme Expérimentation (33 dossiers reçus pour le 1^{er} appel à projets / 16 projets acceptés) pour mûrir les projets et la posture entrepreneuriale du porteur en amont du programme " incubation " ;

- le programme “ consolidation ” (4 entreprises accompagnées) qui met l’accent sur l’impact et le modèle d’affaires social et peut concerner les entrepreneurs qui, à l’issue de l’incubation, ont encore besoin de clés pour atteindre leurs objectifs. Ce programme-test a débuté en octobre 2020 pour 6 mois fera l’objet d’une évaluation mi-2021.

En amont des trois formats d’accompagnement, la phase d’émergence et de détection des projets d’innovation sociale et environnementaux reste une étape primordiale pour l’enrôlement des porteurs de projets, étape qu’a renforcé l’incubateur et qui prend la forme d’événements, de temps de rencontres et de temps d’accompagnements courts offerts aux entrepreneurs sociaux en devenir.

A noter également sur 2020, les actions spécifiques menées sur l’économie circulaire en partenariat notamment avec le Valtom – en 2021, CoCoShaker souhaite développer un programme spécifique autour de projets d’entrepreneuriat social s’adressant aux problématiques du public 3ème âge et des aidants familiaux. Une évaluation d’impact collectif a été également conduite avec le Centre d’Innovation Sociale Clermont Auvergne.

Depuis 2016, l’incubateur Cocoshaker est soutenu à hauteur de 35 000 € annuels par la Métropole pour la mise en œuvre de ses actions de sensibilisation, de formation et d’accompagnement à la création d’entreprises innovantes sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. En 2020, une aide supplémentaire de 10 000 € a été attribuée suite au Conseil métropolitain du 2 octobre 2020 compte tenu de la crise sanitaire qui a remis en cause les perspectives de financement privé de l’incubateur sur l’exercice. L’expérimentation du programme *consolidation* a fait également l’objet d’un soutien spécifique de 10 000 € par Clermont Auvergne Métropole en 2020 au titre de l’accompagnement des entreprises.

Pour l’année 2021, Cocoshaker souhaite pérenniser ses 3 programmes d’accompagnement sur des territoires étendus : *expérimentation* sur l’Auvergne, *incubation* sur le Puy de Dôme et l’Allier et *consolidation* sur le Puy-de-Dôme; le bilan des actions 2020 et le plan d’actions 2021 sont synthétisés en annexe. Le budget prévisionnel 2021 de Cocoshaker s’élève à 357 351 € (les autres financements prévisionnels sont les suivants : Conseil Régional, Fonds Social Européen, AG2R La Mondiale, Fondation Michelin, La Banque des Territoires, Enedis, Crédit Mutuel, Fondation TIS, le Valtom ainsi qu’en cours de négociation Malakoff Humanis et la Fondation Accenture).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d’attribuer une subvention d’un montant de 35 000 € à l’incubateur Cocoshaker pour soutenir ses actions 2021 de sensibilisation, de formation et d’accompagnement à la création d’entreprises innovantes menées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Les crédits correspondants sont inscrits à l’article 65748 du Budget primitif 2021.

- d’approuver la convention entre Clermont Auvergne Métropole et l’incubateur Cocoshaker et d’autoriser le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents relatifs à l’exécution de la présente délibération.

MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION - SOUTIEN À L'INCUBATEUR ALTER'INCUB

Pivots de la construction de la société de la connaissance, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont les facteurs clefs de l'attractivité des territoires métropolitains et plus largement du développement et du rayonnement des territoires.

Souhaitant inscrire pleinement l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) comme les piliers fondamentaux de son avenir et afin d'asseoir ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche en complément de son support à l'innovation déjà existant depuis plusieurs années, Clermont Auvergne Métropole s'est dotée le 15 décembre 2017 d'une feuille de route stratégique soutenant une vision territoriale de long terme, mise en oeuvre à courte échéance par un plan opérationnel d'actions concrètes.

Au titre de l'axe 1 de sa feuille de route stratégique Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, intitulé « La Métropole Terreau de l'Ambition », et au titre de l'axe 2 intitulé « La Métropole Laboratoire », Clermont Auvergne Métropole soutient 5 structures d'accompagnement/sensibilisation à la création d'entreprises innovantes pour renforcer leurs actions, favoriser l'émergence de nouvelles idées et apporter un soutien attentif aux porteurs de projets en encourageant la prise de risque et la créativité.

Les 5 structures concernées sont les suivantes : le Pôle Entrepreneuriat Etudiant Auvergne PEPITE (porté par l'Université Clermont Auvergne et Associés), positionné sur la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des étudiants à l'entrepreneuriat et 4 incubateurs de projets d'entreprises innovants : l'incubateur BUSI (innovation scientifique ou technologique) intégré désormais à Clermont Auvergne Innovation, structure de valorisation de la recherche de l'Université Clermont Auvergne, l'incubateur Square Lab de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand (innovation d'usage, marketing, modèle économique...), l'incubateur Hub-IC (porté par le cluster Le Damier / Industries culturelles et créatives) et l'incubateur Cocoshaker (entrepreneuriat/innovation sociale). Ces structures interviennent et collaborent pour sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et accompagner les porteurs de projet de l'émergence de l'idée jusqu'à la création de leur entreprise. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs et de sécuriser leur parcours.

Cette politique s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie opérationnelle de développement économique de la Métropole engagée depuis de nombreuses années pour promouvoir et favoriser la création d'entreprises, facteur de création de richesses et d'emplois, mais également reflet du dynamisme et de l'attractivité du territoire, en amont de ses dispositifs de pépinières et hôtels d'entreprises.

Depuis 2017, l'innovation sociale est également encouragée et soutenue sur le territoire par un partenariat entre la Métropole et l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives Auvergne Rhône-Alpes (URSCOP AURA), association régie par la loi du 1er juillet 1901, via son dispositif d'incubation Alter'Incub AURA, déployé à l'échelle régionale en 2011 et depuis 2016 sur l'Auvergne.

Incubateur dédié à l'innovation sociale qui accompagne des porteurs de projets dans la co-concrétisation de leur projet entrepreneurial collectif ou multi partenarial avec les parties prenantes du territoire, le dispositif Alter'incub a accompagné depuis sa création 109 projets socialement innovants, pour 315 candidatures reçues ; 42 ont été concrétisés et ont générés 50 emplois, 34 sont en cours d'accompagnement. Alter'Incub a accompagné sur le territoire auvergnat 3 projets en 2020 (Artex, Cyclôme, Terres de Sarliève), 2 en 2019 (Ti'Lieu et Métabatik) et 3 entre 2017 et 2018 (Ferme urbaine, Coop des Dômes, Auvergne Bien-être et Santé).

L'URSCOP AURA souhaite renforcer le déploiement du dispositif Alter'Incub sur le territoire de la Métropole et son intégration dans l'écosystème local pour impulser, faciliter et accompagner l'émergence de projets socialement innovants aux côtés des structures de l'accompagnement dans les champs de l'entrepreneuriat, de l'ESS et de l'innovation : promotion de l'innovation sociale, détection, accueil, sélection et accompagnement des projets, animation de la communauté des projets accompagnés, mise en réseau des porteurs de projets avec des partenaires techniques et financiers du territoire (experts, financeurs, collectivités dont Métropole, entreprises...). Soutenu depuis 2017 par Clermont Auvergne Métropole, l'URSCOP AURA sollicite une subvention de 20 000 € au titre de son dispositif Alter'incub (intégré au Clermont Innovation Network* depuis début 2021) pour renforcer ses actions 2021 de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes menées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole (pour un budget prévisionnel 2021 s'élevant à 448 000 €).

**comité technique qui rassemble notamment les incubateurs du territoire clermontois et auditionne collectivement les candidats au Fonds d'Innovation Métropolitain et au prêt d'honneur At2i+gerés par l'association Initiative Auvergne Innovation Transmission*

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'URSCOP AURA au titre de son dispositif Alter'incub pour renforcer ses actions 2021 de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes menées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2021.

- d'approuver la convention entre Clermont Auvergne Métropole et l'URSCOP AURA et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DISSOLUTION DU GIP QUARTIER NUMÉRIQUE "LE BIVOUAC".

Contexte

Créé à l'initiative de Clermont Auvergne Métropole, de la Région, et de 9 partenaires privés (Michelin, Limagrain, Crédit Agricole Centre France, Caisse d'épargne et de prévoyance Auvergne Limousin, La Montagne, Orange, EDF, Engie, Digital League), rejoints en 2017 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme et la Caisse des Dépôts et Consignations, Le Bivouac avait pour objet de structurer sur le territoire Clermont Auvergne une dynamique visant à :

- sourcer à l'échelle nationale des startups à potentiel et accélérer leur développement,
- accompagner les startups locales en sortie d'incubation,
- développer l'open innovation en favorisant la cross fertilisation entre petites et moyennes entreprises et startups.

En 5 ans d'activité, le Bivouac s'est forgé une image à l'échelle nationale parmi les accélérateurs sur les territoires :

- 5 sourcings thématiques nationaux (mobilité, agriculture, santé, transition énergétique, industrie du futur),
- 52 startups accompagnées (190 emplois et 22 M€ en levées de fonds),
- 5 projets sourcés et accompagnés dans le cadre d'une expérimentation au Puy-en-Velay sur 2020 en appui à la Brasserie du Digital pour le lancement d'une offre territorialisée de sourcing/incubation/développement de startups,
- lauréat de l'appel à projets SIA (Société d'accélération du transfert de technologies – Incubateurs – Accélérateurs) de la Banque Publique d'Investissement (BPI) Deeptech dans le cadre d'un consortium avec Clermont Auvergne Innovation (filiale de valorisation de l'Université Clermont Auvergne), en lien avec l'Université Clermont Auvergne et sa labellisation i-Site.

Le développement du Bivouac s'est structuré en plusieurs étapes :

- Décembre 2015 : lancement sous le format d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) jusqu'au 31.12.2018 pour permettre la mobilisation importante de dotations publiques et assurer un effet levier équivalent sur les contributions actives du privé (mentoring, animation, expertise), sous condition de faire émerger après cette période d'amorçage un modèle économique viable fondé majoritairement sur la mobilisation de fonds privés.

- Début 2019 : prolongation du GIP jusqu'au 31.12.2020 pour sécuriser l'activité du Bivouac et en raison de l'enjeu territorial fort en matière de développement économique et d'emploi. Alors que l'évolution vers un modèle majoritairement privé n'avait pas encore abouti fin 2018 et qu'aucune initiative privée d'accélération de startups n'avait encore émergé, il a été acté la prolongation du GIP assortie d'une réduction progressive des contributions publiques.

- Décembre 2020 : émergence de l'offre privée d'accélération sur le territoire Clermont-Auvergne :

- ouverture du Village by CA (Crédit Agricole) en juin 2020,

- projet Michelin à horizon 2023-2024 de réhabilitation de sa friche industrielle autour d'un lieu fédérateur des acteurs publics et privés dont une plateforme d'innovation pour accompagner les startups de l'idéation à l'accélération.

Le conseil métropolitain du 18 décembre 2020 a acté la prolongation du Bivouac jusqu'au 31.08.2021 pour préparer la sortie du modèle d'amorçage porté par le public. La clôture naturelle du Bivouac du fait de l'extinction de son objet à savoir l'amorçage d'une offre privée d'accélération, nécessite de formaliser :

- Le transfert des activités d'intérêt général portant sur le volet accélération du programme Clermont Auvergne Deeptech,

- La procédure de dissolution du GIP en tant qu'entité juridique.

Transfert des activités d'intérêt général du programme Clermont Auvergne Deeptech

Dès septembre 2019, le Bivouac s'est associé à Clermont Auvergne Innovation (filiale de valorisation de l'Université Clermont Auvergne) au sein du Consortium Clermont Auvergne Deeptech en vue de répondre conjointement à l'appel à projets lancé par Bpifrance concernant les Programmes d'accompagnement dédiés aux startups Deeptech. En juillet 2020, le Consortium a présenté un dossier retenu en novembre 2020 parmi les 10 lauréats du second appel à projets. Le périmètre du projet sur 24 mois concerne toute la phase d'accompagnement avec des focus sur le sourcing, le démarrage (Clermont Auvergne Innovation), la pré-accélération et l'accélération des startups (Bivouac). Son financement est assuré à 50% par la BPI et à 50% en autofinancement Bivouac.

Au regard de la nature du projet :

- de son impact structurant pour la labellisation I-site et pour le développement du territoire,
- de ses sources de financement majoritairement public,

Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent sanctuariser cette activité d'intérêt général en amont de la dissolution du GIP.

Le Conseil d'Administration du Bivouac en date du 23 mars a ainsi acté :

- le principe d'un contrat de transfert Bivouac/repreneur sur l'activité Deeptech avec notamment le transfert du budget initialement prévu en autofinancement Bivouac (364K€)

- la mise en place d'un comité de suivi intégrant Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le reversement de ces fonds en cas de sous-consommation,

- le transfert financier dont le montant est provisionné au Budget prévisionnel 2021 du Bivouac,

- le principe d'une sélection du candidat « repeneur » dans le cadre d'un appel à candidatures publié le 31 mars avec audition des candidats et sélection du lauréat en Conseil d'administration du Bivouac le 29 avril 2021.

Bien que l'opération soit bilatérale entre Le Bivouac et le « repeneur », compte tenu de la création du comité de suivi adhoc et de la prise de garanties sur la bonne fin du programme Deeptech, il est proposé que la Métropole et la Région soient cosignataires de ce contrat afin de rendre ces engagements effectifs vis-à-vis des collectivités.

La dissolution juridique formelle et la conduite des opérations de liquidation subséquentes.

Le cadre juridique de la procédure de dissolution est défini d'une part, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiée et ses décrets d'application, et d'autre part, par la convention constitutive du GIP modifiée.

Il ressort de l'article 117 de la loi du 17 mai 2011 précitée et de l'article 25 de la convention constitutive que la dissolution du GIP entraîne sa liquidation mais que la personnalité morale du GIP subsiste pour les besoins de sa liquidation, jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci au Journal officiel ou au recueil des actes administratifs.

La liquidation d'un GIP a pour objet la réalisation des éléments d'actif et l'apurement du passif tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation produit par l'agent comptable du groupement. Il ressort de l'article 13 de la convention constitutive qu'il revient au conseil d'administration :

- de prendre les mesures nécessaires à la liquidation du GIP : durée de la période de liquidation, budget de liquidation afin de régler toutes les dépenses y afférant : notamment rémunération du liquidateur, indemnité de l'agent comptable liquidateur, cotisations URSSAF correspondantes, dispositions matérielles à prendre pour la liquidation (retour des locaux aux membres apporteurs du GIP par exemple),

- de nommer le liquidateur.

L'acte désignant le liquidateur doit prévoir la durée de la période de liquidation ainsi que l'intervention de l'Assemblée Générale afin de statuer sur le compte définitif, donner quitus au liquidateur sur sa gestion et constater la clôture de la liquidation.

Sur la dévolution des biens l'article 26 de la convention constitutive prévoit notamment :

- conjointement avec l'article 12, que l'Assemblée Générale est compétente pour attribuer les excédents d'actifs à un ou plusieurs bénéficiaires après paiement des dettes et reprise des apports,
- la fin de plein droit des mises à disposition de locaux à la date de dissolution du GIP.

Calendrier de dissolution

L'Assemblée Générale du Bivouac actant la signature du contrat de transfert pour le programme Deeptech, la dissolution du Groupement d'Intérêt Public Quartier Numérique au 31 août 2021, et la nomination du liquidateur se tiendra le 8 juin 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le transfert des engagements et ressources afférents au programme Deeptech en liaison avec le consortium Clermont Auvergne Innovation/Le Bivouac, dans les conditions de la convention de transfert annexée,
- d'approuver la dissolution du Bivouac en tant qu'entité juridique,
- d'autoriser le représentant de Clermont Auvergne Métropole à voter favorablement les résolutions liées à la dissolution et à la liquidation du Groupement d'Intérêt Public Quartier Numérique à la prochaine Assemblée Générale fixée au 8 juin 2021,
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant, à signer la convention de transfert du programme Deeptech,
- d'autoriser le Président de Clermont Auvergne Métropole, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**MÉTROPOLE TERREAU DE L'AMBITION - SOUTIEN DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE À UNE ALLOCATION
DOCTORALE I-SITE CAP 20-25 / UCA / BRGM**

L'axe 1 de la feuille de route Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) adoptée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 est intitulé "La Métropole terreau de l'ambition : territoire d'excellence et de partenariats". Les interventions métropolitaines relevant de cet axe visent à placer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au cœur du développement économique et de l'attractivité territoriale face aux métropoles lyonnaise et grenobloise qui, de longue date, investissent et capitalisent sur leur potentiel scientifique. Il s'agit plus particulièrement de contribuer collectivement à l'ambition du site universitaire clermontois en aidant à positionner avec visibilité le pôle académique local dans le concert national, européen et international de l'économie de la connaissance via notamment le soutien à la recherche d'excellence et l'implication dans des réseaux de premier plan, aux moyens de partenariats internationaux stratégiques et structurants sur du long terme.

Soutien de Clermont Auvergne Métropole au projet I-Site CAP 20-25 / Dispositif de co-financement d'allocation de recherche Clermont Auvergne Métropole

En 2017, le projet CAP 20-25 porté par l'Université Clermont Auvergne (UCA) et ses partenaires académiques et socio-économiques a été lauréat du programme IDEX/I-Site dans le cadre des Programmes Investissements d'Avenir (PIA). Véritable reconnaissance de l'excellence scientifique du site universitaire clermontois, ce label distingue les 15 plus importants sites universitaires français dont le rayonnement est international.

Pour mémoire, depuis 2010, le Parlement a voté un total de près de 30 milliards d'euros consacrés aux PIA dédiés à l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de l'innovation. A l'issue de parcours de sélection très compétitifs, des universités et des organismes de recherche, appuyés par les collectivités territoriales et les entreprises, ont su bâtir des projets communs, qui valorisent leurs points forts et s'appuient sur une gouvernance plus intégrée. La construction de ces universités de rang mondial est un enjeu essentiel dans une mondialisation où l'économie de la connaissance est devenue l'un des critères de la compétitivité des territoires.

L'obtention du label par le site universitaire clermontois a permis de débloquer un financement de l'État de 330 M€. Ce capital est aujourd'hui placé et l'Université bénéficie chaque année de 10 M€ annuels (représentant les intérêts du capital) pour financer ses projets I-Site, complétés grâce à un effet de levier par des financements des collectivités territoriales (en l'occurrence la Région, les 4 Départements et les communautés d'agglomération abritant un campus), des fonds européens et des partenariats avec les acteurs économiques majeurs du territoire. Clermont Auvergne Métropole a pris l'engagement en 2016 à soutenir le projet I-Site CAP 20-25 à hauteur de 2,9 M€ sur 4 ans. A ce jour, la contribution de la collectivité s'élève à 2.599 M€.

Le déploiement du projet est évalué chaque année par l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie. De plus, une évaluation approfondie par un jury scientifique international est prévue à mi-projet, soit en 2021. Outre les résultats scientifiques et institutionnels qu'aura permis le projet, le jury examinera le respect des engagements pris par chacune des parties prenantes au projet, dont les partenaires et financeurs. Cette évaluation conditionnera le maintien de la labellisation et du financement associé, condition essentielle au maintien sur la métropole d'une université de plein exercice. La perte du label, comme il a été le cas à Toulouse ou Lyon notamment, serait ainsi préjudiciable à notre territoire.

Le projet I-Site CAP 20-25 est articulé autour de 4 challenges scientifiques représentatifs des forces du site universitaire clermontois en matière de recherche et d'innovation. Ces 4 challenges reposent sur l'hypothèse que le développement et la production durables, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels, sont par nature complexes. Ils sont en écho à quatre des domaines d'activités reconnus comme stratégiques (DAS) pour son territoire par Clermont Auvergne Métropole. Ces domaines d'activités innovantes sont porteurs des emplois de demain, et Clermont Auvergne Métropole est attentive à leur développement, leur dynamisme, leur attractivité dans un contexte concurrentiel aux plans national et international. Pour chacun de ces domaines, les innovations à venir dépendent de la qualité de la recherche scientifique produite en amont, au sein tout particulièrement des laboratoires académiques implantés dans les campus métropolitains de l'UCA, l'INRAE, le CNRS, l'INSERM, etc. C'est dans ce contexte qu'il est proposé que la Métropole soutienne le cofinancement de projets de recherche développés au sein des challenges scientifiques du projet I-Site CAP 20-25 au regard de l'engagement métropolitain de 2,9 M€, permettant par ailleurs à la Métropole de jouer pleinement son rôle d'impulsion, de catalyseur et d'accélérateur pour contribuer dès l'amont au développement économique de son territoire par un soutien affirmé à la science.

Allocation : Caractérisation aéro-géophysique de la géologie et de l'hydrogéologie, en contexte de socle sous couverture volcanique, et implications pour la gestion des ressources en eau : application au secteur Nord de la Chaîne des Puys

Laboratoire : Magmas et Volcans (LMV) sous tutelle de l'Université Clermont Auvergne

Challenge I-Site 4 « Risques naturels catastrophiques et vulnérabilité socio-économique » - Objectif : Étudier les interactions complexes entre sociétés et catastrophes naturelles, notamment les risques volcaniques, dans les pays en voie de développement, et les étapes entre les résultats de la recherche et les décisions politiques

Descriptif :

Le sous-sol constitue une ressource indispensable à l'activité humaine, stratégique pour de nombreux acteurs aux ambitions et intérêts divergents. Une gestion durable des ressources qu'offre le sous-sol nécessite une connaissance approfondie de ce milieu, laquelle peut être acquise de façon directe (par exemple via des investigations de terrain, des forages, des essais mécaniques ou hydrauliques dans le sous-sol, des caractérisations d'échantillons en laboratoire) et/ou de façon indirecte au moyen de méthodes d'imagerie du sous-sol.

Le présent projet a pour ambition d'apporter une connaissance réactualisée de la géologie et de l'hydrogéologie de la Chaîne des Puys. Pour cela, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Université Clermont Auvergne (UCA) mèneront une recherche reposant sur la combinaison inédite de trois types de mesures géophysiques hélicoptées (magnétisme, électromagnétisme et gamma-spectrométrie) avec toutes les autres informations disponibles (terrain, forages, géophysique « sol »...). Des observations sur une zone de superficie 215 km² (soit environ 1000 km de lignes de vol) ont déjà été réalisées par hélicoptère en octobre 2020. Ont alors été obtenues des données géophysiques dites « d'infrastructure », qui permettent une visualisation du sous-sol en 3 dimensions, allant de la proche surface jusqu'à un kilomètre de profondeur. Il s'agira ainsi *in fine* de modéliser les premières centaines de mètres du sous-sol, et d'éclairer leurs caractéristiques, dans un objectif notamment hydrogéologique. Ces développements devront aller jusqu'à la modélisation géologique en 3 dimensions, qui constitue un défi scientifique dans un environnement géologique de cette complexité. La méthodologie mise en œuvre a pour ambition d'être transposée aux autres bassins versants de la Chaîne des Puys.

Les données produites apporteront ainsi des éléments de compréhension novateurs sur la connaissance géologique, qui sera déclinée aux enjeux socio-économiques et environnementaux aujourd'hui exprimés par les partenaires universitaires, publics et privés, en lien avec le BRGM : la pression sur les ressources en eau, le potentiel géothermique, la prévention des glissements de terrain, du retrait-gonflement des argiles et des séismes, la pérennité des filières d'extraction de matériaux, l'élaboration d'outils pédagogiques à vocation de développement touristique, etc. En permettant la caractérisation du contexte géologique et hydrogéologique de cette zone géographique complexe, en contact avec le bassin sédimentaire de la Limagne, cible emblématique classée au patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO pour son originalité géologique et son importance scientifique, le projet vise à apporter aux collectivités, industriels et aux décideurs locaux, un support pour mieux comprendre et protéger leurs ressources.

Clermont Auvergne Métropole est sollicitée pour cofinancer à hauteur de 50 000 € une 1/2 bourse doctorale dédiée à ce projet de recherche d'une durée de 3 ans. Le BRGM soutient en miroir et a attribué un financement similaire pour compléter la bourse. Il prend également à sa charge l'ensemble des frais de mission liés au projet, estimés à 50 000 €. Le groupe Danone apporte par ailleurs une contribution à hauteur de 70 000 €. Le montant total du projet s'élève à 220 000 €.

La procédure de recrutement de l'allocataire sera conforme aux procédures en vigueur au sein du Conseil de CAP 20-25 et du Collège des écoles doctorales rattaché à l'Université Clermont Auvergne. Les services de Clermont Auvergne Métropole seront associés à chacune des étapes de la procédure ainsi qu'au suivi et à l'évaluation du projet de recherche.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

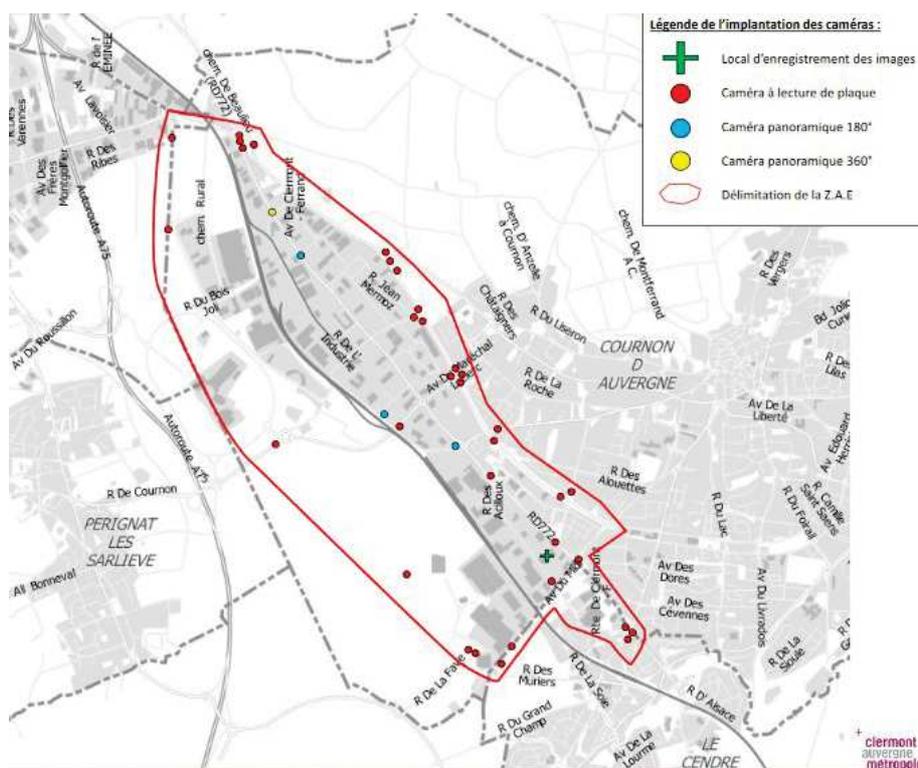
- d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'Université Clermont Auvergne afin de soutenir le cofinancement d'une allocation doctorale intitulée « GROOVE : Caractérisation aero-géophysique de la géologie et de l'hydrogéologie, en contexte de socle sous couverture volcanique, et implications pour la gestion des ressources en eau : application au secteur Nord de la Chaîne des Puys », hébergée au sein du laboratoire Magmas et Volcans, relevant du challenge 4 du projet I-site CAP 20-25 porté par l'Université Clermont Auvergne (UCA) et mené en partenariat avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) Auvergne-Rhône-Alpes - Site de Clermont-Ferrand (délégation régionale). Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657382 du Budget primitif 2021.
- d'agréer les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer et effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**PROJET DE VIDÉOPROTECTION SUR LE PÔLE ÉCONOMIQUE "COURNON-LE-CENDRE" - SCHÉMA D'IMPLANTATION
DES CAMÉRAS ET BUDGET D'INVESTISSEMENT AFFÉRENT**

Pour améliorer la protection des zones d'activités économiques, Clermont Auvergne Métropole souhaite étendre le déploiement de la vidéoprotection sur l'ensemble de ces zones. A ce titre, elle a déjà équipé le Parc Logistique Clermont Auvergne, situé sur les communes de Cébazat et de Gerzat, le Parc Technologique de la Pardieu sur la Ville de Clermont-Ferrand et enfin, dernièrement le Brézet.

Dans cette continuité, une étude a été réalisée sur le pôle économique Cournon - le Cendre. La zone des Grandes fera l'objet d'un projet à part. Cette étude a été élaborée en partenariat avec le référent sureté, les services de la Métropole et l'Entreprise Electrique avec laquelle un marché a été conclu pour la mise en oeuvre et l'entretien de la vidéoprotection. Au mois de février, celle-ci a été présentée aux élus de la commune de Cournon et du Cendre et aux polices municipales des communes concernées (Cournon – le cendre) qui ont validé le projet puis au COSE (Comité d'Orientation de Stratégie Economique) pour validation. Une information sera faite à l'association des entreprises.

Le projet porte sur l'implantation d'environ 40 caméras situées aux entrées et sorties de chaque rue et aux carrefours stratégiques de la zone selon le schéma d'implantation suivant :



Le projet est estimé à 482 717,82 € HT tout compris (matériel, pose, travaux de raccordement électrique et fibre). Sous réserve d'obtenir l'autorisation préfectorale, ces travaux devraient débuter fin juin et se terminer fin 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

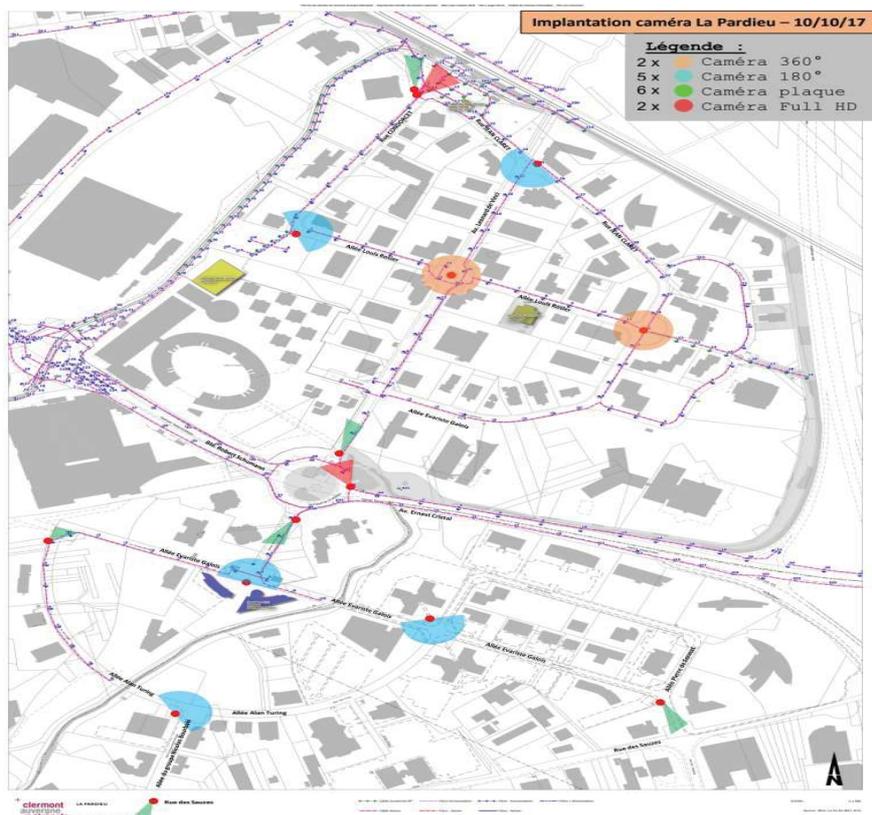
- d'autoriser le déploiement du projet de vidéoprotection sur le pôle économique Cournon - le Centre reposant sur environ 40 caméras avec un coût d'investissement de 482 717,82€ HT,
- d'établir des demandes de subventions tant au niveau de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la lutte contre la délinquance qu'au niveau de la Région,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au déploiement de cette vidéoprotection ainsi qu'à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**PROJET DE VIDÉOPROTECTION SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU : MISE EN ŒUVRE DE CAMÉRAS
SUPPLÉMENTAIRES SUR LA COMMUNE D'AUBIÈRE**

En 2017, un projet de vidéoprotection avait été étudié sur le Parc Technologique de la Pardieu situé en grande partie sur la Ville de Clermont-Ferrand et une partie sur la commune d'Aubière, pour faire face à un nombre croissant d'actes criminels.

Le projet travaillé en partenariat avec le référent sureté, les services de la Métropole, l'entreprise Electrique et les deux associations d'entreprises avait été validé en comité de pilotage et a pu être installé en 2018 sauf sur la commune d'Aubière, devant le refus des élus d'alors.

Le projet portait sur l'implantation d'environ 15 caméras dont 4 caméras sur la commune d'Aubière et 11 sur la Ville de Clermont-Ferrand. Le coût de l'installation s'élevait à 97 085,31€ HT tout compris (matériel, pose et travaux de raccordement électrique et fibre) hors commune d'Aubière.



A ce jour, la nouvelle municipalité est favorable à l'installation des caméras manquantes sur la commune d'Aubière. Le coût de l'installation s'élève à 47 731, 14€ HT tout compris. L'autorisation préfectorale de régularisation, obtenue en décembre 2020, autorise l'exploitation de l'ensemble des caméras. Celle-ci porte sur un périmètre vidéoprotégé permettant de modifier le nombre et l'emplacement des caméras.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'autoriser l'installation du système de vidéoprotection de La Pardieu avec les caméras supplémentaires sur le territoire de la Commune d'Aubière,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

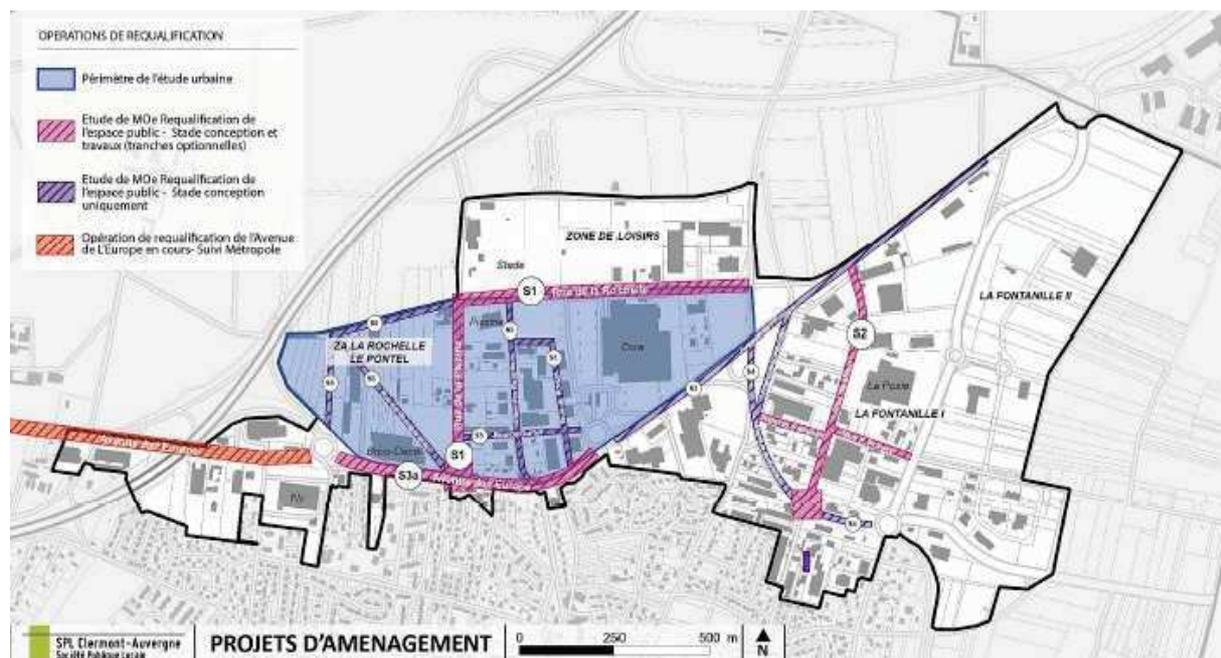
**OPÉRATION DE REQUALIFICATION DES ANCIENNES ZONES D'ACTIVITÉ DE LEMPDES : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET
RELATIF AUX ESPACES PUBLICS**

Pour faire face au manque de foncier et à l'ancienneté de ses zones d'activités, la Métropole s'est lancée depuis 5 ans dans des projets de requalification : Pôle économique secteur Nord, Zone de Cournon et du Cendre, Anciennes zones de Lempdes. Des études ont été programmées et ont abouti à des plans guide portant généralement sur 15-20 ans.

Pour ce qui concerne le secteur de Lempdes, le plan guide a été validé par le conseil communautaire en date du 16 octobre 2015. Pour mettre en œuvre opérationnellement celui-ci, un mandat d'études et de travaux a été confié à la Société Publique Locale (SPL) jusqu'au 30 juin 2023 (Conseil Métropolitain du 28 juin 2019).

Les missions prévues sont les suivantes :

- Réaliser une étude urbaine sur le secteur de la ROCHELLE -Le PONTEL
- Requalifier les espaces publics de l'ensemble des zones d'activité économique



La présente délibération porte sur l'approbation de l'avant projet portant uniquement sur les aménagements à prévoir sur les espaces publics et sur un périmètre englobant l'ensemble des anciennes zones de Lempdes (la Rochelle, le Pontel, la Fontanille 1). Le but de cet avant-projet a été de définir les points durs, le phasage optimal, les coûts et surtout la stratégie foncière à avoir (DUP, amiable...). L'avant-projet porte sur l'espace public mais en cohérence avec les résultats de l'étude urbaine pour permettre la réalisation des secteurs stratégiques définis par celle-ci. Ce projet repose sur différents fondements :

- Raccorder la zone d'activité au centre ville en créant un véritable boulevard urbain,
- Réorganiser, hiérarchiser et rendre cohérent les séquences urbaines,
- Faciliter les mobilités douces au sein du pôle économique en liaison avec le schéma métropolitain,
- Structurer par le végétal (place parc, boisement autour de l'échangeur...),
- Désenclaver en créant un nouveau barreau,
- Créer des aménagements différenciés en fonction des objectifs mais en conservant une harmonisation,
- Densifier et hiérarchiser le maillage de voirie.

Cette étude a été présentée en comité de suivi le 29 janvier 2021, en COSE (Comité d'Orientation Stratégique Economique) et en bureau. Ce projet fera l'objet d'une présentation aux entreprises.

Le projet porte sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 19 500 K€ HT hors acquisitions et selon une programmation à très long terme.

PHASE 1 / 3 680 K€ HT

- requalification Fontanille 1 (pas d'acquisition foncière nécessaire) et valorisation des espaces situés autour de l'autopont soit 1 880K€HT
- réalisation d'un barreau entre l'Avenue de L'Europe et l' Avenue de la Rochelle Ouest (dureté foncière)

PHASE 2 / 9 100K€HT

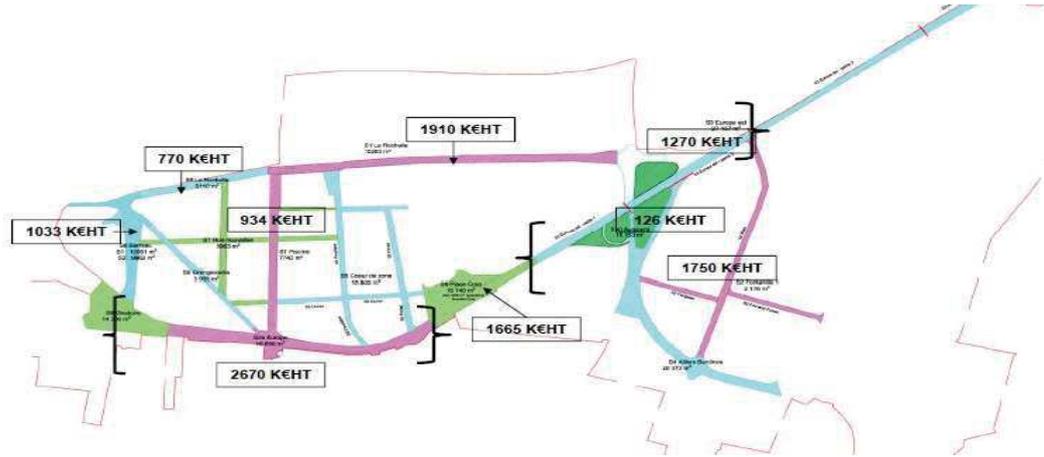
- Poursuite de l'aménagement des espaces publics en fonction des acquisitions foncières et des réaménagement urbains



PHASE 3/ 6 700K€HT

Les autres travaux : dernière portion de l'Avenue de l'Europe, rues internes existantes de la ZAE La Rochelle – Le Pontel/Futures voies de cette même zone/Avenue de l'Allier + rue des Bardines

Détail coût par Avenue



Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet du projet de requalification des espaces publics du Pôle d'activités de Lempdes,
- d'approuver le coût total de l'opération soit 19 500K€ HT hors acquisitions et la programmation en plusieurs phases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**PARC LOGISTIQUE CLERMONT AUVERGNE (COMMUNE DE CÉBAZAT) : CONVENTION DE PORTAGE DU FONCIER PAR
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE**

Par délibération du 27 février 2015, la métropole a mandaté l'EPF Auvergne pour acquérir du foncier (environ 12 hectares) nécessaires à l'extension du périmètre du Parc Logistique Clermont Auvergne. Toutefois, cette acquisition n'a pu se faire sur l'ensemble de la parcelle en raison du projet d'implantation du siège social du Crédit Agricole sur le Parc des Montels et sur une partie de cette extension (environ 2,5 hectares). Le projet ne s'étant finalement pas fait, il est aujourd'hui primordial d'acquérir les parcelles manquantes pour poursuivre l'aménagement du Parc Logistique.

Par conséquent, Clermont Auvergne Métropole autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable les dites parcelles cadastrées E310, E311, E314, E320, E324, E334, E335, E336, E337, E 340, E341, E713, E721, E734, E 342, E 689, E 735, E 736, E 315, E 687, E 706, E 708, E 1201, E 1204, E 1206, E 1226, BC 98 situées sur la commune de Cébazat.

En effet, conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du dit code.

Après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement public Foncier, une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la Métropole et l'EPF Auvergne.

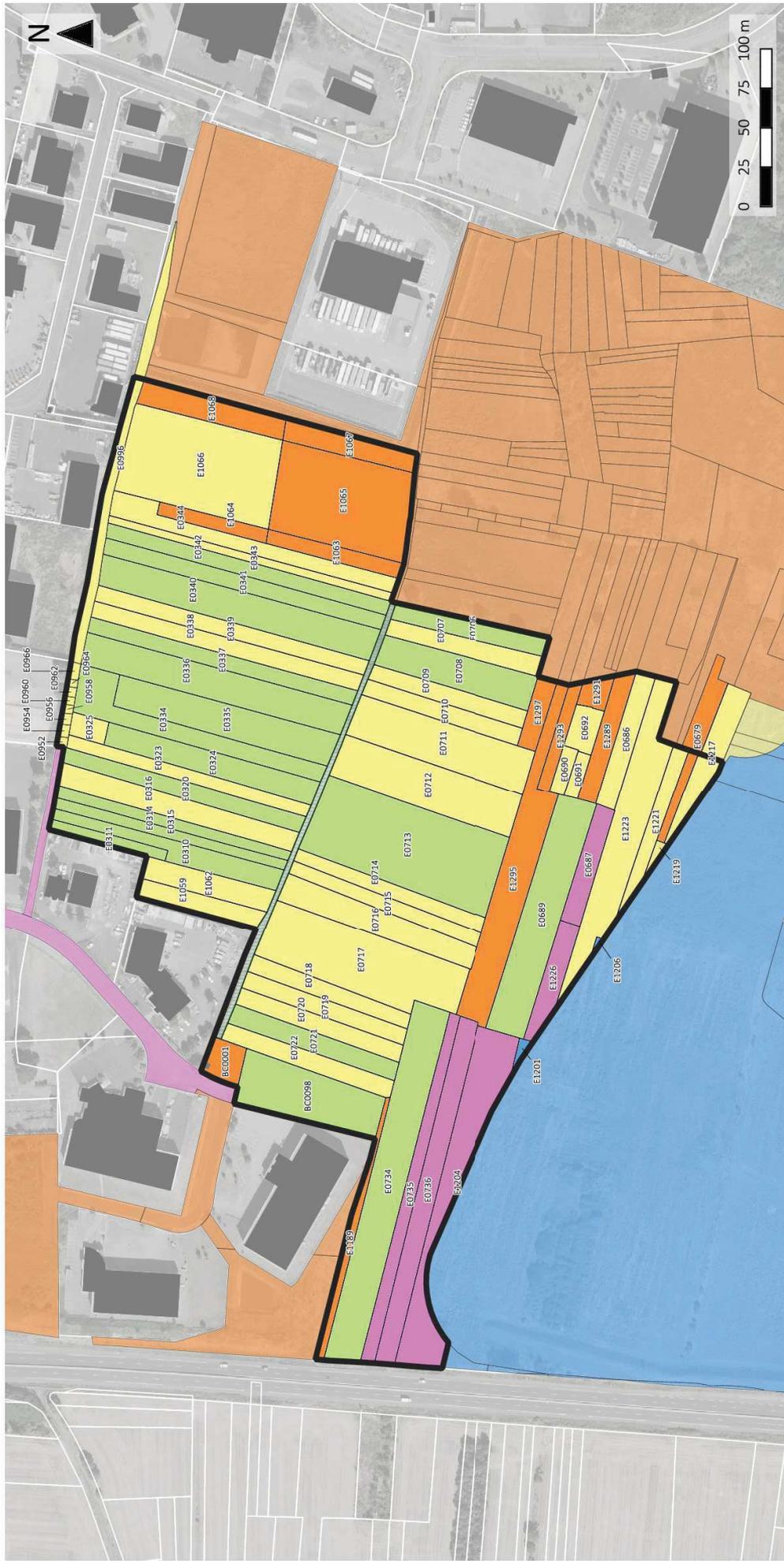
A cet effet, il est proposé au Conseil métropolitain de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Métropole ou toute personne publique désignée par elle.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de confier le portage foncier des parcelles E310, E311, E314, E320, E324, E334, E335, E336, E337, E 340, E341, E713, E721, E734, E 342, E 689, E 735, E 736, E 315, E 687, E 706, E 708, E 1201, E 1204, E 1206, E 1226, BC 98 situées sur la commune de Cébazat à l'EPF Auvergne pour mettre en oeuvre le projet d'extension du Parc Logistique Clermont Auvergne,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de portage et tous documents s'y référants.

PESN : Projet d'extension / Acquisitions envisagées (Secteur PLCA)
Clermont Auvergne Métropole



Propriétaires

- Commune de Cébazat
- EPF SMAF
- Clermont Auvergne Métropole
- SEAU
- Privé

Périmètre du projet

- Périmètre d'acquisition parc logistique
- Convention de portage à établir

Autre

- Chemin à déclasser

SPL Clermont-Auvergne
Société Publique Locale

Sources : CRAIG / Cadastre / DGFIP 2019
Juillet 2020

SUBSTITUTION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA DSP COVAGE.

Clermont Auvergne Métropole a signé, le 6 juillet 2006, une convention de délégation de service public avec la société Covage pour la construction et l'exploitation d'un réseau à Très Haut Débit (THD), pour une durée de 20 ans. La société dédiée, Clermont Communauté Networks (CCN) a donc construit cette infrastructure qui a été mise en service en décembre 2007. Elle a pour clients finaux des entreprises et des services publics. Sa finalité est en effet de rendre le très haut débit accessible au secteur professionnel en stimulant par la concurrence la baisse des prix et l'innovation dans les services. Au terme d'une opération conclue le 8 décembre 2020, la société SFR FTTH Networks a procédé à l'acquisition des parts détenues par les sociétés Cube Communications et Axia NGNetworks dans Covage. SFR FTTH Network détient ainsi désormais 100 % du capital social de la société Covage. La société Clermont Communauté Networks est aujourd'hui une filiale du groupe Covage et de la Caisse des Dépôts et Consignations, respectivement à hauteur de 70 % et de 30 % de son capital.

Cette opération implique que les nouveaux actionnaires du délégataire se substituent aux anciens concernant la garantie financière de bonne exploitation de l'infrastructure de télécommunications accordée à Clermont Auvergne Métropole au titre de l'article 8 de la convention de délégation de service public. Après vérifications par les services de la Métropole, les garanties de Clermont Auvergne Métropole ne seront pas affectées par l'opération.

Le projet d'avenant 19 à la convention de délégation de service public qui formalise l'accord entre Clermont Auvergne Métropole et Covage est annexé à la présente délibération.

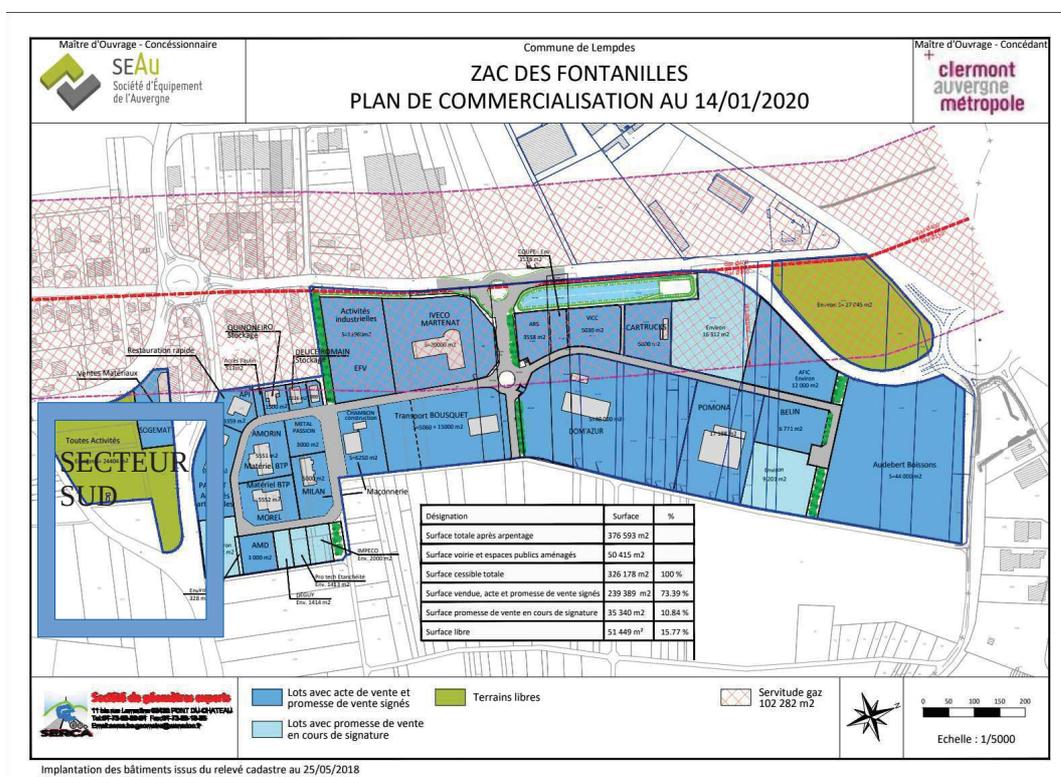
Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de proposer au Conseil Métropolitain d'approuver l'avenant 19 entre la Métropole et CCN,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN HAUTE TENSION ET EN BASSE TENSION DU SECTEUR SUD DE LA FONTANILLE 2

La réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontanille 2, sur la commune de Lempdes, a été confiée par une convention publique d'aménagement à la SEAu (Société d'Équipement de l'Auvergne) jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, il convient de prévoir le financement et la réalisation par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) des travaux d'alimentation Haut Tension et Basse Tension du secteur Sud de la ZAC de la Fontanille 2.



L'estimation des dépenses totales correspondant aux conditions économiques à la date de l'établissement du projet établi par le SIEG (mars 2021) s'élève à 70 000 € HT.

Conformément à la délibération de son Comité syndical du 17 septembre 2011 modifiant les taux de financement et conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux d'extension en Haute et Basse Tension en les finançant dans la proportion de 50 % et en demandant à Clermont Auvergne Métropole d'apporter un fonds de concours égal à 50 % du montant HT des travaux soit 35 000 € HT.

Ce fonds de concours d'un montant de 35 000 € HT sera réajusté en fin de travaux en fonction du montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'alimentation en Haute Tension et Basse Tension du secteur Sud de la ZAC de la Fontanille 2,
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG),
- de fixer le fonds de concours de Clermont Auvergne Métropole à 35 000 € HT et de verser cette somme dans la caisse du receveur du SIEG. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021,
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



COMMISSION N°3

**« HABITAT, LOGEMENT, INSERTION EMPLOI, POLITIQUE DE
LA VILLE, ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE, ÉGALITÉ »**

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ / PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) 2016-2021 : AVENANT À LA CONVENTION INITIALE

Depuis 2016, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans une action d'amélioration de l'habitat privé, dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) mis en oeuvre sur l'ensemble des 21 communes.

Il s'agit d'un programme négocié avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) afin d'aider les ménages les plus modestes à rénover leur logement. Ce programme se traduit par une assistance technique et administrative ainsi qu'une aide à l'investissement (subventions Anah et Métropole) dont les bénéficiaires sont les ménages sous plafonds de ressources (selon l'INSEE 15% de ménages de la Métropole). Le PIG métropolitain comporte trois volets d'intervention : rénovation énergétique, perte d'autonomie et lutte contre l'habitat indigne.

Les actions menées du 20 juin 2016 au 31 mars 2021 ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- propriétaires occupants : 1 722 logements améliorés (rénovation énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie),
- propriétaires bailleurs : 86 logements privatifs conventionnés avec des loyers inférieurs au prix du marché,
- copropriétés énergivores ou en situation d'habitat indigne : 2 copropriétés et 140 logements rénovés.

Ce dispositif a un impact positif sur l'économie locale. A titre d'exemple, le bilan des actions mises en oeuvre sur l'année 2020 se caractérise par :

- un volume de travaux de 4 724 253 € HT (5 052 315 € TTC), soit le volume activité d'une PME d'environ 72 emplois ;
- 75 % des entreprises choisies par les propriétaires sont installées sur le territoire de la Métropole ;
- pour 1 € de subvention par Clermont Auvergne Métropole : 8,42 € sont investis sur le territoire.

La convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) encadrant le PIG arrive à échéance le 20 juin 2021. Par ailleurs, le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration, qui couvrira la période 2022-2027, permettra de réorienter si besoin la stratégie d'intervention métropolitaine en direction de l'habitat privé.

Dans l'attente et afin de permettre une continuité des dossiers en cours de traitement, il apparaît nécessaire de signer un avenant avec l'ANAH avec une prolongation des objectifs jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention ci annexé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer un avenant à la convention du PIG actuel avec l'ANAH pour la période du 21 juin 2021 au 31 décembre 2021,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à mettre en oeuvre le programme PIG pour la période du 21 juin 2021 au 31 décembre 2021, les crédits étant prévus au Budget primitif 2021 (HAB1-555-HABO-PIG-611 et HAB1-555-HABO-PIG-2031),
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉMARCHE LOGEMENT D'ABORD : PROGRAMME D'ACTIONS ANNÉE 2021, AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE ET FINANCEMENT GIP LOGEMENT SOLIDAIRE PUY-DE-DÔME

L'Etat a lancé fin 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en œuvre accélérée du Plan "Logement d'abord". Clermont Auvergne Métropole et le Département du Puy-de-Dôme ont présenté leur candidature conjointe en 2018 et ont été lauréats aux côtés de 22 autres territoires au niveau national. Les pilotes de la démarche ont, en étroite collaboration avec les services de l'État, élaboré un programme d'actions permettant de structurer le pilotage et la méthodologie de travail sur les cinq ans.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, signée par les pilotes en 2018, a fixé la liste des actions conduites pour les deux premières années. Un premier avenant à la convention a permis le financement de la fin d'année 2019 et le début d'année 2020 et un deuxième pour le second semestre 2020.

En 2021, une nouvelle enveloppe financière de 713 260 € a été réservée pour notre territoire amenant le financement de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement) au titre de la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord à plus de 2 millions d'euros :

Financement accordé par l'État au territoire dans le cadre du Logement d'abord

2018	2019	2020	2021	TOTAL
432 500 €	340 165 €	608 600 €	713 260 €	2 094 525 €

Programme d'actions du Plan Logement d'abord

Les engagements de l'Etat et des pilotes du Plan permettent ainsi de poursuivre les actions engagées et d'en lancer de nouvelles. Elles se répartissent en cinq axes :

- Coordination et animation de la démarche : cette mission est confiée à partir de cette année au Groupement d'Intérêt Public "Logement solidaire Puy-de-Dôme" dont la Métropole est membre fondateur aux côtés du Département, de l'Etat et de l'ADIL. En complément de l'engagement financier de l'Etat sur cette coordination, la Métropole et le Département s'engagent chacun sur un financement de 15 000 €. Une convention financière est présentée en annexe 2 pour encadrer le financement de 15 000 € de la Métropole au GIP pour cette mission.

La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) propose des actions de sensibilisation sur le Logement d'abord auprès des partenaires locaux et une action de formation au dispositif du Chez soi d'abord, permettant l'accès au logement et le suivi des personnes sans domicile souffrant de pathologies psychiatriques.

- Mobilisation de logements dans le parc public : sur le territoire puydômois, le travail avec les bailleurs sociaux est engagé de longue date et la stratégie d'attribution définie sur la Métropole via la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) va faciliter les principes du Logement d'abord.

- Captation de logements dans le parc privé : le GIP constitué en 2019 a permis la création de la première agence immobilière à vocation sociale portée par une structure publique. La Métropole s'est engagée financièrement avec une contribution annuelle du GIP de 15 000 €, dont les modalités de versement sont prévues dans la convention financière présentée en annexe 2.

- Accompagnement des publics : cet axe est le plus important et a permis depuis 2018 de voir naître plusieurs actions, dans diverses thématiques, qui commencent à faire leur preuve. Ces actions visent essentiellement à conforter l'accès au logement de la personne en définissant ses besoins et en l'accompagnant sur un projet global. Deux nouvelles actions sont proposées pour l'année 2021 afin de toucher plus spécifiquement les publics vulnérables

qui se trouvent dans un logement, dans une volonté de travailler sur l'amélioration de leur conditions de vie et d'éviter les ruptures de parcours résidentiel.

- Le Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) animé par la Métropole a pu mettre en oeuvre plusieurs actions à destination des publics "Logement d'abord" permettant un accompagnement renforcé (action portée en 2021 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté) et de monter des formations spécifiques en lien avec le logement, la mobilité, l'accès au numérique et l'alphabétisation (enveloppe AMI 2021 : 64 000 €).
- D'autres actions permettant de faciliter et d'accompagner l'accès à un logement sont développées : alphabétisation axée sur le logement auprès des réfugiés, soins psychiatriques couplés à un accompagnement dans le logement, accompagnement vers le logement des moins de 25 ans.
- Des financements complémentaires du Plan, viennent renforcer les actions d'accompagnement vers et dans le logement pour diminuer le nombre de personnes à la rue ou hébergés à l'hôtel (repérage des publics sans domicile et accompagnement dans un logement, orientation des personnes gérées par le SIAO directement sur un logement accompagné ou de droit commun).
- Le volet concernant la prévention des expulsions est également traité depuis 2018 avec une consultation sociojuridique gratuite pour les ménages en situation de commandement de payer (phase amont de la procédure d'expulsion).
- Deux nouvelles actions sont développées en 2021, pour renforcer l'accompagnement des publics en logement, en situation de vulnérabilité ou présentant un cumul de difficultés, afin de limiter les risques de rupture :
 - le renforcement de l'action existante d'Intermed : association oeuvrant notamment auprès des publics vulnérables en difficultés d'accès aux soins, elle se positionne en appui aux partenaires (sensibilisation, orientation vers des dispositifs, coordination d'acteurs) et elle peut intervenir directement auprès des ménages en souffrance;
 - une action d'aller vers les publics les plus complexes en vue de leur maintien dans le logement et l'amélioration de leurs conditions de vie : menée par le Département en régie, dans le cadre d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, cette action sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire (thématique sociale, juridique, d'adaptation logement, technique et financière) pour travailler à la résolution des désordres habitat de façon concertée et transversale.
- Étude, suivi et évaluation : l'Agence d'urbanisme mène une étude sur l'observation du sans-abrisme afin d'affiner la connaissance des publics cibles sur le territoire et finalise cette année le cinquième rapport sur la demande sociale en logement. En 2021, une mission spécifique doit également se décliner sur la connaissance des situations de squats et campements dans une démarche de recherche-action permettant également de traiter de façon opérationnelle une ou deux situations connues et partagées.

Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs

L'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, en annexe 1 de la présente délibération, permet de préciser les montants financiers engagés par l'Etat et les modalités de paiement. La Métropole et le Département s'engagent également sur ce Plan en mobilisant leurs moyens humains et en réservant une enveloppe financière complémentaire.

Ainsi, pour l'année 2021, plus d'1,4 million d'euros est engagé dans la démarche avec 713 260 € réservés par l'Etat sur les fonds spécifiques Logement d'abord, un prévisionnel de 423 074 € sur des mesures de droit commun renforcées, 60 000 € de l'Agence Régionale de Santé, 248 600 € du Département et 30 000 € de la Métropole.

Le schéma synthétique des actions pour 2021 est en annexe de l'avenant.

Perspectives 2021 / 2022

La démarche arrivant en fin de période quinquennale, l'enjeu du deuxième semestre 2021 et de l'année 2022 sera majoritairement centré sur la pérennisation des actions qui seront jugées pertinentes au regard de l'objectif de diminution du sans-abrisme et d'accompagnement global des plus précaires.

Pour rappel, la Métropole s'engage également dans la déclinaison locale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la Métropole va déployer plus avant des actions autour de l'accompagnement vers l'emploi en renforçant le suivi des publics en situations de mal logement. En articulation avec les actions du Plan Logement d'abord, de nouvelles actions sont également déclinées dans cette nouvelle contractualisation autour de la prévention des expulsions locatives et en appui au Fonds Solidarité Logement notamment pour renforcer les aides au maintien dans le logement des ménages impactés par les conséquences de la crise sanitaire.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver le programme d'actions de mise en œuvre du Plan Logement d'abord, proposé pour l'année 2021,
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs pour la mise en oeuvre accélérée du Plan Logement d'abord, présenté en annexe 1,
- d'approuver la convention financière entre la Métropole et le Groupement d'Intérêt Public "Logement solidaire Puy-de-Dôme", présentée en annexe 2,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdits avenant et convention ainsi que tout document nécessaire à leur bonne exécution,
- de mobiliser les crédits inscrits au Budget primitif 2021, à savoir 30 000 € en section de fonctionnement pour la participation de la Métropole au GIP (15 000 euros sur la ligne 588 – 6281 pour l'agence immobilière à vocation sociale et 15 000 € sur la ligne 552 – 65748 pour la coordination du plan Logement d'abord).

**AIDE ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : ANEF ASSOCIATION NATIONALE D'ENTRAIDE FÉMININE
(SIAO SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION - 115)**

La loi confie au représentant de l'État dans le département la responsabilité de la mise en place d'un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation et de les orienter vers les structures et services qu'appelle leur état. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre législatif du code de l'action sociale et des familles.

Cette orientation est assurée, dans des conditions prévues par convention, par un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dont les missions sont définies par la loi et qui vise à améliorer la coordination des acteurs de la veille sociale, l'accueil et les conditions de prise en charge des personnes sans domicile ou éprouvant des difficultés à se loger en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence et à construire des parcours d'insertion, notamment en facilitant l'accès de ces personnes au logement.

Les missions du SIAO

Le SIAO vise notamment à rendre plus simple, plus transparent et plus équitable l'accueil dans le dispositif d'hébergement, et de favoriser l'accès au logement. Il poursuit les objectifs suivants :

- simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile ou rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, et simplifier l'intervention des professionnels qui les accompagnent ;
- traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ;
- orienter la personne de manière individualisée en fonction de l'évaluation de sa situation, de ses difficultés, au plus près de ses besoins, selon les places d'hébergement disponibles ;
- signer des partenariats avec les services de l'Etat, les financeurs, le cas échéant, et les acteurs concernés pour la prise en charge des publics tels que les femmes victimes de violence, les personnes sortant de prison ou les personnes atteintes de troubles psychiatriques ;
- coordonner les acteurs de la veille sociale et mobiliser l'ensemble de l'offre existante afin d'améliorer la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement ;
- participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

L'État a confié, pour la période triennale 2018-2020, la mise en œuvre des missions du SIAO dans le département du Puy-de-Dôme à l'association ANEF. Par délibération du 5 octobre 2018, Clermont Auvergne Métropole a confirmé sa participation facultative au SIAO en validant cette convention triennale.

L'avenant à la convention triennale 2018-2020 et le financement du SIAO

Il s'agit par cette nouvelle délibération de valider une prorogation de gestion d'une année supplémentaire à l'ANEF et de valider l'avenant à la convention triennale 2018-2020, aux côtés de l'Etat et du Département du Puy-de-Dôme. L'avenant à la convention se trouve en annexe 1 à la délibération.

Comme les années précédentes, il est proposé de maintenir le financement de la Métropole au SIAO, qui oeuvre notamment dans le cadre du plan Logement d'abord à la fluidification et l'accélération des parcours vers le logement des personnes les plus vulnérables.

Le financement prévisionnel pour 2021 du SIAO est réparti comme suit :

- État : 612 804 €
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme : 176 000 €
- Clermont Auvergne Métropole : 60 000 €

La convention financière est présentée en annexe 2 à la délibération.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 du SIAO, permettant de proroger d'une année cette activité confiée à l'ANEF,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant précité,
- de valider l'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'ANEF pour l'année 2021, les crédits étant prévus au Budget Primitif 2021 (ligne HABS-552-65748),
- d'approuver la convention financière annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention financière et tout document nécessaire au paiement de cette subvention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ADIL63

Présentation de l'ADIL 63

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Puy-de-Dôme a été créée à l'initiative des élus départementaux en 1982, sous la forme d'une association loi 1901 qui s'appuie sur un réseau national, celui des Agences Nationales d'Information sur le Logement (ANIL). Elle regroupe les représentants des pouvoirs publics, des collectivités locales, des usagers et des professionnels intervenant dans le secteur du logement et de l'habitat. La diversité de ses adhérents garantit son indépendance. Son financement est assuré par l'ensemble de ses membres.

C'est la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) qui a inclus l'ANIL et les ADIL dans le Code de la Construction et de l'Habitation.

Clermont Auvergne Métropole est membre du Conseil d'administration.

Les missions principales de l'ADIL 63

L'ADIL 63 exerce une mission gratuite de conseils juridiques, financiers, fiscaux et techniques sur les questions relatives au logement et à l'habitat auprès des particuliers et des professionnels.

Depuis 2013, l'ADIL assure le rôle de guichet unique pour l'information de tous les publics sur le sujet de la rénovation énergétique. Grâce à son équipe de conseillers juristes et de conseillers techniques, les particuliers disposent d'une réponse globale sur le projet de rénovation.

Cette fonction de guichet unique a eu un impact croissant au fil des années, totalisant 41 008 contacts rénovation énergétique au 30/09/20. Avec une moyenne de 4 500 conseils prodigués chaque année, on a assisté en 2019 à un doublement des demandes (8 063 contacts réalisés). Les chiffres de l'année 2020 s'orientent sur la même courbe (5 693 au 30/09/2020).

Des missions d'information sont développées dans la mise en œuvre des dispositifs d'accès au droit et au logement des personnes les plus fragiles.

Au-delà de l'information pour le particulier, l'ADIL 63 participe à plusieurs instances stratégiques et de débat dans lesquelles son expertise est sollicitée (Fonds Solidarité Logement [FSL], Programmes Locaux de l'Habitat [PLH], Observatoire de l'Habitat animé par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole...).

Par ailleurs, l'ADIL 63 est un partenaire privilégié de la Métropole sur les dossiers suivants :

- **le Programme d'Intérêt Général (PIG)** métropolitain à vocation de lutte contre l'habitat indécemment, indigne et insalubre, pour lequel l'ADIL 63 participe à la diffusion de l'information auprès des usagers,
- **la Plate-forme Territoriale de la Rénovation Énergétique RENOVER+Demain**, pilotée par Clermont Auvergne Métropole, pour laquelle, entre 2018 et 2020, l'ADIL 63 a été partenaire pour la mise en œuvre en ce qui concerne l'accompagnement des ménages.

Instauré par une délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2020, **la Métropole a lancé son Service Public de la Performance Énergétique de l'habitat (SPPEh)** et a confié à l'ADIL 63, sur proposition de cette structure, les missions suivantes ne relevant pas du champ économique :

Accueil/information : il s'agit de permettre à tous les ménages (précaires ou non) de faire un choix basé sur l'information la plus exhaustive possible et indépendante, concernant les meilleures solutions adaptées à leur projet de rénovation énergétique, en prenant en compte l'ensemble des aspects du projet (**financier, juridique, technique et social**) en fonction des besoins du ménage.

Conseil personnalisé : les conseils fournis sont neutres, gratuits, indépendants et personnalisés par rapport aux besoins des ménages, leur situation financière et sociale, ainsi qu'aux caractéristiques techniques de leur logement. Ils peuvent traiter notamment les éléments suivants : informations sur les aides et financements, assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides (ANAH, ...), définition des travaux de rénovation du logement adaptés aux besoins du ménage, présentation de toutes les offres de service d'accompagnement complet qui sont répertoriées (voire agréées) sur le territoire...

Animation : actions liées à la dynamique de la rénovation (sensibilisation, communication et animation), qui se traduisent par des interventions lors d'événements spécifiques, balades thermographiques, réunions publiques,.....

Demande de subventions

Pour continuer à développer son action, l'ADIL 63 sollicite, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement de 28 982 € au titre des missions principales.

Depuis 2018, l'ADIL 63 assure la mise en œuvre de l'accompagnement des ménages dans le parcours de rénovation de leur logement. L'expérimentation RENOVER+demain a pris fin le 31 décembre 2020. Afin de ne pas induire de rupture dans le traitement des dossiers en cours fin 2020, le partenariat a été poursuivi sur les bases définies par délibération le 18 décembre 2020. Ainsi, un montant prévisionnel maximum de 41 000 € pour la période 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 sera actualisé au regard des éléments transmis par l'ADIL 63, au plus tard le 30 juin 2021.

Afin d'accomplir les missions liées à la mise en œuvre du SPPEh, il est proposé que Clermont Auvergne Métropole verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 134 000 € à l'ADIL 63. La Région apportera un soutien financier à Clermont Auvergne Métropole suite à l'approbation du dossier de candidature à la mise en œuvre du SPPEh.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de poursuivre l'aide de Clermont Auvergne Métropole à l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme (ADIL 63), en accordant pour l'année 2021 une subvention de 28 982 € afin d'aider au fonctionnement de ses activités généralistes, une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 41 000 € pour la clôture du traitement des dossiers en cours fin 2020 et une subvention de 134 000 € pour la mise en œuvre des missions d'accueil, d'information, de conseil personnalisé et d'animation du Service Public de la Performance Énergétique de l'habitat (ligne budgétaire HAB1-552-65748-HABO).

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à ces aides et tout document nécessaire au versement de ces subventions.

AGENCE RÉGIONALE DE L'ORIENTATION

L'Agence régionale de l'Orientation créée au 1er janvier 2021 regroupe l'ONISEP (Office Nationale d'Information sur les Enseignements et les Professions), l'AROM (Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers) et l'Espace Infos Jeunes de Clermont-Ferrand.

Les objectifs sont l'élaboration de documentations et publications relatives à l'orientation scolaire, l'organisation de salons, forums... ou encore la mise en oeuvre d'actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Etant donné son soutien aux actions en faveur de la Jeunesse, Clermont Auvergne Métropole participe à la gouvernance de cette agence, représenté par Mme Sylvie DOMERGUE.

Il est proposé que la Métropole renouvelle son adhésion, à hauteur de 1 000 € afin de veiller notamment à la poursuite de la mise en oeuvre, de manière partenariale, de toute action favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire métropolitain.

En ce sens, la délégation Auvergne d'Agence Rhône Alpes Orientation a déposé un dossier de demande de subvention pour l'exercice 2021 pour développer des actions basées sur deux axes prioritaires :

- l'orientation/formation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec notamment le bus de l'orientation qui a pour vocation d'aller à la rencontre des différents publics en demande d'orientation scolaire et professionnelle sur l'ensemble du territoire, notamment dans les collèges de la Métropole.

- le soutien aux initiatives des jeunes, dont le concours Auverboost. Ce dispositif a pour but de promouvoir la création d'activité et la culture de projet auprès des jeunes, et ainsi de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Cela permet également de soutenir les initiatives pour favoriser l'expression des talents du territoire.

Conformément au Budget primitif, il est proposé de reconduire la subvention pour l'exercice 2021 pour un montant de 34 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de poursuivre la participation à la gouvernance de l'Agence régionale de l'Orientation,
- de verser une cotisation annuelle d'un montant de 1 000 € et d'acter une subvention de Clermont Auvergne Métropole de 34 000 € pour l'Agence régionale de l'Orientation, délégation Auvergne, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Agence régionale de l'Orientation ci-annexée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Agence régionale de l'Orientation et de procéder aux versements.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS MÉTROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES

Depuis septembre 2020, les Missions Locales sont chargées de contrôler le respect de l'obligation de formation des 16-18 ans. De plus, elles doivent mettre en place des actions de repérage et d'accompagnement de ces jeunes.

Le règlement intérieur du Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes (FMAJ) ne concerne les jeunes qu'à partir de 18 ans.

Au vu du contexte sanitaire et social actuel, il est proposé, à titre expérimental, une modification de ce règlement intérieur.

Le public visé concernerait les jeunes de 16 à 18 ans, sans scolarité, sans formation, sans emploi afin qu'ils puissent bénéficier, de manière exceptionnelle et à condition d'être inscrit dans un parcours socio-professionnel validé par un conseiller Mission Locale, d'une aide au titre du FMAJ.

Cette proposition a reçu un accord favorable lors du Comité de Pilotage du Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes qui s'est déroulé le mardi 6 avril en présence des élus des communes de la Métropole et de l'ensemble des partenaires.

Elle s'inscrit également dans les priorités de la feuille de route métropolitaine, notamment dans l'axe "Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la formation".

Cette modification serait appliquée dès le 1er juin 2021 et un bilan de ces aides pourrait vous être présenté en fin d'année 2021.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes
- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du FMAJ tendant à étendre le public visé par ce dispositif aux jeunes de 16 à 18 ans, sans scolarité, sans formation, sans emploi afin qu'ils puissent bénéficier, de manière exceptionnelle et à condition d'être inscrit dans un parcours socio-professionnel validé par un conseiller Mission Locale, d'une aide au titre du FMAJ.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POURSUITE DE L'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire qui permet aux jeunes de gagner confiance en eux, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. L'accueil d'un volontaire en Service Civique au sein d'une collectivité doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Depuis 2018, en partenariat avec l'association Unis-Cité, 10 jeunes sont accueillis en Service Civique au sein de plusieurs directions de la Métropole d'octobre à juin (soit 8 mois).

Pour 2021, il est proposé de reconduire ce dispositif avec Unis-Cité : le repérage des jeunes, prioritairement issus des Quartiers "Politique de la ville" se fera en lien avec les Missions Locales, les équipes de la Prévention Spécialisée et les services jeunesse des communes.

Pour rappel, en 2020, les directions qui ont accueilli chacune un binôme sont : le Développement Durable, la Gestion des déchets, l'Habitat Politique de la ville, l'Insertion, Emploi, Solidarité via l'atelier d'insertion "Autour du Costume" et la Culture (Médiathèque).

Les directions de la Métropole seront sollicitées pour les accueillir sur des missions d'intérêt général.

Le démarrage de l'action est prévu en octobre 2021. En fonction du contexte sanitaire, l'accueil des volontaires sera fait dans le respect des règles en vigueur.

Le coût de cette action s'élève à 30 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 sur les crédits Politique de la ville au titre de l'appel à projets.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Unis-Cité pour la mise en oeuvre de 10 services civiques au sein des directions de la Métropole, avec une priorité donnée aux jeunes des quartiers prioritaires, sur une durée de 8 mois. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 sur les crédits Politique de la ville au titre de l'appel à projets.

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2021 avec l'association Unis-Cité, et à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de ces services civiques.

VŒU RELATIF AUX CONSÉQUENCES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE :
POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES AGENT·E·S DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN

Dans son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République avait salué l'investissement et leur rôle central dans la crise que nous traversons « des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal ». Parmi elles et eux figurent les agent·e·s du service public, en première ligne pour assurer la continuité des missions d'intérêt général.

Mais l'application progressive de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » contredit les applaudissements du Chef de l'État. En effet, les dispositions de cette loi mettent en danger le statut des fonctionnaires et restreignent leurs droits et leurs acquis sociaux : fusion des CT et du CHSCT, instauration de la rupture conventionnelle, élargissement du recours aux contrats et, plus spécifiquement, abrogation des accords locaux relatifs au temps de travail conduisant à l'instauration des 1607 heures annuelles. Ces accords dérogatoires – une conquête sociale censée compenser les bas salaires et les heures supplémentaires non rémunérées des agent·e·s – s'appuyaient sur le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Alors que la rémunération moyenne des fonctionnaires, de 400 € inférieure à celle des salarié·e·s du privé, est gelée depuis plus de dix ans, équivalant à une baisse de 18 % de leur pouvoir d'achat¹, la perte des jours de congés, notamment ceux liés à l'ancienneté – jusqu'à 5 jours à Clermont Auvergne Métropole – ajoute encore à la dégradation de leurs conditions de travail. Cette loi, imposant une double peine aux agent·e·s dans un contexte déjà précaire, constitue un recul social manifeste : travailler plus sans revalorisation de salaire.

Les associations d'élue·s, aux côtés des organisations syndicales, ont manifesté leur profond désaccord avec cette loi et l'allongement du temps de travail qu'elle implique pour les agent·e·s des collectivités territoriales. Elles et ils sont pleinement mobilisé·e·s dans la gestion de la pandémie. Il conviendrait de reconnaître et de récompenser les nombreux efforts consentis.

Pour toutes ces raisons, le conseil métropolitain :

- exprime son soutien plein et entier aux agent·e·s de la métropole, engagé·e·s quotidiennement pour les usager·ère·s des services publics ;
- réaffirme son opposition à la loi dite de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019 ;
- et demande au gouvernement d'abroger cette loi, en particulier sa disposition relative au temps de travail.

¹ Données moyennes calculées sur la période 2000-2018.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

**VŒU POUR UN RÉTABLISSEMENT DU DISPOSITIF PINEL DANS LES ZONES B2 PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS
NON INSCRITS ET MÉTROPOLE ET PROXIMITÉ**

Depuis la loi de finances 2015, le dispositif d'investissement locatif intermédiaire dit Pinel a succédé au dispositif dit Duflot. Il ouvre droit à une réduction d'impôt calculée sur le prix d'achat d'un logement neuf ou réhabilité pour atteindre les performances techniques du neuf, à condition de le louer nu pendant une durée de 6 ou 9 ans, prorogeable jusqu'à 12 ans. Le loyer et les ressources du locataire ne doivent pas dépasser certains plafonds fixés annuellement.

Depuis la loi de finances 2018, l'avantage fiscal est réservé aux logements construits dans les zones A, Abis et B1 qui présentent un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Il n'est plus en vigueur dans les zones B2 et C. Sur le territoire de la métropole, seules 2 communes sont désormais éligibles à ce dispositif : Clermont-Ferrand et Chamalières. Les 17 communes situées en zone B2 en sont par conséquent exclues : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat et Royat.

Depuis la loi de finances 2021, le dispositif Pinel est prorogé jusqu'à fin 2022 et est réservé aux investissements qui sont réalisés dans des logements situés dans un bâtiment d'habitation collectif. Il sera reconduit en 2023 et 2024 avec des taux de réduction d'impôt dégressifs.

L'objectif initial de l'avantage fiscal était de soutenir l'investissement dans l'immobilier locatif et la construction de logements dans des zones tendues. Il visait également à proposer une offre de logements locatifs intermédiaires à des ménages n'ayant pas accès au logement social ou rencontrant des difficultés à trouver des logements sur le marché privé.

Depuis 2018, et encore plus avec les nouvelles règles en vigueur cette année, le dispositif Pinel concentre la construction d'immeubles neufs et l'accès à la location intermédiaire sur les seules communes de Clermont-Ferrand et Chamalières. Cette situation déséquilibre l'aménagement de notre territoire puisque les autres communes de la métropole ne bénéficient pas d'un outil qui leur permettrait :

- d'accueillir de nouveaux habitants et de renforcer, ainsi, la mixité sociale sur leurs territoires ;
- de lutter contre l'artificialisation des sols, pourtant affichée comme priorité de l'action gouvernementale ;
- de soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment, vitale à la relance économique de notre pays.

Aussi, le conseil métropolitain, réuni le 28 mai 2021, demande :

- à mesdames et messieurs les députés et sénateurs du Puy-de-Dôme de mener les actions parlementaires qui permettront aux communes classées en zone B2 d'être à nouveau éligibles au dispositif Pinel ;
- à monsieur le Président de Clermont Auvergne Métropole de saisir monsieur le Premier ministre, et les ministres compétents, de cette question.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

**VŒU RELATIF À LA MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE,
PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTÉS, EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, GÉNÉRATION.S
SOCIAL ET ÉCOLOGISTE, PARTI COMMUNISTE**

Un million. C'est le nombre de nouvelles personnes entrées en situation de pauvreté en France, consécutivement à la crise sanitaire. Dans notre Métropole, comme dans bien d'autres, les difficultés sociales, économiques, psychologiques se sont accentuées depuis un an.

Après la réforme des APL du 1er janvier 2021 qui vise à réaliser 700 millions d'euros d'économies sur le dos des populations le plus modestes, c'est dans ce contexte difficile que le Gouvernement souhaite mettre en application au 1er juillet sa réforme de l'assurance chômage, dans le seul objectif de réaliser 1,3 milliard d'euros d'économies sur le régime dédié.

Cette réforme, à rebours des enjeux du moment qui voudraient que la solidarité envers les plus fragiles soit renforcée, s'avère d'une violence inacceptable.

Violence, parce que dans le même temps, le Gouvernement n'a de cesse de rappeler qu'il ne touchera pas à la fiscalité des grandes fortunes. Rappelons que la commission des finances du Sénat estimait à 3,45 milliards d'euros le coût de la réforme de l'ISF (Impôt sur la Fortune) et de son remplacement par l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière).

Violence parce qu'il témoigne de la méconnaissance du parcours du combattant qu'est celui du demandeur d'emploi en période de crise sanitaire. Leur nombre a augmenté de 7,5% au cours de l'année 2020 pour un total de 6,5 millions de demandeurs d'emplois en janvier 2021.

Selon le sociologue Hadrien Clouet, il n'y aurait aujourd'hui qu'une offre d'emploi pour 10 demandeurs.

Selon l'étude d'impact de l'UNEDIC, cette mesure risque de faire baisser le montant de l'indemnité journalière de 2 bénéficiaires sur 5, avec une diminution moyenne de 24 %.

Concrètement, près de 840 000 demandeurs d'emplois vont voir leur montant d'allocations baisser.

Sans surprise, les premières victimes de cette réforme seront les travailleurs les plus précaires qui alternent périodes d'emploi et de chômage. Parmi ceux-ci, les jeunes, dont l'accès à un emploi stable est rendu plus difficile par la crise, ou encore les femmes, davantage soumises au chômage partiel ou à des situations de « permittance » de l'emploi.

Dans le même temps notre Métropole a assumé son rôle d'amortisseur de la crise en abondant notamment le fonds de solidarité.

Alors que la pauvreté a fortement augmenté dans nos métropoles françaises entre 2013 et 2018 ;

Alors que la crise sanitaire a surajouté des difficultés aux difficultés pré-existantes ;

Alors que l'impact de cette réforme dans la paupérisation des communes de notre territoire est bien réelle ;

Alors que la compétence et le volontarisme en matière d'insertion et d'emploi de la métropole n'est plus à prouver, en atteste le travail du PLIE, des deux missions locales et de la commande publique, mais que les collectivités ne pourront pas tout faire ;

Pour toutes ces raisons, le Conseil métropolitain :

- interpelle les parlementaires et le Gouvernement afin de revenir sur cette réforme,
- sollicite la DIRECCTE pour engager une étude d'impact de la réforme pour les demandeurs d'emploi de notre Métropole.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

VŒU POUR LA RÉGULARISATION DES ÉTUDIANT.E.S ÉTRANGER.ÈRE.S
PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES : GÉNÉRATION.S SOCIAL ET ÉCOLOGISTE, EUROPE ECOLOGIE LES VERTS, COMMUNISTE
ET CITOYEN, SOCIALISTES ET APPARENTÉS ET CLERMONT EN COMMUN FRANCE INSOUmise

L'accueil d'étudiants étrangers dans la métropole clermontoise constitue pour notre intercommunalité une chance et une occasion de valoriser la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire auvergnat.

Les élus métropolitains sont donc particulièrement vigilants à ce qu'un accueil digne et de qualité leur soit réservé afin qu'ils puissent mener à bien leurs études et leurs activités de recherche. De nombreux moyens sont ainsi mis en oeuvre pour leur proposer les conditions d'une poursuite normale de leur cursus de formation et les intégrer pleinement à la vie clermontoise.

Or, depuis plusieurs mois, la politique menée par le Gouvernement à leur égard remet en cause cet accueil et cette intégration.

Après avoir, au nom d'un soi-disant meilleur accueil, augmenté drastiquement les droits d'inscription de nombreux étudiants étrangers au mépris d'une conception universaliste du principe de gratuité de l'enseignement public ; c'est aujourd'hui leur droit au séjour que les représentants de l'État, partout en France, semblent vouloir remettre en cause du fait de pratiques constatées dans la réception et l'instruction des demandes de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour.

Impossibilité pratique d'obtenir un rendez-vous en préfecture aggravée par la dématérialisation de la procédure de renouvellement des cartes de séjour ; non-respect de l'obligation de délivrance des récépissés, non-respect des délais d'instruction au risque d'une rupture de droits économiques et sociaux, absence totale de réponse, pertes de dossiers ...

Dénoncées par le Défenseur des droits, les avocats, les associations d'aide aux ressortissants étrangers et, récemment, par la justice, ces pratiques – qu'elles soient volontaires ou non – conduisent à précariser et fragiliser les étudiants étrangers, remettent en cause le bon déroulement de leurs études et font peser sur eux une insécurité juridique inacceptable.

Sur notre Métropole, c'est plus de 90 étudiants qui sont aujourd'hui confrontés à ces pratiques qui les excluent de toute possibilité de faire un stage, de trouver un emploi, de bénéficier des aides et prestations auxquelles ils ont normalement droit. En période de COVID, cette situation est encore moins admissible.

Aussi, le Conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole souhaite interpeler le Gouvernement et son représentant au sein du département afin que cessent ces pratiques et que le droit au séjour des étudiants étrangers puisse être normalement garanti, dans le respect des délais utiles et des exigences tenant au bon déroulement des études.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

VŒU POUR LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN
PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET CITOYEN, EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, GÉNÉRATION.S SOCIAL ET
ÉCOLOGISTE ET CLERMONT EN COMMUN FRANCE INSOUMISE

Ce mercredi 12 mai, Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) âgé de 71 ans, a été arrêté à la sortie du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères où il était reçu par un conseiller du Ministre au sein d'une délégation comprenant des parlementaires et des représentants associatifs et syndicaux.

Cela fait suite à la déclaration de manifestation de l'AFPS appelant à un rassemblement de soutien au peuple palestinien dans le cadre du Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Un rassemblement finalement interdit par la préfecture de Paris et dont l'interdiction a entraîné l'arrestation et la mise en garde à vue de Bertrand Heilbronn.

Cette décision est non seulement disproportionnée mais choquante au regard de l'intensité des bombardements israéliens. Le nombre de Palestiniens tués par les frappes israéliennes à Gaza s'élevait le lundi 17 mai à 198, parmi lesquels 58 enfants.

La position soi-disant équilibrée qui prétend qu'« Israël a le droit de se défendre » et à laquelle souscrit maintenant notre diplomatie est fallacieuse car elle passe sous silence que cet État bafoue le droit international en colonisant systématiquement et illégalement la ville de Jérusalem-Est, la Cisjordanie et Gaza.

Les Palestiniens vivent en effet depuis 1967, soit cinquante-quatre ans, sous occupation israélienne. Privés de leurs droits, ils sont maintenus dans une situation d'apartheid qui leur impose par exemple d'emprunter des bus réservés aux Palestiniens pour circuler.

Seule une mobilisation forte et nombreuse pourra contraindre Israël à respecter le droit international : arrêt immédiat de la colonisation, préservation du statut de Jérusalem-Est, octroi des mêmes droits civils et politiques aux Arabes israéliens et aux Juifs, reconnaissance de l'État de Palestine.

Il faut donner un espoir aux Palestiniens. C'est pourquoi nous, élu-e-s métropolitain-e-s, nous associons à celles et ceux qui manifestent leur solidarité à l'égard du peuple palestinien et demandons au gouvernement qu'il agisse pour faire cesser la colonisation, les destructions de maisons palestiniennes et les massacres, conformément au droit international.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à ce vœu.